



TABLE DES MATIÈRES

Judiciarisation

7

Éditoriaux, Libre opinion, lettre	7
LA PRESSE : Chronique : Dérive fumigène, par Rima Elkouri - Publié le mardi 15 mai 2012 à 07h39	7
LA PRESSE: Chronique: La solution n'est pas judiciaire, par Yves Boisvert - Publié le samedi 05 mai 2012 à 10h08	7
LAPRESSE.CA: Respecter les injonctions? - Publié le jeudi 03 mai 2012 à 16h47 Mis à jour le jeudi 17 mai 2012 à 16h49 	8
OUTRAGE AU TRIBUNAL, par Adrien Pouliot, Président de Draco Capital Inc., société d'investissement privée.	8
LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT AFFECTÉE, par Guy Ferland, Professeur de philosophie au collège Lionel-Groulx.....	8
ATTENTION! LES CHOSES RISQUENT DE DÉRAPER, par Louis Bernard, Consultant et ancien haut fonctionnaire au gouvernement du Québec.....	8
CLARIFIER LE FLOU JURIDIQUE, par Léo Bureau-Blouin, Président de la FECQ	8
UNE ATTAQUE GRAVE, par Denis Boucher, Associé au sein d'un cabinet de relations publiques.....	9
FLIRTER AVEC L'ANARCHIE, par Jean Gouin, Directeur général de la Fédération des médecins résidents du Québec.....	9
INJONCTIONS INUTILES, par Jean Bottari, Préposé aux bénéficiaires.....	9
UN ÉTAT DE DROIT?, par Mélanie Dugré, Avocate.....	9
MAUVAISE CIBLE, par Caroline Moreno, Écrivain et comédienne.....	9
ABSOLUMENT!, par Michel Kelly-Gagnon, PDG de l'Institut économique de Montréal. Il s'exprime à titre personnel.....	9
ÉTAT DE DROIT OU DE PRIVILÈGES, par Marc Simard, Professeur d'histoire au collège François-Xavier-Garneau.....	10
AU BORD DE L'ANARCHIE, par Patrice Garant, Professeur émérite de droit public à l'Université Laval.....	10
LA FAUTE DES VIEUX PARTIS, par François Bonnardel, Député de Shefford.....	10
 Commentaires (8).....	10
LE DEVOIR : Injonctions et grève étudiante - La primauté du droit en péril?, par Christian Brunelle - Professeur titulaire à la faculté de droit de l'Université Laval – Lundi 30 avril 2012.....	10
Le monopole des associations étudiantes.....	10
Les libertés fondamentales.....	11
Le respect des injonctions.....	11
Vos réactions (31).....	11
LE DEVOIR: Lettres - Que les politiques règlent le conflit, pas les tribunaux, par Luc Bordeleau - Étudiant en sociologie à l'UQO - Le 17 avril 2012 – Vendredi 20 avril 2012.....	11
Vos réactions.....	11
BLOGUE.CYBERPRESSE.CA: Yves Boisvert: La grève étudiante ne se règlera pas devant les tribunaux - Jeudi 19 avril 2012 Mise en ligne à 23h56.....	11
 Commentaires (43).....	11
LE DEVOIR: Lettres - Injonctions et mouvements sociaux: un dangereux mélange, par Francis Villeneuve Ménard - Le 16 avril 2012 – Mercredi 18 avril 2012.....	12
Vos réactions.....	12
LE DEVOIR: Droit à l'éducation: tel est pris qui croyait prendre, par Frédéric Bastien - 10 avril 2012 – Mardi 10 avril 2012 11h06	12
Vos réactions.....	13
CYBERPRESSE: Une logique tordue, par Marc Simard enseigne l'histoire au Collège François-Xavier-Garneau - Publié le mardi 10 avril 2012 à 06h00	14
JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC: Grève étudiante: En Cour pour retourner en cours [entrevue avec Me Bernard Cliche] - Publié le: samedi 07 avril 2012, 18H15 Mise à jour: samedi 07 avril 2012, 18H19.....	15
Afficher 2 commentaires (Montréal).....	15
Afficher 34 commentaires (Québec).....	15
LE DEVOIR: Éditorial: Grève étudiante - Les nombrils, par Marie-Andrée Chouinard – Jeudi 5 avril 2012	19
Vos réactions.....	19
LE DEVOIR: Libre opinion - Égarements judiciaires, par Christian Guay-Poliquin, étudiant à la maîtrise en études littéraires à l'UQAM – Jeudi 5 avril 2012	25
Vos réactions.....	25
Semaine du 14 mai 2012.....	25
RADIO-CANADA / GATINEAU : Fausse alerte à la bombe au Cégep de l'Outaouais – Mise à jour le jeudi 17 mai 2012 à 16 h 47 HAE.....	25
L'enquête avance.....	26
Un contexte tendu.....	26
Les commentaires (80).....	26
RADIO-CANADA / QUÉBEC : La requête en outrage au tribunal contre Gabriel Nadeau-Dubois sera entendue – Mise à jour le jeudi 17 mai 2012 à 13 h 36 HAE	26
Requêtes reportées.....	26
Les commentaires (80).....	26
RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ : Des manifestants empêchent la reprise des cours de droit à l'UQAM – Mise à jour le mercredi 16 mai 2012 à 19 h 21 HAE	26
Injonctions et retours en classe.....	26
Les commentaires (173).....	27
LE SOLEIL : Gabriel Nadeau-Dubois poursuivi par un étudiant de Québec - Publié le mercredi 16 mai 2012 à 05h00 Mis à jour le mercredi 16 mai 2012 à 08h09	27
LE SOLEIL : L'Assemblée nationale vote une motion pour le respect des injonctions - Publié le mercredi 16 mai 2012 à 05h00 Mis à jour le mercredi 16 mai 2012 à 08h18	27
Legault contre Marois.....	27
Rouge ou blanc?.....	27
RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ : Conflit étudiant : levée de cours au Collège Lionel-Groulx – Mise à jour le mardi 15 mai 2012 à 20 h 05 HAE.....	28
Une matinée orange.....	28



Des enseignants bouleversés	28
La directrice générale interpelle Québec	28
Les cours levés à Longueuil	28
Les commentaires (975).....	29
LA TRIBUNE : Les cégépiens se prononcent - Publié le mardi 15 mai 2012 à 10h22 Mis à jour le mardi 15 mai 2012 à 10h27	29
RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ : Conflit étudiant : rentrée avortée dans plusieurs cégeps – Mise à jour le lundi 14 mai 2012 à 21 h 15 HAE ..	29
Différents cégeps, différents scénarios	29
Le ministre Fournier se prononce sur les injonctions	29
Manifestation devant un immeuble gouvernemental.....	30
Les commentaires (350).....	30
LE DROIT : L'heure de la rentrée au Cégep [de l'Outaouais] - Publié le lundi 14 mai 2012 à 10h35.....	30
TVANOUVELLES : Le Collège Lionel-Groulx bloqué par des manifestants : La direction porte plainte - Première publication lundi 14 mai 2012 à 06h50 - Mise à jour : lundi 14 mai 2012 à 19h56	30
La direction porte plainte.....	30
Les policiers	31
Nouvelle injonction pour 300 étudiants.....	31
TVANOUVELLES : Collège de Rosemont : Cours suspendus et marche dans les rues - Première publication lundi 14 mai 2012 à 06h29 - Mise à jour : lundi 14 mai 2012 à 14h07	31
Intervention policière	32
Marche dans les rues	32
Retour forcé en classe?.....	32
Semaine du 07 mai 2012.....	32
TVANOUVELLES : Collège Lionel-Groulx : Une injonction «plus musclée» sera déposée lundi - Première publication samedi 12 mai 2012 à 23h12	32
Retour en classe pour 2000 étudiants?	33
Aucune perturbation tolérée	33
LAPRESSE.CA: Conflit étudiant: Fournier n'empêchera pas le recours aux tribunaux - Publié le 11 mai 2012 à 16h26.....	33
Rejet de 83 %	33
RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ : La CLASSE et la FECQ dénoncent la multiplication des injonctions – Mise à jour le vendredi 11 mai 2012 à 14 h 46 HAE.....	33
Des injonctions non respectées	34
Possible outrage au tribunal au Cégep de l'Outaouais	34
Les commentaires (476).....	34
TVANOUVELLES : «Elles ont aidé à envenimer le conflit» : Pluie d'injonctions - Première publication vendredi 11 mai 2012 à 12h36 - Mise à jour : vendredi 11 mai 2012 à 18h01.....	34
«Envenimer le conflit»	34
«Je ne veux pas vivre dans un Québec anarchique»	34
LA TRIBUNE : Autres demandes d'injonctions pour forcer le retour en classe dénoncées - Publié le vendredi 11 mai 2012 à 10h48	34
LA PRESSE: La FECQ et la CLASSE dénoncent la judiciarisation du conflit étudiant - Publié le vendredi 11 mai 2012 à 08h46 Mis à jour le vendredi 11 mai 2012 à 16h42	35
Suivi de la conférence de presse du 11 mai 2012 en direct.....	35
TVANOUVELLES : Collège Lionel-Groulx : Des étudiants préparent une nouvelle injonction - Première publication vendredi 11 mai 2012 à 07h20 - Mise à jour : vendredi 11 mai 2012 à 16h46	35
Annulation des cours	36
«Ça prend beaucoup de doigté»	36
Un autre essai lundi	36
TVANOUVELLES : Cégep Montmorency : Les injonctions se multiplient - Première publication jeudi 10 mai 2012 à 22h38.....	36
Profs en colère.....	36
RADIO-CANADA / GATINEAU : Possible outrage au tribunal pour le Cégep de l'Outaouais – Mise à jour le jeudi 10 mai 2012 à 18 h 03 HAE	37
Réaction du cégep	37
Les commentaires (4).....	37
LE DROIT: Le Cégep de l'Outaouais accusé d'outrage au tribunal - Publié le jeudi 10 mai 2012 à 15h17.....	37
RADIO-CANADA / GATINEAU : Le Cégep de l'Outaouais annule ses cours pour une sixième journée – Mise à jour le jeudi 10 mai 2012 à 9 h 31 HAE.....	37
Un scénario qui se répète	38
Jean Charest accueilli par les manifestants	38
Les commentaires (9).....	38
Couverture en direct avec nos journalistes sur le terrain au Cégep de l'Outaouais et au Hilton du Lac-Leamy :	38
LA PRESSE: Montmorency: injonction pour 173 élèves - Publié le jeudi 10 mai 2012 à 07h35.....	45
RADIO-CANADA / GATINEAU : Le Cégep de l'Outaouais maintient le cap et donnera ses cours jeudi – Mise à jour le mercredi 9 mai 2012 à 19 h 16 HAE	45
Des cours annulés reprennent	45
La sécurité est renforcée	45
Les commentaires (116).....	46
déroulement de la manifestation sur le campus Gabrielle-Roy.....	46
LE DROIT: Cégep de l'Outaouais: les cours annulés, malgré une sécurité accrue - Publié le mercredi 09 mai 2012 à 08h02 Mis à jour le mercredi 09 mai 2012 à 10h40	49
RADIO-CANADA / GATINEAU : Le Cégep de l'Outaouais doit donner ses cours mercredi – Mise à jour le mardi 8 mai 2012 à 18 h 15 HAE. 50	50
De nouvelles mesures à Gabrielle-Roy.....	50
Les commentaires (2).....	50

LE DROIT: Injonction: la cour refuse d'entendre le Cégep - Publié le mardi 08 mai 2012 à 08h30 Mis à jour le mardi 08 mai 2012 à 16h20	50
Autre manif, autre annulation	50
RADIO-CANADA / GATINEAU : Les cours sont de nouveau annulés au Cégep de l'Outaouais – Mise à jour le mardi 8 mai 2012 à 15 h 29	51
HAE	51
Vote en faveur de la grève	51
Les commentaires (68)	51
Revoyez le déroulement des événements avec nos journalistes sur le terrain :	51
LE SOLEIL: Conflit étudiant: assemblée générale jeudi à l'UQAR - Publié le lundi 07 mai 2012 à 21h00 Mis à jour le lundi 07 mai 2012 à 21h11	54
LE DROIT: Cégep de l'Outaouais: Injonction: la Cour d'appel tranchera mardi - Publié le lundi 07 mai 2012 à 16h52	54
TVANOUVELLES : Cégep de Sherbrooke : Une reprise des cours dans le calme - Première publication lundi 7 mai 2012 à 10h10	54
Semaine du 30 avril 2012	55
LA PRESSE: Retour en classe: des injonctions plus coercitives - Publié le samedi 05 mai 2012 à 10h18	55
Des moyens déroutants	55
JOURNALDEMONTREAL / JOURNALDEQUEBEC : Nouvelles injonctions - Publié le: vendredi 04 mai 2012, 23H31 Mise à jour: vendredi 04 mai 2012, 23H56	55
TVANOUVELLES: Conflit étudiant: Mesures extrêmes à Sherbrooke - Première publication vendredi 4 mai 2012 à 19h30	55
À l'Université	56
RADIO-CANADA / GATINEAU : Le Cégep de l'Outaouais interjettera appel – Mise à jour le vendredi 4 mai 2012 à 17 h 53 HAE	56
Assemblée générale lundi	56
Fin de la session d'hiver à l'UQO	56
JOURNALDEQUEBEC / JOURNALDEMONTREAL : Cégep de l'Outaouais : Les cours suspendus - Publié le: vendredi 04 mai 2012, 16H59 Mise à jour: vendredi 04 mai 2012, 17H13	56
Dilemme pour les professeurs	56
JOURNALDEMONTREAL / JOURNALDEQUEBEC / TVANOUVELLES: Collège Montmorency : La grève est finie pour 24 étudiants - Publié le: vendredi 04 mai 2012, 16H29 Mise à jour: vendredi 04 mai 2012, 16H39 / Première publication vendredi 4 mai 2012 à 16h56	56
Soulagement	57
Appel au calme	57
D'autres cas	57
LE DROIT: Injonction: le Cégep de l'Outaouais va en appel - Publié le vendredi 04 mai 2012 à 15h11 Mis à jour le vendredi 04 mai 2012 à 15h56	57
LA PRESSE: Pluie d'injonctions grâce à l'aide juridique - Publié le vendredi 04 mai 2012 à 14h15	57
RADIO-CANADA / GATINEAU : Le Cégep de l'Outaouais annule ses cours pour une troisième journée consécutive – Mise à jour le vendredi 4 mai 2012 à 12 h 43 HAE	58
L'injonction n'est pas respectée	58
Les commentaires (11)	58
Suivre le déroulement de la journée	58
JOURNALDEQUEBEC / JOURNALDEMONTREAL : Conflit étudiant : Encore une injonction : Elle est obtenue par 23 étudiants du Collège Montmorency - Publié le: vendredi 04 mai 2012, 11H49 Mise à jour: vendredi 04 mai 2012, 12H06	66
De la joie	66
Afficher 11 commentaires (Montréal)	66
LE DROIT: Cégep de l'Outaouais: les cours de nouveau annulés - Publié le vendredi 04 mai 2012 à 10h42	66
TVANOUVELLES: Grève étudiante: Des injonctions sans valeur? - Première publication vendredi 4 mai 2012 à 10h13	66
LA PRESSE: Collège Montmorency: au moins 24 élèves rentrent en classe - Publié le vendredi 04 mai 2012 à 10h03 Mis à jour le vendredi 04 mai 2012 à 14h00	67
TVANOUVELLES: Cégep de l'Outaouais: Les cours suspendus - Première publication 4 mai 2012 à 09h50 - Mise à jour : 4 mai 2012 à 12h41	67
Dilemme pour les professeurs	68
LE QUOTIDIEN: UQAC: Le juge Babin prolonge l'injonction - Publié le vendredi 04 mai 2012 à 08h31	68
TVANOUVELLES : Collège Montmorency : Des étudiants demandent une injonction - Première publication jeudi 3 mai 2012 à 23h43	68
JOURNALDEQUEBEC / JOURNALDEMONTREAL : Étudiants : Une situation grave pour la démocratie - Publié le: jeudi 03 mai 2012, 23H29 Mise à jour: jeudi 03 mai 2012, 23H35	69
Dangereux dérapages	69
Afficher 7 commentaires (Québec)	69
Afficher 14 commentaires (Montréal)	69
RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ: Cours annulés à Gatineau, accalmie au Collège Maisonneuve et grève terminée au Cégep de Sherbrooke – Mise à jour le jeudi 3 mai 2012 à 18 h 32 HAE	70
Entente au Collège Maisonneuve	70
Fin de la grève au Cégep de Sherbrooke	70
La CLASSE insiste sur la gratuité scolaire	70
Les commentaires (53)	70
TVANOUVELLES : Non-respect des injonctions : Un juge s'impatiente - Première publication jeudi 3 mai 2012 à 18h31	70
Pas d'intervention policière	70
«Avoir un fusil sur la tempe pour enseigner»	70
JOURNALDEMONTREAL / JOURNALDEQUEBEC : Non-respect des injonctions : Une situation dangereuse - Publié le: jeudi 03 mai 2012, 18H20 Mise à jour: jeudi 03 mai 2012, 18H34	70
Dangereux dérapages	71
Afficher 4 commentaires (Montréal)	71
RADIO-CANADA / GATINEAU: L'UQO reporte le début de sa session d'été – Mise à jour le jeudi 3 mai 2012 à 17 h 59 HAE	71
Les notes des étudiants en grève	71
Les commentaires (1)	71

RADIO-CANADA / GATINEAU: Le Cégep de l'Outaouais compte donner ses cours vendredi – Mise à jour le jeudi 3 mai 2012 à 17 h 34 HAE	71
.....	
Cours annulés jeudi	72
Les manifestants persèverent	72
Les commentaires (30).....	72
Déroulement de la matinée de minute en minute	72
JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC : Collège Montmorency : Des étudiants demandent une injonction - Publié le: jeudi 03 mai 2012, 17H10 Mise à jour: jeudi 03 mai 2012, 17H16	78
Afficher 2 commentaires (Montréal)	78
RADIO-CANADA / GATINEAU: Cégep de l'Outaouais : pas de plainte imminente pour outrage au tribunal – Mise à jour le jeudi 3 mai 2012 à 14 h 40 HAE	79
LA PRESSE: Injonctions et grève étudiante: le SPVM n'interviendra pas - Publié le jeudi 03 mai 2012 à 13h35.....	79
«Du jamais vu»	79
LA TRIBUNE: Injonction au Cégep de Sherbrooke: l'AECS veut en appeler - Publié le jeudi 03 mai 2012 à 10h40	79
LAPRESSE.CA: Grève étudiante: des injonctions ne sont toujours pas respectées - Publié le jeudi 03 mai 2012 à 10h37.....	79
LE DROIT: Cégep: Les cours annulés jeudi (en vidéo) - Publié le jeudi 03 mai 2012 à 10h14 Mis à jour le vendredi 04 mai 2012 à 08h0380	80
> Consultez notre galerie de photos de la manifestation	80
LA PRESSE: Collège de Maisonneuve: 16 élèves ont finalement accès à leurs cours - Publié le jeudi 03 mai 2012 à 09h37 Mis à jour le jeudi 03 mai 2012 à 11h47	82
TVANOUVELLES: Ordonnance de sauvegarde : Jean-François Morasse pourra assister à ses cours jusqu'à l'automne - Première publication jeudi 3 mai 2012 à 08h04	82
JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC : Collège Maisonneuve : Des cours pour 16 étudiants - Publié le: jeudi 03 mai 2012, 8H03 Mise à jour: jeudi 03 mai 2012, 17H23	83
Climat de travail tendu	83
Injonction nominative.....	83
Afficher 24 commentaires (Montréal).....	83
TVANOUVELLES: Entente au Collège de Maisonneuve: Les étudiants rentrent en classe - Première publication jeudi 3 mai 2012 à 06h44 - Mise à jour : jeudi 3 mai 2012 à 13h24	83
Climat de travail tendu	83
Injonction nominative.....	83
JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC : Jusqu'à l'automne - Publié le: mercredi 02 mai 2012, 22H44 Mise à jour: mercredi 02 mai 2012, 22H47.....	84
Afficher 2 commentaires (Québec).....	84
RADIO-CANADA / GATINEAU: Le Cégep de l'Outaouais pourrait être accusé d'outrage au tribunal – Mise à jour le mercredi 2 mai 2012 à 17 h 10 HAE.....	84
Cours annulés mercredi.....	84
Un calendrier serré	84
Déroulement de la matinée, de minute en minute	85
Les commentaires (10).....	88
RADIO-CANADA / ESTRIE: Requête en outrage au tribunal déposée contre le Cégep de Sherbrooke – Mise à jour le mercredi 2 mai 2012 à 15 h 31 HAE	89
Annulation des cours	89
La solution : l'enseignement à distance	89
Les commentaires (11).....	89
JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTRÉAL : Conflit étudiant Injonctions : Les policiers n'ont pas le pouvoir d'intervenir - Publié le: mercredi 02 mai 2012, 16H28 Mise à jour: mercredi 02 mai 2012, 16H40.....	90
Afficher 5 commentaires (Québec)	90
Afficher 3 commentaires (Montréal)	90
JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC : Cégep de Sherbrooke : Dépôt d'une requête pour outrage au tribunal - Publié le: mercredi 02 mai 2012, 14H51 Mise à jour: mercredi 02 mai 2012, 15H05.....	90
Afficher 4 commentaires (Montréal)	91
LA PRESSE: Grève étudiante: le juge en chef s'en mêle - Publié le mercredi 02 mai 2012 à 14h17 Mis à jour le jeudi 03 mai 2012 à 07h35	91
Échanges musclés	91
Entente	91
LAPRESSE.CA: Injonctions: une requête pour outrage au tribunal sera entendue lundi - Publié le mercredi 02 mai 2012 à 14h07	92
RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ: Les étudiants grévistes forcent trois cégeps à suspendre les cours – Mise à jour le mercredi 2 mai 2012 à 11 h 43 HAE.....	92
Les commentaires (271).....	92
TVANOUVELLES : Collège Lionel-Groulx : Alerte à la bombe - Première publication mercredi 2 mai 2012 à 10h22 - Mise à jour : mercredi 2 mai 2012 à 15h06.....	92
«Message concerté »	93
TVANOUVELLES: Sherbrooke: Requête pour outrage au tribunal - Première publication mercredi 2 mai 2012 à 10h18	93
LA TRIBUNE: Les cours sont suspendus pour une quatrième fois au Cégep (vidéo) - Publié le 02 mai 2012 à 08h42	93
JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTRÉAL : Cégeps : Cégeps du Québec : les cours levés une fois de plus - Publié le: mercredi 02 mai 2012, 8H29	94
Intervention du directeur	94
Intimidation	94
Les professeurs mal à l'aise	94
Quatrième essai à Sherbrooke	94
Montrer 1 commentaire (Québec).....	94
Afficher 5 commentaires (Montréal)	94

LAPRESSE.CA: Cours suspendus au cégep de Sherbrooke et au collège de Maisonneuve - Publié le mercredi 02 mai 2012 à 08h15 Mis à jour le mercredi 02 mai 2012 à 09h39	95
TVANOUVELLES: Cégep de Sherbrooke: Une quatrième levée des cours - Première publication mercredi 2 mai 2012 à 07h31 - Mise à jour : mercredi 2 mai 2012 à 09h10	95
Autre levée des cours	95
TVANOUVELLES: Collège de Maisonneuve: Les cours levés une fois de plus - Première publication mercredi 2 mai 2012 à 07h14 - Mise à jour : mercredi 2 mai 2012 à 08h16	96
Intervention du directeur	96
Intimidation	96
Les professeurs mal à l'aise	96
LA TRIBUNE: Ordonnance d'outrage au tribunal déposée - Publié le mercredi 02 mai 2012 à 06h32	97
JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC : Grève Étudiants : Tensions sur les campus : Les conflits entre partisans et opposants s'intensifient - Publié le: mardi 01 mai 2012, 23H53 Mise à jour: mardi 01 mai 2012, 23H57	97
Orage d'outrages	97
Afficher 27 commentaires (Montréal).....	97
Afficher 6 commentaires (Québec)	97
JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC : Paralysie « malsaine » sur les campus - Publié le: mardi 01 mai 2012, 22H47 Mise à jour: mardi 01 mai 2012, 22H49.....	98
Appels répétés.....	98
Crise sociale	98
RADIO-CANADA / GATINEAU: Les professeurs de l'UQO demandent la démission du recteur – Mise à jour le mardi 1 mai 2012 à 17 h 56 HAE	98
Mise en demeure.....	99
Les commentaires (8).....	99
RADIO-CANADA / GATINEAU: Les cours reprennent mercredi au Cégep de l'Outaouais – Mise à jour le mardi 1 mai 2012 à 17 h 36 HAE..	99
Craintes de débordement	100
Mobilisation sur les réseaux sociaux	100
Réaction du cégep	100
Les commentaires (4).....	100
RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ: Les cégeps de Sherbrooke et de Maisonneuve suspendent les cours – Mise à jour le mardi 1 mai 2012 à 12 h 05 HAE	100
Blogue Sur les collines.....	100
Cours suspendus au Cégep Maisonneuve	100
Appui de 150 artistes et personnalités	101
Ailleurs en province	101
Contre-proposition de la FEUQ et de la FECQ	101
Les commentaires (284).....	101
LE DROIT: Injonction: le Cégep de l'Outaouais frappé à son tour - Publié le mardi 01 mai 2012 à 11h12.....	101
LA PRESSE: Nouvelle levée des cours au Cégep Maisonneuve - Publié le mardi 01 mai 2012 à 10h53	101
JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC : Cours annulés : Dans 3 cégeps - Publié le: mardi 01 mai 2012, 9H37 Mise à jour: mardi 01 mai 2012, 10H17	102
Grève au Collège Montmorency	102
Afficher 1-80 de 87 commentaires (Montréal).....	103
Montrer 1 commentaire (Québec).....	103
LA TRIBUNE: Cégep de Sherbrooke: la forte tension oblige la levée des cours - Publié le mardi 01 mai 2012 à 08h40	103
TVANOUVELLES: Conflit étudiant: Les cours levés au cégep de Maisonneuve - Première publication mardi 1 mai 2012 à 07h46 - Mise à jour : mardi 1 mai 2012 à 12h49.....	103
TVANOUVELLES: Cégep de Sherbrooke: Les cours de nouveau levés - Première publication mardi 1 mai 2012 à 07h32 - Mise à jour : mardi 1 mai 2012 à 18h30.....	103
La tension monte d'un cran	103
Outrage au tribunal	103
LE DROIT: Les étudiants veulent éviter d'être pénalisés: L'UQO muette devant la mise en demeure des grévistes - Publié le 01 mai 2012 à 05h30	103
RADIO-CANADA / GATINEAU: Le juge met en délibéré la demande d'injonction visant le Cégep de l'Outaouais – Mise à jour le lundi 30 avril 2012 à 18 h 26 HAE	104
Autre mise en demeure envers l'UQO	104
Les commentaires (7).....	104
RADIO-CANADA / ESTRIE: Deux étudiants du Cégep de Sherbrooke arrêtés – Mise à jour le lundi 30 avril 2012 à 18 h 12 HAE.....	104
Levée des cours	105
Les commentaires (4).....	105
TVANOUVELLES: Sherbrooke: Des ordonnances pour assurer le respect des injonctions - Première publication lundi 30 avril 2012 à 18h05	105
Entente	105
RADIO-CANADA / ESTRIE: L'Université de Sherbrooke accusée de « profilage politique » par les étudiants – Mise à jour le lundi 30 avril 2012 à 17 h 59 HAE	105
Injonction	106
Les commentaires (2).....	106
RADIO-CANADA / EST-DU-QUÉBEC: Bas-Saint-Laurent : des étudiants de l'UQAR adressent deux mises en demeure pour reprendre leurs cours – Mise à jour le lundi 30 avril 2012 à 15 h 10 HAE.....	106
Des conditions non remplies.....	106
Les commentaires (2).....	106

RADIO-CANADA / ESTRIE: Cours suspendus au cégep de Sherbrooke : deux arrestations – Mise à jour le lundi 30 avril 2012 à 12 h 36 HAE	
.....	107
Perturbation au Cégep de Saint-Laurent.....	107
Ailleurs au Québec.....	107
Les commentaires (169).....	107
LA TRIBUNE: Le juge Dumas veut «clarifier un jugement qui lui semble clair» - Publié le lundi 30 avril 2012 à 12h18	107
LE DROIT: Grève étudiante: un juge déplore la judiciarisation du conflit - Publié le lundi 30 avril 2012 à 11h25 Mis à jour le lundi 30 avril 2012 à 14h40	108
LE DROIT: L'UQO répondra à la mise en demeure - Publié le lundi 30 avril 2012 à 10h46	108
JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTRÉAL : Sherbrooke : Demandes d'injonction - Publié le: lundi 30 avril 2012, 8H56 Mise à jour: lundi 30 avril 2012, 19H56	108
Montrer 1 commentaire (Montréal)	109
JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC : Saint-Laurent et Sherbrooke : Cours annulés - Publié le: lundi 30 avril 2012, 7H56 Mise à jour: lundi 30 avril 2012, 9H04	109
Question de sécurité.....	109
Annulés à Sherbrooke aussi	109
Hausse de tension.....	109
Afficher 26 commentaires (Montréal).....	109
Montrer 1 commentaire (Québec).....	109
TVANouvelles: Cours annulés au Cégep de Sherbrooke: Deux arrestations captées sur vidéo - Première publication 30 avril 2012 à 07h13 - Mise à jour : 30 avril 2012 à 18h23.....	109
Escarmouche	109
Cours annulés	109
TVANouvelles: Cégep Saint-Laurent: La direction annule la reprise des cours - Première publication lundi 30 avril 2012 à 07h02 - Mise à jour : lundi 30 avril 2012 à 12h22	110

LA PRESSE : Chronique : Dérive fumigène, par Rima Elkouri - Publié le mardi 15 mai 2012 à 07h39

«Allez-vous-en!», a crié dans son porte-voix un manifestant devant le palais de justice. «Que personne ici ne réponde aux questions des médias!»

En voyant ce jeune homme chasser les «médias délateurs», en voyant des collègues pris à partie par des manifestants, j'ai éprouvé un profond malaise. Je me suis vu hésiter quelques secondes avant de sortir mon calepin. Et je me suis rappelé avec consternation que la dernière fois que j'ai eu une telle hésitation, c'était à la place Tahrir, où la liberté de la presse n'allait pas de soi.

Il n'y a évidemment aucune commune mesure entre l'intimidation subie par les reporters québécois qui couvrent la grève étudiante et le sort réservé aux journalistes dans des régimes répressifs. J'ai déjà dit tout le mal que je pensais de l'expression «printemps érable», fort jolie et romantique, bien que néanmoins ridicule. Je n'ai pas changé d'avis.

Il n'y a évidemment aucune commune mesure entre l'un et l'autre. Et c'est justement pour cette raison que j'éprouve un profond malaise devant toute tentative d'intimidation des médias.

Supprimer la liberté de la presse, c'est ce que font les gouvernements répressifs. Les méthodes employées hier par une poignée de manifestants radicaux, aucunement représentatifs de l'ensemble du mouvement étudiant, ne peuvent être assimilées à celles d'un régime dictatorial. «Mais c'est le même germe qui est à l'oeuvre», a souli-

gné avec raison hier Brian Myles, président de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec. Il y a là une dérive fumigène qu'il faut dénoncer.

Depuis le début de la grève étudiante, des journalistes ont été la cible de menaces et d'intimidation. Les injures font partie de leur quotidien. Certains ont été roués de coups. Un reporter s'est fait uriner dessus. Des équipes de télé ont dû faire appel à des agents de sécurité. Le groupuscule radical Force étudiante critique en appelle à viser les médias.

À la base de cette dérive, une profonde méconnaissance des médias et de l'importance de la liberté de la presse dans une société démocratique. On peut reprocher bien des choses aux médias. On peut critiquer le traitement médiatique réservé aux suspects du métro. On peut reprocher à certains de les avoir taxés à tort de «terroristes». Leurs familles peuvent avoir de bonnes raisons de ne pas vouloir s'adresser aux médias. De là à bafouer la liberté de presse en chassant les journalistes d'une manifestation qui se déroule dans un lieu public, il y a un pas. Un glissement dangereux qui ne sert en rien la cause étudiante. Une cause que je continue d'appuyer, soit dit en passant, même si j'ai été accueillie par quelques doigts d'honneur, hier.

L'éditorial de La Presse prône la hausse des droits de scolarité, ce qui en fait fulminer certains. Mais plusieurs chroniqueurs appuient les revendications étudiantes. C'est malheureuse-

ment le genre de nuances dont ne s'embarrassent pas ceux qui préfèrent le muselage et les théories du complot.

Je peux comprendre l'amertume des étudiants devant ce conflit qui s'enlise. Mais c'est bien mal comprendre le travail des journalistes de dire qu'ils sont à la solde du «grand capital» et du gouvernement. Sans journalistes, il n'y aurait pas d'enquête publique sur l'industrie de la construction. Sans journalistes, il n'y aurait pas eu d'enquête sur le scandale des commandites. N'en déplaise à ceux qui me disaient hier que les médias sociaux et le «bouche à oreille» rendent les grands médias inutiles, on n'a, à ma connaissance, jamais vu d'enquête publique déclenchée à la suite d'un «tweetfight» ou d'une simple opération de bouche à oreille.

C'est bien mal comprendre aussi le travail des journalistes de croire qu'ils sont complices de la police. C'est oublier que les médias doivent constamment se battre pour protéger leurs sources. Il arrive encore que des policiers, qui comprennent parfois tout aussi mal le rôle des journalistes, les arrêtent dans le cadre de leur travail (lors d'une couverture de manifestation, par exemple). Il arrive trop souvent qu'ils tentent de confisquer leur matériel journalistique et se heurtent à une forte résistance. Ce n'est pas tout à fait ce qu'on appelle une «belle complicité».

On peut critiquer les médias. Il est sain de le faire. Mais la violence et l'intimidation demeurent aussi inacceptables qu'inutiles.

LA PRESSE : Chronique: La solution n'est pas judiciaire, par Yves Boisvert - Publié le samedi 05 mai 2012 à 10h08

Le juge en chef de la Cour supérieure, François Rolland, est inquiet et il l'a dit clairement cette semaine.

Un peu partout au Québec, des injonctions ont été imposées pour permettre la reprise des cours dans des cégeps et universités... sans grand succès.

Le juge Rolland a mis en garde un peu tout le monde, y compris des associations et des professeurs qui participent illégalement aux blocus: le respect des ordres judiciaires n'est pas optionnel. Il n'a pas tort en principe, évidemment: la démocratie est ébranlée quand les décisions des tribunaux ne sont pas respectées.

Mais les injonctions ne peuvent pas être le remède universel et final aux crises sociales. Les années 70, ça vous dit quelque chose?

La rue toujours occupée, le défi permanent des décisions politiques et judiciaires... Le Québec de ces années-là était en constante et parfois violente ébullition.

Je ne parle pas de la crise d'Octobre. Je parle des grèves et des manifs à tout propos. En 1974, les pompiers sont en grève pendant que Montréal brûle tout un week-end.

En 1977, plus de 500 meuniers en grève manifestent devant la Robin Hood: des scabs ont pris leur place. Des gardiens armés payés par l'entreprise tirent sur la foule et atteignent huit ouvriers en grève!

Le Québec est alors capitale nationale et nord-américaine de la grève. Et de la grève illégale - hôpitaux, écoles, fonction publique...

Les casseurs n'avaient pas la même dégaîne, ils n'étaient pas anarchistes, plutôt marxistes. Ça se cassait joyeusement la gueule, ça jouait de la matraque et on ne savait pas toujours qui avait provoqué quoi, d'autant plus que des policiers jouaient aux faux manifestants pour infiltrer les mouvements...

Nous sommes dans une «ère de désobéissance civile», a dit un juge il y a 40 ans.

L'une des solutions fut le recours aux tribunaux pour interdire les grèves illégales. Les injonctions pleuvaient, pas toujours respectées, et les condamnations pour outrage au tribunal, avec amendes et peines de prison à la clé, suivaient.

En 1973, les chefs des trois grandes centrales syndicales ont été déclarés coupables d'outrage au tribunal et emprisonnés. Si l'on ne respecte plus les décisions des cours, l'anarchie est à nos portes, disait le juge Jules Deschênes.

Ce même juge allait pourtant exprimer à la même époque une sorte de désarroi judiciaire devant «une explosion du recours à l'injonction». La Société de transport de Montréal demandait une deuxième condamnation pour outrage de ses chauffeurs d'autobus.

Le juge en a eu assez: «Devra-t-on bâtir des installations spéciales pour ces quelque 1600 prisonniers et, surtout, pense-t-on remettre le métro et les autobus en service par ce moyen draconien?»

Les demandes de l'employeur étaient «socialement, politiquement et judiciairement inopportunes dans leur conception et dangereuses dans leurs conséquences», a-t-il dit.

Et il interpellait directement le gouvernement: «D'ici à ce que l'autorité politique trouve des remèdes appropriés à la solution de ces conflits sociaux, je suis d'opinion que la Cour supérieure ne doit pas prêter son autorité à l'écrasement d'une masse de citoyens par l'amende et la prison [...], ne doit pas collaborer à un geste voué d'avance à l'échec et improprie à résoudre un conflit qui relève maintenant, depuis un certain temps, de l'autorité politique.»

La Cour d'appel l'a rabroué: s'il y a un abus, il n'est pas dans les demandes d'injonction, mais dans «l'obstination qu'on met à défier, et la loi,

et les injonctions». Oui, la solution est politique, et donc en attendant, les juges doivent appliquer la loi.

Trente-huit ans plus tard, les tribunaux se retrouvent avec le même dilemme, cette fois avec des étudiants.

Ce n'est pas vraiment un dilemme, juridiquement parlant. La loi reconnaît le droit aux étudiants de créer des associations qui ont le monopole de la représentation et de percevoir des cotisations. Certains ont prétendu qu'implicitement, un droit de grève en découle. Les tribunaux ont rejeté cette idée. Il n'y a aucun droit de grève dans la loi. Les associations n'ont aucun droit formel «de forcer un étudiant, contre son gré, à pratiquer le boycottage de ses cours et de lui en faire supporter les effets», écrit le juge Jean-François Émond de la Cour supérieure, mercredi.

Il n'en reste pas moins qu'au fil des ans, on a respecté dans les faits le droit des associations de fermer les classes, pour ainsi dire. Une sorte de droit coutumier à la grève s'est installé, reconnu tacitement par les institutions et le gouvernement, au fond. On ne peut pas envisager la question d'un point de vue purement legaliste.

Si une trentaine et plus d'injonctions ont été accordées, on rapporte trois cas où elles ont été rejetées. Les juges ont conclu que la notion d'urgence n'était pas rencontrée: il y a deux ou trois semaines, les trimestres pouvaient encore théoriquement avoir lieu. L'argument a perdu du poids au fil des jours...

Autre motif de rejet: ça dépend de ce qu'on demande, et contre qui. Personne n'a le droit de bloquer l'entrée d'un édifice public. Facile à conclure. Mais prendre toutes les mesures pour que les cours aient lieu... Voilà qui est vaste et pas toujours facile à mettre en oeuvre.



Voir des ordres des tribunaux ignorés n'est évidemment pas réjouissant. Mais souvent, ils sont délicats à appliquer.

Je comprends bien les préoccupations du juge en chef pour les cas particuliers, et plusieurs administrateurs ne prennent pas leurs responsabilités. Mais il faut voir la situation plus largement qu'un dossier à la fois.

Le recours aux injonctions est «impropre à résoudre un conflit qui relève maintenant, depuis un certain temps, de l'autorité politique», comme disait le juge Deschênes...

LAPRESSE.CA: Respecter les injonctions? - Publié le jeudi 03 mai 2012 à 16h47 | Mis à jour le jeudi 17 mai 2012 à 16h49 |



ARCHIVES, LeDroit

Les directions de cégeps devraient-elles s'assurer de respecter les injonctions les enjoignant à reprendre les cours?

Les directions de cégeps devraient-elles s'assurer de respecter les injonctions les enjoignant à reprendre les cours? Devraient-elles demander à la police d'intervenir pour empêcher les étudiants (et des professeurs) de bloquer l'accès aux établissements? **LES COMMENTAIRES DOIVENT ÊTRE SIGNÉS.**



OUTRAGE AU TRIBUNAL, par Adrien Pouliot, Président de Draco Capital Inc., société d'investissement privée.

Dans une société de droit, les justiciables doivent obéir aux lois, à défaut de quoi ils doivent accepter les pénalités prévues par celles-ci. Autrement, on tombe dans le chaos et l'anarchie où les droits et libertés civiles sont menacés par la force, la violence et l'intimidation. Certaines directions de cégeps refusent d'appliquer les injonctions en disant qu'elles veulent respecter la « démocratie » et les votes des étudiants.

D'autres invoquent la sécurité des étudiants et des professeurs. Tous ces gestionnaires risquent fort d'être condamnés pour outrage au tribunal, car ces ordres de la cour ne sont pas sujets à discussion ou réflexion! Le concept de désobéissance civile ne s'applique pas ici car on ne cherche pas ici à désobéir à une loi contraire à l'intérêt général, mais plutôt par intérêt personnel. Rappelons que les injonctions s'appliquent aux associations étudiantes et à leurs dirigeants, officiers et représentants et même parfois aux syndicats et aux professeurs eux-mêmes. Espérons que le juge en chef de la Cour supérieure, François Rolland, de même que le procureur général, le ministre de la Justice Jean-Marc Fournier et celui de la sécurité publique Robert Dutil ne laisseront pas le chaos et le désordre civil prendre le pas sur la primauté du droit - même s'il faut pour y arriver emprisonner des gestionnaires de cégeps, des étudiants ou des professeurs.



LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT AFFECTÉE, par Guy Ferland, Professeur de philosophie au collège Lionel-Groulx.

Comment les directions de cégeps pourraient-elles sérieusement croire que forcer le respect des injonctions permettrait un enseignement de qualité dans leur institution? Comment pourraient-elles penser logiquement que la présence de policiers sur les campus favoriserait la réussite des étudiants? Placer les recours judiciaires au cœur de l'éducation ne peut que dégrader les conditions des apprentissages. Imaginez seulement les tensions dans les écoles et dans les classes! Penser en termes de judiciarisation, c'est mettre le clientélisme au centre du système éducatif et faire peu de cas de la qualité de l'enseignement. Les directeurs, tout comme les professeurs, ne devraient penser qu'à la réussite de l'ensemble de la communauté étudiante. En ce sens, même le juge en chef de la cour supérieure du Québec réclamait du ministre Fournier qu'il intervienne pour limiter les recours légaux dans le cadre de la grève des étudiants. Le droit à l'éducation ne peut prévaloir sur la sécurité des personnes dans une institution ni sur le droit à la grève des étudiants. La meilleure solution pour sortir de la crise consiste encore et toujours à un dialogue entre les partis tel que réclamé depuis le début du conflit par les étudiants. La sourde oreille du gouvernement conduit aux injonctions et aux affrontements stériles et dangereux.



ATTENTION! LES CHOSES RISQUENT DE DÉRAPER, par Louis Bernard, Consultant et ancien haut fonctionnaire au gouvernement du Québec.

Dans un conflit social comme la grève des étudiants, le recours aux tribunaux est rarement une avenue souhaitable. D'abord parce qu'un tel recours, en raison de son objet forcément limité, ne peut régler le conflit et peut même risquer de l'envenimer en provoquant injustement l'échec d'un grand nombre d'étudiants en grève. Deuxièmement, parce que la procédure judiciaire, axée sur la loi de la preuve, se prête mal à l'examen de questions essentiellement politiques.

Et enfin, parce que l'exécution de telles décisions risque fort, soit d'être impossible, soit de dégénérer dans des situations inextricables. Une direction de cégep peut très bien forcer les enseignants à se présenter en classe, mais elle ne peut rien faire pour forcer les étudiants à y assister, ni pour s'assurer que le contenu de l'enseignement soit ce qu'il devrait être normalement. Quant à la présence de la police pour assurer l'accès aux salles de cours, elle ne peut être envisagée que dans des cas particuliers et serait impossible si elle devait couvrir l'ensemble des institutions frappées par la grève. Malheureusement, plus le conflit se prolonge, plus de tels recours aux tribunaux risquent de se multiplier. Mais attention, il s'agit de recours qui ne peuvent rester lettre morte. Inévitablement, il faudra éventuellement, pour sauvegarder l'honneur de la justice, prendre des recours en mépris de cour -- ce qui mènera, qu'on le veuille ou non, à des sentences d'emprisonnement. Étudiants, professeurs et dirigeants d'université et de cégeps en prison: est-ce bien ce qu'on désire?



CLARIFIER LE FLOU JURIDIQUE, par Léo Bureau-Blouin, Président de la FECQ.

Demander l'intervention des forces policières pour faire respecter les injonctions qui visent certains cégeps serait une grave erreur. Être escorté par des policiers pour enseigner ou pour assister à un cours ne constitue pas un cadre pédagogique efficace. Ajoutons à cela que l'intervention de policiers risque de créer plus de confrontations et de tensions devant les cégeps. Alors que faire? Des problèmes similaires existaient lorsque le droit de grève des travailleurs n'était pas encadré par des lois. Employeurs et employés se livraient à des échauffourées devant les usines. C'est à la suite de ces confrontations que les tribunaux ont décidé d'encadrer le droit de grève des travailleurs. Le temps est peut-être venu de préciser le droit de grève des étudiants d'un point de vue juridique pour clarifier le flou actuel. De telles précisions permettraient d'éviter le recours systématique aux injonctions en donnant des balises claires aux juges. Chose sûre, les retours en classe forcés ne feront qu'augmenter les violences, ce qu'il faut éviter à tout prix.



PHOTO FOURNIE PAR DENIS BOUCHER
Denis Boucher.

UNE ATTAQUE GRAVE, par Denis Boucher, Associé au sein d'un cabinet de relations publiques.

L'article 50 du Code de procédure civile se lit comme suit : « Est coupable d'outrage au tribunal celui qui contrevient à une ordonnance ou à une injonction du tribunal ou d'un de ses juges, ou qui agit de manière, soit à entraver le cours normal de l'administration de la justice, soit à porter atteinte à l'autorité ou à la dignité du tribunal ». L'outrage au tribunal est passible d'une amende ne dépassant pas 5000\$ ou d'un emprisonnement pouvant aller jusqu'à un an. Le non-respect et la non-application des injonctions émises par les diverses cours de justice sont une attaque grave à un fondement de notre société libre et démocratique. En ce sens, les leaders étudiants devraient clairement informer les étudiants des écoles visées par les injonctions de les respecter et de se conformer. Si la démocratie leur tient tant à coeur, il serait logiquement normal que ceux-ci soient particulièrement sensibles au respect d'un des fondements de l'état de droit dans lequel nous avons la chance et le privilège de vivre. De leur côté, les institutions devraient certainement faire tout en leur pouvoir pour que les injonctions puissent être appliquées et que les classes puissent reprendre comme les tribunaux les ont enjoins de faire. Le respect des lois n'est pas une option personnelle mais bien une obligation que nous avons en tant que citoyen.



FLIRTER AVEC L'ANARCHIE, par Jean Guoin, Directeur général de la Fédération des médecins résidents du Québec.

Ne pas respecter une injonction revient à mépriser un ordre écrit de la cour. Et ne pas s'assurer de faire respecter une injonction me semble du pareil au même. Les directions des cégeps se doivent de tout faire pour que les injonctions les enjoignant de reprendre les cours soient respectées. Je trouve qu'actuellement, on verse un peu trop dans la désobéissance civile et que, ce faisant, on flirte avec l'anarchie. On peut toujours manifester en respectant les règles de la société et faire valoir son point de vue. Par ailleurs, on ne peut accepter trop longtemps les débordements lors de ces manifestations où les casseurs s'invitent et font déraiper l'ordre établi. Je ne comprends d'ailleurs pas les directions des cégeps qui hésitent. Peut-être ne veulent-elles pas jeter davantage d'huile sur le feu. Je peux comprendre qu'elles doivent également s'assurer de la protection de leurs employés, mais en n'agissant pas, elles s'exposent à se faire poursuivre pour outrage au tribunal. Pourtant, elles ont aussi des responsabilités envers la société dont celle de donner l'exemple. Et donner l'exemple, c'est respecter, dans ce cas-ci, les injonctions.



INJONCTIONS INUTILES, par Jean Bottari, Préposé aux bénéficiaires.

La définition même d'une injonction prétend que les parties doivent la respecter sans quoi il y aura une audition d'outrage au tribunal. La première cause d'outrage a été entendue se tiendra le 7 mai prochain au palais de justice de Sherbrooke et mettra en cause les étudiants grévistes et la direction du cégep de Sherbrooke. Entre-temps par contre, rien ne semble être fait par les directions d'universités et de cégeps afin de forcer le respect des injonctions ordonnant le retour en classe. Les professeurs voyant les entrées bloquées par les lignes de piquetage étudiantes évoquent leur convention collective qui stipule qu'ils doivent exercer leur profession en toute sécurité et syndicalement disent qu'ils ne peuvent franchir une ligne de piquetage. Pire encore, il semble que certains professeurs se joignent au manifestants en bloquant les entrées et manifestent côte à côte avec les étudiants qui boycottent les cours. Ce conflit qui perdure est indigne de notre société qui se targue de valoriser l'éducation. Certains pays très pauvres ont compris que l'éducation est un investissement en offrant la gratuité scolaire du primaire à l'université. Ici que faisons-nous plutôt que tout mettre en oeuvre pour régler ce conflit? Nous recourons aux tribunaux afin d'écraser l'adversaire qui, soit dit en passant, est un citoyen comme vous et moi. Injonctions ou pas, il semble que cette crise ne finira jamais, car il a pris de telles proportions que le gouvernement Charest semble impuissant et que les tribunaux seront incapables eux aussi d'en atténuer les impacts sur nous tous.



PHOTO FOURNIE PAR MÉLANIE DUGRÉ
Mélanie Dugré

UN ÉTAT DE DROIT?, par Mélanie Dugré, Avocate.

Le festival des injonctions et des outrages au tribunal qui se déroule présentement dans un palais de justice près de chez vous pourrait presque être divertissant s'il n'était pas aussi pathétique. Enorgueillis et fiers de notre société libre et démocratique, que faisons-nous de la primauté du droit? Les diverses ordonnances rendues par nos tribunaux sont brûlées sur la place publique par une poignée de manifestants qui s'en font un feu de camp en scandant des cris de ralliement et en se faisant une sadique joie de les défier et d'empêcher les institutions de les respecter. Peut-être que ces dernières pourraient adopter des mesures plus coercitives

à cet égard mais il est difficile de leur reprocher de ne pas le faire compte tenu des coûts astronomiques et des conséquences désastreuses que représente déjà ce conflit pour elles. Mais peut-être aussi que les porteurs du carré rouge pourraient admettre que si eux jouissent du droit de manifester et d'exprimer leur désaccord avec la hausse des frais de scolarité, il est légitime pour leurs confrères des carrés verts d'exiger que les jugements rendus soient exécutés. Devant l'ampleur de la crise actuelle, un constat s'impose : cet état de droit que nous revendiquons comme l'un des fondements de notre société, vit de bien tristes jours.



Caroline Moreno

MAUVAISE CIBLE, par Caroline Moreno, Écrivain et comédienne.

Il y a des limites à faire appel à la police et elle est atteinte. Les étudiants protestent contre une hausse des droits de scolarité qui menace leur avenir professionnel : ce ne sont pas des criminels. Avec la corruption qui règne en maître au parti libéral, la police a sûrement d'autres chats à fouetter que de s'amuser à provoquer les manifestants pour mieux les tabasser. Par ailleurs, il est regrettable de voir que certains préfèrent abandonner le combat plutôt que de perdre une session. Ils font le jeu de Jean Charest qui mise sur le temps qui arrange tout plutôt que sur une entente en bonne et due forme. Comme le disait si bien Pierre Falardeau : «Des fois, collectivement, on pense avoir réglé des problèmes à jamais et on passe à autre chose alors qu'il faudrait continuer à lutter.» La force réside dans la volonté. Pas dans la peur et le chantage.



ABSOLUMENT!, par Michel Kelly-Gagnon, PDG de l'Institut économique de Montréal. Il s'exprime à titre personnel.

Si des étudiants (et il est important ici de noter le mot **des** étudiants et non pas **les** étudiants) souhaitent protester contre la hausse des droits de scolarité, le Plan Nord, le "néolibéralisme", la corruption, les banques, ou que sais-je encore en refusant de se rendre à leurs cours, c'est leur droit le plus strict. À l'inverse, si d'autres étudiants font le choix de poursuivre leurs études, leurs droits doivent également être protégés. Ainsi donc, ce qui est en cause ici n'est pas «l'accès aux établissements» mais bien les droits et libertés des étudiants qui ont un point de vue différent. Du reste, il faut aussi ne pas perdre de

vue qu'au moins deux tiers des étudiants (certains disent même trois quarts) ne partagent pas le point de vue des leaders étudiants les plus visibles et qu'ils continuent à se rendre en classe. Enfin, quand on sait que plusieurs des étudiants les plus militants se réclament de la mouvance dite «libertaire», alors pourquoi diable leur est-il si difficile de comprendre une notion toute simple: vivre et laisser vivre?



ÉTAT DE DROIT OU DE PRIVILÈGES, par Marc Simard, Professeur d'histoire au collège François-Xavier-Garneau.

Une injonction est, selon le Code de procédure civile, une «ordonnance de la Cour supérieure ou d'un de ses juges enjoignant à une personne (...) de ne pas faire ou de cesser de faire (...) un acte ou une opération déterminés...». Une personne qui ne respecte pas une injonction se rend coupable d'outrage au tribunal et peut être condamnée à une amende ou à une peine d'emprisonnement d'un maximum d'un an. Les étudiants, les enseignants et les citoyens qui se massent devant les portes de certaines institutions d'enseignement pour empêcher la tenue des cours alors que les tribunaux ordonnent qu'ils soient dispensés se rendent donc coupables d'outrage au tribunal. Cela ne doit pas être toléré dans une société de droit. Ne pas respecter une injonction est un geste lourd de conséquences, susceptible d'entraîner la société dans une dérive anarchique, qui n'a de sens que sous un régime dictatorial ou totalitaire et pour défendre des droits fondamentaux. S'y adonner pour préserver les privilèges corporatistes d'un groupe social est d'une inconscience inqualifiable. Personne ne devrait s'y prêter sans être sanctionné, les professeurs plus que les

autres. Pour ces raisons, et malgré les protestations que cela entraînerait, des opérations policières devraient être organisées pour encercler, arrêter, identifier et traduire en justice tous les individus qui défient sciemment ces ordres de cour. Nul ne peut se prétendre au-dessus de la loi.



Patrice Garant.

AU BORD DE L'ANARCHIE, par Patrice Garant, Professeur émérite de droit public à l'Université Laval.

Notre société vit depuis quelques décennies un phénomène de judiciarisation poussée. L'avènement des chartes a eu pour effet de transférer devant les tribunaux la solution de problèmes à caractère largement politiques. Mais de tout temps, les citoyens ont saisi les cours pour faire respecter leurs droits ordinaires. Le Parlement et le gouvernement ont eu beau être contestés, mais le pouvoir judiciaire était respecté ; il s'agit du rempart ultime pour faire assurer la primauté du droit et de la démocratie. En refusant d'obtempérer aux injonctions et en banalisant l'outrage au tribunal, les associations étudiantes et leurs leaders nous poussent au bord de l'anarchie. Certes, le pouvoir de la rue grise, surtout lors qu'il est adulé par certains médias ou autres groupes de pression. Mais les institutions publiques ont l'impérieux devoir de respecter et de faire respecter l'autorité des tribunaux. S'il y a menace à la sécurité des personnes dans ces institutions, la police est là pour les protéger ; pourquoi ne le ferait-elle pas alors quelle se déploie pour empêcher la casse de vitrines en ville ? La désobéissance civile n'est pas un argument pour contester une politique gouvernementale, à moins que celle-ci constitue «une torture ou

peine cruelle et inusitée»; l'augmentation de droits de scolarité n'est pas de cette gravité!



photo archives La Voix de l'Est
François Bonnardel

LA FAUTE DES VIEUX PARTIS, par François Bonnardel, Député de Shefford.

Le porte-parole de la Coalition avenir Québec en matière d'éducation, Éric Caire, a déposé hier une motion à l'Assemblée nationale exigeant le respect des injonctions prononcées par les tribunaux qui permettent aux étudiants qui le souhaitent d'assister à leurs cours. Malheureusement, cette motion a été bloquée par les autres partis. Ainsi, les 125 élus de l'Assemblée nationale n'ont pas pu envoyer un signal clair à l'égard du respect des décisions des tribunaux qui ont émis ces injonctions. L'incapacité du Parti québécois et du Parti libéral à être clairs sur cette question n'est pas sans danger, car elle laisse entendre qu'il peut être acceptable de défier les décisions des tribunaux et de ne pas respecter nos lois. Il est très regrettable que ces deux vieux partis cultivent une telle ambiguïté, car ce sont les étudiants qui veulent obtenir leur diplôme qui en paient le prix. La position de la Coalition avenir Québec est claire : il faut faire respecter les injonctions prononcées par les tribunaux. Nous affirmons haut et fort que le droit à l'éducation ne doit pas être brimé et que les étudiants doivent être libres d'assister à leurs cours. Au lieu de tergiverser, les autres partis devraient joindre leur voix à la nôtre.

 [Commentaires \(8\)](#)

LE DEVOIR : Injonctions et grève étudiante - La primauté du droit en péril?, par Christian Brunelle - Professeur titulaire à la faculté de droit de l'Université Laval - Lundi 30 avril 2012



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir

La crise sociale vécue actuellement appelle d'urgence une solution négociée par les acteurs politiques, soutient le professeur Christian Brunelle. Le conflit qui oppose les étudiants collégiaux et universitaires au gouvernement du Québec a beaucoup mobilisé les ressources - limitées - du système judiciaire ces dernières semaines. Plusieurs juges de la Cour supérieure ont ainsi été appelés à statuer, par voie de requête en injonction, sur le droit de certains étudiants d'avoir libre accès aux salles de classe en vue d'y suivre leurs cours, malgré une décision majoritaire de

leurs associations étudiantes de décréter une grève et de désertier les cours à titre de moyen de pression.

En matière d'injonction, la Cour doit notamment déterminer si la partie qui sollicite l'injonction dispose d'un « droit apparent ». À ce jour, une majorité de juges a jugé que le fait d'avoir payé des droits de scolarité emporte un droit clair à recevoir l'enseignement. Et si la réalité était plus complexe ?

Le monopole des associations étudiantes

La Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (LAFAGE) confère à toute association accréditée le monopole de représenter les étudiants et de promouvoir leurs intérêts. Elle reconnaît à tout étudiant le droit de participer à la formation de cette association et à ses activités.

Selon la loi, tout étudiant représenté par une association accréditée en « est réputé membre » et lui verse obligatoirement une cotisation. De plus, tout établissement d'enseignement doit reconnaître l'association accréditée comme le représentant exclusif des étudiants. À l'évidence, le législateur a ainsi voulu inciter les étudiants à unir leurs forces, en s'inspirant fortement du modèle de représentation syndicale applicable en matière de travail. Il a même conféré à sa loi une portée « quasi constitutionnelle » puisqu'elle rend « sans effet » toute autre disposition inconciliable.

Dans ces conditions, si une majorité d'étudiants adopte, au cours d'une assemblée délibérante, un vote majoritaire par lequel elle décide de recourir à la grève, ce choix collectif peut-il être remis en cause par certains étudiants qui ne le partagent pas ?

À la lumière du régime législatif aménagé par la loi, le droit de ces « dissidents » paraît plutôt douteux. Or, en épousant une approche essentielle-

ment individualiste fondée sur le respect du contrat conclu entre un établissement d'enseignement et l'étudiant, une majorité de juges réfutent cet avis. C'est ainsi que des droits individuels de nature contractuelle l'emportent sur des droits collectifs de nature politique, par un effet de banalisation de la démocratie étudiante.

Les libertés fondamentales

Les Chartes des droits garantissent les libertés d'association et d'expression. Il est maintenant acquis que la liberté d'association a une dimension collective en ce qu'elle assure, en contexte de travail, un droit dérivé à la négociation collective emportant notamment une obligation constitutionnelle de négocier de bonne foi opposable au gouvernement.

Si les avis sont partagés quant à savoir si la liberté d'association protège également le droit de grève, plusieurs juristes défendent ce point de vue et une décision récente, rendue en Saskatchewan, est d'ailleurs au même effet.

La liberté d'association n'étant pas limitée au seul domaine du travail, elle bénéficie assurément aux associations étudiantes. Certes, à la différence du Code du travail, la LAFAEE ne garantit pas expressément le droit de grève, mais elle n'interdit pas davantage son exercice, se limitant à affirmer le droit des étudiants de participer aux « activités » de l'association. Les juges jusqu'ici saisis de litiges dans le cadre du conflit ont soit refusé de se prononcer sur la question, soit conclu péremptoirement à une « grève illégale ». Pourtant, la liberté d'association, par sa nature constitutionnelle, peut être une source autonome de droit, malgré le silence du législateur.

Par ailleurs, les tribunaux ont reconnu que la liberté d'expression acquiert une importance accrue lorsque le message qu'elle véhicule est de nature politique. La décision, prise en assemblée, de désertir les cours et de dresser des piquets de grève est clairement de cette nature et résulte d'un choix collectif et non individuel. Assimiler une telle décision non pas à une « grève » - comme pour mieux nier sa nature collective -, mais plutôt à un simple « boycottage » des produits d'un fabricant de jus de raisin

ou un magasin de grande surface » (sic) confond liberté d'expression commerciale et liberté d'expression politique, comme si l'une valait l'autre. L'éducation n'est pourtant pas une marchandise !

Le respect des injonctions

Une ordonnance d'injonction doit contraindre à « accomplir un acte ou une opération déterminés » et « être susceptible d'exécution ». Or, plusieurs des jugements rendus ordonnent aux établissements d'enseignement de dispenser les cours « de façon normale », plaçant ainsi les dirigeants de ces institutions et leurs professeurs dans une situation intenable et nullement propice à l'enseignement. C'est ainsi que, dans le contexte de crise actuelle, plusieurs de ces ordonnances ne peuvent simplement pas être respectées, malgré toute la bonne foi des administrations collégiales et universitaires.

Dans un État de droit, le respect des ordonnances des tribunaux est de la plus haute importance. C'est même une condition essentielle de maintien d'une société libre et démocratique. Or, l'appréciation essentiellement individuelle des demandes d'injonction fait en sorte que la dimension collective du conflit ne semble pas suffisamment prise en compte, ce qui contribue à exacerber les tensions sur les campus plutôt qu'à les atténuer. L'on sait que le juge saisi d'une demande d'injonction dispose d'une très vaste discrétion. En matière d'éducation, les tribunaux ont traditionnellement eu pour pratique de ne pas intervenir dans la gestion des activités d'enseignement au sein des établissements collégiaux et universitaires, à moins d'un abus de pouvoir équivalent à une fraude à la loi. Le temps est peut-être bien choisi pour revenir à cette sagesse judiciaire.

La crise sociale vécue actuellement appelle d'urgence une solution négociée par les acteurs politiques. Et la dernière chose dont la société québécoise ait besoin, c'est que l'autorité de ses tribunaux sorte affaiblie de cette crise. La primauté du droit en dépend.

Vos réactions (31)

LE DEVOIR: Lettres - Que les politiques règlent le conflit, pas les tribunaux, par Luc Bordeleau - Étudiant en sociologie à l'UQO - Le 17 avril 2012 - Vendredi 20 avril 2012

Le droit de demander à l'appareil judiciaire d'entendre les arguments quant à un préjudice potentiel subit par un citoyen est légitime dans notre société. Cependant, dans la situation des manifestations étudiantes, il est également légitime de soulever la problématique qu'engendrent les injonctions délivrées par les tribunaux.

Du point de vue de l'éthique, ces décisions ne sont pas sans conséquence quant à la cohésion sociale à long terme. À cet égard, si certaines personnes croient que mettre fin à une revendication sociale avec des injonctions est tout à fait convenable, imaginez-vous un instant qu'on impose

une réforme du système de santé par la voix des tribunaux après qu'une importante partie de la population s'y oppose et manifeste son mécontentement sur la place publique. Vous aurez ensuite une idée de la violence symbolique que les étudiants subissent actuellement. Il est donc impératif, pour le meilleur intérêt de notre société, que nos politiciens mettent de côté leurs a priori idéologiques et qu'ils agissent de façon responsable et éthique afin de résoudre le conflit.

Protéger la cohésion sociale n'est pas un luxe, car nous allons tous devoir vivre ensemble après cette crise. Agissons donc de façon démocratique.

Vos réactions

- André Chevalier - Abonné, 20 avril 2012 05 h 11
La dictature du judiciaire
De plus en plus, on confie aux juges la responsabilité de trancher des litiges qui relèvent de choix politiques ou de la régie interne des organismes.
Les juges doivent trancher «by the book» des litiges sans connaître les tenants et les aboutissants de leur décisions dans la vie réelle.
J'aimerais bien voir un juge sous le coup

- d'une injonction donner un cours de droit dans l'atmosphère chaotique qui prévaut actuellement dans certaines universités.
- Jean_Yves - Abonné, 20 avril 2012 07 h 24
Faudrait peut-être faire la différence.
Entre autre entre: démolir des bureaux de ministre, de faire des menaces personnelles a ces ministres incluant l'utilisation de cocktail molotov et menace incendiaire via des réservoirs d'essence aux résidences de ministres, versus la «violence» de, mettons, lire mon commentaire qui ne vas dans le sens du vôtre.

- André Chevalier - Abonné, 20 avril 2012 09 h 44
Ce n'est pas le sujet des propos de Luc Bordeleau.
Faudrait justement faire la différence comme vous dites et éviter de tout mettre dans le même sac.
- Jean Bourgeois - Inscrit, 20 avril 2012 07 h 39
Vous êtes à l'école de la rue
et vous apprendrez bien plus que sur les bancs d'école sur le c'est comment la vraie vie.

BLOGUE.CYBERPRESSE.CA: Yves Boisvert: La grève étudiante ne se règlera pas devant les tribunaux - Jeudi 19 avril 2012 | Mise en ligne à 23h56

Il y a du drame dans l'air, mesdames et messieurs.
Hier après-midi, en marchant sur Saint-Laurent, j'aperçois des motos de police qui bloquent la circulation.
Une centaine d'étudiants se couchent sur l'asphalte au milieu de la rue.
Ils scandent: "Mourons plus fort pour que personne ne nous ignore".
Serait-on rendu dans l'Espagne de Franco?
Enfin, A+ pour la scénographie et la mise en scène. Pour le texte, pas sûr.
Mais revenons à mon sujet.
Ce n'est pas vrai que le recours aux tribunaux pendant la grève étudiante est un déni de démocratie.
Ça dépend de ce qu'on demande.

Si des grévistes bloquent l'entrée d'une faculté qui a voté contre la grève, il est parfaitement légitime de demander une injonction.
Mais quant à ceux qui ont recours aux tribunaux pour forcer les institutions à fournir des cours dans des départements qui ont voté pour la grève, c'est une autre histoire.
Légalement, il n'y a pas de droit de grève étudiant. C'est un boycott organisé par des usagers. Ceux qui ne sont pas d'accord et qui ont payé pour leurs cours pourraient donc exiger légalement qu'on les leur donne...
Mais cette vision légaliste ne mène nulle part.
En fait, elle mène à des affrontements et une série de décisions qui créent une sorte de cacophonie générale qui ne permettra pas nécessairement de sauver la session.

Il faut reconnaître, même si ce n'est pas dans la loi comme l'est le droit de grève dans le Code du travail, que les associations étudiantes ont un pouvoir traditionnellement reconnu de former des assemblées et de prendre des décisions collectives.
Si la possibilité de recourir aux tribunaux est parfaitement légitime et indispensable en démocratie, la solution à ce conflit est néanmoins assez évidemment politique.
Et ça prendra éventuellement des votes des assemblées concernées pour que ça se fasse correctement - assemblées qui doivent aussi être tenues correctement.
Pas des injonctions.

 [Commentaires \(43\)](#)



LE DEVOIR: Lettres - Injonctions et mouvements sociaux: un dangereux mélange, par Francis Villeneuve Ménard - Le 16 avril 2012 – Mercredi 18 avril 2012

Devant la plus longue grève de l'histoire du mouvement étudiant québécois, le gouvernement de M. Charest semble tenter une nouvelle approche: d'une part, inciter les directions des universités et des cégeps à forcer un retour en classe et, d'autre part, encourager, du moins implicitement, les étudiants réfractaires à cette contestation à transposer leur débat devant les tribunaux. Si une telle attitude de la part de nos élus peut susciter des interrogations quant à leur conception de la démocratie, qui semble se réduire à un processus électoral à intervalles réguliers, elle risque également de miner la crédibilité et l'efficacité du système judiciaire.

L'exemple de l'Université du Québec en Outaouais, où professeurs et étudiants refusèrent de se plier à une injonction le 16 avril, est évocateur et rappellera à certains une affaire de 1974: C.T.C.U.M. c. Syndicat du transport de Montréal [1974] C.S. 227. Alors que la C.T.C.U.M. demandait à la Cour supérieure de condamner une nouvelle fois le Syndicat du transport de Montréal pour outrage au tribunal à la suite du non-respect d'une

injonction provisoire exigeant la fin d'une grève illégale, l'ex-juge en chef Jules Deschênes, que l'on ne saurait soupçonner d'avoir frayé avec les milieux contestataires, rejeta la requête en raison de son caractère inopérant d'un point de vue social. Pour lui, la multiplication des conflits sociaux et le nombre de grévistes prêts à affronter la loi faisaient craindre que des groupes rendent inefficaces ou impossibles, par leur désobéissance civile, les seules réparations pouvant être accordées par les tribunaux: l'amende et l'emprisonnement. Devrait-on bâtir des prisons pour les grévistes refusant de se conformer aux injonctions? Il reprochait au pouvoir politique de mettre en danger l'autorité des cours de justice en se déchargeant de son rôle.

Si cette décision — inspirée par le réalisme judiciaire — fut infirmée en appel, elle n'en demeure pas moins un avertissement important à l'endroit des élus d'aujourd'hui, qui ont tort de rejeter leur responsabilité sur les épaules des juges, souvent mal outillés pour trancher pareil débat.

Vos réactions

- Jean Lapointe – Abonné, 18 avril 2012 09 h 48
La judiciarisation de la grève dénoncée. Des avocats, des juristes et des professeurs de droit dénoncent la judiciarisation de la grève étudiante, soutenant qu'elle contrevient au droit d'expression.
«Lors d'une conférence de presse à l'Université du Québec à Montréal, un avocat de la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec, Jonathan Leblanc, a lu une lettre à ce sujet.»
<http://www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2012/>
«Cette situation, disent les signataires, « pourrait constituer une mesure discriminatoire fondée sur les convictions politiques des étudiants qui se sentent liés par le vote démocratique de leur association étudiante ». Ce qu'on peut constater c'est que la démocratie est très mise à mal par ce gouvernement.
- Johanne Lavallée Bernard Dupuis – Abonné, 18 avril 2012 10 h 10
Le judiciaire au service du pouvoir
Il est remarquable que chaque fois que les tribunaux ont eu à se prononcer au sujet des injonctions dans ce conflit, sauf exception, ils aient donné raison au pouvoir. Cela nous rappelle que dans une société comme la nôtre le système judiciaire est un des bras du pouvoir.
Il est aussi frappant de voir que les tribunaux sont intervenus après que le ministre Beauchamp ait demandé aux étudiants de retourner en classe. La ministre, comme son gouvernement, ayant perdu toute autorité se tournait en désespoir de cause vers les tribunaux.
Pourquoi ce gouvernement a-t-il si peu d'autorité morale? Pourtant, normalement en démocratie contrairement au despotisme,

l'autorité ne vient pas de la force. Ce qui se passe, c'est que le gouvernement actuel ne fut élu qu'avec 25.6% des votes de la population. Les autres votes sont allés soit à l'opposition, soit à l'abstention.
En conséquence, notre société n'a pas de gouvernement véritablement solide et légitime. Pour pallier ce genre de faiblesse, ce gouvernement se tourne de manière abusive vers le système judiciaire. Vous avez tout à fait raison de dire que, ce faisant, le gouvernement discrédite le système judiciaire et l'utilise pour pallier sa faiblesse et son déficit démocratique.
Cela est d'autant plus désolant que c'est contre la jeunesse que ces manoeuvres despotiques s'adressent. Quelle confiance la prochaine génération aura-t-elle dans le système judiciaire?
En terminant, j'espère que notre jeunesse comprendra maintenant que lors de toutes prochaines élections ils ne pourront s'abstenir sous aucun prétexte d'aller voter. N'oublions pas que si les jeunes avaient voté lors des deux dernières élections, Jean Charest n'aurait jamais été élu premier ministre, et cela pour le plus grand bien du Québec. Malheureusement, ce n'est pas ce qui est arrivé.
Bernard Dupuis, Berthierville
- Michel Richard – Inscrit, 18 avril 2012 18 h 43
Vous affirmez: "il est remarquable que chaque fois que les tribunaux ont eu à se prononcer au sujet des injonctions dans ce conflit, sauf exception, ils aient donné raison au pouvoir"
Peut-être parce que les injonctions ont été demandées là où les étudiants faisaient des choses illégales ?
Il est bien certain que les étudiants dénoncent "la judiciarisation" du conflit parce qu'il savent que c'est un terrain sur lequel ils sont perdants: la loi n'est pas de leur côté.

- Michel Simard – Abonné, 18 avril 2012 12 h 31
L'abstentionnisme destructeur de la démocratie
Tout à fait pertinent de rappeler comment l'abstentionnisme est un grand ennemi d'une saine démocratie. Le judiciarisme est également une autre façon de ne pas reconnaître l'existence de la démocratie en niant que certaines décisions doivent se prendre collectivement et que la collectivité doit être solidaire, tant du point de vue juridique que social.
Par ailleurs, on dit souvent que les jeunes ne votent pas, mais quels sont ces jeunes qui ne votent pas, peut-être pas ceux qui sont appelés à payer des droits de scolarité plus élevés?
- Francine Roy – Inscrite, 18 avril 2012 12 h 41
Le judiciaire au service de la démocratie
De nombreuses personnes dénoncent les irrégularités dans le processus du vote lors des assemblées étudiantes de notre association tenues jusqu'à maintenant, avec raison, je pense. Il faut étudier à l'Uqo (ou dans une université ou un cegep) pour apprécier la situation vécue. Mais, comme me racontait un étudiant, il est difficile pour un cerveau de 17 ans de faire la différence entre démocratie et anarchie. Peut-être bien que c'est vrai, peut-être bien que non. Quoique, quand on y pense, dans des élections générales, les personnes de seize et dix-sept ans n'ont pas droit de vote, pour une bonne raison, j'imagine. Les profs ont certainement une influence considérable sur cette population. Difficile de dénoncer l'injonction dans ce contexte. La démocratie et le devoir citoyen sont des apprentissages, comme tout le reste.
Francine Roy, étudiante à l'Uqo.

LE DEVOIR: Droit à l'éducation: tel est pris qui croyait prendre, par Frédéric Bastien - 10 avril 2012 – Mardi 10 avril 2012 11h06

Depuis quelques jours, les démarches juridiques se multiplient en rapport à la grève étudiante. Des étudiants voulant retourner en classe se tournent vers les tribunaux pour que ceux-ci ordonnent la reprise des cours à coup d'injonctions. Certains obtiennent gain de cause et d'autres non. En entrevue au Devoir, le président de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Léo Bureau-Blouin, a réagi en dénonçant la «judiciarisation» du conflit, c'est-à-dire l'utilisation des tribunaux et du droit pour régler un litige entre le gouvernement et les étudiants. «C'est un conflit qui est politique, et la justice ne saurait servir quand tu as perdu sur le terrain politique.»

On ne saurait mieux dire. Il revient au gouvernement de négocier ou pas avec les étudiants pour résoudre la crise actuelle. De même, les élèves qui s'opposent à la grève doivent convaincre une majorité lors des assem-

blées qui se tiennent sur le sujet. Il n'appartient pas aux juges de décréter des solutions en vertu de la justice.

Le problème est que les étudiants se font rattraper par où ils ont péché. Depuis le début du conflit, plusieurs de leurs porte-parole affirment haut et fort que l'éducation est un droit auquel le gouvernement attende en haussant les frais de scolarité. Cette prémisse est fautive. Souvenons-nous d'abord que les véritables libertés fondamentales ont deux caractéristiques. D'abord, elles ont surtout un caractère défensif. Prenons le droit de grève. Celui-ci prend sa source du fait qu'on ne peut obliger quelqu'un à travailler. Il est aussi lié à la liberté d'association. En l'exerçant, les grévistes n'obligent pas la société à leur payer ou leur fournir quoi que ce soit. Ils ne font que refuser de travailler (ou d'étudier), car ils jugent inadmissibles les conditions dans lesquelles ils sont censés le faire.



Un vrai droit est aussi universel, ce qui constitue sa deuxième caractéristique. Tous en jouissent de la même façon. Or ceci est impossible dans le cas d'un «droit à l'éducation». Non pas que l'éducation ne soit pas fondamentale et vitale pour une société moderne, mais on ne saurait la considérer comme un droit. Pourquoi? Parce qu'elle nécessite une intervention active de la communauté qui doit bâtir des écoles, payer des professeurs, etc. Dès lors, un «droit» à l'éducation divise la société entre ceux qui financent l'éducation et ceux qui en bénéficient, perdant du coup son caractère universel.

Comme elle n'est pas un droit, les décisions concernant l'éducation doivent se prendre dans l'arène politique, comme le rappelait la FECQ. Sauf que les étudiants ont érigé eux-mêmes leurs objectifs politiques en

quelque chose d'absolu: un droit à l'éducation, sacré, immanent et inviolable. Or il y a des dangers à utiliser ce genre d'intimidation intellectuelle, car la judiciarisation du politique est une arme à double tranchant. Elle a le fâcheux défaut de souvent se retourner contre celui qui l'utilise. En clamant que le fait d'étudier est un droit, les grévistes ont invité leurs opposants à se tourner vers la justice pour qu'on cesse de les priver de leur droit à l'éducation. Tel est pris qui croyait prendre!

Il y a aussi la douce ironie de l'arroseur arrosé dans cette histoire. Il y a aussi les dommages collatéraux. Avec la judiciarisation du débat, des juges ordonnent la reprise des cours. Ce faisant, ils risquent de porter atteinte à une vraie liberté fondamentale, le droit de grève des étudiants.

Vos réactions

- aixolex – Inscrit, 10 avril 2012 11 h 48
L'Éducation n'est pas un droit ?

« Non pas que l'éducation ne soit pas fondamentale et vitale pour une société moderne, mais on ne saurait la considérer comme un droit. » Affirmation pour le moins intrigante, surtout si l'on considère l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme :

« 1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite. »

- PIELCHAT – Inscrit, 10 avril 2012 12 h 20
Le droit à l'éducation, sacré, immanent et inviolable

En essayant d'assimiler l'aspect sacré, immanent et inviolable du droit d'accès à l'éducation, les associations ont voulu rallier le plus de gens possibles à leur cause. Rien n'est moins sûr qu'une éventuelle augmentation des frais de scolarité puisse sérieusement affecter l'accessibilité.

Ici, on essaie de confondre accessibilité et endettement; deux faits importants, certes, mais indépendants.

Avec un minimum de créativité, on peut à la fois faciliter et accroître l'accessibilité aux études supérieures et accroître les frais de scolarité. On pourrait, par exemple, ponctuer les coûts en fonction du diplôme et du potentiel financier qu'il représente. Exiger des frais différents d'un futur dentiste ou d'un futur professeur pourrait par exemple être une mesure socialement plus équitable.

Mais, on s'entête à refuser toute augmentation des frais, comme s'il s'agissait d'un dogme intouchable ! Non seulement n'est-ce pas un dogme, mais le gel et la gratuité peuvent également induire des effets non souhaitables sur l'équité sociale.

- RobertB – Inscrit, 10 avril 2012 13 h 03
Bin voilà! Qui est pris...

Qui est pris... Je fais une remarque emicale à aixolex: l'article 26 dit bien que l'enseignement primaire est un droit, sachant que dans trop de pays, cet enseignement de base, lire, écrire, compter est nié à la population, et on ne parle pas des enfants ici ais aussi et surtout des adultes. Cette éducation, selon l'article, doit être gratuite.

L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé... ce qui est le cas au Québec.

L'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous: en rien cela signifie une gratuité quelconque, comme se nourrir, où tous doivent y avoir accès, mais nulle part on sous-entend un gratuité de la nourriture; et en fonction de leur mérite et bien là, on sous-entend avoir les acquis nécessaires; avec la réforme Marois, on se pose

la question «comment peut-on réussir à l'université ou au cégep sans connaissance, mais des compétences». Parlez-en aux profs du cégep, qui vivent depuis un an ce premier arrivage de réformés.

Finalement, aux profs qui appuient la grève (qui ne sont pas majoritaires): allez-vous rattraper la session perdue gratuitement? Après tout, cela fait 5 semaines que vous ne faites pas grand chose, sauf appuyer la grève étudiante.

Après tout, votre convention précise que vous devez faire des prestations de cours durant un nombre précis et dans un délai précis.

Parole de prof, syndiqué payant 1400\$ par année mais qui n'a pas de fond de grève parce que son syndicat est trop occupé à vivre dans sa tour d'ivoire, comme une corporation sans CA mais avec un PDG.

- Pascal Roy – Inscrit, 10 avril 2012 13 h 34
Désolé Frédéric Bastien

Vous êtes dans le champ total. Et vous avez besoin de vous faire rappeler à l'ordre. alors voici votre culture général:

Article 26 :
Déclaration universelle des droits de l'homme REF:

- <http://www.un.org/fr/documents/udhr/#a26>

- Lamonta – Abonné, 10 avril 2012 13 h 40

Un raisonnement bâtarde
Je ne comprends pas que Le Devoir publie un tel article dont les arguments sont bâtards et constituent un échafaudage de sophismes.

Évidemment que l'éducation est un droit fondamental: comment voulez-vous simplement exister dans cette société si vous êtes analphabète? Tous en bénéficient, tous en ont besoin et tous paient. Est-ce assez universel pour M. Bastien?

- Samuel Croteau – Inscrit, 10 avril 2012 17 h 38

Quels sophismes, svp?
Bien sur qu'il faut savoir lire pour fonctionner en société. Voilà pourquoi la Déclaration universelle fait la distinction entre l'éducation «élémentaire et fondamentale» et les «études supérieures».

Il était bien temps que quelqu'un soulève cette distinction, depuis le temps que les fédérations étudiantes font de la démagogie en brandissant le «droit à l'éducation»!

- RobertB – Inscrit, 10 avril 2012 13 h 41
«en fonction de leur mérite»

Je voudrais commenter aussi le fait que l'article 26 des droits de l'Homme parle de mérite pour l'accès aux études supérieures.

Si l'éducation devient gratuite, cela veut-il dire que l'élève qui coule ses cours aura des comptes à rendre. C'est le cas présentement pour certaines situations. Cela devra-t-il se généraliser? Les leaders étudiants «professionnels» (ces futurs politiciens) de 35 ans de premier cycle devront-ils accélérer le pas? L'élève qui coule devra-t-il commencer à étudier?

- Arthur Cravan – Inscrit, 10 avril 2012 15 h 11

Frédéric Bastien, prise deux
Est-ce que Le Devoir est en manque de contributions au point de donner une deuxième chance à Frédéric Bastien, qui, le 5 mars dernier, avait pu nous édifier de son texte au beau titre "L'éducation n'est pas un droit"?

- Paule Savignac – Abonnée, 10 avril 2012 16 h 27

Et ceux qui ne peuvent pas payer
De Louis.Marc.Bourdeau@Gmail.com
Et la baisse de 26 000 étudiants dans les universités francophones à la suite de la première hausse importante de frais de scolarité décrétés en 1992 par le gouvernement Bourrassa (Article de Doray & Groleau, Le Devoir 23 mars), n'avaient pas le droit à l'éducation, discriminée par la richesse des postulants. Voilà c'est simple!

Même si on admet que tous ne sont pas venus à l'université à cause du manque d'argent, cela fait tout de même peut-être 10% des étudiants universitaires de l'époque. Allez débarrassez le plancher, cons de pauvres! Les étudiants parlent du droit de tous à l'éducation universitaire, qui devrait être aussi gratuite que peut l'être celle des cégeps.

- Gabriel Seguin – Abonné, 10 avril 2012 16 h 31

Sur le droit universel
Ce paragraphe me fait sursauter:
"Un vrai droit est aussi universel..."

D'abord, dans ce paragraphe, vous divisez ceux qui financent l'éducation et ceux qui en bénéficient, comme si les bénéficiaires se limitaient uniquement à l'échelle financière et utilitariste de la chose et comme si ceux qui paient plus d'argent au système d'éducation publique (les « contribuables ») n'en retireraient rien indirectement. Or, ces personnes bénéficient du travail des médecins, des pharmaciens, des ingénieurs, et autres comme n'importe qui d'autre. De plus, des membres de leurs familles, peut-être même leurs enfants ou petits-enfants, bénéficient possiblement de l'argent publique placée dans l'éducation.

D'autre part, si un « droit universel » devait se limiter seulement au droit uniquement individuel, soit le seul type de droit réellement possible dans votre définition de « droit universel », il n'y en aurait en réalité que très, très peu. Ceux-ci ne se limiteraient, grossièrement, qu'à l'accès à l'eau et la nourriture, et à l'Habeas Corpus. Sitôt qu'un droit ne bénéficierait plus DIRECTEMENT à TOUS les individus, il ne serait dès lors plus universel. Le droit à la santé, le droit à un gouvernement représentatif, le droit d'accès à l'information, voire les droits particuliers pour les femmes, les groupes ethniques ou les immigrants seraient dès lors impossibles. Toute revendication pour une quelconque décision d'envergure sociale ne serait alors qu'une question d'attribution de privilèges de la part de ceux qui possèdent le pouvoir. À ce point, nous pourrions aussi bien invalider en entier la notion même de « droit universel » et par-

ler uniquement de « droit individuel ». Charrest, d'ailleurs, n'en serait que réjoui.

Votre définition de « droit » est donc à la fois totalement inapplicable à notre réalité et entièrement impertinente au contexte de la grève étudiante.

- M. Miclot – Inscrit, 10 avril 2012 16 h 40
Un contentieux qui dépasse l'éducation
Un prétexte la hausse des coûts, les Québécois sont en majorité écoeurés par ce gouvernement et ce mouvement est ce qu'il y a jamais eu de plus près d'une désobéissance civile généralisée. Si les étudiants refusent toute hausse, c'est à cause des moeurs politiques du PLQ, ils savent très bien que ces millions ne serviront qu'à enrichir la mafia universitaire et politique.
- RobertB – Inscrit, 10 avril 2012 17 h 41
Le terme de « mafia » est un peu dur mais je suis bien d'accord avec vous, surtout en incluant les CA universitaires aussi bien que le gouvernement actuel.
Je rajoute toutefois que le PQ ne fera pas mieux, puisque toutes les fois qu'il fut au pouvoir, sauf pour les premières années sous René L., ils n'ont rien fait sauf augmenter la dette; le PQ n'a pas augmenté les frais de scolarité mais en échange, coupa fortement dans les salaires des profs!
- 54lili – Inscrit, 10 avril 2012 18 h 17
ABSOLUMENT EXACT !
Gouvernement PLQ avec son chef atteint maintenant un niveau d'insatisfaction chez 78% des Québécois dont 81% chez les francophones.

Et c'est amplement mérité comme note de passage après 9 ans de mensonges et de corruptions.

Samuel Croteau – Inscrit, 10 avril 2012 17 h 32

Excellent texte
Merci, M. Bastien.

On peut également relativiser l'atteinte au «droit à l'éducation» quand, en tant que Québécois de naissance, on a souvent profité d'un an de maternelle, de 6 années de primaire, de 5 année de secondaire et de 2 ou 3 années de cégep presque gratuites !

Jonatan Lavoie – Inscrit, 10 avril 2012 19 h 28

Peuple québécois, s'il vous plaît !

Pourquoi la question des frais de scolarité est rendu un sujet de conflit? La démocratie est au Québec. La démocratie stipule que tous les citoyens ont droit à leur point de vu et à leur droit de parole. Quand je vois dans mon assemblée que le président de grève ne respecte pas les revendications de chaque côté. Quand je vois des «verts» insulter des «rouges» et vice-versa. Quand je vois des futurs pompiers intimider des gens plus faibles. Quand je vois un maire insulter gratuitement des étudiants d'une province pour leur point de vu. Quand je vois des parents traités d'autres jeunes comme des êtres inférieurs. Quand je vois le manque de respect des deux côtés de cette question. J'ai tout simplement HONTE D'ÊTRE QUÉBÉCOIS. Tant de gens revendiquent des droits, des positions, des pensées, mais ne comprennent pas la démocratie ou encore une assemblée.

S'il vous plaît, peuple québécois, ayez la décence de ne rien dire qui rabaisse notre nation. Insulte, désinformation, sophisme, tous ces points n'ont pas lieux dans la vraie démocratie.

Merci...

Étienne Marcoux – Abonné, 10 avril 2012 22 h 52

Retour du mystificateur Frédéric Bastien
Deux remarques

1. M. Bastien nous dit:

"Souvenons-nous d'abord que les véritables libertés fondamentales ont deux caractéristiques. D'abord, elles ont surtout un caractère défensif."

Mais d'où sort cette affirmation? Par exemple, le droit à l'alimentation, est quelque chose de défensif? Je vois mal en quoi c'est "défensif"... Il faudrait que M. Bastien explique un peu plus ce qu'il veut dire par "caractère défensif".

2. M. Bastien ajoute :

"Un vrai droit est aussi universel, ce qui constitue sa deuxième caractéristique.(...) Parce qu'elle nécessite une intervention active de la communauté qui doit bâtir des écoles, payer des professeurs, etc. (...), l'éducation divise la société entre ceux qui financent l'éducation et ceux qui en bénéficient, perdant du coup son caractère universel."

M. Bastien n'a jamais pensé que ceux qui financent l'éducation peuvent en bénéficier autant que ceux qui ne la financent pas, et qu'ils y ont droit tout autant? Je comprends très mal l'argument de M. Bastien.

CYBERPRESSE: Une logique tordue, par Marc Simard enseigne l'histoire au Collège François-Xavier-Garneau - Publié le mardi 10 avril 2012 à 06h00



Photo Patrick Sanfaçon, La Presse

Plusieurs organisations syndicales, communautaires et écologiques se sont jointes au rassemblement organisé par la CLASSE, le lundi de Pâques.

Ces jours-ci, les associations d'étudiants qui boycottent toujours leurs cours se plaignent de la judiciarisation du conflit.

Selon leurs porte-parole, l'intervention des tribunaux dans le bras de fer qui les oppose au gouvernement constitue une entrave à leur droit légitime de faire pression sur les institutions d'enseignement et le gouvernement en empêchant la tenue des cours et favorise indûment les droits individuels (qualifiés d'égoïstes) au détriment des droits collectifs. Les leaders étudiants feraient pourtant bien d'en prendre acte, car le recours aux tribunaux dans ce type de conflit est là pour rester. En effet, non seulement les apprentis sorciers de la FEUQ, de la FECQ et de la CLASSE qui ont entraîné leurs collègues dans ce mouvement devront-ils porter l'odieux de la première grande défaite historique du mouvement étudiant au Québec, mais ils auront en outre contribué à l'émergence d'une procédure nouvelle et efficace pour s'opposer à leurs menées.

Depuis les années 1960, le mouvement étudiant a orchestré plusieurs grands mouvements de grève en s'inspirant du mouvement ouvrier. Né au XIXe siècle, le syndicalisme ouvrier a obtenu la reconnaissance de son bien-fondé, de ses droits et de ses modes d'action (l'association, l'accréditation, le monopole de la négociation, la grève et le piquetage, entre

autres), par la Loi sur les relations ouvrières (1944), le Code du travail (1964), la Loi sur les syndicats professionnels (1964) et la Loi anti-briseurs de grève (1977). Ces lois ont pacifié les relations de travail et établi un meilleur équilibre entre les parties, mettant fin aux pires abus du capitalisme sauvage.

C'est ce modèle que le mouvement étudiant a imité avec ses assemblées régies par le Code Morin mais pas toujours démocratiques, ses votes de grève parfois «paquetés» ou à la légalité douteuse, et ses lignes de piquetage étanches et intimidantes.

Or, on est en droit de se demander en vertu de quelle logique tordue cette importation du modèle syndical a pu être tolérée si longtemps par l'État et la société civile. En effet, il est clair que les étudiants ne sont pas des «employés» ou des «salariés» au sens des lois du travail, que les institutions d'enseignement ne sont pas leurs «employeurs», que leurs grèves ne sont pas «la cessation concertée de travail par un groupe de salariés», que leurs associations ne sont pas des «associations accréditées de travailleurs» et que les étudiants qui désirent assister à leurs cours bien que leur association ait décidé majoritairement de les boycotter ne sont pas des «briseurs de grève».

Dans les faits, les associations d'étudiants sont constituées en vertu de la Loi sur les compagnies (art. 4) et leurs membres sont les clients des cégeps et des universités (les étudiants ne se privent d'ailleurs pas d'endosser leurs costumes de clients quand ils ont affaire aux professeurs ou aux administrations de leurs institutions pour leurs dossiers personnels). Ils bénéficient du droit d'association ainsi que de ceux de boycotter leurs cours et de manifester leur mécontentement comme tous les citoyens dans un État de droit. Mais ils ne jouissent pas du droit de «grève», pas plus que de celui d'empêcher les autres étudiants d'assister à leurs cours, ce qui équivaut à les priver d'un service auquel ils ont droit. La société tolère, pour des raisons historiques et de sens commun, l'usage de la force physique sur les lignes de piquetage dans le monde du travail. Mais dans tout autre contexte, cette détestable tradition doit être considérée pour ce qu'elle est, c'est-à-dire des voies de fait.

Si la société québécoise est majoritairement d'accord avec l'extension des droits de grève et de piquetage aux associations étudiantes, alors que l'Assemblée nationale légifère en ce sens. Sinon, ce sera aux tribunaux de faire respecter les droits individuels, qui ne peuvent être annihilés par les droits collectifs, sauf quand la loi l'autorise.



© Daniel Mallard

Les étudiants étaient de nouveau dans la rue hier (cette fois dans la haute ville de Québec) pour dénoncer la hausse des frais de scolarité décrétée par le gouvernement Charest.

Dominique Hardy

Des étudiants exaspérés par le conflit visant à contrer la hausse des droits de scolarité, qui bat des records de durée, se sont adressés aux tribunaux ces derniers jours pour obtenir une injonction afin de pouvoir réintégrer leurs cours. Le Journal a discuté de la judiciarisation de la grève étudiante avec un avocat spécialisé en droit administratif et du travail, Me Bernard Cliche.

Pour la compréhension du commun des mortels, pouvez-vous expliquer ce qu'est une injonction?

C'est un ordre du Tribunal de faire ou de ne pas faire quelque chose. Il peut y avoir trois étapes. Ce que l'on voit actuellement à Alma et à Québec, ce sont des injonctions provisoires. Ce sont de brèves argumentations, et le juge regarde s'il y a préjudice, apparence de droit et s'il y a urgence d'agir. Ensuite, il y a l'injonction interlocutoire qui a une durée plus longue. Finalement, il y a ce que l'on appelle l'action en injonction ou le fond de la question, et c'est là que l'on tranche de façon définitive.

Les étudiants ont-ils le droit de faire la grève au sens de la loi?

Non, car, au Québec, le droit de faire la grève est réservé aux travailleurs et sujet à diverses procédures prévues à la loi et à la réglementation, de

Afficher 2 commentaires (Montréal)

- Bordeleau

La magistrature s'invite pour la hausse avec le patronat et le rectorat contre les étudiants.

Ces jeunes qui vous donnent du fil à retordre, Ce sont aussi eux qui vont payer vos services et votre pension. Ce sont eux qui vont bâtir le pays qui est à faire. Ce sont eux l'avenir alors que vous faites presque déjà partie du passé. C'est cruel à dire, mais à 65 ans, je fais plus confiance à 200,000 jeunes, professeurs, parents et aînés qui ont trouvé le moyen, pour la première fois depuis 30 ans, de sortir dans la rue en masse pour faire contrepoids au confort et à l'indifférence. Je trouve extraordinaire que ces enfants, élevés dans la ouate, aient trouvé le sens du risque, de l'aventure et de la liberté. Ces jeunes sont l'espoir. Donnez-leur le droit d'essayer et même de se tromper ! Puisqu'on ne peut pas compter sur vous pour faire la promotion de la langue française.

Afficher 34 commentaires (Québec)

- citoyen

La grève étudiante n'est pas un simple boycott: historique et perspectives par Association des juristes progressistes (A.J.P.), 21 mars 2012, à 15:16

Alors que le nombre de grévistes dépasse maintenant le cap des 300 000 à travers la province (si on inclut la grève du 22 mars 2012), il importe de noter que les gestion-

sorte que celle-ci ne peut être exercée qu'à certaines époques et pour certains motifs. Les étudiants n'exercent donc pas un droit de grève, mais ils exercent leur droit de manifester comme tous les autres citoyens. C'est un boycott des cours et non une grève.

Les votes des étudiants en faveur de la suspension des cours doivent-ils être nécessairement respectés par les établissements collégiaux et universitaires?

Non, car ces votes ont une valeur symbolique. Ils n'ont pas de valeur légale, de sorte que les établissements d'enseignement n'ont pas à s'y soumettre.

Les professeurs doivent-ils respecter les votes de grève des étudiants?

Non, car ils sont régis par des conventions collectives et les dispositions de celles-ci. S'ils ne sont pas légalement en grève ou en lock-out, ils doivent donner leurs cours, si les locaux sont accessibles.

Les manifestants ont-ils le droit de bloquer l'accès aux établissements scolaires?

Les lieux d'enseignement doivent normalement demeurer accessibles en tout temps à ceux qui le désirent.

Dans ce cas, les cégeps et les universités doivent-ils garantir un accès libre à leurs locaux?

Ils ont le devoir et l'obligation d'assurer l'accès à leurs locaux ainsi qu'offrir la sécurité à ceux qui s'y rendent. Ils peuvent recourir à une injonction pour le faire.

Si un étudiant obtient une injonction, comme l'a fait Laurent Proulx en Cour supérieure afin de réintégrer son cours d'anthropologie à l'Université Laval, quelle est sa portée?

Ça dépend du jugement. À Alma, le jugement était plus large concernant l'accès aux cours, tandis qu'à Québec, le juge Bernard Godbout a émis une ordonnance visant Laurent Proulx et ses cours. Il n'a pas dit : « J'ordonne à l'université de donner des cours à tout le monde. »

Si chacun des étudiants se présente en Cour supérieure dans le but d'obtenir une injonction afin de pouvoir accéder à ses cours, n'y a-t-il pas un risque d'engorgement des tribunaux?

En principe, c'est l'État, soit les cégeps et les universités, qui prend l'injonction pour faire respecter les droits de chacun. C'est anormal de laisser à des jeunes le fardeau de faire respecter la loi.

Le fait qu'un étudiant demande une injonction ne vient-il pas judiciariser un conflit politique?

C'est faire dévier le débat de dire que l'on judiciarise quelque chose qui en soi est anormal, soit empêcher des gens d'exercer leurs droits.

Beaucoup de sophismes des pro-hausses, auto, gâtés, Ipod, Ipad, Voyage, ski, spectacle, Madona

Il faudra bientôt inviter les étudiants à ne plus respirer.

Louis-Félix Grondin

Mme. Hardy,

Votre article ignore totalement l'histoire du mouvement étudiant et des mouvements sociaux.

Aussi, le recours au mot "boycott" suppose que l'éducation est une marchandise et le terme grève s'applique très bien au mouvement étudiant qui cessent collectivement une activité qui profite aux gens qu'ils cherchent à faire reculer (on dit grève de la faim même si les mangeurs ne sont pas salariés).

L'histoire fait figure de jurisprudence et ce n'est pas à négliger.

Il y a une raison pour laquelle la "judiciarisation" du conflit est actuellement dénoncé, une société sans mouvements sociaux aptes à réagir à de mauvaises décisions est particulièrement dangereuse et le mouvement

naires de certaines universités, comme McGill, Concordia et l'Université de Montréal, envoient des missives à leur personnel et aux étudiantEs dans lesquelles ils prétendent que la notion de grève serait limitée aux travailleuses et travailleurs en vertu du Code du travail (L.R.Q., chapitre C-27). Par conséquent, ils qualifient le mouvement comme étant plutôt un simple boycott et prétendent que les enseignantEs devraient se présenter

étudiant est un bijou qu'il faut chérir puisqu'il est un des rares mouvements qui est apte à se mobiliser rapidement et à déranger réellement et ce même si on n'est pas d'accord avec ce qu'il défend actuellement.

Je vous invite donc à être plus nuancée dans vos propos et à regarder ce que le mouvement étudiant a permis de changer à travers le monde avant de présenter comme aussi évident son manque de légitimité et son caractère "injuste" pour les étudiants qui veulent leur cours.

Plusieurs professeurs universitaires (comme ceux qui sont retournés à leur cours grâce à l'injonction de M. Proulx) défendent ardemment ce mouvement et l'autonomie qu'il se doit de garder face au système judiciaire et à l'état en général et (excusez moi pour cet appel à l'autorité) généralement ils ne parlent pas à travers leur chapeau.

Peut-être au final avez-vous raison, mais c'est loin d'être aussi évident que vous le prétendez dans vos différentes réponses.

aux cours malgré les votes de grève des associations étudiantes et menacent les étudiantEs avec des représailles académiques en cas d'absence et/ou de défaut de remettre des travaux.

Au-delà de constituer une source d'intimidation politique provenant de parties qui n'ont aucune neutralité dans le débat (il convient de rappeler que la Conférence des recteurs et des principaux des universités du

Québec est un fervent défenseur de la hausse), cette directive est basée sur des inexactitudes historiques importantes et est contraire à l'esprit, sinon la lettre de la Charte canadienne des droits et libertés (Loi constitutionnelle de 1982, annexe B de la Loi de 1982 sur le Canada (R-U), 1982, c 11) ainsi que la Charte québécoise des droits et libertés (L.R.Q., chapitre C-12).

Dans un premier temps, il convient de rappeler que le droit de grève chez les travailleuses et travailleurs n'a pas été créé par le Code du travail. Ce droit est bien antérieur à l'adoption de cette loi et trouve ses origines dans les mouvements ouvriers du XIX^{ème} siècle. Phénomène international de contestation, le droit à la grève fut ainsi élevé au rang des droits fondamentaux à l'échelle internationale par sa reconnaissance dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels qui date de 1966, qui fut par ailleurs ratifié par le Canada.

De plus, ce moyen de pression, qui se trouve à la croisée des chemins entre la liberté d'association et la liberté d'expression, fut utilisé à plusieurs reprises dans les démocraties modernes à des fins qui dépassaient largement les conflits de travail. En effet, les auteurs Guy Groulx et Jean-Marie Pernot affirment que : « Tout au long des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, la grève se confond ainsi avec un profond besoin de démocratie, de démocratie sociale » [1]. Ils soulignent à cet effet que les enjeux de la grève dépassent souvent les motifs « purement professionnels » et rappellent entre autres la grève antifasciste du 12 février 1934, les grandes grèves insurrectionnelles de la Libération, les grèves de 1958 pour la défense des libertés républicaines, celles de 1961 contre le coup d'État d'Alger, etc. Les auteurs concluent ainsi : « Dans ces contextes, la grève n'est plus simplement l'un des produits de la démocratie moderne; elle est aussi garante de la démocratie politique – ce qui explique d'ailleurs qu'elle fût longtemps interdite dans la plupart des dictatures (...) » [2].

Le phénomène plus spécifique de la grève étudiante remonte aussi loin qu'à l'année 1443, à l'Université de Paris. À cette époque, les étudiants ont déclenché une grève pour s'opposer à l'application de la loi criminelle de la couronne aux membres de la communauté universitaire. Plus récemment, au XX^{ème} siècle, il est possible de repérer plusieurs exemples de grèves étudiantes et ce, dans plusieurs pays. En Haïti, ce sont les étudiantEs qui se sont soulevés contre la dictature de François « Papa Doc » Duvalier en premier. En effet, ils ont manifesté dans un premier temps contre la loi martiale et la loi électorale antidémocratique, toutes deux imposées en 1949 ainsi que contre les élections frauduleuses en 1950. Ayant subi une répression musclée de l'État, ils ont déclenché une grève en 1960 afin de faire libérer leurs camarades arrêtés par la gestapo duvalériste.

Ailleurs dans le monde, on ne peut oublier les événements de mai 1968 en France qui ont commencé par une révolte étudiante. Toujours en France, de façon plus contemporaine, nous pouvons citer le mouvement de 2006 contre le fameux « contrat de première embauche », qui a aussi débuté par des grèves étudiantes dans les institutions universitaires et qui a réussi à obtenir le retrait du projet par le gouvernement. Plus récemment, il y eut la grève étudiante au Chili en

2010, ayant notamment pour objet de dénoncer la privatisation du système d'éducation du pays sous la dictature de Pinochet.

Au Québec, la grève est apparue au XX^{ème} siècle comme étant l'outil principal au soutien des revendications étudiantes. La première grève répertoriée est celle d'une journée en 1958 pour abolir les frais de scolarité et favoriser l'accès aux études supérieures. Cette grève, ayant réuni 21 000 étudiantEs, fut suivi par le fameux sit-in de trois mois dans le bureau de Duplessis par trois étudiants de l'Université de Montréal. La grève générale de l'automne 1968, quant à elle, avait pour objet la démocratisation des institutions et de la pédagogie, la création d'une deuxième université de langue française à Montréal et une plus grande accessibilité aux études (prêts et bourses, gel des droits de scolarité). Cette grève fut soldée par l'obtention de la plupart des demandes et a mené à la création de l'UQAM. Une autre grève sur la perception des frais de scolarité a duré cinq (5) semaines en 1973. En 1974, il y eut une autre grève pour dénoncer les tests d'aptitudes aux études universitaires, qui furent abolis un mois après la mobilisation sans pour autant mettre fin à cette grève qui a ensuite visé le système des prêts et bourses, qui fut bonifié en raison de celle-ci. D'autres mobilisations ont eu lieu en 1980, 1983 (avec le Front Commun et aussi pour l'adoption d'une loi sur la reconnaissance des associations étudiantes, ce qui fut fait), 1986, 1988, 1990, 1996 et finalement en 2005. N'oublions pas que cette dernière grève, ayant mobilisé environ 230 000 étudiants à son sommet, s'est conclue par une acceptation de la part du gouvernement de non seulement négocier avec une partie des associations étudiantes mais également de rembourser 103 millions de dollars en bourses qu'il avait converti en prêts.

Les luttes étudiantes et plus précisément les grèves étudiantes ne sont donc pas une création nouvelle. Et contrairement à ce que prétendent les directions de certaines institutions, ces grèves, ne constituent pas des « boycott » mais de véritables grèves au sens ouvrier du terme. En effet, cette fausse conception de boycott émane d'une vision clientéliste de l'éducation, où l'étudiantE serait le client qui obtiendrait un service purement personnel d'une compagnie, en l'occurrence, l'Université. Or, l'étudiantE n'est pas un clientE mais un travailleur/une travailleuse intellectuelle qui contribue, de par son apprentissage et sa participation académique, au savoir collectif de la société. De plus, il est possible de distinguer la grève d'un simple mouvement de boycott par ses buts et son ampleur. En l'occurrence, on ne vise pas à « boycotter » une ou des institutions d'enseignements. On suspend plutôt sa participation et son apport intellectuel afin d'obtenir des concessions de la part du gouvernement qui gère en partie les conditions pour l'obtention de l'éducation. En ce sens, le mouvement s'apparente à plusieurs égards au mouvement ouvrier. La situation pourrait être différente et avoir les allures d'un boycott si, en raison des agissements de McGill par exemple, les étudiantEs se donnaient le mot d'ordre de ne plus appliquer à cette institution et aller offrir leur effort intellectuel ailleurs.

Il convient de noter en dernier lieu que ces institutions semblent assez timides sur l'application de leurs directives à ce jour,

sans doute en raison d'une résistance de la part des professeurs et des chargées de cours qui ne veulent pas devenir des instruments de cette répression. De plus, plusieurs autres institutions reconnaissent d'emblée la légitimité de ce mouvement et annulent carrément les cours et/ou négocient des protocoles de grève avec les associations étudiantes (ex : UQAM, UQTR, la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université Sherbrooke).

N'oublions pas non plus la fameuse Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves et d'étudiants, (L.R.Q., chapitre A-3.01) promulguée en 1983 à la suite d'une grève étudiante, qui fut calquée à plusieurs égards sur le Code du travail. En effet, l'article 4 de cette loi, qui garantit le droit de chaque étudiantE de faire partie d'une association d'élèves ou d'étudiants de son choix et de participer à la formation de cette association, à ses activités et à son administration, est en tous points similaire à l'article 3 du Code du travail qui reconnaît les mêmes droits aux salariéEs. De plus, l'accréditation d'une association étudiante lui donne le statut de représentante unique des étudiantEs, tout comme l'association accréditée en vertu du Code du travail. Par surcroît, même si cette Loi ne prévoit pas la grève, elle ne l'interdit pas non plus.

Par conséquent, nous sommes d'avis que les grèves étudiantes constituent une composante essentielle du droit à la liberté d'association dans le milieu étudiant. À ce titre, nous sommes d'avis que la répression injustifiée du droit à la grève serait contraire aux Chartes.

Nous sommes également d'avis qu'imposer des mesures de représailles académiques contre les étudiantEs en raison de leur participation à la grève pourrait constituer de la discrimination basée sur les convictions politiques. Dans une société où nous accommodons (avec raison à notre avis) les croyances religieuses en permettant, par exemple, les congés et les pauses pour ces motifs, il serait complètement déraisonnable et injuste de pouvoir pénaliser les étudiantEs pour leurs convictions politiques, surtout lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre d'un mouvement aussi large que celui-ci. Et c'est encore plus étonnant considérant que cette répression viendrait des institutions universitaires, qui sont censées être à l'avant-garde des développements juridiques et démocratiques.

Finalement, en tant que juristes, nous désirons souligner que malgré les apparences, un droit n'est pas créé par voie législative, mais arraché au terme de luttes politiques et sociales importantes. Et pour le préserver, il faut l'exercer. Alors, nous disons aux étudiantEs : Vive le droit à la grève. Et à travers lui, vive la démocratie.

Association des juristes progressistes

[1] Groulx et Pernot. 2008. La Grève. Paris: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, p. 10.

[2] Idem.

L'Association des juristes progressistes, créée en 2010, est un rassemblement d'avocats et d'avocates, d'étudiants et d'étudiantes en droit et de travailleurs et travailleuses du milieu juridique voués à la défense des droits et déterminés à mettre le juridique au service de la lutte pour la justice sociale et la fin des inégalités. Voir www.ajpquebec.org.

Sacha David

C'est une belle diversion, très élocante.

Et après tous ce beau blabla, pas très pertinent, on revient à la vérité toute simple: Les étudiants et les assos n'ont pas le droit d'empêcher des étudiants d'étudier.

- **Olivier Turner**
"Élocante" s'écrit "éloquent".
Merci.
- **Tonvisage**
Si cela est ton seul argument, félicitation.
- **Lydia**
Je l'ai dit depuis le début. Malgré que nos 'anarchistes' de tout âge ont tentés, par leur DÉMAGOGIE, à donner une autre 'signification' au terme "GREVE" il demeure que le terme "grève" N'EST NULLEMENT ACCEPTABLE dans cette situation.
DE PLUS, plusieurs des agissements de ces BUMS, étaient également illégal.
Quoiqu'il en soit, ces jeunes BUMS n'ont jamais eus seulement L'INTENTION de trouver d'autres solutions à cette situation QUE LA LEUR...
Il ne leur reste que quoi 1 semaine ou deux avant DE PERDRE cette session PLUS les \$\$\$ qu'ILS y ont investis ?!... Or, s'ils perdent cette session ILS devront la reprendre en septembre ou tout simplement, se trouver UN JOB "à tourner des bouellettes chez McDonalds.... HAHAAHA!
- **Anick 91**
Lydia, bien sûr que certains étudiants vont devoir travailler au McDonalds pendant leurs études, il faut toujours des employés pour servir des gens pauvre d'esprit comme vous.
Ah, et, merci pour la désinformation à propos d'annuler une session, mais j'entends assez parler du débat pour savoir que c'est trop couteux pour le gouvernement.
Mais je vous pardonne, sachant que Socrate a déjà dit ; « The children now love luxury ; they have bad manners, contempt for authority ; they show disrespect for elders and love chatter in place of exercise (...) » c'est normal que vous sous-estimez la prochaine génération, autrement dit celle qui vous gouvernera plus tard.
- **Monsieur chose**
Justement c'est ça qui me fait peur, la prochaine génération qui va gouverner, on va sombrer dans le côté obscur de la force, alors vous mériterez ce que vous avez semé
- **Lydia**
Désolé de vous décevoir ma chère enfant mais je fais pas partie de la même génération que vous donc, pas de McDonald pour moi, NI de Pizza Hut ou ce genre de restaurant A LA MERDE! Je vous les laisse ces "restaurants".
Pour ce qui est des sessions, ce n'est pas le gouvernement qui est responsable des sessions et je doute fort que les profs, couperaient dans leur 'vacances estivales' PRESCRITS PAR les Syndicats et les préparations pour les prochaines sessions, pour s'occuper de VOUS. Remarquez qu'il VOUS sera toujours possible d'étudier durant l'été mais là, impossible de travailler pour payer vos frais mais bon...
Pour ce qui est de VOTRE gouvernance, je serai probablement décédé, je l'espère étant donné que le "présent" sera garant de l'avenir... Déjà là, en regardant les politiciens que NOUS avons et c'est pas riche...
Aaaaaaaaah! Comme Socrate avait raison!
- **Marcxiv**
Pourquoi tant de haine?
- **Monsieur chose**
Ils ne savent pas reconnaître ce qui est légal et juste quand c'est pour eux, leur nominalisme les aveugle, ils croient que tout leur est

dû, ce sont malheureusement les enfants rois que nous avons créé en leur donnant tout, et maintenant, ils croient que tout leur est dû!

- Et dire que c'est cette marmaille qui va gouverner demain, heureusement je serai probablement dans ma tombe, car quand on a un nombril gros comme ça on fait pire que ce que nos derniers gouvernements (PLQ et PQ etc) ont fait. Ils chièrent contre les gouvernements, mais quand ils seront au pouvoir, ils feront sûrement pire.
- **Manix**
Ces jeunes adultes que l'on a tant vu «dialoguer» avec leurs parents dans les centres d'achat, ont souvent eu leurs parents à l'usure; maintenant ils tentent de se servir du même procédé et s'attendent aux mêmes résultats avec le gouvernement.
Ils disent travailler pour une «cause» et accusent le gouvernement de vouloir sauver le «principe».
- Dialogue de sourd qui ne laisse prévoir aucune issue civilisée.
- Chose certaine, il ne faut pas céder à des revendications irresponsables. Qui prendra les moyens pour le leur faire comprendre bon gré mal gré?
Unpronounced.
- **Ces jeunes adultes que l'on a tant vu «dialoguer» avec leurs parents dans les centres d'achat, ont souvent eu leurs parents à l'usure; maintenant ils tentent de se servir du même procédé et s'attendent aux mêmes résultats avec le gouvernement."**
Je trouve que c'est un bien mauvais argument et un coup bas que de disqualifier les opinions et les efforts collectifs de plus de 200 000 individus sous prétextes qu'ils sont jeunes. Les étudiants qui se prononcent contre la hausse des frais de scolarité sont donc tous des bébé gâter que l'on viens a peine de sevrer? A quel âge ou stade de vie un individu peut-il exprimer ses opinions et pratiquer ses droits civiques avec crédibilité ?
Auriez vous un avis la déçu ?
- **Monsieur chose**
Arrete de regarder dans ta cour pour voir que tu es tres bien ici, le probleme, c'est que vous avez le regard sur votre nombril et ne savez rien apprécier, arrete de regarder le nantis (qui sont une infime partie) et regarde ceux qui en ont moins et comme ça, tu verras que tu n'est pas si mal, Si vous faisiez aussi dût que vous le dites, on serait un pays du tiers-monde
- **Marcxiv**
À mon sens, il faut faire attention au sens légal du mot «grève» et à son sens accepté par la population. Le législateur n'utilise le terme «grève» que dans le cas des employés, c'est vrai, mais le terme a une portée beaucoup plus large par analogie. Sinon, on ne parlerait jamais de «grève de la faim», par exemple.
Les grévistes ont absorbé une hausse de 100\$ par année depuis 5 ans, ainsi qu'une hausse des frais technologiques, afférents et administratifs. On veut leur imposer une nouvelle hausse de 325\$ par année, sans parler du modèle actuel de financement des universités. Or, en ce moment, le système est si mal fait que l'Université Laval ouvre une succursale à Montréal, que l'Université de Sherbrooke est à Longueuil, que l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue est à Québec, etc. Avant de continuer à ajouter au fardeau financier des moins bien nantis de la société, il serait peut-être temps de revoir le mode de financement de nos universités et

- la manière dont l'argent est dépensée. Malheureusement, il semble que le dialogue n'ait pas fonctionné et qu'il ne reste que la grève comme recours pour attirer l'attention sur cette situation.
- **myriam77**
LES UNIVERSITÉ ET LES CEGEP AURAIENT DÛ...
Utiliser l'injonction eux mêmes et non attendre que certains étudiants le fassent à leur place. Le gouvernement s'est trainé les pieds dans ce dossier. Il n'y a jamais eu de grève et personne n'avait le droit de bloquer les entrées d'université. Pourquoi avoir attendu 7 semaines? Et que dire des journalistes telle Anne Marie Dussault qui plutôt à chercher la vérité, voulait presque tordre le cou à Bachand sur son budget. Si ce n'est pas dévier le débat, je me demande ce qu'elle a fait. La même chose pour Paul Arcand. On plantait le ou la ministre et on servait de faire valoir aux leaders étudiants. Dès les premiers jours, j'aurais essayer, en tant que bon journaliste, de savoir si cela pouvait être une grève et si on avait le droit de bloquer les entrées d'universités. Mais le show est meilleur quand on plante un ministre. (En passant, j'hais les libéraux)
- **polivon**
UN AVOCAT LIBÉRAL
- **MasterMike**
Imao....Quel commentaire....Je t'ai reconnu Gilles!
- **Lydia**
Quelle originalité comme commentaire! :O)
C'est Larose ou Paré qui vous a dit de dire ça ?
Peut-être la Marois ? On sait tous que le PQ est EN QUETE de votes pour les prochaines élections peu importe l'âge... lolllol
Mais il vous faudrait apprendre qu'en politique, il ne faut JAMAIS AU GRAND JAMAIS, mettre 'la barouette avant les chevaux'...
roflmao
- **FM**
Comme il ne faut jamais dire jamais.... Ce doit être de sacrés égoïstes, voir même des ultra-nombrilistes, pour mettre de côté leurs intérêts individuels (ma session, mes notes, mon cours, ma banane) afin de défendre les intérêts de la société, de nos droits collectifs, de notre droit à l'éducation pour tous et toutes. En effet, pauvres, pauvres étudiant-e-s, pourquoi se battre pour le respect de nos droits, ils devraient retourner sur les bancs d'école, sans poser de questions, sans réfléchir sur l'état actuelle de la société, apprendre par coeur le discours du prof, sans intérager... parce que ouf intéragir et questionner serait peut-être la démonstration d'une réflexion qui pourrait également engendrer une analyse, un contre-argumentaire, une remise en question, pour aboutir à un soulèvement.... Mon dieu vite, stoppons ce processus infernal, sortons l'anti-émeute, les mesures de guerres! Ils peuvent bien dénoncer, mais pas trop fort, pour ne pas trop déranger et pas trop changer les choses. Bref qu'ils subissent un point c'est tout. Qu'ils prennent exemple sur nous les grands adultes qui «chialent» contre le prix de l'essence, contre les taxes et les impôts (mais qui désirent toujours plus de services), mais sans rien bouger, sans se mobiliser, car cela signifierait un changement, un profond bouleversement dans notre vie quotidienne. Restons dans notre inconfort et notre indifférence, apprenons au génération future cette sage doctrine.
- **Monsieur chose**

- vous arrivez dans la vie avec un nombril vert et vous croyez tout connaître et n'avez aucune expérience de la vie, mais vous voulez tout mener à votre goût, sachez qu'en société on ne gagne pas toujours. Et quand on perd, on prend de la maturité, et ça, je crois que vous n'en avez jamais acquis
- Lydya

Personne ne VOUS empêche d'interroger, de poser des questions etc.etc. mais s.v.p. épargnez-moi votre condescendance à vouloir faire croire qu'en empêchant des gens au travail, en vandalisant etc.etc. C'EST POUR BIEN DE L'ENSEMBLE et pour l'avenir ... On n'est peut-être pas aussi 'intelligent' que VOUS mais on n'a pas de poignés dans le dos non plus ne vous en déplaîse.
 - FM

Loin de moi l'idée d'attaquer l'intelligence de l'individu. Par contre, l'indifférence oui! Cela fait plus d'un an que les étudiant-e-s dénoncent l'augmentation des frais de scolarité, la gestion des Universités ainsi que les critères d'accessibilité à l'AFE. Aucune écoute n'a été présente, nécessitant donc plus d'actions... Il s'agit de l'escalade des moyens de pression s'inscrivant dans une lutte sociale. Par ailleurs, toute lutte sociale c'est basée sur le soulèvement de la masse, incluant oui effectivement des actions plus musclées, mais n'oublions pas que ce sont grâce à ces actions que nous avons les acquis sociaux actuels (Université du Québec; droit de vote pour la femme; soins de santé pour tous et toutes; etc...), malheureusement baffoués par les gouvernements provinciaux et fédéraux en place... Seriez-vous prête à cracher au visage des milliers de femmes qui ont menées des actions plus « musclées » afin d'obtenir le droit de vote. J'ose espérer que non! Cette même logique s'applique encore aujourd'hui à la lutte actuelle. L'indignation de la communauté étudiante est souvent l'indice de maux d'une société souffrante.
 - Lydya

Vous utilisez la bataille des femmes pour le droit de vote et bien vous en avez une ici même mais je vous ferai remarquer que NOUS les femmes NOUS n'avons pas VANDALISÉ.

Maintenant, voulez-vous connaître le POURQUOI de ces revendications pour les femmes ?

Les revendications auxquelles vous faites mention, N'ONT PAS COMMENCÉ dans les années '60-'70 mais bien plutôt au XIX^{ème} siècle et ce n'était pas seulement pour des raisons de convictions dites 'religieuses' mais bien plutôt A CAUSE des abus physique continus sur la personne des femmes et enfants PAR les hommes.

Alors ne tentez même pas de me faire "la morale" ou même "la leçon" concernant LES DROITS DES FEMMES car je suis CERTAINE que vous ne saviez même pas DEPUIS QUAND seulement le mouvement des femmes existe.

Mais il y a une mardite différence entre: L'ÉQUITÉ entre les humains et quelques étudiants qui croient que LA GRATUITÉ UNIVERSITAIRE est un droit acquis.

Deux batailles complètement différentes dont les intérêts sont également différents à ma
 - Jesuisaucentre @Lydya

En passant le PQ est premier dans les sondage... Pouvez-vous me nommer un seul parti politique qui n'est pas en quête de votes, et ce, dans toutes les tranches d'âge?
- La grève étudiante est un enjeu social important? Est-ce que l'éducation supérieur doit demeurer accessible à tous le monde ou pas? •
- Êtes-vous une mère Lydia de la classe moyenne? Serez-vous une mère? Si un jour votre fille vous demandait d'aller à l'université, croyez-vous que de payer 7 000\$ par an pour son université, et ce, sans les livres et aux frais afférents — tel que le portable de 3 000\$ obligatoire dans son programme et autres livre à coup de 100\$ — que cela n'affectera pas votre vie pour les 3-4 prochaines années suivant sa demande? •
- Et si c'était vous qui retournait aux études, croyez-vous que quelqu'un de normal peut se payer ça en travaillant 20-25 heures par semaine en étant dans le bas de l'échelle? C'est ça l'enjeu!
- Si vous croyez que l'université est habitée par des anarchistes, ou pire encore, que vous croyez que seuls ces anarchistes soient les seuls à être contre cette hausse exagérée, et bien vous vous trompez! J'ai 67 ans et je suis contre cette hausse. Ma fille est monoparental et travaille dans un grand restaurant de Québec. Un de ces restaurant où les riches vont manger. Ma fille à une fille de 21 ans qui va à l'université qui est ma petite-fille. Le deux vivent ensembles dans un pauvre 4 et demi de Limoilou. C'est moi qui paie pour les études de ma petite-fille. Sans moi elle ne pourrait aller à l'université. Je vous jure deux choses... Premièrement, ma petite-fille est brillante. Deuxièmement, si les droits de scolarité était à 3700\$ par session comme le propose madame la ministre, il me serait impossible de lui offrir ce beau cadeau qu'est l'éducation.
- Lydia, pensez donc au bien commun... À l'accès pour tous!
- Si vous êtes de ceux qui militer pour l'assainissement des finances publiques, alors militer pour le retour du péages sur les routes, un prix raisonnable pour le DEP et les Cégeps, pour limiter les dépenses des élues, etc...
- Lydya

Plusieurs dans notre génération, ont travaillés PLUS DE 20-25 heures par semaines pour se payer des cours à l'université.

Plusieurs dans notre génération, avaient une famille en plussssssssssss.

Et OUI, des sacrifices NOUS en avons fait pleinement croyez-moi.

Soit-dit en passant, OUI je milites POUR l'assainissement des finances publiques, POUR le retour du péages sur les routes et les ponts etc.etc.

Et OUI, je suis également CONTRE la gratuité au niveau universitaire.
- Lydya

N'arrêtez surtout pas de respirer suite à un "sondage". Les opinions des Québécois sont très, très, très VOLATILES.

La contradiction continue, l'ambivalence sont des caractères vraiment DISTINCTS chez les Québécois.
- Monsieur chose

les sondages ne sont que poussière, le vrai sondage s'appelle élection, la population quebecoise étant majoritairement agée, n'a rien à foutre de vos petits besoins égoïstes, ils veulent leur pension et si ils ont peur de perdre quelque chose en vous donnant ce que vous demandez, sachez que le PQ ou autre ne passera pas, de plus, la séparation du Québec est chose du passé, si on avait eu à se séparer, cela se serait fait du temps de René Levesque. Aujourd'hui, on n'en veut
- plus, mais on veut un gouvernement qui va nous sortir de la dèche
- Nombriliste.
- Si un étudiant demande l'éducation accessible, on dit qu'il est nombriliste. Cependant, si un aîné désire avoir une pension, il a raison... Et après on se demande où va se monde...
- Monsieur chose
- Tu es un vrai nombriliste, tu confonds éducation et pension
- Ton éducation c'est moi qui la paie dans la très grande partie et ma pension, je l'ai payé toute ma vie. Arrête de dire que c'est toi qui va payer ma pension, quand tu vas travailler, c'est ta pension que tu vas accumuler. Lydya, leur parler c'est comme parler à une porte, il raisonne comme un citron, ils ne voient qu'eux mais pas les autres et ils disent qu'ils vivent en société....
- Lydya

Pour ce qui est des "pensions", les aînés ont payés une grande partie de leur vie pour cette pension; je vous accorderai que nos gouvernements n'en n'ont pas fait autant mais c'était leur responsabilité que ce soit au niveau la CPP, R.Q., OAS et que ce soit également TOUS les Partis politiques qui ont prient le pouvoir depuis les derniers 40 ans. ILS sont tous responsables de l'état actuel des fonds de pension.

Je vois pas pourquoi les aînés devraient SACRIFIER plussssss que ce qu'ils ont fait à date; ILS MÉRITENT cette pension.

Pour ce qui est de VOS pensions futures, j'ose espérer que cette fois-ci, les administrateurs gouvernementaux présent et future, SAURONT respecter leur engagement vis-à-vis la population mais, si j'étais vous, je n'arrêterais pas de respirer pour autant. Je risquerais un peu plus MES investissements SANS trop compter sur les gouvernements car, ne nous leurrons pas, les gens (aînés) qui ont MISÉS strictement sur la CPP et l'OAS pour leur retraite, ont aujourd'hui énormément de difficulté à joindre les deux bouts.

Alors, de croire que TOUS LES AINÉS sont gras dur, qu'ils vivent dans un grand luxe, N'EST QUE le iota d'un mythe.
- Lydya

L'éducation est accessible depuis fort longtemps - c'est l'idée de la gratuité à l'échelle universitaire que les gens rejète.

Les études universitaires sont un CHOIX de vie et c'est pas tout le monde qui a les aptitudes pour devenir soit: médecin, ingénieur, architecte, travailleur social, linguiste etc.etc.

Jesuisaucentre @Lydya

Voici une question qui me vient à l'esprit: Quel autre cadeau qu'une dette de 50 000\$ peut-on offrir à nos jeunes universitaires? Par contre on élimine la taxe sur le capital des banques...

Une société pour les banques ou pour le peuple...
- Lydya

L'université est un choix et c'est pas tout le monde qui a "les aptitudes" de leur désir.

EX.: j'aurais bien aimé devenir médecin mais il me manquait certaines aptitudes alors...
- Monsieur chose [Réduire](#)

Tant qu'ils ne comprennent pas que les études, même si c'est gratuit, ce n'est pas pour tout le monde. Ils ne vivent que pour eux en disant que la société c'est eux. A ce que je sache, 200,000 étudiants ce n'est pas majoritairement pesant dans la balance, et si

LE DEVOIR: Éditorial: Grève étudiante - Les nombrils, par Marie-Andrée Chouinard – Jeudi 5 avril 2012

Dans cette grève qui s'étire en longueur sans pourtant ébranler les croyances gouvernementales, l'attention se tourne vers une poignée d'injonctions de bien petit calibre à côté de la hauteur du débat social lancé par les étudiants. Sus à l'anecdotique, retour à l'essentiel.

Après un mouvement de solidarité sans pareil qui a permis à des grands-parents de fouler la rue avec leurs petits-enfants, à des étudiants en médecine d'appuyer leurs collègues de philo, les nombrils en ont eu assez. Marre d'un discours à saveur de justice sociale déclassant les intérêts particuliers. Assez de revendications politiques destinées aux bacheliers du futur. Et moi, et moi, et moi?

Alma, Rimouski, Montréal, Québec: toutes furent cette semaine le théâtre d'injonctions ou de mises en demeure ne touchant que l'accessoire, pas le cœur, de cette grève, dont le tournant est imminent. À quelques jours d'une date-butoir symbolique au-delà de laquelle la suite des choses sera chaotique et coûteuse, la panique s'installe. Le recours au parquet en signe d'autodéfense (ou autopromotion, c'est selon) en est le signe. Il illustre aussi une certaine indifférence au discours des grévistes, qui sont toujours près de 200 000...

Dans l'antichambre juridique, voilà à mené le refus de discuter du gouvernement, lui qui d'ailleurs s'abrite toujours derrière une fausse ouverture en répétant qu'il est prêt à causer, mais une fois de plus, avec un ordre du jour préétabli. Le dialogue dirigé ne convient guère aux étudiants et la répétition d'un scénario méprisant ne fait que cristalliser leur position.

Ces injonctions des derniers jours ne sont que diversion. Elles ont presque toutes une couleur différente: au collège d'Alma, c'était pour contester

des irrégularités dans la tenue d'un vote étudiant, sur une base tout à fait justifiée. À l'UQAM, c'est de l'université qu'est venue l'injonction — on peut comprendre que la tension monte, mais cela n'explique pas que l'université pousse son parti-pris au conflit jusqu'à faire la valse des tribunaux! À l'Université Laval, c'était pour permettre à un étudiant inscrit à un cours d'anthropologie de la violence et des conflits (ça ne s'invente pas!) de ne pas risquer de perdre ce cours et par ricochet manquer son travail d'été indispensable pour... payer ses droits de scolarité l'année prochaine. La quadrature du cercle est ici atteinte. Un étudiant s'affichant ouvertement contre la hausse, solidaire du mouvement de grève de ses collègues, prend tout de même la route des tribunaux pour avoir libre accès à sa classe. L'individu fait valoir sa cause — et gagne! — tout en applaudissant la lutte collective. Il a le «droit», comme le veut un adage à la mode chez une jeunesse qui en abuse, mais en plaçant côte à côte, comme s'ils se valaient l'un l'autre, son propre intérêt et celui d'une génération, ne fait-il pas fi du principe de solidarité et, au passage, des principes de la démocratie? Les nombrils s'agitent, mais ils ne peuvent pas outrepasser tout un corps étudiant.

Quels sont les dangers de ce passage à vide? Un lecteur fait ci-contre l'énumération des dérives possibles: délégitimation de la grève, cassure du mouvement de solidarité, victoire du fonctionnement du «système» et repli des valeurs qu'on rêverait pour lui. Sans compter le détournement de débat, car c'est à cela qu'on pourra conclure si d'aventure le mouvement enclenché dans une vague de solidarité se terminait bêtement et platelement, dans une finale en queue de poisson, au palais de justice.

Vos réactions

- Georges Paquet – Abonné, 5 avril 2012 07 h 02
La réalité
- Il ne s'agit pas d'une grève
- Il ne s'agit pas de "tout un corps étudiant".
- Il ne s'agit pas de démocratie.
- La réalité: Un certain nombre de leaders étudiants, subventionnés pour mener la marche, décident d'inviter leurs confrères à ne plus aller en classe. Moins de la moitié des étudiants suivent et ne vont plus en classe. Une autre partie des manifestants est composée d'étudiants du secondaire et du Cegep qui n'ont aucun frais de scolarité à payer.
- On a le droit de manifester. On a le droit de trouver que la vie coûte cher; mais n'essayez pas, comme le prônent certains manifestants de ne pas payer vos taxes ou vos impôts. C'est aussi cela la solidarité. Faire sa part.
- Une grève, ne peut résulter que d'une difficulté à arriver à une entente, entre employés et employeurs, suite à des négociations sérieuses et soutenues. Manifester son désir de ne pas payer sa cote part et abandonner ses cours, ce ne peut pas s'appeler une grève.
- J Mill – Inscrit, 5 avril 2012 09 h 23
Peu d'arguments, beaucoup de préjugés sous couvert de "réalités".
- Dominique Garand – Abonné, 5 avril 2012 09 h 28
Arrêtez de jouer sur les mots pour consacrer votre immobilisme, Monsieur Paquet. Grève ou boycott, ce mouvement est un vaste NON à l'entreprise gouvernementale. Et cela dépasse largement la question des frais de scolarité. Si vous ne l'avez pas encore remarqué, je vous le dis : ce mouvement est la saine manifestation d'un ras-de-bol devant le néant spirituel et la corruption morale du monde politique. Il s'agit d'une saine réaction contre l'idéologie du profit (rien à voir avec une vraie pensée économique), la marchandisation du savoir, l'assujettissement des esprits à un modèle de gestion à la pièce qui finit par abêtir tout le monde. Ce mouvement est un réveil, un appel au Sens dans un univers politique marqué par le nihilisme. Les étudiants ne luttent pas pour leur porte-

- feuille ou un verre de sangria, ils luttent pour la vie de l'esprit.
- Julien Pouliot – Inscrit, 5 avril 2012 21 h 07
J'espère que vous réalisez l'absurdité de vos propos quand vous dites : "Une autre partie des manifestants est composée d'étudiants du secondaire et du Cegep qui n'ont aucun frais de scolarité à payer."
La plupart des étudiants au baccalauréat ne seront pas complètement touchés par cette hausse. On peut donc conclure que les universitaires ne manifestent pas vraiment pour eux, mais bien justement pour ces jeunes qui seront entièrement touchés par la hausse.
- Guillaume Girard – Inscrit, 6 avril 2012 04 h 29
Quand la bêtise nous tient ou l'art de dire n'importe quoi Monsieur Paquet!
- michel lebel – Inscrit, 5 avril 2012 07 h 03
La solution démocratique
Soyons sérieux! Ce conflit ne se règlera pas au Palais de justice ni dans la rue! La situation n'est pas non plus comparable à Mai 68 au printemps arabe. Gardons le sens de la mesure!
C'est un conflit de nature politique, les parties impliquées ne s'entendant pas sur la notion d'intérêt général ou du bien commun. Mais à ce que je sache, dans une démocratie, et le Québec est une démocratie, faut-il le rappeler, c'est le gouvernement élu qui a la responsabilité ultime de cet intérêt général. Et au bout du compte, les actions d'un gouvernement sont jugées lors d'élections. C'est l'issue normale, légitime et légale de ce conflit.
- Michel Lebel
- Dominique Garand – Abonné, 5 avril 2012 09 h 18
Non, Monsieur Lebel. Nous avons la responsabilité de voir à ce que le gouvernement respecte la démocratie. Sinon, le geste démocratique n'aurait lieu qu'au moment des élections et, le reste du temps, nous serions sous la dictature. La démocratie se vit au quotidien. Certes, le gouvernement a été élu pour exercer un pouvoir et dans certains cas, il ne fait que réaliser ce qu'il a annoncé. Mais aucun contrat n'a été pris entre les électeurs et le gouvernement pour que se réalise son programme de hausser les frais de scolarité.

- Michel Leclair – Abonné, 5 avril 2012 09 h 38
Voter aux 5 ans et ne plus avoir voie au chapitre n'est pas ce que l'on appelle la démocratie; surtout si celui qui a le pouvoir n'a pas été élu par une majorité des voix du pays!
Je vous réfère à Athènes et à son Agora. De plus, repensez aux paroles de Léo Ferré: "Ne votez pas".
Michel Leclair, B.A. ès économie, LL.L., ex-chargé de cours à l'U de M
- Gilles Théberge – Abonné, 5 avril 2012 12 h 16
Monsieur Lebel parle de démocratie. Il définit ainsi les choses : Le gouvernement gouverne et le peuple obéit... Mais qu'est-ce vraiment que la démocratie ?
Là-dessus tous ne s'entendent pas. Ainsi (feu hélas) Jose Saramago s'est exprimé : <http://www.monde-diplomatique.fr/2004/08/SARAMAGO/>
- Sanzalure – Inscrit, 5 avril 2012 12 h 43
Vous êtes dans le champ, Monsieur Lebel, la démocratie, c'est quand la population a le dernier mot.
Ici, les élections sont truquées et le gouvernement se fout éperdument de l'intérêt général.
Ça ne se règlera pas par des élections, ça va se régler par le renversement de l'ordre établi.
- Sege Grenier
- Guillaume Girard – Inscrit, 6 avril 2012 04 h 56
La seule vraie démocratie est la voix du peuple, mais un peuple éclairé des tenants et aboutissants; un peuple informé clairement, et sans fausses relations; un peuple qui qui peut dire non aux ignominies de gouvernants, et de corporations qui manipulent l'information dans le but de maintenir leurs privilèges du pouvoir, et de l'argent. Car la vraie démocratie s'exerce pour le peuple, et par le peuple, sans corruption des élites et des fonctionnaires, sans corruption des pouvoirs par le nombrilisme et l'appât du gain! Le reste n'est que succédané de démocratie; un simulacre de pouvoir du peuple, et du bien commun. Non, la démocratie ne

- s'exerce pas aux cinq ans, c'est un devoir de tous les instants de la protéger!
- meme40 – Inscrit, 6 avril 2012 07 h 47
C'est attendrissant la naïveté. Mais que vous souligniez que le gouvernement doit tenir compte de l'intérêt général... est un début de réflexion... mais c'est à votre député qu'il faudrait écrire.
 - Jean_Yves – Abonné, 6 avril 2012 08 h 35
@ Dominique Garand, revenez sur terre, il y a belle lurette que la marchandisation du savoir se fait. Que pensez vous que font les profs le l'université de Sherbrooke qui ont vu leur plan de grève perturbé par les présents boycottés?
Vous appelez ça comment sinon que de la marchandisation?
La dynamique du «savoir a vendre» est fort bien implanté partout dans notre système d'éducation qui en est un des plus dépendieux au monde, le deuxième derrière les EU. Et la grande majorité des gens qui sortent avec un diplôme de ces institutions entendent bien avoir un gros retour monétaire sur leur passage universitaire.
 - jeanduc – Abonné, 5 avril 2012 07 h 21
Les vraies raisons?
Que veut-on imprimer dans la tête de notre jeunesse en voie de devenir l'élite professionnelle et financière de notre société. Que nous dirait un sociologue de ce conflit qui est une pure fabrication de Jean Charest. Quelles sont les intentions cachées de celui qui est l'ennemie jurée du séparatisme? Si j'étais de cette nouvelle génération je me dirais que les baby boomers veulent nous habituer dès maintenant à payer la facture des programmes et des services que nous n'aurons pas les moyens de nous payer parce que nos taxes et impôts serviront à leur payer les services de santé et les pensions qu'ils se sont votés. N'est-ce pas une bonne stratégie afin de déchirer le tissu social afin d'affaiblir l'ennemie?
 - Richard Fradette – Abonné, 5 avril 2012 11 h 02
Dans la logique économique, l'éducation est importante pour que la jeunesse soit plus productive jusqu'à la retraite. Mais, il faut aussi que la jeunesse entre sur le marché du travail plus tôt d'où la hausse de tarification scolaire. Il faudra aussi retarder la retraite et fragmenter les emplois à temps plein en plusieurs jobs à temps partiels. Ensuite, réduisons les salaires pour augmenter la durée de la semaine de travail, puis créons de la précarité d'emploi. Allons vite en affaire pour en profiter avant que les vrais problèmes écologiques apparaissent. Ce ne devrait pas être la logique derrière les programmes politiques des principaux partis. Il y a un fossé qui se creuse entre ce que les politiciens font et ce que la population demande d'où la perte de vitalité de la démocratie. C'est triste mais j'ai confiance que l'éducation va aider : avec la réforme, on a bien formé les jeunes au dialogue parmi les compétences transversales !
 - François St-Pierre – Abonné, 5 avril 2012 07 h 23
Nombriisme ou simple courage de se faire entendre?
Oui, le débat autour du mouvement étudiant est maintenant devant les tribunaux. Ce dont on doit se réjouir. L'accès aux tribunaux est fondamental dans une société évoluée. Et droits il y a. Reconnaissons au départ que ce mouvement n'est pas une grève au sens juridique du terme : ce n'est pas une cessation concertée de travail par un groupe de salariés. Ce serait plutôt un boycottage, encore

qu'un vrai boycottage impliquerait que les contestataires boudent les institutions québécoises pour s'inscrire à des institutions étrangères.

Dès lors, même si une association étudiante vote en faveur d'un refus de se présenter aux cours, cette décision n'a aucun effet contraignant sur les membres. C'est comme si on les invitait à ne plus consommer telle boisson gazeuse ou fréquenter telle chaîne de marchés d'alimentation : ils demeurent libres de faire à leur guise. À défaut d'une obligation clairement édictée dans les statuts de l'association, dont la validité pourrait du reste être contestée, tout membre demeure libre de se présenter aux cours et a droit de recevoir un enseignement que l'institution est contrainte de lui donner. Si, par un comportement potentiellement contraire au Code criminel, quelqu'un cherche à lui faire obstacle, ce membre peut s'adresser aux tribunaux pour faire reconnaître ce droit.

- Roland Berger – Abonné, 5 avril 2012 12 h 39
« L'accès aux tribunaux est fondamental dans une société évoluée », écrivez-vous. Le problème est que les tribunaux du Québec penchent de plus en plus du même côté que la Cour suprême du Canada : Elles font primer les droits individuels sur les droits collectifs, dans la lignée de l'idéologie de Pierre Elliot Trudeau.
- Roland Berger
Normand M. Bengele – Inscrit, 5 avril 2012 15 h 35
Dans le récit de notre ami François, tout en employant un langage juridique, le mouvement étudiant est caricaturé quant à la portée de ses droits et l'étudiant-plaignant semble porter l'auréole de la victime sauvée (par un tribunal), des vilains qui le privent de sa liberté. On se croirait au théâtre. On est pourtant au tribunal.
- En me remémorant les paroles d'un de mes professeurs en droit du travail à l'Université de Montréal, à la fin des années 60, m'est revenu à l'esprit deux nuances importantes sur le droit et la justice: 1er — le droit n'est pas neutre et il regarde toujours en arrière. Ce qui le fait évoluer, c'est souvent le mouvement social, et cela malgré certains droits individuels. 2e — un juge ne rend pas nécessairement justice, il tranche un litige sans nécessairement se prononcer sur le fond. S'adresser à un tribunal, c'est un droit, mais ce n'est pas non plus sans conséquence, et surtout, ce n'est pas toujours le meilleur moyen de poursuivre un dialogue constructif.
- Guillaume Girard – Inscrit, 6 avril 2012 05 h 53
« Nouvelle » définition de l'étudiant: travailleur fournissant un travail intellectuel, tel que décrit par la Charte de Grenoble, dont la rémunération pouvant être nulle ou non, dans le but de former sa pensée, ses aptitudes, ses apprentissages, et en ce sens, il est tout à fait légitime qu'il est droit d'association, et qu'il puisse exercer ce droit sous forme de grève. Donc même juridiquement parlant le terme grève peut s'appliquer aux grévistes étudiant(e)s. C.Q.F.D.
- D'autre part, « L'Association des juristes progressistes souligne que l'exercice du droit de grève dans le monde du travail a longtemps préexisté à son inscription dans les lois, que les grèves étudiantes sont depuis longtemps des moteurs de changement social (par exemple, la fondation de l'Université du Québec à Montréal), et qu'il serait par conséquent incohérent de distinguer les grèves

étudiantes des grèves ouvrières. Au sujet de la dénomination « boycott » recommandée par les rectorats et Line Beauchamp, en lieu et place de « grève », l'AJP explique que ce terme s'appliquerait si, par exemple, les étudiants choisissaient collectivement d'être « clients » d'une autre institution d'enseignement que l'Université McGill, par exemple, mais qu'elle ne saurait s'appliquer quand les buts de la mobilisation dépassant la simple consommation d'un service. Le mot d'ordre de Line Beauchamp, selon l'AJP et d'autres critiques, pourrait constituer de la discrimination basée sur les convictions politiques, qui devrait être combattue au même titre que la discrimination pour motifs religieux. L'AJP précise que « la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves et d'étudiants, (L.R.Q., chapitre A-3.01) promulguée en 1983 à la suite d'une grève étudiante, fut calquée à plusieurs égards sur le Code du travail », que ces associations ont pour mandat d'être représentantes uniques des étudiants, et que la répression juridique

- Guillaume Girard – Inscrit, 6 avril 2012 08 h 27
Merci de corriger cette ligne à ma réponse (mot entre guillemets):
il est tout à fait légitime qu'il "ait" droit d'association
- Guillaume Girard – Inscrit, 6 avril 2012 08 h 33
(suite) et que la répression juridique de la grève étudiante par le Gouvernement Charest est contraire à la Charte canadienne des droits et libertés ainsi qu'à la Charte des droits et libertés de la personne sur les plans des libertés d'expression et d'association.
[#](http://fr.wikipedia.org/wiki/Gr%C3%A8ve)
- Georges Paquet – Abonné, 5 avril 2012 07 h 33
Un oubli?
Mme Chouinard, vous avez oublié de souligner que le PQ et Pauline Marois, pas plus que François Legault et sa coalition ne sont en faveur du gel et surtout pas de l'abolition des frais de scolarité. L'ensemble des députés de l'Assemblée nationale ne constitue-t-il pas une manifestation de la démocratie?
- Gilles Théberge – Abonné, 5 avril 2012 13 h 42
Monsieur Paquet vous oubliez une chose importante. Il n'y a pas eu de vote à l'Assemblée Nationale pour soutenir la position du Gouvernement Charest.
Ce que pense Legault ne me dérange pas mais quoiqu'il en soit votre avis sur les positions respectives de la CAQ et du Parti québécois sont largement spéculation et improvisation. Quelle sont précisément les positions des autres partis ?
- Jean Lapointe – Abonné, 5 avril 2012 08 h 17
C'est le genre d'individus voulus par les Libéraux.
Je trouve excellent le terme que vous utilisez pour qualifier les étudiants qui ne pensent qu'à leur petit moi et qui n'ont pas un sens très développé de la solidarité.
Ce sens de la solidarité, on ne le possède pas à la naissance. Chacun de nous doit l'acquérir mais, pour l'acquérir, il faut qu'il y ait des gens autour de nous, parents et professeurs en premier, qui nous incitent à le faire, en en faisant preuve eux-mêmes d'abord et avant tout.
Mais il y a aussi bien sûr les gouvernements qui ont un rôle à jouer pour que le plus

grand nombre possible d'enfants deviennent des citoyens responsables et solidaires.

Or, à voir aller les gouvernements que nous avons ces temps-ci, Harper à Ottawa et Charest à Québec, je trouve que c'est le contraire qu'ils font.

Nous avons deux gouvernements qui encouragent les gens à rester des nombrils et à se comporter en nombrils.

Ce n'est pas de ce genre de gouvernements que nous avons besoin pour que notre avenir soit meilleur.

Il faut en changer.

- Diane Gagné – Abonné, 5 avril 2012 08 h 26
L'individualisme... pour le pire...
Ma fille ne va pas à ses cours à l'université mais Ô combien d'apprentissages fait-elle comme citoyenne...
- Roland Berger – Abonné, 5 avril 2012 12 h 41
Oui Madame. Félicitations à votre fille et à ses alliés du mouvement étudiant. Elle et eux constituent la relève dont le Québec a besoin pour se sortir des ornières du néolibéralisme dans lesquelles le gouvernement libéral-conservateur l'a plongé.
Roland Berger
- Annabella Durocher – Inscrit, 5 avril 2012 14 h 40
Merci à vous et félicitation à votre fille, Cela prend du courage dans la vie pour ce tenir debout face à certaines valeurs que ce présent Gouvernement a oublié.
Les bonnes valeurs et le courage ne rendent pas toujours riche en argent mais fort dans la vie.
- Fernand Lavigne – Inscrit, 5 avril 2012 08 h 43
Une patate gratuite avec ça?
Enfin le gouvernement a pris une décision ferme, et demeure ferme. Ne vous en déplaît, madame, seul QS marche à côté des étudiants. Vous nous parlez de nombril, je vous parlerai d'enfants rois.
Dans tout de débat trop souvent on tenté une fois de plus d'instrumentaliser le concept de démocratie ou de le redéfinir à SA façon.
Dans notre système les élections sont régies par des lois, imparfaites peut-être, mais elle évite l'anarchie. Au cours des dernières semaines, nous avons été témoins d'un abus de la démocratie dont nous jouissons tous, même faire la casse sans de conséquences pour les mutins. On a voulu faire la loi en lieu d'un gouvernement dûment élu. Enfin, il se tient debout. Bravo, il était temps.
Fernand Lavigne
- Dominique Garand – Abonné, 5 avril 2012 09 h 38
Ce gouvernement ne se tient pas debout, Monsieur Lavigne. Il donne l'impression d'être debout devant les étudiants, mais il est en fait à genoux devant un autre pouvoir, celui des intérêts économiques individuels (et non collectifs).
Ce gouvernement ne se tient pas debout puisqu'il se montre incapable de produire un discours cohérent sur la situation. Je parle d'un discours autre que gestionnaire.
Les étudiants ne sont pas les seuls à lutter en ce moment, ils sont aussi appuyés par des intellectuels, des professeurs, des économistes, des journalistes, des gens dûment formés. Or, notre gouvernement se montre incapable de répondre philosophiquement à tous les démentis qu'on oppose à ses thèses. Il ne fait que rabâcher des arguments de gestionnaire. Ce gouvernement est immoral parce qu'il nourrit la bêtise. Il est irresponsable parce qu'il méprise la pensée d'indi-

vidus formés à l'école. Pensez-y : ce gouvernement prétend défendre le système d'éducation, mais dans les faits il méprise le produit de ce système en refusant d'entendre ceux que l'université a formés.

• spirit – Inscrit, 5 avril 2012 11 h 37

Il est amusant de remarquer que ceux qui défendent la position du gouvernement le font à travers le sophisme d'autorité. Est-ce qu'on peut pourtant dire que parce-qu'un gouvernement détient l'autorité il a raison? À ce compte là, diriez-vous que M. Charest a eu raison de refuser aussi longtemps une commission d'enquête sur la collusion dans le domaine de la construction? Heureusement, la force de l'opinion publique qui jugeait que le premier ministre avait tort a réussi à contraindre le gouvernement à revenir sur sa position, et à ce moment, nous pouvons dire que la démocratie a parlé. De plus en plus, la démocratie se joue dans la rue car une bonne partie de la société ne croit plus aux mascarades partisannes qui se déroulent dans le théâtre des parlements. Il en sera ainsi tant que la joute parlementaire inspirera à la population plus de cynisme que de respect.

• Roland Berger – Abonné, 5 avril 2012 12 h 43

Québec solidaire marche aux côtés des étudiants. Donc, il a tort. Un argument, s.v.p..
Roland Berger

• Théberge – Abonné, 5 avril 2012 13 h 50

En tout respect, j'aimerais dire à Spirit qu'il y a une différence entre le pouvoir et l'autorité.

je veux dire différence entre le pouvoir de l'autorité qui est conféré par la compétence et le pouvoir qui s'exerce essentiellement sur la base d'une idéologie.

Ici le malheur est qu'on sent bien que c'est l'idéologie qui prime, parce que si cela était discuté sur la base de la réflexion et du raisonnement il pourrait être démontré que la thèse des étudiants est davantage sensée que celle des dirigeants dirigistes qui imposent verticalement leur décision.

• Jean_Yves – Abonné, 5 avril 2012 08 h 43

Parce que c'est pas leur nombril qu'ils défendent ceux qui sont dans la rue?

En comprenant bien que c'est manifestations ont d'autres sujets qui se tiennent derrière l'augmentation des droits de scolarité.

Des sujets comme une démonstration des capacités des partisans du model syndical québécois de prendre beaucoup de place dans les médias. De vouloir discréditer tant que ce peut tout pouvoir politique qui ne se conforme pas à leurs intérêts.

Ce que vous décrivez comme un mouvement de solidarité sans pareil en est un de solidarité sélective, de solidarité entre groupes d'intérêts qui partagent entre eux certains intérêts.

• Dont celui de réduire l'autorité des politiciens pour mieux asservir l'état, et surtout les goussets de l'état, à leurs intérêts personnels.

• Roland Berger – Abonné, 5 avril 2012 12 h 46

Bravo Monsieur Jean_Yves ! Dommage que le domaine de Sagard soit si éloigné des centres urbains. Sinon, les étudiants en boycott pourraient aller fêter la pâque avec Monsieur Desmarais et les membres du gouvernement habitués de la place.

• Roland Berger

• Yves Claudé – Inscrit, 5 avril 2012 08 h 49

Judiciarisation du mouvement ... et de l'activisme ... !

La judiciarisation de certains aspects de la mobilisation étudiante, significative de mutations sociétales conjuguant néo-libéralisme et individualisme postmoderne, cela ne doit pas occulter le fait que l'élément stratégique principal du conflit est le rapport de force entre une partie importante de la jeunesse étudiante et le gouvernement Charest. Le mouvement étudiant, à travers ses instances, ses discours et ses actions, n'a peut-être pas saisi dans toute leur ampleur les enjeux politiques, éthiques et sociaux de ce conflit. Malgré une mobilisation sans précédent de la part du mouvement étudiant le 22 mars dernier, le gouvernement a réussi à se constituer un rapport de force favorable sur la base de l'opinion publique.

Par ailleurs, un autre élément de la judiciarisation du mouvement étudiant est celui de l'activisme : en effet, des dizaines de manifestants du mouvement ont été arrêtés, inculpés et déférés devant les tribunaux. Certains s'exposent à de fortes amendes, tandis que d'autres risquent de faire face à des accusations criminelles et à leurs conséquences... S'il y a de toute évidence une stratégie répressive du pouvoir pour casser le mouvement par des interventions policières et judiciaires, le mouvement a aussi sa part de responsabilités. En effet, piégée dans un déficit d'analyse et un discours doctrinaire, on a assisté à une fuite en avant de la CLASSE dans un activisme sans perspective, sous prétexte de "perturbations économiques", sans compter la déplorable décision d'appeler à participer au "festival de la casse" du 15 mars dernier.

Ces remarques ne visent aucunement à discréditer un mouvement qui s'est développé de par le courage et l'engagement de militants et de militantes, mais la solidarité oblige à rappeler que pour tout mouvement social, la lucidité n'est pas un luxe, mais une nécessité vitale !

Yves Claudé - sociologue

• Jean Richard – Abonné, 5 avril 2012 09 h 50
« pour tout mouvement social, la lucidité n'est pas un luxe, »

Voilà qui, malheureusement pour les étudiants, résume assez bien la situation.

Entre le "discours doctrinaire" qui agacent ceux qui en ont trop entendu et le risque de plus en plus grand que Jean Charest et ses libéraux soient en train de faire le plein de votes, il est de plus en plus difficile de prendre position dans ce conflit.

La crainte est de plus en plus grande que la société québécoise en sorte perdante. La division s'installe, lentement mais sûrement, et la crédibilité du mouvement étudiant commence à perdre des plumes, et il est peut-être, par son "déficit d'analyse" entre autres, l'artisan de sa propre défaite éventuelle.

• Jeannot Duchesne – Abonné, 5 avril 2012 10 h 04

Monsieur Claudé, je ne suis pas certain que le gouvernement ait réussi à se constituer un rapport de force favorable sur la base de l'opinion publique. L'opinion publique est plutôt partagée et il me semble que le seul rapport de force que le gouvernement a, soit sa majorité à l'Assemblée Nationale et l'entêtement caractériel et anti-démocratique du premier ministre.

• tohi1938 – Inscrit, 5 avril 2012 08 h 55

Et pendant ce temps là...

Le prix de l'essence augmente de façon vertigineuse d'au moins \$25.00 par plein (autrement dit pas mal plus, et pas mal plus vite

- que les frais de scolarité à l'université), et personne ne proteste...
Fouille moi!
- Maria Hotes – Abonnée, 5 avril 2012 11 h 20
Jusqu'à nouvel ordre, l'essence n'est pas un bien public, mais bien un produit marchand offert par des entreprises privées... L'éducation, elle, est un service public. Mieux encore : elle est un droit social fondamental. (Voir à cet effet: Article 13 (c) du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
[\[http://www2.ohchr.org/french/law/cescr.htm\]](http://www2.ohchr.org/french/law/cescr.htm))
 - Jacques Brisson – Abonné, 5 avril 2012 13 h 20
Le prix de l'essence et l'éducation... il ne faut pas tomber dans le piège comptable! On parle ici d'un service public! On parle ici de former des citoyens, et justement de ne pas en faire que de bêtes consommateurs...
 - tohi1938 – Inscrit, 5 avril 2012 17 h 12
Foutaise idéologique!
L'éducation n'est pas donnée! elle est rendue disponible par des personnes qui sont payées pour la donner, c'est à dire par des profs qui ont la connaissance, comme les stations-service ont l'essence et ne la distribuent que moyennant finance!
Ne soyez pas aveuglés par des discours gauchistes de bas étage!
 - Guillaume Girard – Inscrit, 6 avril 2012 06 h 08
En argot Internet, un « troll » est une personne qui participe à une discussion ou un débat (sur un forum ou autre) dans le but de susciter ou nourrir artificiellement une polémique, et plus généralement de perturber l'équilibre de la communauté concernée.
 - Denis Hébert – Abonné, 5 avril 2012 08 h 55
Tout simplement...
Bravo pour cette analyse.
 - Solange Bolduc – Abonné, 5 avril 2012 09 h 01
La fin de la peur collective ?
Bien dit! Devant la crainte, en effet, que ce mouvement se termine en queue de poisson, je réalise que notre société québécoise s'est construite sous le signe de la peur: peur du péché, de l'autorité cléricale, malgré quelques insoumis (Arthur Buis, les Patriotes...), peur du parental, car obéir à ses parents, c'était forcément obéir à la Loi de l'Église, dont certains membres n'ont pas manqué de pervertir de belles âmes innocentes qui se sont mises à craindre l'homme et l'amour.
Enfin la peur du politique, de ses abus de pouvoir, de sa corruption, jusqu'à ce qu'on en arrive aux événements de '70' avec les mesures de guerre de Trudeau. Celui-ci au nom de l'ordre public fit dévier ce désir qu'avait certains groupes d'exercer son droit à la démocratie, à l'indépendance...son droit de se libérer du joug de la peur, des colonisateurs.
Dès lors, il fallut que les jeunes contestataires ou insoumis, prennent leur trou, la violence ayant éclaté et qu'il y eu mort d'homme.
Le Printemps arabe a réveillé les jeunes de plus en plus éduqués, donc plus rationnels et en même temps plus portés vers la construction d'idéaux pour le mieux-être de la société d'aujourd'hui et de demain...
La peur, pour une bonne partie de la population s'est dissipée, alors que l'autre partie a continué de penser en termes de sécurité d'emploi et d'argent, surtout, même si l'ave-
- nir pour une bonne majorité d'entre eux de meurera incertain.
Prenant ainsi le dessus sur la peur de leurs parents, les étudiants ont le courage de marcher dans les rues pour défendre un idéal légitime : l'accès aux études pour tous, et surtout la fin de la peur, le droit de défendre des idées que l'on croit juste et équitable pour tous.
- Roland Berger – Abonné, 5 avril 2012 12 h 49
Quelle joie m'a procurée la lecture de votre commentaire ! Me voici en compagnie qui reconnaît le rôle réducteur de la religion catholique sur les Québécois.
Roland Berger
 - Richard Fradette – Abonné, 5 avril 2012 09 h 14
Humain d'abord
Le mouvement de solidarité étudiant est le meilleur exemple d'implication citoyenne. Il vise moins d'inégalités dans l'accès à l'éducation. L'éducation, l'espérance de vie et le revenu sont les trois critères de l'indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI) qui vérifie aussi les inégalités homme / femme. Le nombrilisme n'est pas tant chez les étudiantes / étudiants que chez les dirigeantes / dirigeants. J'en viens à ce qui définit un individu, un étudiant, un dirigeant, un homme, un riche, ... : il ne faut pas simplement se définir par opposition avec son contraire et entretenir la tension entre les pôles opposés; nous sommes tous humains d'abord. L'humain n'a pas intérêt à s'opposer à la collectivité. Il faut cesser d'entretenir les relations conflictuelles du genre individu / collectivité qui tue la culture humaine qui nous permet de mieux vivre ensemble. Les oppositions dirigeants / population, étudiants / travailleurs, ... n'ont pas raison d'être. Donnez raison au mouvement étudiant et le bonheur collectif augmentera. Quand va-t-on s'intéresser au bonheur intérieur brute (BIB) ? Lundi, à New York, une rencontre de l'ONU s'est intéressée au BIB où on a révélé que la révolution tranquille qui a créé le système d'éducation québécois a beaucoup contribué à notre bonheur collectif. Veut-on nuire à ce qui est primordial à l'humain pour de faux prétextes économiques puisque l'investissement dans l'éducation est déjà très rentable ? Je veux contribuer au BIB avant le PIB pour m'épanouir humainement.
 - Roland Berger – Abonné, 5 avril 2012 12 h 51
Monsieur Charest ne s'est pas caché de vouloir exterminer le modèle québécois issu de la Révolution tranquille.
Roland Berger
 - Geoffroi – Abonné, 5 avril 2012 09 h 56
Justice et juge
« Ne crains pas la justice, mais crains le juge. »
Proverbe russe
 - Hervé Pichenaud – Inscrit, 5 avril 2012 10 h 53
Zéro vision
Article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme: « [...] l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite. » La Déclaration ne se prononce pas sur les modalités d'application de ce principe. Toutefois, les pays qui, si l'on se fie à de nombreux indicateurs économiques et sociaux, réussissent le mieux sont les pays scandinaves qui offrent l'accès gratuit aux études universitaires. En suède, la taxation est importante mais les services publics sont à l'avenant. Et oui,
- n'en déplaie aux propagandistes de droite, une sociale-démocratie vigoureuse (et non pas celle du parti québécois), c'est-à-dire une société qui place l'être humain en premier avec des gouvernements qui prennent des décisions fortes et contraignantes pour éliminer la prédation capitaliste parviennent à construire une société plus juste et équilibrée, ce qui ne veut pas dire qu'il s'agit d'un paradis. Dans une société qui mise sur l'être humain, l'éducation est hautement valorisée de la maternelle à l'université et en favorisant à tous les âges de la vie la formation continue et le reclassement professionnel. En Amérique du Nord et de plus en plus dans les pays riches, le développement entrepreneurial (la «création de richesse»), la marchandisation extrême des ressources et des êtres humains sont perçus comme des moteurs de développement humain. Autrement dit, plus il y a de commerce, plus il y aurait de richesse et de bonheur. En fait, on constate de plus en plus que le développement économique non régulé génère des coûts matériels et humains qui limitent passablement la richesse «créée». Il s'agit par exemple de l'externalisation des coûts. Par exemple, lorsque, dans les années 90, Lucien Bouchard a augmenté le tonnage admis pour les camions lourds, il a contribué à faire augmenter les coûts de l'usure des routes au Québec. On pourrait aussi parler du cas de l'ami
Lorraine King – Inscrite, 5 avril 2012 19 h 17
C'est pas pour rien qu' on l'appelle La Déclaration universelle des droits de l'homme et non pas La Déclaration universelle des droits des hommes ou des groupes. Ceux qui ont le culot d'y croire sont maintenant qualifiés de nombrillistes.
Olivier Bamville – Inscrit, 5 avril 2012 11 h 33
Sans gestes illégaux de la part des boycotteurs, il n'y aurait eu aucune "antichambre juridique"
Ce qui a mené à "l'antichambre juridique", ce n'est pas le refus du gouvernement de discuter une décision mûrie depuis longtemps, mais les gestes illégaux commis par les boycotteurs: par exemple, se positionner devant la porte d'une salle de cours, et empêcher les étudiants d'y entrer; bloquer l'entrée d'un CEGEP ou d'une université, etc...
- Maria Hotes – Abonnée, 5 avril 2012 11 h 55
Un « vide juridique » n'équivaut pas à une « illégalité ». Or, sur la question de la grève étudiante (dont le piquetage est un corollaire !), il n'y a pas « illégalité », mais bien « vide juridique ». Ceci veut dire que le droit actuel ne peut pas se prononcer sur la question de manière générale, d'où le caractère ponctuel et provisoire des injonctions. Par ailleurs, il y a eu aussi des demandes d'injonction qui ont été rejetées, notamment à l'UdeM... Il semblerait donc que vous y allez un peu vite pour décréter l'illégalité de ces actes.
Olivier Bamville – Inscrit, 5 avril 2012 13 h 44
@Mariaq Hotes: personne n'a le droit de bloquer une entrée sans la permission du propriétaire. Il n'y a aucun vide juridique là-dessus. Essayez de m'empêcher d'entrer chez moi, et vous allez vite constater qu'il n'y a aucun vide juridique...
Julie Savoie – Inscrite, 5 avril 2012 15 h 56
@ Olivier Bamville
Votre raisonnement ne tient pas, parce que les propriétaires des universités, c'est nous tous. Il n'y a pas un propriétaire.
Et oui, il y a un vide juridique quant aux grèves étudiantes :

- "La législation ne donne pas le droit à la grève pas plus qu'elle ne dit le contraire. Le droit est tout simplement silencieux sur la question. Ça ne dit pas que c'est permis, mais ça ne dit pas que ce n'est pas permis." <http://www.ledevoir.com/societe/education/346602/s>
- Olivier Bamville – Inscrit, 5 avril 2012 16 h 46
@Jule Savoie: j'utilisais évidemment le mot "propriétaire" au sens de celui qui a autorité sur un lieu. Dans le cas d'une université, c'est le recteur. Dans le cas d'un CEGEP, c'est le directeur du CEGEP.
Essayez d'entrer dans la salle de contrôle d'un barrage d'Hydro-Québec sous prétexte que vous en êtes "le propriétaire". On va vite vous faire comprendre qu'il en est autrement. On va vite vous faire comprendre que quelqu'une autorité sur cette centrale, et que ce quelqu'un ne se nomme pas "nous tous".
 - Maria Hotes – Abonnée, 5 avril 2012 18 h 24
Votre raisonnement ne tient toujours pas, M. Bamville. D'une part, votre définition du "propriétaire" dans les cégeps et les universités semble non seulement arbitraire, mais erronée. Un propriétaire ne peut pas être un employé (ce qui est le cas du recteur ou du directeur général). Un propriétaire, c'est au contraire celui qui "possède" la place, non celui à qui on octroie un salaire pour occuper une fonction déterminée. Or, et là Mme. Savoie a raison, les universités et les cégeps nous appartiennent collectivement.
Par exemple, vous allez vite constater que vous n'avez pas besoin de la permission du recteur Guy Breton pour rentrer à l'Université de Montréal. Alors que vous avez certainement besoin de l'invitation de quelqu'un pour rentrer chez lui. Vous voyez, votre analogie est très problématique, même avec vos précisions...
 - Guillaume Girard – Inscrit, 6 avril 2012 06 h 22
@Olivier Bamville
Allez dire cela aux grévistes de différentes grèves passées...
Dans une grève on peut très bien bloquer le droit de passage...
On ne parle pas de boycotteurs et vous le savez très bien!
Arrêtez de jouer au troll!
 - Charles Carrier-Plante – Abonné, 6 avril 2012 16 h 48
On ne fait pas avancer une lutte sociale en étant légaliste.
Par ailleurs, si une majorité de membres d'une association étudiante se prononce pour qu'il y ait grève, ce mouvement devient légitime, et par conséquent la levée des cours se justifie. C'est de cette manière que l'on règle les conflits sociaux au Canada depuis 1946 (1935 aux États-Unis).
Tenter de casser une grève légitimée démocratiquement en abusant de prétextes légaux, c'est risquer de remettre en cause la paix sociale ; et c'est s'exposer à une radicalisation du mouvement de grève et, par conséquent, à davantage d'actes illégaux.
 - Olivier Bamville – Inscrit, 5 avril 2012 11 h 38
Le "refus de discuter du gouvernement" est un droit légitime.
Le rôle d'un gouvernement élu n'est pas de discuter mais de gouverner. Un gouvernement élu a entièrement le droit de reléguer à la période des élections le temps de discussion sur un sujet donné. Surtout quand il a l'appui de 60 % de la population comme c'est le cas sur le sujet du boycott des cours.
 - Maria Hotes – Abonnée, 5 avril 2012 12 h 52 1)
Votre prémisses est simplement fausse. Non, un gouvernement élu N'a PAS le droit de reléguer à la période des élections le temps de discussion sur un sujet donné. Parce que les élus ne sont pas les véritables détenteurs du pouvoir (c.-à-d. qu'ils ne sont pas souverains). C'est le peuple qui est souverain. Un excellent prof d'éducation civique nous expliquait la chose avec l'analogie suivante : le peuple, c'est le souverain, c'est donc l'équivalent du propriétaire d'un appartement qui loue cet appartement à quelqu'un d'autre, le locataire (le locataire étant à la fois le Premier ministre et les élus à l'Assemblée nationale). Or, le locataire ne peut pas effectuer des changements (surtout de cette ampleur !) sans consulter le locataire. Certes, il y a des limites à cette analogie, mais n'empêche que a consultation publique fait partie intégrante du processus démocratique. Et tant qu'on n'aura pas consulté TOUTE la population sur l'enjeu en question (et non un échantillon qui n'est pas nécessairement représentatif), il est fallacieux de prétendre que le gouvernement a l'appui de la population. Sur des enjeux comme ceux-ci, la meilleure manière de voir l'appui réel, c'est par voie de plébiscite ou référendum. Mais ce sont là des procédés « trop coûteux »... L'autre alternative est donc de faire un forum sur l'éducation où l'«ordre du jour» ne sera pas imposé arbitrairement par le gouvernement...
2) Le supposé appui de la population ne concerne pas la hausse telle qu'elle a été proposée, mais bien la possibilité d'une hausse (souvent moins drastique que celle amenée par le gouvernement). Par ailleurs, si vous appliquez la même logique, 75% de la population veut, surtout, LE DIALOGUE entre les deux parties. Dialogue qui doit émaner du gouvernement en place, sur le seul enjeu de cette grève, à savoir la hausse des frais. Toute autre proposition n'est que du divertissement.
 - Olivier Bamville – Inscrit, 5 avril 2012 13 h 48
@Maria Hotes: vous errez, et vous devez bien le savoir. Par exemple, le gouvernement provincial vient juste d'augmenter de 1 cent la taxe sur l'essence (Il l'a fait le 1 avril 2012). Vous croyez qu'il y a eu discussion? Non. Il a tout simplement décidé que c'est comme ça. Même chose pour les frais de scolarité.
Parfois le gouvernement discute après avoir pris une décision; parfois il ne discute pas. C'est son droit le plus légitime en démocratie.
 - Julie Savoie – Inscrite, 5 avril 2012 16 h 01
@ Olivier Bamville
Vous, vous errez, mais il est évident que vous ne le savez pas.
Si la population veut discuter de la taxe sur le prix de l'essence, qu'elle le fasse. Mais pour l'instant, je n'ai pas vu 200 000 personnes dans la rue pour revendiquer une telle discussion...
Et oubliez cette histoire de droit du gouvernement, on parle ici de politique.
 - Maria Hotes – Abonnée, 5 avril 2012 16 h 04
@O. Bamville: certes, le gouvernement prend des décisions sans discuter. Mais le peuple peut toujours les contester, puisque c'est le peuple qui est souverain. Que la discussion précède ou succède une annonce gouvernementale, là n'est pas la question. Il faut au moins que cette discussion soit possible et réelle, ce qui suppose une ouverture de la part des élus **sur les questions à propos desquelles il y a contestation, c'est-à-dire mécontentement publiquement et collectivement exprimé**. Quand il n'y a pas contestation, on peut supposer que le peuple accepte, tant bien que mal, les décisions gouvernementales. Puisque le gouvernement n'est pas le véritable détenteur de la souveraineté, c'est au peuple - et non au gouvernement - de juger de la recevabilité d'une politique donnée. Le peuple doit pouvoir, en tout temps, remettre en question des "décisions" gouvernementales... Et, plus important encore, le gouvernement doit toujours être prêt à revoir ses politiques, puisqu'il est redevable vis-à-vis de la population, c'est-à-dire qu'il doit **rendre des comptes**. Les élections ne sont qu'une occasion parmi d'autres de juger des politiques, mais la démocratie ne saurait se réduire à cette seule possibilité de voter.
 - Guillaume Girard – Inscrit, 6 avril 2012 06 h 29
Évitez de confondre droit et façon de faire!
c f – Inscrit, 5 avril 2012 12 h 42
Confusion de rôle
Les étudiants ont le droit de manifester et de faire la grève. Toutefois, ils devraient se concentrer sur l'accessibilité aux études, et ne pas prétendre que le mouvement représente un « printemps québécois » pour contrer le néolibéralisme, la marchandisation de l'éducation, la perte de démocratie, etc.
À l'ultime, un gouvernement élu a la légitimité d'appliquer les idées qu'il a annoncé depuis longtemps (la hausse des frais est un exemple). Du moins, jusqu'aux prochaines élections.
Si le mouvement étudiant représente réellement un désir de changement social majeure et il souhaite la gratuité universitaire, la nationalisation des mines pour financer les universités, etc. ils peuvent voter pour un parti qui a justement une plateforme politique semblable : Québec Solidaire. Les élections seront dans moins d'un an.
Entretiens, la CLASSE n'a pas l'autorité ni la légitimité de réclamer, à coup d'éclats, des transformations sociales radicales, que ce soit dans l'éducation, la mondialisation ou la fiscalité.
 - Roland Berger – Abonné, 5 avril 2012 16 h 18
La CLASSE, qui compte des milliers de membres a parfaitement le droit de réclamer des transformations sociales (même si vous les qualifier de radicales), comme vous avez parfaitement le droit de réclamer le statu quo.
Roland Berger
Guillaume Girard – Inscrit, 6 avril 2012 06 h 58
@c f
Vous errez bien évidemment!
L'expression démocratique ne s'exprime pas simplement au niveau de partis politiques, et au moment des élections, c'est bien mal connaître ce qu'est la véritable démocratie. Les étudiants peuvent très bien s'exprimer sur les différents enjeux de la société; ils en font partie, et peuvent évidemment s'exprimer de façon claire, et légitime, faire des transferts de leurs connaissances transversales, et les intégrer au discours publique.
En outre, la Classe, comme d'autres associations étudiantes qui font de même, énonce clairement sa philosophie dans ces quelques lignes:
"Les principes de base de l'ASSÉ reposent sur les fondements du syndicalisme étudiant

- établis dans l'article 1 de la Charte de Grenoble, en 1946. Celui-ci stipule que l'étudiant est un jeune travailleur intellectuel et que l'étudiante est une jeune travailleuse intellectuelle. C'est donc en vertu de ce constat que l'étudiant et l'étudiante se doivent de se regrouper sur des bases syndicales. L'ASSÉ croit en la nécessité de lutter pour conserver les acquis des mouvements étudiants du passé, ainsi que pour assurer de nouveaux gains et ce, par le biais de la contestation permanente. Considérant que l'éducation est un droit, non un privilège, l'ASSÉ est basée sur les principes suivants :
1. pour une éducation publique, gratuite, laïque, de qualité, accessible et non-discriminatoire ;
 2. pour un régime d'aide financière adéquat ayant pour but d'éliminer l'endettement étudiant et d'assurer la satisfaction des besoins fondamentaux ;
 3. pour un réseau d'éducation public libre de toute ingérence de l'entreprise privée, y compris la sous-traitance ;
 4. pour la démocratisation des institutions d'enseignement dans une perspective d'autogestion ;
 5. pour une solidarité syndicale avec toute lutte internationale progressiste visant le mieux-être de la société ;
 6. contre toute forme de mondialisation qui entérine la prédominance du profit sur le bien-être de la population.
- Guillaume Girard – Inscrit, 6 avril 2012 08 h 36
(suite) 6. contre toute forme de mondialisation qui entérine la prédominance du profit sur le bien-être de la population.
http://fr.wikipedia.org/wiki/Association_pour_une
- Sirois Alain – Inscrit, 5 avril 2012 18 h 27
Pour faire la grève il faut être travailleur... et les manifestations des dernières semaines ressemblent bien davantage à une série de crises de nerfs collectives par notre pauvre petite jeunesse québécoise XYZ, immature, narcissique et mal élevée, intolérante à la frustration et convaincue de son bon droit de réclamer la gratuité en tout et des diplômes facilement acquis qui seront sans grande valeur en dehors du Québec.
Mon commentaire n'est pas gentil du tout pour nos brailleurs nationaux, mais je le fais absolument sans gêne. J'ai travaillé depuis la fin du secondaire dans des jobs de merde pour payer mes études jusqu'au troisième cycle universitaire, remboursé mes prêts et bourses en me privant de tout puis enseigné pendant plus d'une décennie dans un prestigieux programme universitaire, où le mot d'ordre était d'éviter à tout prix d'indisposer par des mauvaises notes les précieux élèves qui coûtent si cher à la société, quitte à fabriquer parfois des futurs professionnels grassement payés, à partir de semi-analphabètes que le système d'éducation avait laissé monter par capillarité de la garderie à l'Université.
Désolé, mais je connais de meilleures façon d'investir l'argent qui me reste après avoir été plumé par les taxes et les impôts qu'en payant VOS frais de scolarité pour financer VOTRE avenir.
De toute façon, je dois m'en garder pour payer aussi les soins de santé gratuits de vos parents baby-boomers retraités à 55 ans, en plus de payer pour me faire soigner au privé quand j'aurai leur âge et me faire mon propre fond de pension si je ne veux pas être obligé de bosser jusqu'à 80 ans.
Réveillez-vous les petits amis: le Québec est une très petite société pas riche du tout, pas trop brillante à part ça et assez peu compétitive sur le marché international. Il va falloir vous retrousser les manches plus que ça si vous ne voulez pas vous faire bouffer par les indiens et les chinois.
- Par solidarité avec nos bons étudiants, et par re
- Guillaume Girard – Inscrit, 6 avril 2012 07 h 51
- 1) vous décrivez les générations X, Y et Z: immature, narcissique et mal élevée;
 - 2) vous décrivez le fait que vous allez devoir payer les soins de santé de leurs parents baby-boomers;
 - 3) vous émettez l'hypothèse que vous devrez payer ces mêmes soins au privé, rendu à leur âge;
 - 4) vous dites que vous avez terminé vos études de doctorat, il y a plus de dix ans;
 - 5) j'en déduis donc que vous faites partie des générations décrites au point 1, et que de ce fait, vous êtes immature, narcissique, et mal élevé, selon vos propres dires.
- Si le chapeau vous fait mettez-le! Petit conseil! Enlevez vos œillères vous verrez mieux! C.Q.F.D.
- Artagan – Inscrit, 5 avril 2012 19 h 34
Le rôle de l'état
La CLASSE peut les réclamer mais ne peut les imposer. Tout changement majeur de politiques sociales et/ ou économiques doit se faire à l'intérieur d'un cadre démocratique autrement c'est l'anarchie.
- Marc Ste-Marie – Inscrit, 5 avril 2012 20 h 22
Sociale Démocratie ou Sociale Hypocrisie?!...
... « Après un mouvement de solidarité sans pareil qui a permis à des grands-parents de fouler la rue avec leurs petits-enfants, à des étudiants en médecine d'appuyer leurs collègues de philo, les nombrils en ont eu assez... »
Ouff!... Et votre nombril à vous, chère madame, que vous contemplez si complaisamment du haut de votre tribune journalistique, de celui-ci, peut-on en parler?!...
Nous sommes toujours dans une société de droits à ce que je sache!! Alors, comment, et selon quel grand principe philosophique, ésotérique (mais toujours inconnu), les droits de la moitié des étudiants (% pourtant très conservateur!!) qui, eux, refusent le boycott, ainsi que ceux de la très grande majorité de la population du Québec qui, elle, disqualifie ce mouvement étudiant depuis le début (pour des raisons, à tout le moins, tout aussi légitimes), devraient-ils être sacrifiés pour une cause qui ne tient pas la route, ni surtout pas la rue??...
- Quel manque de rigueur et quel manque de jugement de la part d'une personne qui se prétend journaliste et dont le rôle est d'apporter un éclairage objectif et complet sur une situation qui, à coup sûr, demanderait à être nuancée bien davantage, que de prendre position aussi maladroitement!!... Ce ne sera pas la première fois!...
- La démocratie et la liberté des uns s'achèvent au moment où la liberté et la démocratie des autres se trouvent brimées, à la toute fin et par voie de conséquence... C'est bien connu! Sinon, nous nous retrouvons en mode de « conflit inter générations », comme c'est le cas présentement!!
- Sociale-Démocratie ou Sociale Hypocrisie??... De quel bord sommes-nous, à la fin?...
- Mais voyez-vous, le mouvement s'essouffle rapidement, à partir de maintenant, et le mur des désillusions apparaît, dès lors, pour plusieurs, soudain et inévitable,!... L'impact qui en résultera sera proportionnel à l'invasivité de toutes ces demandes présentées
- Guillaume Girard – Inscrit, 6 avril 2012 08 h 02
Enlevez vos œillères et vous verrez mieux!
En ce moment vous ne faites que dire des généralisations toutes faites d'avance et sans fondement argumentaire!
- Marc Ste-Marie – Inscrit, 5 avril 2012 21 h 13
Sociale Démocratie ou Sociale Hypocrisie(fin)
...Mais voyez-vous, le mouvement s'essouffle rapidement, à partir de maintenant, et le mur des désillusions apparaît, dès lors, pour plusieurs, soudain et inévitable,!... L'impact qui en résultera sera proportionnel à l'invasivité de toutes ces demandes présentées d'une façon aussi irréaliste qu'irresponsable!
Lamentations en vue!... Encore et toujours!... Oupss! c'est vrai, nous sommes au Québec!... J'oubliais!... ^ _ ^
- Sirois Alain – Inscrit, 5 avril 2012 21 h 32
Pour faire la grève il faut être travailleur... (suite)
Par solidarité avec nos bons étudiants, et par respect pour les salariés à la petite semaine qui s'achètent à financer un système d'éducation et des services gratuits dont ils ne pourront jamais bénéficier, je suggère que le gouvernement Charest propose par référendum la gratuité des études jusqu'à l'université, en échange de l'abolition du BES pour les pauvres et des soins de santé gratuits pour les vieux.
La véritable démocratie décidera du verdict par la voix du peuple, et au moins là, on en aura des belles manifestations qui vont VRAIMENT déranger.
- Nelson – Inscrit, 6 avril 2012 00 h 03
Un conflit de classe social que se radicalise, à cause de l'incompétence de Charest.
Il serait si facile régler ce conflit... à condition d'avoir un minimum d'intelligence et sens social.
Une société si riche a 56 façons de chercher l'argent ailleurs que chez les moins nantis de la société.
- Fernande Trottier – Abonnée, 6 avril 2012 22 h 47
incompétence de Charest...
J'aimerais bien voir Pauline, et les autres qui aspirent à devenir P.M. à la place de J. Charest. C'est facile de se faire du capital politique quand on est pas au pouvoir. Qui va payer pour tous les policiers qui ont travaillé en surtemps ? Qui va payer pour les autos virées sur le "top" ?
Qui va payer pour tous ceux qui ont été bloqué sur le pont Jacques-Cartier ne pouvant se rendre à leur travail ? Qui va payer pour tout ce qui a été saccagé ? les enfants-roi, peut-être ! Mais j'en doute... Si les précédents gouvernements avaient augmenté les frais de scolarité en temps et lieu, ils paieraient les frais demandés, mais ils trouveraient d'autres raisons pour être dans la rue. Je nous souhaite de ne pas les avoir comme "leaders" de demain...ils vont probablement être dans leurs pantoufles, dans une maison informatisée, aussi ils n'auront qu'à pitonner, de même qu'à leur maison d'été, leurs enfants iront étudier en Europe ou aux USA, ils passeront leur été à jouer au golf, et l'hiver ils seront dans le sud pour q.q. mois. ou sur leur bateau... vous devez comprendre pourquoi je suis pour l'augmentation des frais de scolarité ! Ils veulent faire la Loi, ils seraient mieux d'étudier afin de se préparer à prendre

LE DEVOIR: Libre opinion - Égarements judiciaires, par Christian Guay-Poliquin, étudiant à la maîtrise en études littéraires à l'UQAM - Jeudi 5 avril 2012

Dans la foulée des différentes requêtes devant les tribunaux afin d'obtenir des injonctions visant à contrecarrer les moyens de pression de l'actuelle grève étudiante, quelques considérations s'imposent. Notons préalablement que le refus obstiné du gouvernement libéral à reconnaître les revendications et la mobilisation de la communauté étudiante relève non seulement de sa stratégie électorale, mais également de son intérêt à dépolitiser la politique. Qui plus est, la récente migration de ce conflit vers les palais de justice témoigne des dérives de notre société de droit.

Autrement dit, on peut voir dans la récente judiciarisation de la question étudiante un glissement vers l'individualisation des revendications et du coup, une négation de la pertinence du débat public autour de la hausse des droits de scolarité. Que cela veut-il dire? Que l'actuel recours à la justice relève du «devenir-indifférent» de certains citoyens quant aux questions politiques et sociales de leur collectivité. Triste constat puisque le recours aux tribunaux légitime la subordination de notre société à la rhétorique des experts qui, bien loin du conflit réel, vassalise le politique au système juridique.

Soyons clairs: la judiciarisation des conflits sociaux est une pratique qui gagne en ampleur dans notre société. Il suffit de consulter l'actualité des derniers mois pour le constater. Sans s'attarder à la particularité de chacun de ces cas, on peut toutefois avancer que cette tendance fait peser au

moins trois menaces sur le débat entourant l'augmentation des droits de scolarité.

Tout d'abord, que l'un de ces cas fasse jurisprudence et que les moyens pris par les étudiants pour défendre leur vision de l'éducation soient désormais considérés comme illégitimes. Ensuite, que les individus se réclamant de ces contre-revendications sous la forme de rancunes ou de griefs se désolidarisent entièrement de la société présente, mais aussi à venir. Et enfin, que peu à peu nous accordions socialement plus d'importance à l'effectivité de notre système qu'aux valeurs qu'il est censé représenter.

En somme, c'est toute la notion de «projet de société» qui est soulevée ici. Non pas parce qu'elle mise de l'avant, mais au contraire parce qu'elle semble de plus en plus évincée du discours social. En fait, si plusieurs philosophes et analystes dénoncent le déclin du politique au profit du juridique, c'est que nous assistons présentement au déplacement des débats sociaux de l'espace public vers les salles d'audience.

Ainsi, en ce qui concerne la grève étudiante, une chose est sûre: les différents recours aux instances juridiques afin de mettre à mal les dispositions prises par les étudiants pour se faire entendre ont créé une vague médiatique. Et cette vague, ou plutôt cette tempête dans un verre d'eau, nous détourne de la question fondamentale: soit de la nécessité irréfutable, à ce point du conflit, d'une prise en considération réelle des revendications étudiantes de la part du gouvernement Charest.

Vos réactions

- François G - Inscrit, 5 avril 2012 07 h 02
C'est curieux
Personne n'a dénoncé la judiciarisation du conflit quand un élève a mis en demeure Mme. Beauchamp pour "atteinte à la démocratie".
- Michele - Inscrit, 5 avril 2012 08 h 16
Monopole des associations étudiantes
Un des problèmes réside dans le fait que les étudiants qui sont contre la grève, ne sont pas représentés. On fait l'erreur d'associer, la présence d'associations d'étudiants à la démocratie alors que ce type de solidarité n'est pas démocratique. Une association est un groupe de pression. Les étudiants doivent adhérer à cette association, il ne font pas le choix d'un parti parmi d'autres. La résultante étant que l'individu qui ne partage pas l'opinion défendue par l'association se retrouve seul contre une puissante organisation. Dans ces circonstances, quelles sont ses options?
À la lumière de ce qui se produit à l'heure actuelle, il est peut-être temps que les étudiants reviennent leur mode de représentativité.
- hyde - Abonné, 5 avril 2012 14 h 20
Les associations étudiantes représente 100% de ces membres, autant les pour et les contre. Même chose pour le gouvernement, il

représente 100% de la population, malgré qu'il n'a que 40% des votes.

Et si vous fréquentez les assemblées générales, vous verrez que les pro-hausse/anti-grève boudent les assemblées. Ils pourraient bien tenté de mettre leur poids sur les décisions, mais ils préfèrent rester chez eux.

Pendant que les étudiants contre la hausse des frais de scolarité sont solidaires et se battent pour l'égalité et la justice sociale. Les pro-hausse/anti-grève, en grande partie individualiste, ne sont pas solidaire entre-eux et sont incapable de se regrouper pour faire un contrepoids.

D'ailleurs, ils ont un page facebook ayant un faible 3000 membres. Ils ne sont même pas prêt à faire l'effort de cliquer «like». La majorité des manifestations sont réussis à cause de Facebook et souvent grâce à des initiatives individuelles.

Les pro-hausse, les "verts" ont organisé une manifestation: 8 personnes se sont présentés. HUIT!

Les étudiants contre la grève ont SEULEMENT eux à blamer pour leur inertie.

Le mouvement étudiant est encore une fois en train de faire la preuve que c'est grâce à la solidarité et la lutte que l'on fait avancer la société. Les "verts" font la preuve que l'individualisme et le respect des dictatures démocratiques de quatre ans mènent à rien.

• Michel Simard - Abonné, 5 avril 2012 09 h 24

@ Michele

Dans votre logique libertarienne, il n'y a rien qui interdit l'étudiant pro frais de scolarité élevés et maintien de classes sociales étanches de venir en assemblée débattre de son point.

Si on étend votre point de vue à l'ensemble de la société, est-ce à dire que l'élection du QLP est anti-démocratique, parce que "l'individu qui ne partage pas l'opinion défendue par l'association (des corporations qui financent le Parti des pétinamis) se retrouve seul contre une puissante organisation." Vous avez une bien étrange conception de la démocratie, vous prenez toujours la partie qui fait votre affaire.

Si les étudiants perdent cette cause, toute la société québécoise sombrera dans la droite mesquine ne visant qu'à détourner le bien public vers les intérêts de quelques-uns. Les libertariens comme Michele sont positivement pour la régression de la société vers le XVIII e siècle.

• Remy Laprise - Inscrit, 5 avril 2012 10 h 26
Associations étudiantes

Attention, les représentant des associations étudiants à l'intérieur des collèges et des université sont élus par l'ensemble des étudiants.

Semaine du 14 mai 2012

RADIO-CANADA / GATINEAU: Fausse alerte à la bombe au Cégep de l'Outaouais - Mise à jour le jeudi 17 mai 2012 à 16 h 47 HAE



© Lorian Bélanger

Des étudiants du Cégep de l'Outaouais ont été temporairement évacués, jeudi matin, à la suite d'un appel à la bombe

Une alerte à la bombe a semé l'émoi, jeudi matin, au Cégep de l'Outaouais. La police de Gatineau a reçu un appel, peu avant 8 h, avisant les autorités qu'une bombe se trouvait dans l'un des campus. Il s'agissait d'une fausse alerte.

Les autorités policières ont communiqué avec la direction du Cégep, qui a ordonné l'évacuation des trois campus: Gabrielle-Roy, Félix-Leclerc et Louis-Reboul.

Les policiers ont fouillé les lieux et tous les étudiants ont pu rentrer en classe peu après 9 h.

Le directeur général par intérim du Cégep de l'Outaouais, Frédéric Poulin, reste confiant pour la suite de choses.

« J'ai une communauté étudiante qui depuis le début a fait preuve malgré tout de civisme dans les circonstances. Je suis sûr que ça va continuer et que c'est un incident isolé. »

Frédéric Poulin,

L'enquête avance

À la suite de son enquête, la police de Gatineau a conclu que l'appel venait d'une cabine téléphonique d'un dépanneur situé sur le chemin Freeman.

Les enquêteurs poursuivent leurs démarches pour retrouver l'auteur de cet appel frauduleux. La police rappelle que cet individu s'expose à des accusations au Code criminel et serait passible d'amendes.

Un contexte tendu

Cette alerte à la bombe survient alors que le gouvernement Charest dépose, jeudi soir, un projet de loi spéciale pour mettre fin au conflit étudiant.

Le Cégep de l'Outaouais ne serait toutefois pas touché par ce projet de loi, puisque seules les institutions scolaires en grève seraient visées.

Les étudiants de Gatineau sont de retour en classe depuis lundi, après neuf semaines de grève pour s'opposer à la hausse des droits de scolarité. Même si certains étudiants font un lien entre l'appel frauduleux et le projet de loi spéciale, les autorités ignorent si c'est bel et bien le cas.

En complément



Vidéo - [Michel-Denis Potvin fait le bilan de l'enquête entourant l'appel frauduleux au Cégep de l'Outaouais.](#)

[Les commentaires \(80\)](#)

RADIO-CANADA / QUÉBEC : La requête en outrage au tribunal contre Gabriel Nadeau-Dubois sera entendue – Mise à jour le jeudi 17 mai 2012 à 13 h 36 HAE



Gabriel Nadeau-Dubois de la CLASSE

La Cour supérieure du Québec accepte d'entendre la requête en outrage au tribunal déposée par Jean-François Morasse, un étudiant de l'Université Laval, contre le porte-parole de la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE), Gabriel Dubois-Nadeau.

Ce dernier devra se présenter au palais de justice de Québec le 29 mai.

Jean-François Morasse, qui avait obtenu une injonction pour pouvoir poursuivre ses études malgré le conflit étudiant, reproche à Gabriel Nadeau-Dubois d'avoir tenu des propos qui dé-

fiaient les injonctions émises par le tribunal pour permettre aux étudiants d'assister à leur cours.



Jean-François Morasse

Le porte-parole de la CLASSE a laissé entendre le 13 mai sur les ondes du Réseau de l'information qu'il était légitime pour les étudiants de faire respecter leur vote de grève, quitte à tenir des piquets de grève.

Gabriel Nadeau-Dubois a déclaré : « Je crois qu'il est tout à fait légitime pour les étudiants de prendre les moyens de respecter le choix démocratique qui a été fait d'aller en grève. C'est tout à fait regrettable qu'il y ait une minorité d'étudiants et d'étudiantes qui utilisent les tribunaux

pour contourner la décision collective qui a été prise. Nous, on trouve ça tout à fait légitime que les gens prennent les moyens nécessaires pour faire respecter le vote de grève. Et si ça prend des lignes de piquetage, on croit que c'est un moyen tout à fait légitime de le faire. »

Requêtes reportées

Par ailleurs, deux étudiants en histoire de l'Université Laval qui ont déposé une requête pour obtenir une injonction devront être patients. Le juge Jacques Babin a décidé de reporter sa décision à la semaine prochaine. Il préfère connaître d'abord le contenu de la loi spéciale que s'apprête à déposer le gouvernement Charest.

Un des étudiants, Patrick De Varenne, dit comprendre la situation. « C'est la Loi, donc il faut attendre. C'est ce que le juge a dit et je respecte ça complètement. Les mesures de rattrapage que l'Université Laval va nous donner, je vais les attendre. »

[Les commentaires \(80\)](#)

RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ : Des manifestants empêchent la reprise des cours de droit à l'UQAM – Mise à jour le mercredi 16 mai 2012 à 19 h 21 HAE

Vidéo : Grabuge à l'UQAM

Des manifestants ont pris d'assaut le pavillon abritant les facultés de sciences politiques et de droit de l'UQAM, à Montréal, forçant la suspension des cours de droit.

Les manifestants, qui s'étaient rassemblés vers 9 h à la place Émilie-Gamelin, voulaient protester contre l'injonction qui permettait aux étudiants en droit de l'UQAM de retourner en classe à partir de ce matin.

Des manifestants ont continué de sillonner les couloirs de l'UQAM après l'annonce de la suspension des cours. Les policiers ont reçu des appels de gens qui soutenaient être séquestrés dans des locaux d'un immeuble de l'UQAM au coin des rues Maisonneuve et Amherst.

Les policiers ont répondu à ces appels de détresse et les manifestants ont quitté les lieux à leur arrivée.

Le climat s'envenime même entre les étudiants et les représentants des médias. Des étudiants s'en sont notamment pris à un journaliste d'une radio privée, mercredi matin à l'UQAM. Les étudiants sont insatisfaits du traitement réservé à leur mouvement dans les médias.

Injonctions et retours en classe

Dans les cégeps, la situation a été beaucoup plus calme. Des cours ont été donnés au collège Bois-de-Boulogne et au cégep André-Laurendeau pour les étudiants qui ont obtenu des injonctions, en vertu d'ententes conclues entre la direction et l'association étudiante en grève.

Au cégep Marie-Victorin, une étudiante a obtenu une injonction aujourd'hui. La direction a décidé de lui offrir des cours, à elle seulement.

Au cégep Édouard-Montpetit, les cours ont été annulés une nouvelle fois jeudi.

À Ahuntsic, la grève a été reconduite pour une autre semaine avec une majorité de 53 % de voix.

À Lionel-Groulx, l'ambiance était calme après les affrontements de mardi entre manifestants et forces policières puisque les cours sont annulés jusqu'à vendredi.

Au Cégep régional de Lanaudière à Joliette, les étudiants ont voté à nouveau pour un retour en classe, après un scrutin contesté mettant fin à la grève vendredi dernier. Ils ont voté à 52 % contre un retour en grève, mardi soir. Un groupe contestait l'issue du vote de vendredi à cause d'un problème informatique.

À Sherbrooke, les 5900 cégépiens sont de retour en classe depuis quelques jours et doivent composer avec un horaire condensé.

La session ne sera pas annulée
Trois cégeps ont déjà annoncé qu'ils devront reporter une partie de la session à l'automne, si jamais les cours reprenaient la semaine prochaine. Il s'agit des cégeps où les étudiants ont été les premiers à déclencher la grève à la mi-février. Il n'est toutefois pas question d'annuler la session. Les établissements n'ont pas les espaces nécessaires pour accueillir deux cohortes d'étudiants en même temps, a déclaré Caroline Tessier, directrice des

communications à la Fédération des cégeps.

Comme une session doit s'échelonner sur l'équivalent de 82 jours de cours, Mme Tessier a déclaré que les cégeps examinaient la prolongation des heures de cours de 8 h à 20 h par exemple. On réduira aussi la durée des pauses et il est question de donner des cours le samedi. Les professeurs, dit-elle, ont assuré les collèges qu'ils collaboreraient dans la mesure du possible.

Par ailleurs, l'Université de Montréal a annoncé aujourd'hui que ses facultés touchées par la grève poursuivront leur session d'hiver de la fin août à la fin septembre 2012. Le début de leur session d'automne sera reporté au 1er octobre.

En complément



Vidéo - [Grabuge à l'UQAM](#)



Vidéo - [Journée plus calme dans les cégeps](#)
 • Hyperlien - [Plusieurs manifestants au centre-ville de Montréal](#)
[Les commentaires \(173\)](#)

LE SOLEIL : Gabriel Nadeau-Dubois poursuivi par un étudiant de Québec - Publié le mercredi 16 mai 2012 à 05h00 | Mis à jour le mercredi 16 mai 2012 à 08h09



La Presse Canadienne
 Le porte-parole de la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante Gabriel Nadeau-Dubois Marie-Pier Duplessis, Le Soleil (Québec) Jean-François Morasse, cet étudiant en arts visuels ayant obtenu une injonction de la cour pour pouvoir assister à ses cours, intente une nouvelle procédure judiciaire pour outrage au tribunal, qui vise personnellement le porte-parole de la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante Gabriel Nadeau-Dubois. Selon lui, lors d'une entrevue à RDI dimanche, M. Nadeau-Dubois aurait incité les étudiants à

faire fi des injonctions prononcées par la cour et encouragé à maintenir les lignes de piquetage malgré ces injonctions. «En disant ça, il va à l'encontre de mon propre jugement qui est toujours en vigueur, donc je viens demander à un juge de trancher sur la question», a-t-il expliqué à son arrivée au palais de justice, hier. «Je sais qu'il y a des huissiers qui sont présentement en train d'essayer de signifier à M. Nadeau-Dubois [que des procédures sont intentées contre lui]. Ensuite, je dépose mon dossier au greffe et on se revoit en cour la semaine prochaine.» Or, il n'est pas garanti que M. Nadeau-Dubois soit traduit en justice. «J'apprends au fur et à mesure comme dans le cas de mon injonction. Je suis conseillé par un avocat, Me Yvon Garneau», a fait valoir l'étudiant de 25 ans. Par ailleurs, Jean-François Morasse était accompagné de Patrick De Varennes, un étudiant du baccalauréat en enseignement secondaire, profil histoire, qui tentera également d'obtenir une injonction pour pouvoir terminer sa session. Son association n'est pas en grève, mais il ne peut assister à ses cours d'histoire puisque l'Association des étudiants et étudiantes en histoire est en grève depuis le 29 février. La grève a d'ailleurs été reconduite au moins jusqu'à mercredi prochain lors de l'assemblée générale d'hier midi.

«Je veux être enseignant et je veux pouvoir donner de la matière à mes élèves, mais là, je suis en train d'en manquer, de la matière. Donc, ce n'est pas seulement moi que ça pénalise, mais tous mes futurs élèves aussi», déplore M. De Varennes.

Sa cause sera entendue en cour jeudi matin, en même temps que celle de Mihai Draghici, un autre étudiant en histoire qui a imité les démarches de Jean-François Morasse pour retourner en classe.



Photothèque Le Soleil, Steve Deschênes
 Jean-François Morasse, un étudiant en arts visuels, intente une procédure judiciaire pour outrage au tribunal, qui vise le porte-parole de la CLASSE, Gabriel Nadeau-Dubois.

LE SOLEIL : L'Assemblée nationale vote une motion pour le respect des injonctions - Publié le mercredi 16 mai 2012 à 05h00 | Mis à jour le mercredi 16 mai 2012 à 08h18



La Presse Canadienne
 Alors que Pauline Marois demandait à François Legault de ne pas «ajouter de l'huile sur le feu», celui-ci voulait que la chef du PQ demande un retour en classe des étudiants. Jean-Marc Salvat, Le Soleil (Québec) Grande première parlementaire: pour la première fois depuis le début du conflit étudiant, l'Assemblée nationale du Québec a voté pour une motion stipulant que «dans une société de droit les injonctions [des tribunaux] doivent être respectées». La motion ne fait pas expressément référence au conflit étudiant, mais c'est tout comme. Elle a été présentée par la péquiste Véronique Hivon. «La règle de droit doit être respectée en tout temps en démocratie», a fait valoir l'élu de Joliette. Le chef parlementaire de la Coalition avenir Québec, Gérard Deltell, trouve «dommage» que le Parti québécois ait refusé de préciser dans le

libellé que cette motion, appuyée par son parti, concerne le conflit étudiant.

«C'est gênant de voir que des individus comme Laurent Proulx doivent s'adresser aux tribunaux pour pouvoir aller à l'école, a-t-il dit en parlant du fond de la question. Ça n'a pas de bon sens. Et c'est gênant de voir qu'il y en a qui condamnent l'utilisation des injonctions.»

Le ministre de la Sécurité publique, Robert Dutil, s'est évidemment réjoui de l'adoption du texte. «On doit se soumettre à la décision des tribunaux. Si chacun décide, à sa convenance, de ne pas respecter ce que les tribunaux décident, nous nous en allons dans une société de violence.»

Seul le député de Québec solidaire, Amir Khadir, a fait entendre sa dissidence. Il soutient que le «Parti libéral du Québec» a «instrumentalisé le système judiciaire». Le gouvernement a voulu donner préséance aux droits individuels au détriment des droits collectifs, selon lui.

Legault contre Marois

C'est la première fois que le Parti québécois et la Coalition avenir Québec trouvent un terrain d'entente depuis le début de cette crise. Hier matin encore, le chef caquiste, François Legault, a exhorté, en vain, la chef péquiste, Pauline Marois, à inviter tous les étudiants à retourner en classe.

«Tous les chefs de parti devraient appuyer tous les moyens nécessaires pour que les étudiants qui veulent retourner en classe puissent le faire. Je comprends qu'on n'est pas dans une situation idéale quand on force un retour en classe, mais, en même temps, quelle est l'alternative? Quel

sera le prochain groupe qui va manifester au Québec, puis va forcer le gouvernement à reculer? Ce n'est pas aux manifestants radicaux à dicter l'ordre du jour.»

«M. Legault devrait faire un appel au calme plutôt que d'ajouter de l'huile sur le feu», a rétorqué Pauline Marois.

La chef péquiste fera «un appel au retour en classe» si le premier ministre «s'assoit avec les étudiants et trouve une solution à la sortie de crise».

«Il n'y aurait pas eu un tel conflit si j'avais été première ministre du Québec», a-t-elle assuré.

Rouge ou blanc?

Lundi soir, l'initiateur du «carré blanc», Robert Michaud, a écrit à tous les députés de l'Assemblée nationale pour les inviter à le porter afin d'éviter qu'ils aient, un jour ou l'autre, à épingle le «carré noir». Une référence au fait qu'un malheur pourrait survenir dans des échauffourées.

Des députés du Parti québécois ont pensé troquer le rouge pour le blanc. Mais ils arboraient à nouveau le symbole d'opposition à la hausse des droits de scolarité, mardi. Seule l'ancienne péquiste Lisette Lapointe s'est affichée avec le blanc.

Même là-dessus, Pauline Marois et François Legault se disputent. «Le carré blanc, pour moi, c'est la même chose que le carré rouge. C'est un moratoire», a exprimé M. Legault.

Pour Mme Marois, c'est au contraire «une initiative citoyenne fort intéressante».

Sur le fond du dossier, François Legault estime qu'«on ne peut pas permettre qu'on se promène avec des carrés rouges pour défendre les 40 %

d'étudiants les plus riches au Québec et empê- milles les plus pauvres. C'est ça, le Québec qu'on cher qu'on donne un chèque de 2300 \$ aux fa- souhaite? Voyons donc!»

RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ : Conflit étudiant : levée de cours au Collège Lionel-Groulx – Mise à jour le mardi 15 mai 2012 à 20 h 05 HAE

Vidéo : Les policiers interviennent au Collège Lionel-Groulx
Le Collège Lionel-Groulx a décidé de lever les cours cet après-midi. Il n'ouvrira pas ses portes, non plus, mercredi et jeudi.
Selon le directeur des communications du collège, Yves Marcotte, il n'est pas possible d'assurer à tous le climat serein pour la tenue des cours.

« Nous venons de faire la preuve, devant tout le Québec, que l'injonction n'est pas une bonne façon de faire pour assurer le retour en classe. »

Yves Marcotte

Plus tôt ce matin, des membres de l'escouade antiémeute de la Sûreté du Québec (SQ) ont délogé les manifestants qui bloquaient l'entrée du Collège Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse.

Les manifestants tentaient d'empêcher la direction du Collège de dispenser les cours pour une deuxième journée de suite, malgré l'injonction qui pèse sur elle.

Les 53 étudiants à l'origine de l'injonction ont pu entrer en classe pour suivre leurs cours. Ils ont été les seuls à pouvoir entrer dans le cégep.

Une matinée orageuse

La tension était vive aux abords du collège en début de matinée. Des étudiants « rouges » (favorables à la grève) bloquaient les portes de l'établissement au nez d'étudiants « verts » (opposés à la grève) qui attendaient de voir s'ils pourraient assister à leurs cours. Le tout se déroulait sous l'oeil attentif des policiers de la Sûreté du Québec (SQ).

Devant le refus des manifestants de libérer les portes du collège, les policiers ont pris position et ont intimé l'ordre aux manifestants de se disperser. Ces derniers n'ont pas bougé. Des parents se sont même dressés entre les policiers et les élèves pour empêcher l'affrontement.

Les policiers ont finalement repoussé les manifestants pour dégager les portes de l'établissement. Ils ont utilisé des gaz lacrymogènes pour les disperser. Le tout s'est déroulé sans trop de casse, et le calme est revenu rapidement.

Les policiers ont arrêté au moins cinq personnes au cours de l'intervention.

La SQ soutient qu'elle répondait à une plainte de la direction du collège dans le but de maintenir l'ordre. Des membres de la direction avaient été incapables d'entrer dans l'établissement plus tôt en matinée.

Des enseignants bouleversés

Selon le président du Syndicat des enseignants du Cégep Lionel-Groulx, François Vervaeet, les enseignants étaient bouleversés par ce qu'ils ont vu. La plupart d'entre eux n'étaient pas aptes à donner des cours, dit-il. Certains ont « flanché » aujourd'hui, dit-il.

Il était cependant important pour les enseignants de se présenter au travail et de prouver qu'ils étaient prêts à respecter l'injonction, explique M. Vervaeet. « C'est certain que nous, comme employés du collège, on va respecter l'injonction dans la mesure du possible, tant que notre santé physique et psychologique ne sera pas affectée par ces injonctions-là », précise-t-il. « On veut que nos étudiants diplôment ».

« Essayer de faire rentrer de force [les étudiants] - et je pense que c'était la force maximale qu'on pouvait utiliser - ça ne fonctionne pas. »

François Vervaeet
président du Syndicat des enseignants
du Cégep Lionel-Groulx

Le président du syndicat dit que les enseignants pourraient invoquer la CSST pour refuser de donner un cours dans un contexte tel que celui qui a prévalu au Collège Lionel-Groulx mardi.

« Un enseignant qui est en crise de nerfs à cause qu'il a vu son étudiant se faire battre ou se faire gazer, et qui arrive devant une classe et qu'il n'est même pas capable de parler tellement il a des tremolos dans la voix ou qu'il pleure, c'est certain qu'il peut invoquer le droit de refus. »

François Vervaeet
président du Syndicat des enseignants
du Cégep Lionel-Groulx



François Vervaeet, président du Syndicat des enseignants du Cégep Lionel-Groulx.

La directrice générale interpelle Québec

La directrice générale du Collège, Monique Laurin, a déploré l'attitude du gouvernement, qui la force à jouer le mauvais rôle dans ce conflit. Elle s'est dite obligée de recourir à la police pour faire ouvrir son établissement.

« On me demande à moi de faire un travail qui n'est pas fait dans un autre lieu. On se sent larguées, les directions générales, par le politique. »

Monique Laurin

Invectivée et chahutée par la foule de manifestants, Mme Laurin a, préalablement à l'intervention policière, demandé aux élèves de se disperser afin de respecter l'injonction. La directrice générale leur a expliqué qu'ils devaient quitter les lieux parce que le fait de contrevenir à une injonction constituait une infraction criminelle.

Mme Laurin a souligné que les conditions d'enseignement seraient désastreuses à l'intérieur du collège. « Cette situation fait en sorte que tout le monde est malheureux, a-t-elle affirmé. Ces étudiants [rouges] sont malheureux parce qu'on ne respecte pas leur vote, démocratique, disent-ils, et on ne respecte pas les étudiants qui veulent entrer [verts]. Mais, à l'intérieur, le climat va être pourri. Et, ça, c'est épouvantable. »

« Mes étudiants, ce sont les verts et les rouges. Je les aime tous autant. Ils ont tous droit à une éducation de qualité. »

Monique Laurin

La directrice générale interpelle le gouvernement du Québec pour qu'il vienne en aide aux directions d'établissement. « Je veux dire au gouvernement qu'il va falloir que vous fassiez quelque chose. Vous nous faites porter l'odieux de cette situation et on va le porter longtemps dans le climat de travail », conclut-elle.

Les cours levés à Longueuil



© Marie-Ève Maheu

Des manifestants bloquent les portes du Cégep Édouard-Montpetit

Sur la Rive-Sud, au Cégep Édouard-Montpetit, la direction a annulé vers 10 h les cours pour la journée, malgré l'injonction qui l'oblige à les dispenser. En matinée, des dizaines de grévistes ont bloqué les portes de l'établissement dans un calme relatif.

Une centaine de jeunes, dont une cinquantaine ayant obtenu une injonction, espéraient pouvoir reprendre leurs cours.

Les quelques dizaines d'autres bénéficient d'une entente conclue entre la direction de l'établissement et l'assemblée générale des étudiants pour

que certains étudiants puissent assister à leurs cours, quand il s'agit par exemple d'un cours de stage ou d'un cours préalable à un stage. La direction du cégep refuse de faire appel aux forces policières. Elle dit vouloir éviter de vivre un scénario comme ceux qui se sont produits au cégep Lionel-Groulx et Rosemont. La direction affirme préférer discuter avec l'association étudiante.

« Partout où les forces policières sont intervenues, ce qui s'est produit, c'est qu'il y a eu des affrontements, des blessés, et on veut éviter ça à tout prix », explique le directeur général du Collège Édouard-Montpetit, Serge Brassat.

La direction tentera à nouveau une reprise des cours mercredi matin. D'autres injonctions pourraient par ailleurs s'ajouter jeudi.

En complément



• Vidéo - [Le résumé de Karine Bastien](#)
[Les commentaires \(975\)](#)

LA TRIBUNE : Les cégépiens se prononcent - Publié le mardi 15 mai 2012 à 10h22 | Mis à jour le mardi 15 mai 2012 à 10h27



Archives La Tribune

Isabelle Pion, La Tribune

(SHERBROOKE) Après avoir rejeté l'offre du gouvernement, les étudiants du Cégep de Sherbrooke se prononceront mardi et mercredi par référendum sur une « grève générale illimitée symbolique ». Selon la proposition, cette grève se tiendrait jusqu'à « ce qu'une nouvelle offre gouvernementale soit soumise aux associations étudiantes du Québec ». Les étudiants pourront voter entre 8 h et 20 h.

Si la grève était reconduite, peut-on s'attendre à des piquets de grève devant le Cégep? « On ne peut pas prévoir : l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke (AÉCS) appelle les gens à respecter l'injonction, mais on n'a pas le contrôle sur les gens », répond Catherine Boudin, qui est redevenue porte-parole de l'AÉCS.

Qu'entend-on par grève symbolique? Catherine Boudin rappelle que le Cégep et les opposants à la hausse des droits de scolarité doivent respecter l'injonction et que ceux-ci ne peuvent bloquer les accès. Elle évoque toutefois du piquetage symbolique en cas de reconduction de la grève. « Il y a la liberté de tout le monde de se pointer et de faire du piquetage symbolique. »

Danny Bélanger, un étudiant qui a milité pour la reprise des cours, espère que les étudiants iront voter en grand nombre. L'étudiant de techniques policières déplore la tenue d'un référendum alors que les cégépiens ont voté contre la grève le 3 mai dernier, dans une proportion de 56 %.

RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ : Conflit étudiant : rentrée avortée dans plusieurs cégeps – Mise à jour le lundi 14 mai 2012 à 21 h 15 HAE

Plusieurs collèges ont tenté en vain lundi de respecter les injonctions leur enjoignant de donner des cours aux étudiants.

C'est ainsi que les cours qui devaient reprendre au Collège de Rosemont après 10 semaines de grève ont finalement été annulés dans un climat de tension.

La direction de l'établissement, plutôt que de traiter individuellement chaque demande d'injonction, avait décidé d'imposer le retour en classe pour tous, malgré le vote majoritaire des étudiants pour la grève illimitée.

« Grève générale illimitée! » ont scandé les étudiants rassemblés devant l'établissement lorsqu'ils se sont fait expliquer la teneur des injonctions, dont une ordonnait le libre accès au cégep. Les policiers sont intervenus en matinée alors que des étudiants étaient massés devant une des portes de l'établissement. Selon des témoins, les policiers ont établi un couloir pour permettre aux étudiants de rentrer. La confrontation entre étudiants et policiers auraient débuté à ce moment-là.

D'après la police, un étudiant a été légèrement blessé dans l'échauffourée et conduit à l'hôpital par mesure de sécurité.

Richard Landry, président du Syndicat des professeurs du Collège de Rosemont, a été témoin des événements. « Il y avait un attroupement d'étudiants devant la porte, très calmes, immobiles, sans aucune agressivité, et tout à coup, sans aucune raison apparente, les policiers ont chargé, matraques en l'air. Plusieurs ont reçu des coups au visage, un est parti en ambulance avec la tête bandée, j'ai vu des gens qui saignaient de la bouche : c'était très très violent », a-t-il déclaré.

Des étudiants opposés à la grève ont déploré le contexte dans lequel le retour en classe avait été ordonné et la confrontation de la matinée. « Je ne veux pas rentrer dans ces conditions-là. Pour moi, c'est impensable de voir que mes camarades de classe se font matraquer dans des conditions où il n'y a aucune confrontation », a déclaré l'une d'elles. « On va battre la grève dans la démocratie, en vote dans une assemblée générale », a dit un autre.

À ce jour, sept injonctions pèsent sur le Collège Rosemont. Les trois plus récentes lui demandent d'offrir la prestation de services pour les étudiants.

Le syndicat des professeurs dit avoir prévenu la direction que, à la lumière de ce qui se passait dans d'autres collèges, un retour forcé risquait d'entraîner des accrochages.

La directrice générale de l'établissement, Patricia Hanigan, a dit regretter ce qui s'était produit. Elle a expliqué la décision de l'établissement en parlant d'une « main tendue aux étudiants qui voulaient terminer leur session ».

Différents cégeps, différents scénarios

Au Collège Lionel-Groulx, à Sainte-Thérèse, aussi sous le coup d'une injonction, la direction a demandé à la police d'ouvrir un chemin pour permettre aux étudiants d'entrer, après 12 semaines de grève. Les étudiants qui voulaient reprendre les cours se sont heurtés aux opposants, et les cours ont dû être annulés.

« C'est le temps que la session recommence et qu'on aille à l'université à la prochaine session », a déploré l'un des élèves en faveur de la reprise des cours. « Ce n'est pas un conflit qui doit être judiciaire, ça, c'est unanime », a dit un autre élève.

« L'éducation doit être une transmission de savoir dans des conditions propices, mais en ce moment, on n'a pas les conditions propices », a soutenu Sébastien Gendron, qui enseigne la chimie dans l'établissement. « Et le conflit, jamais ne se réglera par des injonctions », a-t-il ajouté.

Le Collège Édouard-Montpetit a aussi décidé de lever les cours « en raison de l'impossibilité d'assurer la sécurité des personnes et la protection des biens matériels ». Une cinquantaine de personnes s'étaient présentées en matinée dans l'espoir de retourner en classe, après 10 semaines de grève.

À Gatineau, toutefois, les 4500 étudiants du Cégep de l'Outaouais sont [retournés en classe](#), à l'issue d'un vote serré tenu la semaine dernière. « C'est bon de savoir qu'on n'aura pas perdu toute notre session », se réjouissait un étudiant. D'autres ne partageaient pas cet avis. « Je suis très déçu parce qu'on a donné raison au gouvernement », disait un autre.

Des étudiants en faveur de la grève contestent d'ailleurs le résultat du vote, évoquant des fraudes électorales. Ils font circuler une pétition pour réclamer la tenue d'un nouveau vote, qui nécessite 100 signatures. Ils en auraient déjà recueilli 800.

Le ministre Fournier se prononce sur les injonctions

Interrogé sur l'inefficacité des injonctions, le ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier, a indiqué que « le droit qui existe est celui d'aller aux cours et non pas celui de bloquer les portes »

« Ce sont l'Assemblée nationale et ses lois, ce sont la justice et ses ordonnances qui ne sont pas respectées par ceux qui

bloquent les portes, qui prétendent à une légitimité basée sur la déresponsabilisation. », a-t-il déclaré lors d'un point de presse lundi.

Il a affirmé que le gouvernement mettait tout en oeuvre pour faire comprendre que « ceux qui veulent suivre leur cours ont le droit de le faire et que ceux qui s'y opposent ne doivent pas entraîner la perte du droit des autres. »

Quand une journaliste a évoqué une crise sociale, M. Fournier a expliqué qu'il y a « des élections qui amènent des membres de l'Assemblée nationale à adopter des lois. Et c'est le politique qui fait le juridique, et la société, on s'attend généralement qu'elle suive ce juridique et ce politique. Il n'y a pas un autre politique qui serait la démocratie de la rue. Ça n'existe pas dans notre société. », a conclu M. Fournier.

Manifestation devant un immeuble gouvernemental



© BAHADOR ZABIHIYAN

L'immeuble Montval barricadé
Par ailleurs, la police a chargé une centaine de manifestants qui étaient massés devant un immeuble de Longueuil où se trouvent des bureaux du gouvernement provincial.

Selon notre journaliste Bahador Zabihiyan, plusieurs personnes ont été aspergées de poivre de Cayenne.

Après cette intervention, les manifestants se sont dispersés.

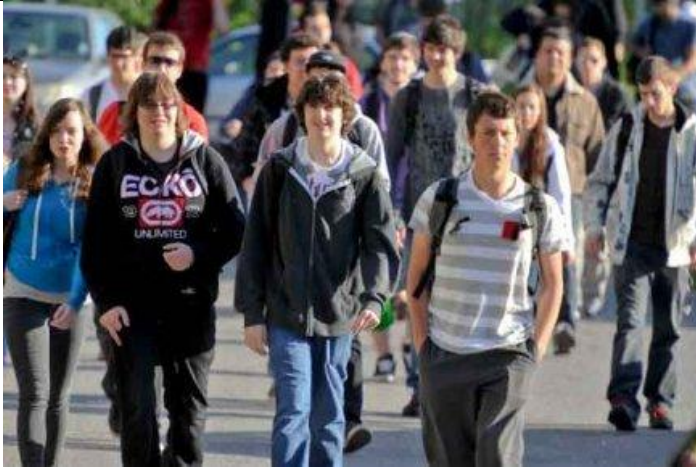
Les manifestants étaient présents depuis tôt dans la matinée devant l'édifice gouvernemental pour en bloquer l'accès.

En complément



Vidéo - [Des injonctions inapplicables](#)
[Les commentaires \(350\)](#)

LE DROIT : L'heure de la rentrée au Cégep [de l'Outaouais] - Publié le lundi 14 mai 2012 à 10h35



Martin Roy, LeDroit

Justine Mercier, Le Droit

L'heure du retour en classe a sonné au Cégep de l'Outaouais, lundi matin, deux mois et un jour après le déclenchement de la grève étudiante.

Au campus Gabrielle-Roy, tout se déroulait dans le calme, quelques minutes avant le début des premiers cours de la journée. Les étudiants étaient nombreux. Certains portaient des carrés rouges afin de signifier que même si la grève est terminée, leur combat contre la hausse des droits de scolarité ne l'est pas pour autant.

Les mesures qui seront prises pour permettre aux étudiants de rattraper les jours de classe perdus ne sont pas encore déterminées. Cours de soir et de fin de semaine sont envisagés, le tout dans le but de pouvoir terminer la session d'hiver quelque part à la fin juin, a indiqué le directeur général par intérim du Cégep de l'Outaouais, Frédéric Poulin.

Le dernier vote sur la reconduction de la grève, tenu vendredi, a été très serré. Les grévistes ont affirmé lundi matin qu'ils respecteraient la « décision démocratique » de ce vote qu'ils ont perdu par un écart de 18 voix. Ceux qui s'opposaient depuis le début à cette grève avaient bien hâte de remettre les pieds en classe, même s'ils craignaient un peu de tension.

Des étudiants au carré rouge souhaitent cependant forcer la tenue d'un nouveau vote sur la question, et font circuler une pétition à ce sujet dans les deux campus.

Au cours des deux dernières semaines, le Cégep avait tenté d'offrir ses cours à six reprises pour tenter de respecter l'injonction émise le 1er mai par la Cour supérieure. Chaque fois, la direction avait reculé en raison de la forte présence de manifestants dans les corridors. Le Cégep de l'Outaouais avait choisi de ne pas faire intervenir les policiers, afin d'éviter des affrontements comme ceux qui ont eu lieu à la mi-avril à l'Université du Québec en Outaouais.

TVANouvelles : Le Collège Lionel-Groulx bloqué par des manifestants : La direction porte plainte - Première publication lundi 14 mai 2012 à 06h50 - Mise à jour : lundi 14 mai 2012 à 19h56



(Crédit photo: Agence QMI)

TVA Nouvelles

Les **policiers** se sont tenus prêts à intervenir au **Collège Lionel-Groulx**, situé à Sainte-Thérèse dans les Laurentides, alors que les accès à l'établissement étaient **de nouveau bloqués** par près de 150 étudiants, lundi. Aux abords de l'entrée du Collège Lionel-Groulx, à Sainte-Thérèse, des élèves en grève ont manifesté à visage couvert et muni de bouclier alors que sur la rue Duquet, une trentaine de policiers de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville ont retenu les quelque 150 étudiants du mouvement vert, en faveur d'un retour en classe.

Les verts se sont d'abord regroupés près du centre communautaire Thérèse-De Blainville, mais c'est en s'avançant sur le boulevard du séminaire que le groupe d'étudiants s'est d'abord fait encadré par les policiers pour ensuite être bloqué par eux aux limites de la rue Duquet.

« Les policiers ont évalué que la distance entre nous et les rouges était raisonnable pour éviter de recevoir des projectiles », a estimé Jérémie Carignan, un des instigateurs de la première injonction.

La situation s'est maintenue jusqu'à 11h05, moment où les étudiants verts ont décidé de quitter malgré que les cours n'aient pas été levés.

« L'accès à l'éducation c'est notre droit. Ces gens-là ne sont plus dans le respect des lois », a lancé à ses troupes vertes Alex Kemp en parlant des manifestants devant les portes du collège.

La direction porte plainte

La **direction du collège** a décidé de **porter plainte**, afin de pouvoir faire respecter l'injonction obtenue par 53 étudiants.



(Crédit photo: Agence QMI)



(Crédit photo: Agence QMI)



(Crédit photo: TVA Nouvelles)

Il s'agit d'une deuxième tentative pour la direction du Collège Lionel-Groulx de tenir les cours.

Vendredi dernier, la direction a demandé aux étudiants qui bloquaient les portes de l'institution de respecter la première injonction, ce qui n'a pas été fait. Les cours ont finalement été levés.



(Crédit photo: TVA Nouvelles)

«Dans l'injonction, il est mentionné que nous pouvons avoir recours aux policiers pour la faire respecter et il y a eu méfait vendredi», a soutenu le secrétaire général du collège Yves Marcotte pour expliquer la présence des policiers.

Lundi matin, le collège a demandé à deux reprises aux manifestants rouges de libérer l'entrée, mais sans succès.



(Crédit photo: Agence QMI)

Les policiers

C'est pour des raisons de sécurité que les policiers municipaux ont bloqué l'entrée du collège aux étudiants du mouvement vert.

«Notre rôle est de s'assurer que l'ordre public soit respecté, peu importe le citoyen», a précisé Martin Charron de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville.

Des policiers de la Sûreté du Québec étaient sur place, mais ne se sont pas déployés.

Nouvelle injonction pour 300 étudiants

Par ailleurs, quelque **300 étudiants** ont déposé ce lundi une **deuxième injonction** à la commissaire à l'assermentation, pour pouvoir la présenter aux autorités du collège dès mardi.

Cette injonction comporte des **pénalités plus sévères** pour les éventuels «carrés rouges» qui s'y opposeraient: des **peines d'emprisonnement** pouvant aller jusqu'à un an et des **possibilités d'amendes** pouvant atteindre 50 000\$.

Malgré l'obtention d'une première injonction, **les cours n'avaient toujours pas repris vendredi**, à cause de quelques dizaines de manifestants, qui ont **bloqué les entrées de l'établissement**.

Les étudiants du Collège Lionel-Groulx ont **reconduit leur mandat de grève** lors d'une assemblée générale, le 9 mai dernier.

TVANouvelles : Collège de Rosemont : Cours suspendus et marche dans les rues - Première publication lundi 14 mai 2012 à 06h29 - Mise à jour : lundi 14 mai 2012 à 14h07

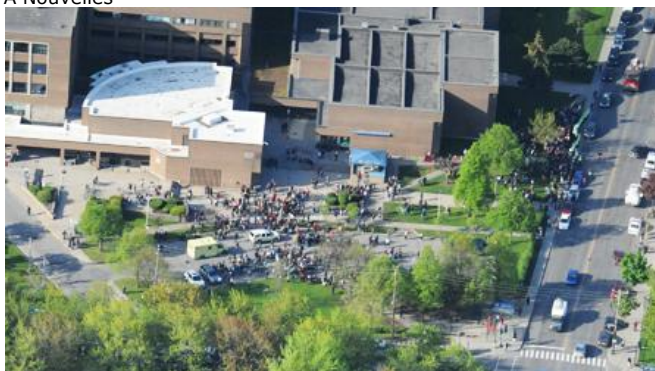


(Photo: TVA Nouvelles)



(Photo: Maxime Landry, TVA Nouvelles)

TVA Nouvelles



(Photo: Maxime Landry, TVA Nouvelles)

Plusieurs rassemblements étudiants ont lieu ce lundi dans la grande région de Montréal, alors qu'une reprise des discussions entre le gouvernement et les représentants étudiants [semble imminente](#).

Entrées bloquées au Collège de Rosemont

Notamment, de nombreux manifestants se sont rassemblés tôt ce matin devant le Collège de Rosemont.

À compter de 5h, des étudiants ont bloqué les entrées de l'institution, qui doit faire respecter des ordonnances d'injonction.

Celles-ci exigent que l'institution prenne les mesures appropriées pour que les cours prévus aux horaires des demandeurs de ces ordonnances soient dispensés dès ce lundi.

Intervention policière

Le tout se déroulait calmement en début de matinée, mais la situation s'est corsée vers 7h30, alors qu'une altercation a eu lieu.



(Photo: TVA Nouvelles)

Une intervention policière a alors été nécessaire. Les ambulanciers ont aussi été appelés sur place et un étudiant a été blessée.

Peu de temps après l'altercation, la direction a décidé de lever les cours pour la journée.

Semaine du 07 mai 2012

Marche dans les rues

La situation était revenue au calme vers 8h, mais un imposant groupe de manifestants a commencé à se déplacer à pied vers le nord sur le boulevard Saint-Michel, perturbant ainsi la circulation.

Le groupe se rapprochait à 8h30 de l'autoroute métropolitaine, mais ne semblait pas en voie d'entreprendre une marche sur cette importante artère routière.

Des effectifs policiers ont suivi le groupe de marcheurs. Les participants sont revenus au collège un peu plus tard et la plus grande partie du groupe s'est dispersée.



(Photo: Maxime Landry, TVA Nouvelles)

Retour forcé en classe?

En entrevue ce matin sur les ondes de LCN, le président de l'Association générale des étudiants du Collège de Rosemont, Philippe Beaudoin-Martin, avait dit souhaiter que tout se déroule dans le calme et qu'il n'y ait pas de débordements.

Lui aussi en entrevue à LCN, le président de la Fédération étudiante collégiale du Québec, Léo Bureau-Blouin, avait quant à lui estimé que ce «retour forcé» en classe ne ferait qu'attiser les tensions et les confrontations entre étudiants. «Ce que les étudiants qui manifestent déplorent, c'est que le Collège de Rosemont impose un retour forcé en classe malgré la décision démocratique des étudiants de poursuivre la grève.»

La directrice du collège, Patricia Hanigan, a pour sa part affirmé que ce retour en classe représentait «une main tendue» à tous les étudiants. Elle estime que l'échec du retour en classe généralisé prévu ce lundi met en péril la possibilité de terminer la session avant la fin du mois de juin.

Les étudiants du Collège de Rosemont sont en grève générale illimitée depuis le 5 mars dernier.

Autres manifestations à Montréal

Une [autre manifestation a eu lieu ce lundi matin à Longueuil](#), alors que des protestataires bloquaient les entrées du 201 place Charles-Lemoyne.

Plus tard en avant-midi, soit aux environs de 11h30, [environ 200 personnes ont manifesté devant le palais de justice de Montréal](#) en solidarité avec les personnes [arrêtées relativement à l'affaire des bombes fumigènes](#) qui ont paralysé le métro jeudi dernier.

D'autres rassemblements doivent aussi avoir lieu en soirée.

TVANouvelles: Collège Lionel-Groulx: Une injonction «plus musclée» sera déposée lundi - Première publication samedi 12 mai 2012 à 23h12



Crédit photo : Agence QMI
Un groupe d'étudiants du Collège Lionel-Groulx faisant partie des signataires impliqués dans l'injonction qui sera présentée aux autorités du cégep.

Agence QMI

Des étudiants du Collège Lionel-Groulx déposeront lundi, au palais de justice de Montréal une deuxième injonction interlocutoire incorporant celle de la semaine dernière et qui, si elle est obtenue, pourrait permettre à plusieurs centaines d'étudiants d'en bénéficier et d'assister à leurs cours s'ils le désirent.

En incluant les 53 étudiants de l'injonction de la semaine dernière, celle qui sera déposée lundi comporte maintenant 308 signataires qui pourront en bénéficier directement, si celle-ci est accordée.

Mais les dispositions ajoutées dans la nouvelle injonction par Me Claude Carigan, l'avocat des demandeurs, pourraient s'appliquer non seulement aux signataires, mais aussi à tous les étudiants officiellement inscrits aux cours visés par cette mesure.

Retour en classe pour 2000 étudiants?

«Le cours auquel est inscrit le demandeur doit se tenir. Même si un seul des demandeurs est dans la classe, l'ensemble des étudiants inscrits à ce cours peut y assister», a indiqué Me Carignan, en entrevue téléphonique avec l'Agence QMI, samedi après-midi.

Selon Me Carignan, les principaux demandeurs parmi les 308 signataires sont inscrits aux cours des programmes en sciences de la nature, en sciences humaines ainsi qu'en comptabilité et gestion.

Si l'injonction est accordée par le juge, ce sont près de 2000 étudiants qui auraient la possibilité de réintégrer leurs salles de cours au Collège Lionel-Groulx. «Notre objectif est d'en faire bénéficier le plus grand nombre d'étudiants possible», a-t-il ajouté.

Aucune perturbation tolérée

Une autre disposition qui pourrait avoir elle aussi beaucoup d'impact, a été ajoutée à l'injonction.

«L'injonction interdit de perturber les cours à l'extérieur de l'établissement [comme le demandaient les autres injonctions déposées par d'autres groupes d'étudiants], mais aussi à l'intérieur de l'institution et de la salle de cours elle-même», a souligné l'avocat, qui dit souhaiter que toutes ces mesures permettent un débloccage de la situation.

L'injonction sera déposée lundi et le jugement pourrait être rendu rapidement. «Normalement ce devrait être rapide, la même journée ou [mardi], parce qu'on est dans une situation d'urgence», a-t-il précisé.

Toutefois, l'administration du Collège Lionel-Groulx, qui n'a pas contesté la demande d'injonction, aura besoin d'un délai pour organiser l'éventuel retour en classe d'un aussi grand nombre d'étudiants, selon Me Carignan.

LAPRESSE.CA: Conflit étudiant: Fournier n'empêchera pas le recours aux tribunaux - Publié le 11 mai 2012 à 16h26



Photo PC

Jean-Marc Fournier

Pierre Saint-Arnaud, La Presse Canadienne, Montréal

Le ministre de la Justice du Québec, Jean-Marc Fournier, rejette la demande des leaders étudiants qui souhaitaient le voir intervenir pour freiner ce qu'ils estiment être un recours abusif aux tribunaux en marge du conflit étudiant actuel.

M. Fournier a soutenu au contraire que le droit qui doit être défendu est celui d'aller en classe et non celui d'en bloquer l'accès. Il a fait valoir que les tribunaux se sont prononcés, en émettant des injonctions, contre le blocage des portes des établissements et que c'était donc ceux qui bloquaient les portes qui brimaient les droits des autres et non l'inverse.

Les porte-parole de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et de la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE) avaient lancé cet appel plus

tôt dans la journée, vendredi, devant le Palais de justice de Montréal, alors que huit nouvelles demandes d'injonctions provenant de cégépiens devaient être entendues en journée.

Les étudiants demandeurs souhaitaient obtenir l'accès à leurs cours aux collèges Ahuntsic, Bois-de-Boulogne, Lionel-Groulx, Marie-Victorin, Montmorency, Rosemont, Saint-Hyacinthe et Saint-Laurent.

Léo Bureau-Blouin, de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), ainsi que Jeanne Reynolds et Gabriel Nadeau-Dubois, de la CLASSE, ont une fois plus dénoncé la judiciarisation du conflit.

Selon eux, les injonctions n'ont contribué qu'à envenimer la situation en provoquant des confrontations entre étudiants sur les campus au moment du retour en classe de certains individus.

Rejet de 83 %

Par ailleurs, M. Bureau-Blouin a confirmé que 83 % des associations membres de la Fédération avaient rejeté l'entente de principe conclue la semaine dernière entre le gouvernement Charest et les leaders étudiants.

Jeanne Reynolds a souligné qu'une trentaine de demandes d'injonctions ont été présentées jusqu'à ce jour, dans le but de permettre la reprise des cours malgré le conflit étudiant. Son camarade de la CLASSE, Gabriel Nadeau-Dubois, a également précisé que les injonctions obtenues n'ont pas permis la reprise des cours dans la majorité des cas et que tout porte à croire que le

scénario sera le même avec les injonctions de vendredi.

Plusieurs institutions ont préféré annuler leurs cours en dépit des injonctions pour des raisons de sécurité, alors que des étudiants opposés au retour en classe ont bloqué l'accès aux institutions.

Pendant ce temps, la judiciarisation du conflit pourrait prendre une nouvelle tournure à compter du 22 mai, alors que la Cour supérieure a convoqué le Collège de l'Outaouais pour outrage au tribunal. Les étudiants qui avaient obtenu une injonction pour forcer la réouverture de l'établissement ont en effet été incapables de revenir en classe et estiment que l'institution n'a pas pris les moyens requis pour assurer une reprise des cours.

Dès vendredi, toutefois, les étudiants devaient revenir devant la cour pour obtenir une prolongation de l'injonction qui venait à échéance en après-midi.

Pour Gabriel Nadeau-Dubois, si des étudiants veulent vraiment éviter de perdre leur session, le seul moyen est de descendre dans la rue avec eux pour accentuer la pression sur le gouvernement Charest afin «qu'il comprenne qu'il doit prendre ses responsabilités pour régler ce conflit de manière politique».

La présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), Martine Desjardins, n'était pas présente à ce point de presse puisque les huit demandes d'injonctions présentées vendredi ne concernaient aucun de ses membres.

RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ : La CLASSE et la FECQ dénoncent la multiplication des injonctions - Mise à jour le vendredi 11 mai 2012 à 14 h 46 HAE

Les leaders de la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE) et de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) dénoncent une fois de plus la multiplication des demandes d'injonction déposées par des étudiants qui souhaitent avoir leurs cours malgré le fait que leurs collègues soient en grève.

Les deux porte-parole de la CLASSE, Gabriel Nadeau-Dubois et Jeanne Reynolds, et le président de la FECQ, Léo Bureau-Blouin, ont réitéré leur point de vue lors d'une conférence de presse donnée vendredi matin devant le palais de justice de Montréal.

M. Bureau-Blouin a affirmé que « plus d'une trentaine d'injonctions qui ont été déposées à ce jour » et que « huit demandes d'injonction [se-

ront] déposées au palais de justice de Montréal » vendredi.

« Ça va monopoliser près de huit juges, et [il y aura] près de 65 plaidoyers, donc théoriquement 65 avocats différents. On parle de millions de dollars qui vont être engloutis finalement du Trésor public », a déclaré le président de la FECQ.



« Selon nous, ça dénature le processus judiciaire habituel », a-t-il ajouté. « On pense qu'il y a vraiment quelque chose de malsain dans ces processus-là. »

« Ce n'est pas la bonne manière de faire progresser ce conflit-là, puisque ça vient perturber la façon dont le système de justice fonctionne. »

Léo Bureau-Blouin

« Les injonctions n'ont pas réussi à régler le conflit, elles ont contribué à envenimer le conflit », fait valoir Gabriel Nadeau-Dubois. « Peu importe la décision que vont prendre les huit juges aujourd'hui, sur les campus, ce qu'on va voir, ce n'est pas plus de gens sur les bancs d'école, au contraire, ce sont des gens qui font des lignes de piquetage, ce sont des gens qui se confrontent sur les campus, et ça, il n'y a personne qui veut voir ça. »

Le directeur général de la clinique juridique Juripop, Marc-Antoine Cloutier, qui accompagnait les leaders étudiants, demande au ministre de la Justice du Québec, Jean-Marc Fournier, d'intervenir.

« On ne peut pas laisser les demandeurs se faire justice eux-mêmes, forcer les administrations, les collègues, les associations étudiantes, les syndicats à embaucher des avocats, à se pointer en cours, alors que les citoyens du Québec ont de la misère à avoir accès à leur système et attendent souvent deux, trois ans avant de voir un juge », a-t-il affirmé.

« Le ministre de la Justice doit prendre ses responsabilités et encadrer la façon dont ça se passe sur les campus, notamment en discutant de la question du droit de grève des étudiants », a poursuivi M. Cloutier. « [Le gouvernement] doit agir pour s'assurer de maintenir l'efficacité et la qualité du système judiciaire, qui est mise à mal actuellement ».

Le ministre Fournier a réagi en soulignant que ceux qui veulent exercer leurs droits juridiques peuvent « demander aux tribunaux de pouvoir les exercer ». « Ceux qui empêchent les droits d'être exercés ne peuvent pas venir nous dire que les tribunaux ne sont plus d'aucun recours. Parce qu'en ce moment la loi est contre le blocage des portes et les tribunaux sont contre le blocage des portes. La meilleure solution c'est d'ouvrir les portes », a-t-il martelé.

Des injonctions non respectées

À Sainte-Thérèse, la direction du Collège Lionel-Groulx n'a pas réussi à faire respecter l'injonction qui permet à une cinquantaine d'étudiants de retourner en classe. Devant la présence de grévistes sur son campus, elle a annulé les cours pour des raisons de sécurité.

Des grévistes s'étaient massés devant l'établissement dès 6 h afin d'empêcher la reprise des cours. La direction leur a demandé à deux reprises de laisser passer les étudiants souhaitant retourner en classe, mais en vain.

L'affaire n'a pas plu aux étudiants « verts », qui veulent un retour en classe. La suspension des cours a d'ailleurs eu pour effet de précipiter des dizaines d'étudiants chez l'avocat qui a déposé la demande d'injonction afin de pouvoir en profiter eux aussi.

Possible outrage au tribunal au Cégep de l'Outaouais

À Gatineau, l'avocat représentant les 44 étudiants qui ont obtenu une injonction forçant la reprise des cours au Cégep de l'Outaouais a déposé une [requête d'outrage au tribunal](#) envers l'établissement.

Le cégep a tenté à six reprises de rouvrir ses portes, mais s'est ravisé à chaque fois devant les manifestations d'étudiants en grève.

La requête sera entendue le 22 mai.

En complément



Vidéo - [Conflit étudiant : appel à la trêve](#)
[Les commentaires \(476\)](#)

TVA NOUVELLES : «Elles ont aidé à envenimer le conflit» : Pluie d'injonctions - Première publication vendredi 11 mai 2012 à 12h36 - Mise à jour : vendredi 11 mai 2012 à 18h01

TVA Nouvelles

Les leaders de la CLASSE et de la FECQ ont dénoncé la multiplication d'injonctions déposées, au même moment où plusieurs étudiants ont obtenu gain de cause au Palais de Justice de Montréal. Vendredi, des étudiants de huit cégeps ont réclamé des injonctions afin de retourner en classe. Le juge a accordé trois injonctions, dont une pour le cégep d'Ahuntsic et le collège Édouard-Montpetit.

Une étudiante qui a obtenu son injonction se disait brimée par cette grève. «On avait vraiment peur de ne pas pouvoir rentrer à l'université à cause de cette grève. On a été embarqué dans le mouvement bien malgré nous.»



Photo: TVA Nouvelles

De plus, le juge François Rolland a ajouté une clause stipulant que d'autres étudiants peuvent se joindre à ces injonctions sans à avoir recours aux tribunaux. Les étudiants pourront ainsi éviter des frais d'avocats.

Cependant, le juge Rolland a rappelé aux étudiants que les tribunaux ne peuvent pas régler le conflit.

«Envenimer le conflit»

Les leaders de la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE) et de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) ont dénoncé une fois de plus la multiplication des demandes d'injonction.

Les leaders, présents lors de ces décisions, affirmant que ces injonctions n'aident en rien au conflit et que cette clause ne fera qu'exacerber la situation délicate.

«On pense qu'il y a quelque chose de malsain dans ces processus-là. On veut réitérer aujourd'hui qu'on ne pense pas qu'il s'agit de la bonne manière de faire progresser ce conflit. Ça perturbe carrément la façon dont le système de justice fonctionne et ça nous préoccupe», estime Léo Bureau-Blouin, président de la FECQ.



Photo: TVA Nouvelles

Gabriel Nadeau-Dubois, porte-parole de la CLASSE, ne croit pas que ces injonctions permettront aux étudiants de retourner en classe. D'ailleurs, rappelle-t-il, de nombreuses injonctions accordées au cours des dernières semaines n'ont pas été respectées.

«Les injonctions n'ont pas contribué à régler le conflit. Elles ont aidé à envenimer le conflit. Peu importe ce que les juges décident, sur les campus, ce qu'on va voir, ce ne sera pas plus de gens sur les bancs d'école, ce sont des gens sur les lignes de piquetage, des gens qui se confrontent», affirme Gabriel Nadeau-Dubois.

«Je ne veux pas vivre dans un Québec anarchique»

Alain Paquet, ministre délégué aux finances estime que la justice doit suivre son cours et que le droit à l'éducation est aussi important que le droit de manifester. «L'important est que les

gens qui veulent retourner en cours puissent le faire», a-t-il dit. M. Paquet est cependant resté muet sur la façon pour faire respecter les injonctions.

La CAQ réitère que l'utilisation des forces policières devrait être envisagée pour faire respecter ces injonctions. «On est dans une société de droit. Le jour où on ne respecte pas les injonctions, on ne respecte plus rien, c'est l'anarchie. Je ne veux pas vivre dans un Québec anarchique», a déclaré Gérard Deltell, député de la CAQ de Chauveau.



Photo: TVA Nouvelles

Bernard Drainville, député péquiste de Marie-Victorin, a répliqué aux [propos de François Legault](#) qui a affirmé mardi que le gouvernement du Québec doit prendre les moyens nécessaires pour que tous les étudiants qui le souhaitent puissent assister à leurs cours. «Tu proposes-tu d'imposer la loi des mesures de guerre sur les campus du Québec? Penses-tu vraiment que c'est ce qui va régler le problème?»

Pour l'instant le ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier, écarte la possibilité d'utiliser la force policière afin de faire respecter les injonctions.

LA TRIBUNE : Autres demandes d'injonctions pour forcer le retour en classe dénoncées - Publié le vendredi 11 mai 2012 à 10h48



Archives La Presse

Jean-Marc Fournier

La Presse Canadienne, Montréal

Le ministre de la Justice du Québec, Jean-Marc Fournier, est à nouveau interpellé par des leaders d'associations étudiantes pour qu'il intervienne dans le recours aux tribunaux, jugé abusif, dans le conflit étudiant actuel.

Les porte-parole de la FECQ et de la CLASSE ont lancé cet appel vendredi matin devant le Palais de justice de Montréal alors que huit nouvelles demandes d'injonctions doivent être entendues

en journée par des cégépiens qui souhaitent obtenir l'accès à leurs cours.

Léo Bureau-Blouin, de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), ainsi que Jeanne Reynolds et Gabriel Nadeau-Dubois de la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE) ont fois plus dénoncé la judiciarisation du conflit.

Selon eux, les injonctions n'ont contribué qu'à envenimer le conflit entraînant une confrontation entre étudiants sur les campus au moment du retour en classe de certains individus. Ils estiment l'intervention du ministre Fournier d'autant plus nécessaire que, selon eux, le débat sur la hausse des droits de scolarité est essentiellement politique et non judiciaire.

Jeanne Reynolds a souligné qu'une trentaine de demandes d'injonctions ont été présentées jusqu'à ce jour, dans le but de permettre la reprise des cours malgré le conflit étudiant. Son camarade de la CLASSE, Gabriel Nadeau-Dubois, a également précisé que les injonctions obtenues n'ont pas permis la reprise des cours dans la majorité des cas et que tout porte à croire que le

scénario sera le même avec les injonctions de vendredi.

Rappelons que malgré les injonctions obtenues, plusieurs institutions ont choisi d'annuler leurs cours pour des raisons de sécurité alors que étudiants manifestaient lors du retour en classe de certains individus.

À ceux qui croient que le mouvement s'essouffle, ils ont indiqué qu'il faudrait 200 000 injonctions pour briser le mouvement de grève des étudiants puisque chaque demandeur doit le faire à titre individuel.

Pour Gabriel Nadeau-Dubois, si des étudiants veulent vraiment éviter de perdre leur session, le seul moyen est de descendre dans la rue avec eux pour accentuer la pression sur le gouvernement Charest afin «qu'il comprenne qu'il doit prendre ses responsabilités pour régler ce conflit de manière politique».

La présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), Martine Desjardins, n'était pas présente à ce point de presse puisque les huit demandes d'injonctions présentées vendredi ne concernaient aucun de ses membres.

LA PRESSE: La FECQ et la CLASSE dénoncent la judiciarisation du conflit étudiant - Publié le vendredi 11 mai 2012 à 08h46 | Mis à jour le vendredi 11 mai 2012 à 16h42

Pascale Breton, La Presse

Après trois mois de grève, des étudiants tentent l'ultime moyen pour sauver leur trimestre. Huit nouvelles requêtes en injonction, formulées par une trentaine d'étudiants, doivent être débattues aujourd'hui au palais de justice de Montréal.

Ces demandes d'injonction visent les collèges Bois-de-Boulogne, Montmorency, Ahuntsic, Rosemont et Lionel-Groulx ainsi que les cégeps Saint-Laurent, Marie-Victorin et Saint-Hyacinthe.

Suivi de la conférence de presse du 11 mai 2012 en direct

La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE) dénoncent cette judiciarisation du conflit.

Ces injonctions vont monopoliser des juges, des avocats et coûter très cher, souligne le président de la FECQ, Léo Bureau-Blouin.

«C'est un processus qui dénature le processus judiciaire habituel, qui vient nuire à la façon dont le système de justice est livré. Il y a quelque chose de malsain. Ce n'est pas la bonne manière de faire progresser ce conflit.»

Directeur général de la clinique Juripop, qui représente plusieurs associations étudiantes qui doivent se défendre contre ces injonctions, Marc-

Antoine Cloutier interpelle directement le ministre de la Justice, affirmant que c'est à lui de réagir.

« Le ministre de la Justice doit prendre ses responsabilités et encadrer la façon dont ça se passe sur les campus, notamment en discutant de la question du droit de grève des étudiants », croit M. Cloutier.

Une trentaine de requêtes en injonction ont été faites depuis le début de la grève. Dans la plupart des cas, les jugements ordonnant la reprise des cours ont donné lieu à des affrontements entre les étudiants sur les campus, et parfois à du grabuge et de la violence.

Des injonctions rendues à titre individuel, notamment pour des élèves du collège de Rosemont, ont toutefois permis la reprise des cours. Dans ces cas, les choses semblent bien se dérouler.

« Chaque demandeur le fait de façon individuelle », souligne M. Cloutier, qui soutient qu'il n'est pas possible de régler le conflit de cette façon. Il faudrait autant d'injonctions qu'il y a d'étudiants, a-t-il ajouté.

Selon la CLASSE, le seul moyen de mettre fin à la grève est de continuer à mobiliser les étudiants dans les rues. L'association affirme que

261 500 des 266 500 étudiants consultés dans les derniers jours ont rejeté l'offre du gouvernement Charest.

Réactions du ministre Fournier

Le ministre de la Justice du Québec, Jean-Marc Fournier, a rejeté vendredi la demande des leaders étudiants qui souhaitaient le voir intervenir pour freiner ce qu'ils considèrent comme un recours abusif aux tribunaux dans le conflit.

M. Fournier soutient au contraire que le droit qui doit être défendu est celui d'aller en classe.

«Il n'y a pas de droit qui existe de bloquer l'accès, a déclaré le ministre en point de presse à Montréal. Il y a un droit qui existe de suivre ses cours parce que le droit à l'éducation est reconnu.»

«Les tribunaux font valoir les droits. Ceux qui veulent les exercer ont tout à fait le droit de demander aux tribunaux. Ceux qui empêchent que les droits soient exercés ne peuvent pas venir nous dire ce matin que les tribunaux sont d'aucun recours parce qu'en ce moment la loi est contre le blocage des portes, alors les tribunaux sont contre le blocage des portes», a-t-il poursuivi.

- Avec La Presse Canadienne

TVANOUVELLES : Collège Lionel-Groulx : Des étudiants préparent une nouvelle injonction - Première publication vendredi 11 mai 2012 à 07h20 - Mise à jour : vendredi 11 mai 2012 à 16h46



(Photo: Maxime Landry, TVA Nouvelles)

TVA Nouvelles et Agence QMI

Malgré l'échec de la reprise des cours vendredi matin, des étudiants du Collège Lionel-Groulx préparent une deuxième injonction, qui sera dépo-

sée à la commissaire à l'assermentation ce lundi et présentée aux autorités de l'institution d'enseignement mardi.

Les 220 signataires de l'injonction demandent la fin du mouvement de grève et une reprise des cours. L'injonction comporte des pénalités plus sévères pour ceux qui s'y opposeront, soit des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à un an et des possibilités d'amendes pouvant atteindre 50 000\$ imposés à ceux qui empêcheront les signataires d'avoir accès à leurs salles de classe.

Ces 220 élèves ajoutent leurs voix à la première injonction signée par 53 étudiants. «Ce n'est pas un débat politique qu'on veut. On veut juste retourner en classe pour terminer notre session», a précisé Jérémie Carignan, un des instigateurs de la première injonction.

Les étudiants signataires des deux injonctions se disent contre la hausse des frais de scolarité imposée par Québec, mais ils désirent aussi terminer leur session. «Certains étudiants qui étaient pour la grève se sont inscrits à cette deuxième injonction. Ils ne veulent pas perdre leur session», a dit Jérémie Carignan.

Selon lui, plusieurs finissants ne veulent pas rater leur entrée à l'université, perdre leur bourse ou être pénalisés sur leur cote R.





(Photo: Maxime Landry, TVA Nouvelles)

Annulation des cours

Alors que les cours devaient reprendre au Collège Lionel-Groulx vendredi matin à la suite de la première injonction, quelques dizaines de manifestants ont bloqué les entrées de l'établissement, forçant ainsi l'annulation des activités scolaires.

Les policiers sont arrivés tôt sur place, alors que de nombreux étudiants contre la reprise des cours empêchaient l'accès au Collège.

Certains manifestants étaient masqués et d'autres avaient érigé des barricades de fortune avec le matériel qui se trouvait dans le secteur.

Certains des étudiants qui demandent de reprendre leurs cours étaient aussi sur place ce matin près du Collège, tout comme des professeurs contre la hausse des droits de scolarité.

Or, peu après 8h, la direction a annoncé aux élèves que la reprise des cours était finalement annulée pour la journée de vendredi.



(Photo: Maxime Landry, TVA Nouvelles)

«Ça prend beaucoup de doigté»

Rappelons que le Collège Lionel-Groulx a reçu mercredi la décision de la Cour Supérieure en lien avec les requêtes en injonction présentées par 53 étudiants.

L'injonction ordonnait alors à l'institution de prendre tous les moyens appropriés et raisonnables pour que les cours auxquels sont inscrits les demandeurs reprennent.

En entrevue sur les ondes LCN ce matin, le porte-parole du Collège Yves Marcotte a indiqué que l'établissement doit respecter l'injonction, mais doit aussi s'assurer de la sécurité des étudiants, du personnel et des immeubles.

«Ça prend beaucoup de doigté ce matin», ajoutait-il.

Un autre essai lundi

Elle aussi en entrevue sur les ondes de LCN, Monique Laurin, directrice générale du Collège, a soutenu que les étudiants ayant obtenu l'injonction ont été très déçus ce matin de la tournure des événements. «Ils ont le sentiment d'avoir subi de l'intimidation», a-t-elle ajouté.

La directrice générale a par ailleurs indiqué que l'établissement tentera de nouveau de permettre la reprise des cours lundi prochain et lors du reste de la semaine.



(Photo: Maxime Landry, TVA Nouvelles)

Réunis en assemblée générale, le mercredi 9 mai, les étudiants du Collège ont reconduit leur mandat de grève.

TVANouvelles : Cégep Montmorency : Les injonctions se multiplient - Première publication jeudi 10 mai 2012 à 22h38



Crédit photo : Archives Agence QMI

Manifestation des élèves du cégep de Montmorency

Par Mathieu Courchesne | Agence QMI

Malgré un **vote de grève illimitée**, des centaines d'étudiants du **Collège Montmorency** tentent par tous les moyens de reprendre les cours.

Mardi, 24 cégépiens ont obtenu le droit de rentrer en classe grâce à une **ordonnance** émise par le juge en chef de la Cour Supérieure, **François Rolland**. Depuis, les demandes d'injonction se multiplient.

Jeudi, le **juge** a ajouté 177 noms à ce jugement initial.

Le jugement stipule que le Collège Montmorency doit prendre « tous les moyens appropriés, nécessaires et raisonnables y compris le recours aux

forces policières pour que les cours auxquels sont inscrits les demandeurs soient dispensés ».

Plus de 200 étudiants sont donc maintenant touchés par cette mesure d'exception.

Et c'est loin d'être fini. «On commence à être épuisé, a confirmé Me Donato Centomo, avocat à l'Aide juridique de Laval. Nous avons des étudiants qui font la file dans nos bureaux et dans nos couloirs. J'ai des étudiants qui viennent ici et qui pleurent dans mon bureau. »

Profs en colère

De leur côté, les enseignants déplorent la situation et estiment être pris en otage dans tout le processus.

«Ça devient invivable et ingérable, soutient Michel Duchesne, président du syndicat des enseignants du Collège Montmorency. On ne croit pas que les injonctions soient la bonne solution pour régler un problème politique.»

Les enseignants affirment qu'ils vont tout faire pour respecter les règles, mais ils déplorent les conditions dans lesquelles ils doivent enseigner.

Ils n'ont souvent qu'un ou deux élèves par classe auxquels s'ajoutent d'autres à mesure que les injonctions arrivent.

«Les profs sont coincés là-dedans, soutient M. Duchesne. Les enseignants veulent bien aménager leurs cours pour accommoder tout le monde, mais personne ne leur dit comment le faire. Et s'ils se trompent, ils ont un outrage au tribunal qui leur pend au bout du nez. C'est un état de stress intolérable.»

Les étudiants du Collège Montmorency sont en grève depuis le 13 mars. Ils ont rejeté l'offre de Québec, mardi dernier, et ont voté la poursuite de la grève générale illimitée.



© Patrick Pilon

Des étudiants contre la hausse des droits de scolarité se sont dirigés jeudi matin vers le campus Gabrielle-Roy du Cégep de l'Outaouais.

L'avocat représentant les 44 étudiants signataires de l'injonction forçant la reprise des cours au Cégep de l'Outaouais dépose une requête d'outrage au tribunal envers l'établissement.

Me Lucien Boucher entreprend cette démarche alors que le cégep n'a pas réussi à donner ses cours, malgré l'ordonnance du tribunal.

Selon Me Boucher, l'annulation des cours semble avoir été décidée sans motif valable.

« L'ordre de la cour, c'est de dispenser l'enseignement et de prendre les moyens nécessaires à cet effet. Nous pensons que les moyens n'ont pas tous été pris. »

Me Lucien Boucher

Me Boucher ajoute que le cégep n'a pas fait expulser les manifestants qui étaient entrés dans le pavillon Gabrielle-Roy pour perturber les cours.

Me Lucien Boucher confirme que la comparution pour outrage au tribunal est prévue le mardi 22 mai devant la Cour supérieure du Québec.

Le directeur général par intérim du cégep est cité à comparaître. Selon maître Boucher, il devra expliquer les raisons pour lesquelles il n'a pas obtempéré à l'injonction.

Par ailleurs, Me Boucher reviendra devant les tribunaux vendredi après-midi, cette fois pour prolonger l'injonction ordonnant la reprise des cours qui vient à échéance à 16 h 30.

Réaction du cégep

Les classes ont été annulées, jeudi matin, pour une sixième journée consecutive, en raison des manifestations de la part des étudiants qui s'opposent à la hausse des droits de scolarité.

Dans un communiqué, le cégep explique qu'il a dû prendre cette décision principalement en raison de l'absence ou du faible nombre d'étudiants dans les classes où les professeurs étaient pourtant présents.

Dans un tel contexte, l'établissement juge qu'il « devient problématique pour le personnel enseignant de donner des cours à un si faible nombre d'étudiants. »

Le directeur général par intérim, Frédéric Poulin, estime de son côté que plusieurs étudiants en faveur de la grève souhaiteraient reprendre les cours, mais ils craindraient de s'opposer au mouvement.

Aussi, selon lui, des élèves qui souhaitent revenir en classe hésiteraient à le faire en raison « de l'important défi académique lié à l'annonce d'une session comprimée au retour ».

Malgré neuf semaines de grève, la direction du cégep estime qu'il reste possible d'offrir tous les cours aux étudiants afin qu'ils complètent leur session.



© Patrick Pilon

Le directeur général par intérim, Frédéric Poulin, s'adresse aux manifestants jeudi matin.

Les commentaires (4)

Envoyé par [Stéphane Bastien](#) de Gatineau, 10 mai 2012 à 21 h 58 HAE

Selon monsieur Laframboise : « ... sur les 5000 élèves seulement 1000 ont votés et de ceux-là 500 ont votés en faveur de la " grève" soit 10% des étudiants !!! »

On peut dire la même chose des élections provinciales et fédérales. La démocratie est là pour ceux et celles qui prennent le temps d'aller voter. Mais combien ont la chance d'aller voter plus de cinq ou six fois? Ça, monsieur, c'est la vraie démocratie. Les rouges se sont prononcés clairement. Les verts n'ont qu'à faire la même chose.

Envoyé par [Stéphane Bastien](#) de Gatineau, 10 mai 2012 à 20 h 56 HAE

Monsieur Poulin fait preuve de leadership et d'une gestion humaniste de la situation, considérant qu'il n'est ni l'auteur du conflit, ni celui qui a le pouvoir de le régler. Si ce n'était des signataires de l'injonction, et de leur avocat sophiste, les choses se passeraient comme elles le doivent et, finalement, comme elles se passent en réalité : démocratiquement. La majorité impliquée, soit les étudiants, a voté, à plus de cinq reprises, pour la reconduite de la grève. Cela ne fait pas l'affaire de Monsieur Poulin. Mais heureusement, il n'est pas à l'écoute de la tyrannie de la minorité qui prêche par l'imposition de la force et l'usage de la violence. Il cherche des solutions viables et inclusives. Lorsqu'il y aura assez de verts pour voter contre la grève étudiante, alors cet aspect du problème sera réglé. Entre temps, c'est la grève. Contrairement à l'attitude totalitariste du gouvernement libéral, la communauté du Cégep de l'Outaouais fait preuve d'un véritable esprit démocratique.

Envoyé par [Michel Laframboise](#) de Gatineau, 10 mai 2012 à 19 h 59 HAE

Pathétique ... pas fort Frédéric Poulin. Que le juge l'appelle à comparaître ...

Envoyé par [Flingflang Francis](#) de Québec, 10 mai 2012 à 18 h 41 HAE

S'il fait trop chaud dans la cuisine pour M.Poulin que ce dernier cède sa place à quelqu'un qui peut et doit agir face à la situation. Faire appel à la police de Gatineau pour que ces derniers appliquent l'injonction.

LE DROIT: Le Cégep de l'Outaouais accusé d'outrage au tribunal - Publié le jeudi 10 mai 2012 à 15h17



Archives, LeDroit

Justine Mercier, Le Droit

Le Cégep de l'Outaouais est visé par une accusation d'outrage au tribunal et devra y répondre en cour le 22 mai prochain.

L'avocat de la quarantaine d'étudiants à l'origine de l'injonction ayant ordonné la reprise des cours, Me Lucien Boucher, a indiqué au Droit jeudi après-midi que «le Cégep est cité en outrage» et que le juge Pierre Isabelle de la Cour supérieure a cité le Cégep à comparaître le 22 mai prochain, à 9h30.

L'accusation d'outrage au tribunal «concerne plusieurs journées où le Cégep n'a pas obtempéré» aux ordonnances de la cour, a fait savoir Me

Boucher. «On a laissé toutes les chances possible au Cégep, mais là il n'y a plus rien à faire, les cours étaient toujours annulés», a mentionné Me Boucher.

Ce dernier sera de retour en cour vendredi après-midi dans le but de faire prolonger l'injonction ordonnant la reprise des cours, puisqu'elle vient à échéance à 16h30, vendredi. Me Boucher n'a pas voulu préciser de quelle durée sera la prolongation qu'il demandera.



© Patrick Pilon

Certains cours sont offerts grâce à une entente entre le cégep et l'association étudiante.

La direction du Cégep de l'Outaouais à Gatineau annule de nouveau ses cours sur ses campus Gabrielle-Roy et Félix-Leclerc, jeudi matin, et ce, pour une sixième journée.

Le cégep précise toutefois que les cours et les stages visés par le protocole d'entente avec l'association étudiante ont bel et bien lieu.

Ainsi, les cours de 6e session de la formation spécifique dans les programmes techniques de soins préhospitaliers d'urgence, soins infirmiers, inhalothérapie, géomatique, hygiène dentaire, mécanique du bâtiment et techniques policières sont offerts jeudi, de même que les stages internes.

Un scénario qui se répète

Comme ils l'ont fait cette semaine et la semaine dernière, les manifestants contre la hausse des droits de scolarité se sont présentés sur le campus Gabrielle-Roy tôt en matinée dans le but de faire annuler la reprise des cours.

Ils ont d'abord bloqué les accès aux stationnements, puis sont entrés à l'intérieur de l'établissement en faisant du bruit pour perturber les classes.

Le Cégep de l'Outaouais doit en principe donner tous les cours pour se plier à [une injonction demandée par 44 étudiants signataires](#) et accordée le 1er mai dernier.

Les étudiants du Cégep de l'Outaouais sont en grève depuis le 13 mars. Ils tiendront un nouveau vote de grève vendredi.

Jean Charest accueilli par les manifestants

Par ailleurs, le premier ministre du Québec, Jean Charest, est venu au Hilton du Lac-Leamy jeudi matin pour présenter une allocution lors des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec.

Environ 70 [manifestants](#) s'y sont présentés afin de démontrer leur opposition à la hausse annoncée des droits de scolarité. Les policiers étaient présents en grand nombre.

Les commentaires (9)

Envoyé par [Stéphane Bastien](#) de Gatineau, 10 mai 2012 à 12 h 44 HAE

Personnellement, je tiens à féliciter la direction du Cégep de l'Outaouais pour son excellente gestion «humaniste» de la situation. Et il faut féliciter les manifestants, qui ont le droit d'entrer dans leur Cégep (car, eh oui!, ce sont des étudiants), pour leur comportement pacifique. Lorsqu'il y aura assez de verts pour voter contre la grève étudiante, alors cet aspect du problème sera réglé. Entre temps, c'est la grève. Contrairement à l'attitude totalitariste de gouvernement libéral, la communauté du Cégep de l'Outaouais fait preuve d'un véritable esprit démocratique.

Envoyé par [Stéphane Bastien](#) de Gatineau, 10 mai 2012 à 12 h 41 HAE

Personnellement, je tiens à féliciter la direction du Cégep de l'Outaouais pour son excellente gestion «humaniste» de la situation. Et il faut féliciter les manifestants, qui ont le droit d'entrer

dans leur Cégep (car, eh oui!, ce sont des étudiants), pour leur comportement pacifique. Lorsqu'il y aura assez de verts pour voter contre la grève étudiante, alors cet aspect du problème sera réglé. Entre temps, c'est la grève. Contrairement à l'attitude totalitariste de gouvernement libéral, la communauté du Cégep de l'Outaouais fait preuve d'un véritable esprit démocratique.

Envoyé par [Eric Futin](#) de Gatineau, 10 mai 2012 à 10 h 15 HAE

Ça devient de plus en plus ridicule et anti-démocratique.

Envoyé par [Marie-Anne longfield Marie-Anne](#) de Québec, 10 mai 2012 à 10 h 00 HAE

Morale de l'histoire: allez étudier de l'autre côté de la rivière des Outaouais... c'est plus simple.

Envoyé par [Jean laplante Jean](#) de Québec, 10 mai 2012 à 09 h 35 HAE

On va tu en sortir un jour de ce conflit et passer à autre chose! jmen doute un peu ,ici on va nul part!.... Comme dans l'autobus avance en arrière! Ha! ha! mais c'est pas drôle

Envoyé par [Johanne Tremblay](#) de Saguenay, 10 mai 2012 à 09 h 25 HAE

Quand es-ce que le ministre de la justice et la police vont mettre leurs culottes

Envoyé par [Marc Pell](#) de Orléans, 10 mai 2012 à 09 h 12 HAE

La ville de Gatineau est maintenant bien connu et les visiteurs sauront qu'ils est plus prudent d'ignorer ce coin durant la période touristique.

Envoyé par un utilisateur non divulgué, 10 mai 2012 à 09 h 10 HAE

Ce commentaire a été retiré par le modérateur car il ne respectait pas la [nétiquette](#).

Envoyé par [Denis L. Denis](#) de Québec, 10 mai 2012 à 08 h 52 HAE

C'est une honte!

Couverture en direct avec nos journalistes sur le terrain au Cégep de l'Outaouais et au Hilton du Lac-Leamy :



Cégep de l'Outaouais: Une cinquantaine de manifestants dans le Parc des Ormes se préparent à bloquer l'injonction #GGI [p.twimg.com](#) par [patrickpilon_RC](#) via [twitter](#) 10 mai 6:41



Cégep de l'Outaouais : Le groupe de manifestants se dirige vers le campus Gabrielle-Roy #GGI #manifencours [p.twimg.com](#) par [patrickpilon_RC](#) via [twitter](#) 10 mai 6:45



Jean Charest est déjà à l'intérieur du Hilton Lac Leamy me confirme son cabinet. #gatineau #ggi yfrog.com
par [MathieuNadon](https://twitter.com/MathieuNadon) via [twitter](https://twitter.com/twitter) 10 mai 6:50



Cégep de l'Outaouais: Un groupe de verts en face du Cégep. Ils tenteront une fois de plus d'assister à leurs cours #GGI p.twimg.com
par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter](https://twitter.com/twitter) 10 mai 7:07



Cégep de l'Outaouais : Même stratégie qu'hier autant chez les manifestants que du côté de la direction #GGI p.twimg.com
par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter](https://twitter.com/twitter) 10 mai 6:52



Cégep Outaouais: Tout se déroule dans le calme, les accès au stationnement sont toujours bloqués #GGI #manifestations p.twimg.com
par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter](https://twitter.com/twitter) 10 mai 7:11



Cégep de l'Outaouais : Une quarantaine de manifestants bloque chacune des entrées du stationnement #GGI p.twimg.com
par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter](https://twitter.com/twitter) 10 mai 7:02



Jean Charest à Gatineau : les policiers arrivent au Hilton. Aucun manifestant pour l'instant #ggi yfrog.com
par [MathieuNadon](https://twitter.com/MathieuNadon) via [twitter](https://twitter.com/twitter) 10 mai 7:19



Cégep de l'Outaouais : Les rouges sont de plus en plus nombreux #GGI #manifencours p.twimg.com par [patrickpilon_RC](#) via [twitter](#) 10 mai 7:20



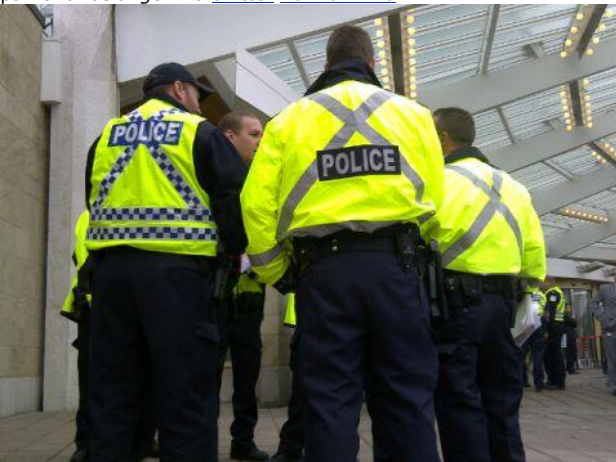
Cégep de l'Outaouais : Les verts aussi #GGI #manifencours p.twimg.com par [patrickpilon_RC](#) via [twitter](#) 10 mai 7:22



PM Charest à Gatineau: la SPVG déploie ses effectifs autour du Hilton Lac-Leamy #ggi yfrog.com par [lorianbelanger](#) via [twitter](#) 10 mai 7:20



Cégep Outaouais : Les manifestants comptent se rendre au Hilton après avoir fait annuler les cours #GGI #manifencours p.twimg.com par [patrickpilon_RC](#) via [twitter](#) 10 mai 7:28
Pour des raisons de sécurité, le cabinet du PM Charest a attendu à la dernière minute pour confirmer sa présence à Gatineau #ggi par [MathieuNadon](#) via [twitter](#) 10 mai 7:28



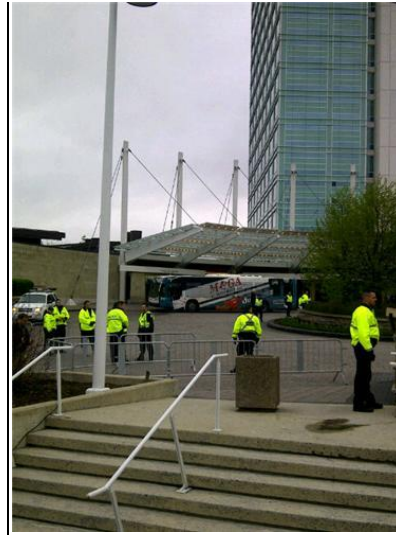
PM Charest à Gatineau: la manif pourra s'approcher du centre des congrès du Hilton Lac-Leamy #ggi yfrog.com par [lorianbelanger](#) via [twitter](#) 10 mai 7:21



Cégep de l'Outaouais : Une soixantaine de verts franchissent le piquet des rouges #GGI #manifencours p.twimg.com par [patrickpilon_RC](#) via [twitter](#) 10 mai 7:33
RT @patrickpilon_RC: Cégep Outaouais : Les manifestants comptent se rendre au Hilton après avoir fait annuler les cours #GGI #manifencours ... par [MathieuNadon](#) via [twitter](#) 10 mai 7:34



Cégep de l'Outaouais : Les rouges ont laissé passer les verts qui souhaitent assister à leurs cours #GGI #manifencours p.twimg.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter 10 mai 7:36](https://twitter.com/10mai736)



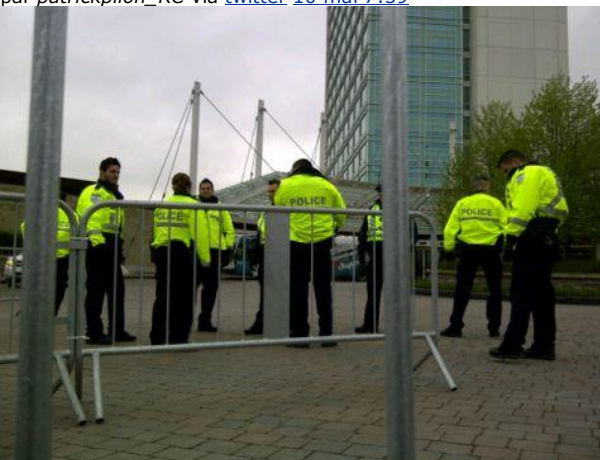
Jean Charest doit prendre la parole aux assises de l'UMQ à 9h15. Il est déjà dans l'hôtel #ggi yfrog.com par [MathieuNadon](https://twitter.com/MathieuNadon) via [twitter 10 mai 7:47](https://twitter.com/10mai747)



Cégep de l'Outaouais: Comme hier, tous les étudiants (rouges et verts) peuvent rentrer s'ils présentent leur carte #GGI p.twimg.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter 10 mai 7:39](https://twitter.com/10mai739)



Cégep de l'Outaouais : De nombreux rouges sont à l'intérieur, certains continuent à bloquer le stationnement #GGI p.twimg.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter 10 mai 7:48](https://twitter.com/10mai748)



PM Charest à Gatineau: un 50aine de policiers boucle déjà les accès du Hilton Lac-Leamy #ggi yfrog.com par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter 10 mai 7:39](https://twitter.com/10mai739)



Jean Charest à Gatineau: des dizaines de policiers devant l'hôtel. D'autres dans des autobus #ggi yfrog.com par [MathieuNadon](https://twitter.com/MathieuNadon) via [twitter 10 mai 7:51](https://twitter.com/10mai751)



Cégep de l'Outaouais: Des centaines d'étudiants font du bruit à l'intérieur pour perturber les cours #GGI #manifencours p.twimg.com par [patrickpilon_RC](#) via [twitter 10 mai 8:03](#)



Cégep Outaouais: Les cours sont débutés depuis 30 minutes malgré la présence des manifestants #GGI #manifencours p.twimg.com par [patrickpilon_RC](#) via [twitter 10 mai 8:27](#)



Cégep de l'Outaouais : La direction suit de près la situation à l'intérieur #GGI #manifencours p.twimg.com par [patrickpilon_RC](#) via [twitter 10 mai 8:10](#)



Cégep Outaouais: Les cours se déroulent "normalement". La stratégie des manifestants n'a pas fonctionné pour l'instant p.twimg.com par [patrickpilon_RC](#) via [twitter 10 mai 8:30](#)
Toujours aucun manifestant devant l'hôtel où se trouve Jean Charest. Peut-être parce qu'ils sont tous au Cégep? #gatineau #ggi par [MathieuNadon](#) via [twitter 10 mai 8:31](#)



Cégep de l'Outaouais : Toujours pas d'annulation des cours. Une centaine de manifestants font du bruit depuis 20 min p.twimg.com par [patrickpilon_RC](#) via [twitter 10 mai 8:21](#)



Cégep de l'Outaouais : Des professeurs dont les classes étaient vides observent la scène #GGI #manifencours p.twimg.com par [patrickpilon_RC](#) via [twitter 10 mai 8:33](#)



Cégep de l'Outaouais : Les cours sont annulés au Campus Gabrielle-Roy #GGI #manifencours p.twimg.com par [patrickpilon_RC](#) via [twitter 10 mai 8:37](#)



Cégep de l'Outaouais : Le DG s'adresse aux manifestants #GGI #manifencours p.twimg.com par [patrickpilon_RC](#) via [twitter 10 mai 8:43](#)



Cégep de l'Outaouais : Le DG s'inquiète du fait que les classes sont presque vides chaque matin #GGI #manifencours p.twimg.com par [patrickpilon_RC](#) via [twitter 10 mai 8:45](#)



Cégep de l'Outaouais : DG: "Le sablier coule et il sera de plus en plus difficile de terminer avant la fin juin" #GGI p.twimg.com par [patrickpilon_RC](#) via [twitter 10 mai 8:50](#)



Cégep de l'Outaouais : Cours annulés au Campus Gabrielle-Roy; les manifestants rangent le mobilier #GGI #manifencours p.twimg.com par [patrickpilon_RC](#) via [twitter 10 mai 8:53](#)
Les étudiants du Cégep de l'Outaouais sont en grève depuis le 13 mars. Ils tiendront un nouveau vote de grève vendredi. par [Joly-Anne Ricard 10 mai 9:09](#)



Cégep Outaouais: Cours annulés aux 2 pavillons. Le groupe s'en va au Hilton où se trouve Jean Charest #GGI#manifencours p.twimg.com par [patrickpilon_RC](#) via [twitter 10 mai 9:13](#)
RT @duchp: ** Une conseillère politique du cabinet de la min Beauchamp @AMarieDT évoque une possible action terroriste ds le métro. #as ... par [lorianbelanger](#) via [twitter 10 mai 9:19](#)



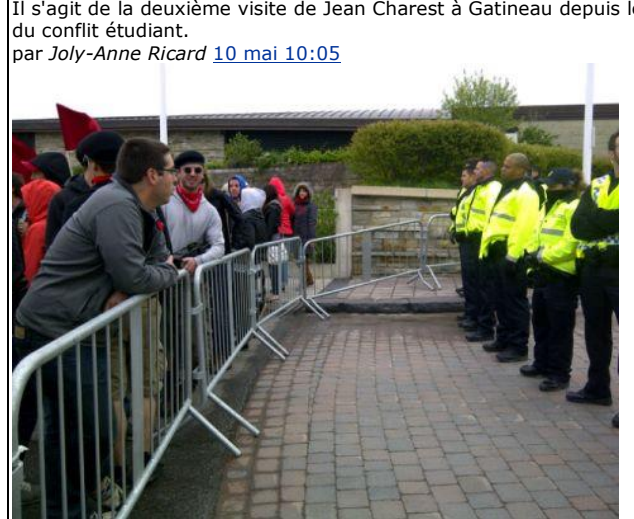
PM Charest à Gatineau : une 40aine de manifestants devant le Hilton Lac-Leamy #ggi yfrog.com par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter 10 mai 9:25](https://twitter.com/lorianbelanger/status/1511111111)



Cégep de l'Outaouais: Des dizaines de manifestants du Cégep se joignent aux manifestations au Casino #GGI #Manifencours p.twimg.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter 10 mai 9:47](https://twitter.com/patrickpilon_RC/status/1511111111)
Il s'agit de la deuxième visite de Jean Charest à Gatineau depuis le début du conflit étudiant.
par [Joly-Anne Ricard](https://twitter.com/JolyAnneRicard) [10 mai 10:05](https://twitter.com/JolyAnneRicard/status/1511111111)



PM Charest à Gatineau: plus de policiers que de manifestants #ggi yfrog.com par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter 10 mai 9:28](https://twitter.com/lorianbelanger/status/1511111111)



PM Charest à Gatineau: chant de manif: "Charest dehors, on va t'trouver une job dans l'nord" #ggi yfrog.com par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter 10 mai 10:17](https://twitter.com/lorianbelanger/status/1511111111)

Jean Charest commence son discours pour lancer les assises annuelles de l'UMQ à Gatineau. Quelques dizaines de manifestants dehors #ggi par [MathieuNadon](https://twitter.com/MathieuNadon) via [twitter 10 mai 9:30](https://twitter.com/MathieuNadon/status/1511111111)

Hilton du Lac Leamy : Selon les policiers, Jean Charest a déjà quitté #ggi #Manifencours par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter 10 mai 10:33](https://twitter.com/patrickpilon_RC/status/1511111111)
RT @PoliceGatineau: Le Premier Ministre Jean Charest a quitté le casino il y a déjà plusieurs minutes. Environ 30-40 manifestants encore ... par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter 10 mai 10:37](https://twitter.com/patrickpilon_RC/status/1511111111)



Cégep de l'Outaouais : Les cours et les stages visés par le protocole d'entente avec l'AGÉÉCO ont lieu comme prévu #GGI p.twimg.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter 10 mai 9:43](https://twitter.com/patrickpilon_RC/status/1511111111)



Stefan Psenak explique sa position aux étudiants qui l'accusent de ne pas vouloir condamner le travail des policiers twitpic.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter 10 mai 10:45](https://twitter.com/patrickpilon_RC/status/1511111111)

RT @PoliceGatineau: Le Premier Ministre Jean Charest a quitté le casino il y a déjà plusieurs minutes. Environ 30-40 manifestants encore ... par [lorianbelanger](#) via [twitter 10 mai 10:48](#)
Jean Charest sur incidents du métro de Montréal: "Inexplicable, souhaitons qu'on trouve le coupable." #ggi #gatineau par [MathieuNadon](#) via [twitter 10 mai 10:49](#)



PM Charest à Gatineau: selon la SPVG, Jan Charest a déjà quitté le Hilton Lac-Leamy. #ggi [yfrog.com](#) par [lorianbelanger](#) via [twitter 10 mai 10:51](#)



Hilton : Des manifestants quittent après avoir appris le départ de Jean Charest #ggi #Manificours [twitpic.com](#) par [patrickpilon_RC](#) via [twitter 10 mai 10:52](#)
La couverture en direct est maintenant terminée. Merci d'avoir suivi nos journalistes sur le terrain. par [Joly-Anne Ricard 10 mai 11:00](#)

LA PRESSE: Montmorency: injonction pour 173 élèves - Publié le jeudi 10 mai 2012 à 07h35



Photo: Robert Skinner, archives La Presse
Des étudiants du Collège Montmorency ont manifesté contre le gouvernement Charest le 1er avril dernier.

Judith Lachapelle, La Presse
Une nouvelle entente intervenue mercredi entre l'association étudiante du Collège Montmorency de Laval et l'avocat représentant des élèves désirent reprendre leurs cours a permis à 173 élèves de se soustraire au vote de grève renouvelé mardi.
Ces élèves avaient déposé, hier matin une demande d'injonction en Cour supérieure pour pouvoir retourner en classe.
Ils s'ajoutent aux 24 élèves ayant obtenu une ordonnance d'injonction en leur faveur vendredi dernier, ainsi qu'aux 750 élèves bénéficiant déjà d'une entente spéciale entre le Collège et l'association étudiante pour la poursuite des cours.

RADIO-CANADA / GATINEAU : Le Cégep de l'Outaouais maintient le cap et donnera ses cours jeudi – Mise à jour le mercredi 9 mai 2012 à 19 h 16 HAE



© Lorian Bélanger
La sécurité est bien présente sur le campus et les étudiants doivent présenter leur carte étudiante à leur arrivée.

Malgré les cinq jours de cours annulés, en raison des manifestations étudiantes, la direction du Cégep de l'Outaouais compte donner ses cours jeudi matin.

La direction constate que les mesures mises en place, mercredi, ont permis de donner un plus grand nombre de cours.

Les étudiants ne pouvaient pénétrer dans l'établissement du campus Gabrielle-Roy que par une seule des 26 portes d'entrée. Ils devaient aussi présenter leur carte étudiante une fois à l'intérieur.

Aussi, davantage de professeurs étaient présents, prêts à donner la matière. La direction note toutefois que certaines classes étaient vides.

Pour jeudi matin, la direction du cégep compte maintenir ces mesures et a bon espoir de pouvoir offrir davantage de cours.

Des cours annulés reprennent

Par ailleurs, des cours annulés depuis l'injonction peuvent reprendre dès jeudi matin, à la suite d'une entente signée entre le cégep et l'association étudiante.

Ces cours sont ceux de la sixième session de la formation spécifique dans les programmes techniques de soins préhospitaliers d'urgence, soins infirmiers, inhalothérapie, géomatique, hygiène dentaire, mécanique du bâtiment et techniques policières.

Les stages internes reprennent également jeudi.

Un autre vote vendredi

La prochaine assemblée générale étudiante est prévue vendredi après-midi. Les cours seront annulés pour la journée, afin de permettre aux étudiants d'y participer.

Les cégépiens doivent se prononcer sur l'entente conclue entre le gouvernement et les fédérations étudiantes. Selon le résultat, ils voteront sur le report ou non de la grève.

La tension monte

La direction a annulé, mercredi matin, la tenue de ses cours sur les campus Gabrielle-Roy et Félix-Leclerc.

Le cégep tentait pour une cinquième fois d'offrir les cours sur ses deux principaux campus. L'établissement doit en principe reprendre les classes

pour se plier à [une injonction demandée par 44 étudiants signataires](#) et accordée le 1er mai dernier.

La tension a monté d'un cran, alors que quelques bousculades et de vifs échanges entre étudiants en faveur de la grève et ceux qui appuient le retour en classe ont pu être observés.

La sécurité est renforcée

Les agents de sécurité étaient bien présents sur le campus Gabrielle-Roy mercredi matin.

Les manifestants ont bloqué les deux principaux accès au stationnement du campus. Ils sont ensuite entrés dans l'établissement pour perturber le début des cours.

Le cégep n'a pas fait appel à la police pour faire respecter l'injonction.

Plusieurs jours de cours annulés

Mardi ainsi que la semaine dernière, des étudiants qui s'opposent à la hausse des droits de scolarité ont aussi réussi à faire annuler la reprise des cours en manifestant sur le campus Gabrielle-Roy.

Par ailleurs, la [Cour d'appel a rejeté](#), mardi, la demande du Cégep de l'Outaouais qui voulait contester l'injonction qui force la reprise des classes.

En complément



• Audio - [Daniel Mathieu s'entretient avec Charles-Maxime Panaccio, vice-doyen aux](#)



études, section de Droit civil, à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa sur la judiciarisation du conflit.



• Audio - [Stéphane Leclerc s'est rendu au cégep pour observer le déroulement de la manifestation.](#)

• Vidéo - [Le journaliste Michel-Denis Potvin fait le bilan de la cinquième journée d'annulation de cours au Cégep de l'Outaouais.](#)

déroulement de la manifestation sur le campus Gabrielle-Roy.

par Joly-Anne Ricard [9 mai 7:00](#)



Cégep Outaouais: cours ou pas aujourd'hui? Les manifestants devront présenter une carte d'étudiant pour entrer #ggi [yfrog.com](#) par [lorianbelanger](#) via [twitter 9 mai 7:03](#)



Cégep Outaouais: des étudiants retournent en classe en passant par une véritable haie d'honneur. #ggi [yfrog.com](#) par [lorianbelanger](#) via [twitter 9 mai 7:12](#)

Les étudiants rentrent en petits groupes ds le Cégep de l'Out certains portent le rouge, d'autres le vert. Les classes débutent à 8h15 #ggi par [Gen_Cote_SRC](#) via [twitter 9 mai 7:13](#)



[Les commentaires \(116\)](#)



Cégep Outaouais: en attendant les cours, des manifestants sortent du campus G-Roy. [yfrog.com](#) par [lorianbelanger](#) via [twitter 9 mai 7:14](#)



Cégep Outaouais: les manifestants entrent au compte-goutte en présentant leur carte d'étudiant. #ggi [yfrog.com](#) par [lorianbelanger](#) via [twitter 9 mai 7:17](#)



Cégep Outaouais: un cadre indique aux manifs qu'une fois à l'intérieur, ils doivent circuler #ggi yfrog.com par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 9 mai 7:18
 Les sacs des étudiants sont vérifiés une fois qu'ils sont à l'intérieur #ggi par [Gen_Cote_SRC](https://twitter.com/Gen_Cote_SRC) via [twitter](https://twitter.com/Gen_Cote_SRC) 9 mai 7:19
 Le journaliste Stéphane Leclerc fera le point sur la situation dans 5 minutes au 90,7 FM.
 par [Joly-Anne Ricard](https://twitter.com/Joly-Anne_Ricard) 9 mai 7:27



Cégep Outaouais: la sécurité dit qu'on fouille les sacs à l'entrée, un cadre affirme que non. #ggi yfrog.com par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 9 mai 7:35



Cégep Outaouais: 20aine de manifs sortent du campus G-Roy- reconnaissance des lieux faite. #ggi yfrog.com par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 9 mai 7:30



Cégep Outaouais: étudiants et manifs entrent avec leur carte d'étudiant- bcp de 'rouge' à l'int. #ggi yfrog.com par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 9 mai 7:40



Cégep Outaouais: bcp d'étudiants retournent en classe ce matin-les verts sont plus visibles #ggi yfrog.com par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 9 mai 7:31



Cégep Outaouais: ton cordial à l'extérieur-rouges et verts font leur chemin dans le campus G-Roy #ggi yfrog.com par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 9 mai 7:44
 Plus d'une trentaine de manifestants devant la porte où sont les gardiens. 3 ont fait une petite danse brève #ggi par [Gen_Cote_SRC](https://twitter.com/Gen_Cote_SRC) via [twitter](https://twitter.com/Gen_Cote_SRC) 9 mai 7:59



Cégep Outaouais: la manif commence à l'intérieur du campus G-Roy #ggi yfrog.com
par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 9 mai 8:03



Cégep Outaouais: même modus operandi pour la manif malgré les mesures de sécurité accrue. #ggi yfrog.com
par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 9 mai 8:05



Cégep Outaouais: les étudiants de tech policières sont pris entre manifestants. #ggi yfrog.com
par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 9 mai 8:09



Cégep Outaouais: bcp d'étudiants confrontés aux manifestants ce matin-la tension monte. #ggi yfrog.com
par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 9 mai 8:12



Cégep Outaouais : bousculades dans les couloirs entre étudiants. #ggi yfrog.com
par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 9 mai 8:13



Cégep Outaouais: les étudiants de tech policière sont pris en souricière. #ggi yfrog.com
par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 9 mai 8:17
Les cours au Cégep de l'Outaouais sont annulés pour la matinée seulement #ggi
par [Gen_Cote_SRC](https://twitter.com/Gen_Cote_SRC) via [twitter](https://twitter.com/Gen_Cote_SRC) 9 mai 8:17



Cégep Outaouais: les cours sont annulés au campus G-Roy. 'À Félix' crient les manifestants. #ggi yfrog.com par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 9 mai 8:19



Cégep Outaouais: les étudiants verts sont frustrés. Ils étaient plusieurs ce matin. #ggi yfrog.com par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 9 mai 8:40



Cégep Outaouais: les manifestants se dirige vers campus F-Leclerc. G-Roy-cours annulés. #ggi yfrog.com par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 9 mai 8:38
Les cours au campus Gabrielle-Roy annulés pour la journée. Les manifestants se rendent au Félix-Leclerc et tentent de faire de même #ggi par [Gen_Cote_SRC](https://twitter.com/Gen_Cote_SRC) via [twitter](https://twitter.com/Gen_Cote_SRC) 9 mai 8:38



Cégep Outaouais: aucune sécurité aux portes après l'annulation des cours au campus G-Roy #ggi yfrog.com par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 9 mai 8:45
Les étudiants du Cégep de l'Outaouais sont en grève depuis le 13 mars. par [Joly-Anne Ricard](https://twitter.com/Joly-Anne_Ricard) 9 mai 8:53
Cégep de l'Outaouais: les cours sont maintenant annulés sur les 2 campus. Les manifs reprendront sans doute demain matin. #ggi par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 9 mai 9:09
Tous les cours sont officiellement annulés au Cégep de l'Outaouais #ggi décision annoncée à 9h05 par [Gen_Cote_SRC](https://twitter.com/Gen_Cote_SRC) via [twitter](https://twitter.com/Gen_Cote_SRC) 9 mai 9:12
La couverture en direct est maintenant terminée. Merci d'avoir suivi nos journalistes sur le terrain. par [Joly-Anne Ricard](https://twitter.com/Joly-Anne_Ricard) 9 mai 9:15

LE DROIT: Cégep de l'Outaouais: les cours annulés, malgré une sécurité accrue - Publié le mercredi 09 mai 2012 à 08h02 | Mis à jour le mercredi 09 mai 2012 à 10h40



Patrick Woodbury, LeDroit

Les cours ont été annulés pour la cinquième fois en une semaine au Cégep de l'Outaouais.

Justine Mercier, Le Droit

Il aura encore suffi d'une heure et d'un transfert entre deux campus pour que les grévistes du Cégep de l'Outaouais obtiennent mercredi l'annulation des cours. C'est la cinquième fois en une semaine que le scénario se produit depuis l'émission d'une injonction ordonnant la reprise des activités d'enseignement.

La direction du Cégep, qui venait d'essayer la veille un refus de la Cour d'appel dans ses démarches pour faire lever l'injonction, a accru mercredi matin les mesures de sécurité aux abords du campus Gabrielle-Roy, point de rassemblement quotidien des manifestants.

Seule la porte 19 était accessible. Devant elle se tenait un rang d'une quinzaine d'agents de sécurité du Cégep et d'une firme privée. Chaque personne qui souhaitait rentrer devait s'identifier. Rouges et verts ont donc pu entrer en présentant leur carte étudiante.

À 8h, les manifestants ont une fois de plus envahi les corridors en y faisant du bruit. Quelques injures ont été échangées lorsqu'un groupe d'une dizaine de verts s'est retrouvé coincé entre deux groupes plus imposants de manifestants, dans un corridor du deuxième étage. À 8h16, on annonçait à l'interphone la suspension des cours au campus du secteur Hull, mais uniquement pour la matinée. Quelques manifestants se sont aussitôt rendus voir la direction pour réclamer l'annulation des cours pour la journée complète, ce qu'ils ont obtenu quelques minutes plus tard, pour le campus Gabrielle-Roy. Tous ont ensuite pris le chemin du campus Félix-Leclerc. Les premiers arrivés ont observé «un silence avant la tempête». Sur le coup de 9h, ils ont pris d'assaut les corridors, scandant leurs slogans et frappant

broyamment sur les portes des salles de cours où quelques étudiants se trouvaient. Quatre minutes plus tard, les cours étaient officiellement annulés au campus Félix-Leclerc.

Certains manifestants croient maintenant que ce n'est plus qu'une question de temps avant que les policiers ne soient appelés à intervenir pour faire respecter l'injonction. Présent près des campus, la Service de police de la Ville de Gatineau a déjà indiqué que c'est la direction du Cégep qui doit demander une intervention liée à l'injonction. Jusqu'à présent, le Cégep s'est refusé à demander une telle intervention policière, de crainte que la situation dégénère en affrontements similaires à ceux observés à l'Université du Québec en Outaouais il y a trois semaines.

RADIO-CANADA / GATINEAU : Le Cégep de l'Outaouais doit donner ses cours mercredi – Mise à jour le mardi 8 mai 2012 à 18 h 15 HAE



© Lorian Bélanger

Des étudiants du Cégep de l'Outaouais ont manifesté mardi matin devant l'établissement.

Les cours au Cégep de l'Outaouais doivent se poursuivre. La Cour d'appel rejette, mardi, la demande de l'établissement de porter en appel l'injonction qui force la reprise des classes.

L'injonction est donc maintenue jusqu'à vendredi, 16 h, comme l'a prescrit la Cour supérieure du Québec.

Pour reconduire cette démarche au-delà de cette date, Me Lucien Boucher, qui représente les 44 étudiants qui ont demandé la reprise des cours, se prépare déjà à retourner devant les tribunaux et à soumettre une nouvelle demande d'injonction.

De son côté, le porte-parole de l'association étudiante du cégep, Jérémy Carrier, déclare que le regroupement doit respecter l'ordonnance de la cour, notamment en ne bloquant pas l'accès aux pavillons.

Les étudiants qui s'opposent à la hausse des droits de scolarité ne semblent toutefois pas avoir l'intention de cesser les manifestations.

« Ce qu'on dit à nos membres, s'ils manifestent, ce sont des actes individuels. »

Jérémy Carrier,

porte-parole de l'association étudiante du Cégep de l'Outaouais

De nouvelles mesures à Gabrielle-Roy

La direction du cégep annonce des mesures additionnelles pour limiter les débordements au campus Gabrielle-Roy. Une seule porte sera ainsi ouverte mercredi matin.

De plus, ceux et celles qui veulent aller en classe devront présenter leur carte étudiante valide pour entrer sur le campus.

L'accès au campus Félix-Leclerc, où il n'y a eu aucune manifestation, demeure quant à lui inchangé.

Mardi matin, [le cégep a décidé pour une quatrième journée d'annuler ses cours](#), en raison des perturbations de la part des manifestants.

En complément



Vidéo - [Le journaliste Michel-Denis Potvin fait le bilan de la journée pour le Cégep de l'Outaouais](#)

Les commentaires (2)

Envoyé par [Robert Vaughn Robert](#) de Québec, 9 mai 2012 à 08 h 14 HAE

« ..je serais porté à dire que des arrestations massives de tous les manifestants seraient nécessaires.. » -Etienne Marcoux de Kingston

Non, à mon avis arrêter tous les manifestants qui contreviennent à l'injonction serait la pire chose à faire. Ce qu'il faut c'est cibler les quelques organisateurs ou « leaders » de cette manifestation de défiance et les traduire devant les tribunaux.

Dans les années, 70, des leaders syndicaux ont organisés des manifestations de défiance à des injonctions et ils ont été condamnés à un an d'emprisonnement pour ça.

Bref, il suffit d'en prendre quelques-uns et d'en faire un exemple pour les autres. Je peux assurer que les autres vont y penser plutôt deux fois qu'une la prochaine fois.

Envoyé par [Etienne Marcoux](#) de Kingston, 8 mai 2012 à 17 h 19 HAE

L'association étudiante se dissocie de ses étudiants???

Le Cégep devra faire appel aux autorités pour faire respecter l'injonction, ce qui veut dire intervention de l'anti-émeute et des images semblables à ce que nous avons vu à l'UQO il y a quelques semaines...

Est ce vraiment nécessaire? Ne peut-on pas s'entendre sur le maintien de moyens de pressions pour faire valoir votre cause mais en retournant en classe?

D'un côté, afin d'instaurer un respect de l'autorité et des lois je serais porté à dire que des arrestations massives de tous les manifestants seraient nécessaires mais j'en appelle au jugement de tous et chacun pour que nous n'ayons pas à voir ça.

Nous l'avons malheureusement vu à plusieurs reprises, les interventions policières face aux émeutes peuvent avoir des conséquences très graves, voire mortelles... Le risque n'en vaut pas la chandelle.

Continuez de manifester, dans le respect des lois et pacifiquement! De grâce!

LE DROIT: Injonction: la cour refuse d'entendre le Cégep - Publié le mardi 08 mai 2012 à 08h30 | Mis à jour le mardi 08 mai 2012 à 16h20

Louis-Denis Ébacher et Justine Mercier, Le Droit La Cour d'appel refuse d'entendre le Cégep de l'Outaouais qui veut faire tomber l'injonction forçant le retour en classe. Le plus haut tribunal de la province a pris sa décision mardi après-midi.

Le Cégep de l'Outaouais tentait de faire annuler l'injonction ordonnée par la Cour supérieure, se disant incapable d'assurer la sécurité des étudiants en classe alors que d'autres manifestent quotidiennement à l'extérieur et à l'intérieur des murs de l'établissement.

L'injonction de la Cour supérieure demeure en vigueur jusqu'à vendredi, 16h30.

L'avocat Lucien Boucher s'est montré satisfait du verdict, mardi, mais ne pouvait commenter davantage puisqu'il n'avait toujours pas reçu le

jugement écrit de la Cour d'appel, située à Montréal.

La Cour supérieure a rendu une décision semblable à celle touchant l'Université du Québec en Outaouais, le 1er mai. Le juge Martin Bédard a ordonné au Cégep de dispenser ses cours «de façon normale, tel que prévu au calendrier 2011-2012 et 2012-2013»

La cour avait aussi précisé que tout piquetage, blocage des pavillons et menaces visant à empêcher la tenue des cours allaient être punis.

L'Association générale des étudiants du Cégep de l'Outaouais ne peut toujours pas tenir ses manifestations à moins de 10 mètres des bâtiments de l'institution.

Autre manif, autre annulation

Les cours ont cependant rapidement été annulés une nouvelle fois, mardi matin, au campus Gabrielle-Roy du Cégep de l'Outaouais.

Peu avant 8h, une centaine de manifestants sont entrés à l'intérieur de l'établissement pour perturber les classes. La direction a immédiatement ordonné la levée des cours, comme ce fût le cas trois fois en autant de jours, la semaine dernière.

De nombreux gardiens de sécurité patrouillaient les corridors, bloquant entre autres certaines salles de cours.

Peu avant 8h30, les manifestants ont tous pris la direction du campus Félix-Leclerc, où les cours n'avaient pas encore été annulés. Après quelques minutes de manifestation, la direction a suspendu les cours.



© Lorian Bélanger

Des étudiants qui s'opposent à la hausse des droits de scolarité sont entrés mardi matin dans le campus Gabrielle-Roy du Cégep de l'Outaouais. La direction du Cégep de l'Outaouais à Gatineau a de nouveau annulé la tenue des cours, mardi, aux campus Gabrielle-Roy et Félix-Leclerc.

Revoyez le déroulement des événements avec nos journalistes sur le terrain :

En route pour le Cégep de l'Outaouais. Reprise des cours forcée par le tribunal au lendemain d'un vote des étudiants pour prolonger la #ggi par [MathieuNadon](#) via [twitter 8 mai 6:15](#)
Diminution des frais institutionnels? "L'UQO est bien gérée, il n'y a pas un sou à aller chercher là" répond le recteur #ggi #gatineau par [MathieuNadon](#) via [twitter 8 mai 6:34](#)
Cégep Outaouais: une trentaine d'étudiants se préparent à aller manifester afin de faire annuler les cours. #ggi par [lorianbelanger](#) via [twitter 8 mai 6:38](#)



Cégep Outaouais: "toutes les couleurs-rouges et verts-passent. L'école est ouverte." #ggi [yfrog.com](#) par [lorianbelanger](#) via [twitter 8 mai 6:43](#)



+ de 30 agents de sécurité à l'intérieur du Cégep de l'Outaouais. Reprise des cours prévue à 8h #ggi [yfrog.com](#) par [MathieuNadon](#) via [twitter 8 mai 6:44](#)

Cette décision fait suite à la forte présence de manifestants sur le campus. Ces derniers ont bloqué les accès aux stationnements du campus Gabrielle-Roy tôt mardi matin. Ils ont ensuite pénétré à l'intérieur de l'établissement pour perturber les cours.

C'est la quatrième fois que le Cégep de l'Outaouais tente sans succès de donner ses cours. L'établissement doit en principe reprendre les cours [pour se plier à une injonction demandée par 44 étudiants signataires](#) et accordée le 1er mai dernier.

La semaine dernière, les manifestants avaient utilisé le même procédé pour annuler le retour en classe.

Ils comptent poursuivre leurs gestes [tant que l'injonction forçant la reprise des cours reste en vigueur](#).

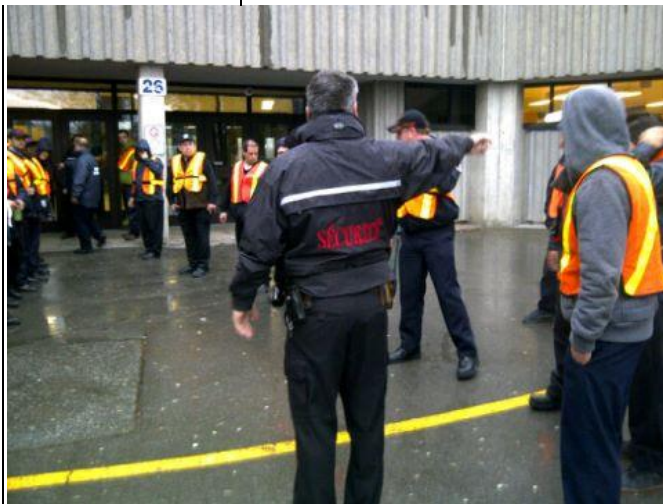
Vote en faveur de la grève

Les [étudiants du Cégep de l'Outaouais ont voté](#), lundi après-midi, à 53 % en faveur de la poursuite de la grève jusqu'à vendredi.

Ils ont décidé de ne pas se prononcer tout de suite au sujet de l'entente survenue entre le gouvernement et les associations étudiantes et s'accordent quelques jours pour réfléchir.

Les cégépiens se réuniront à nouveau vendredi pour débattre ou non de la proposition et se prononcer à nouveau sur le report ou non de la grève.

[Les commentaires \(68\)](#)



Cégep Outaouais: la sécurité fait une répétition sous la pluie. . #ggi [yfrog.com](#)

par [lorianbelanger](#) via [twitter 8 mai 6:47](#)

Cégep Outaouais:les manifestants arrivent sous la pluie.. #ggi par [lorianbelanger](#) via [twitter 8 mai 6:51](#)



Cégep Outaouais: le groupe de manifestants est bcp plus petit que la semaine dernière. #ggi [yfrog.com](#)

par [lorianbelanger](#) via [twitter 8 mai 6:55](#)



Cégep Outaouais: encore une fois, les autos ne passent pas. Le stationnement sera vide aujourd'hui. #ggi yfrog.com par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 8 mai 7:03



Cégep Outaouais: un étudiant entre pour ses cours sous haute sécurité. #rdi @MathieuNadon #ggi yfrog.com par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 8 mai 7:38
Cégep de l'Outaouais: les gardiens de sécurité laissent entrer tous les étudiants, rouges ou verts. Début des cours dans 20 min? #ggi par [MathieuNadon](https://twitter.com/MathieuNadon) via [twitter](https://twitter.com/MathieuNadon) 8 mai 7:42



Cégep Outaouais: les entrées sont bloquées. Cours ou pas aujourd'hui? À suivre à #rdi @MathieuNadon #ggi yfrog.com par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 8 mai 7:07
Cégep Outaouais: 100aine de manifestants veulent faire annuler les cours. À suivre @MathieuNadon #rdi #ggi par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 8 mai 7:17



Cégep Outaouais: le ton est plus respectueux aujourd'hui envers les étudiants qui entrent. #ggi yfrog.com par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 8 mai 7:43



Cégep Outaouais: une dizaine de manifestants sont déjà à l'intérieur #ggi yfrog.com par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 8 mai 7:24



Cégep Outaouais: sécurité omniprésente ce matin - pas de bousculades comme vendredi dernier #ggi yfrog.com par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 8 mai 7:46



Cégep Outaouais: une cinquantaine de manifestants s'apprêtent à déranger les cours. #ggi yfrog.com
par [lorianbelanger](#) via [twitter](#) 8 mai 7:50
Le mot d'ordre est donné: manifestants entrent au Cégep de l'Outaouais. Etudiants verts s'attendent à être intimidés en classe #ggi
par [MathieuNadon](#) via [twitter](#) 8 mai 7:56



Cégep Outaouais: les cours sont levés au campus Gabrielle-Roy seulement pour l'instant. #ggi yfrog.com
par [lorianbelanger](#) via [twitter](#) 8 mai 8:11



Cégep Outaouais: le dg demande aux manifs de ne pas viser des étudiants ou classes particuliers #ggi yfrog.com
par [lorianbelanger](#) via [twitter](#) 8 mai 8:06



Cégep Outaouais: la manif va se déplacer au campus F-Leclerc si les cours n'y sont pas annulés. #ggi yfrog.com
par [lorianbelanger](#) via [twitter](#) 8 mai 8:16



Cégep Outaouais: les cours sont annulés. #ggi yfrog.com
par [lorianbelanger](#) via [twitter](#) 8 mai 8:07
Cours annulés au Cégep de l'Outaouais. Annonce vient d'être faite en direct sur RDI. #ggi #gatineau
par [MathieuNadon](#) via [twitter](#) 8 mai 8:10



Cégep Outaouais: mot d'ordre de la manif : 'à Félix !' en parlant du campus F-Leclerc. yfrog.com
par [lorianbelanger](#) via [twitter](#) 8 mai 8:28

Le Cégep de l'Outaouais conteste en Cour d'appel l'injonction qui force la reprise des cours. Une décision est attendue cet après-midi.
par [Joly-Anne Ricard 8 mai 8:39](#)

Le Cégep de l'Outaouais saura cet après-midi si la cour l'autorise à porter en appel l'injonction forçant la tenue des cours #ggi #gatineau
par [MathieuNadon via twitter 8 mai 8:43](#)



Cégep Outaouais: après campus G-Roy, direction secteur Gatineau au campus Felix-Leclerc pour la manif [yfrog.com](#)
par [lorianbelanger via twitter 8 mai 8:47](#)

C'est la quatrième fois, à la suite de l'injonction, que le Cégep de l'Outaouais tente sans succès d'offrir ses cours.
par [Joly-Anne Ricard 8 mai 8:53](#)

Les étudiants du Cégep de l'Outaouais sont en grève depuis le 13 mars.

par [Joly-Anne Ricard 8 mai 9:05](#)



Cégep Outaouais: calme plat à G-Roy. La direction attend des nouvelles du campus F-Leclerc. [yfrog.com](#)
par [lorianbelanger via twitter 8 mai 9:05](#)

Cégep de l'Outaouais: cours annulés aussi au pavillon Félix-Leclerc. #ggi #gatineau
par [MathieuNadon via twitter 8 mai 9:08](#)

Cégep Outaouais: les cours sont aussi annulés au campus Felix-Leclerc. #ggi
par [lorianbelanger via twitter 8 mai 9:08](#)

La couverture en direct est maintenant terminée. Merci d'avoir suivi nos journalistes sur le terrain.
par [Joly-Anne Ricard 8 mai 9:12](#)

LE SOLEIL: Conflit étudiant: assemblée générale jeudi à l'UQAR - Publié le lundi 07 mai 2012 à 21h00 | Mis à jour le lundi 07 mai 2012 à 21h11



Photothèque Le Soleil
Université du Québec à Rimouski

Carl Thériault, collaboration spéciale, Le Soleil (Rimouski) La décision qui sera prise jeudi en assemblée générale extraordinaire par les étudiants du campus de Rimouski de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) sera significative pour l'avenir de leur session cet été et la poursuite de ce conflit devant les tribunaux.

Hier, toutes les procédures judiciaires relatives à la grève des étudiants du campus de Rimouski ont été reportées au 16 mai, sauf pour la délivrance d'une ordonnance de sauvegarde pour l'étudiant Marc-André Jourdain, qui a déjà en main une injonction et une requête pour procédure abusive.

Le juge Robert Pidgeon a pris les choses en mains pour que les procédures en injonction et les requêtes en mandamus (obligation d'un corps constitué à rendre un service) procèdent promptement.

M. Pidgeon rendra une décision «d'ici peu» au sujet de la requête en abus de procédure de l'Association générale des étudiants du campus de Rimouski (AGECAR) contre quatre étudiants qui veulent obliger l'Association à tenir une assemblée générale comportant un vote sur la grève. Le juge n'a pas semblé être convaincu par les arguments de l'avocat représentant l'association étudiante, Chantal Bouchard, qui a invoqué

une position de principe concernant cette procédure.

L'étudiant Marc-André Jourdain a obtenu une ordonnance de sauvegarde pour poursuivre ses cours jusqu'au dépôt du jugement sur une injonction permanente compte tenu de l'impossibilité hier de débattre du fond du sujet.

L'exécutif étudiant n'a pas encore pris position, mais hésite manifestement à recommander de voter Oui à l'entente intervenue entre Québec et les associations étudiantes nationales.

«Nos étudiants statueront sur la question de l'offre et la question de la grève. Actuellement, l'exécutif n'a pas pris position et désire rester neutre. Il y a des points positifs dans cette offre et des points qui mériteraient d'être éclaircis. [...] Est-ce que les gains dans l'entente sont suffisants? La balle est dans le camp de nos étudiants, qui font des débats sérieux», selon Thomas Briand-Gionest, président de l'AGECAR.

À la dernière assemblée générale, la reconduction de la grève a été votée à 50,3 %.

LE DROIT: Cégep de l'Outaouais: Injonction: la Cour d'appel tranchera mardi - Publié le lundi 07 mai 2012 à 16h52



Patrick Woodbury, LeDroit

Des manifestants devant le Cégep de l'Outaouais, jeudi dernier.

Justine Mercier, Le Droit

Le Cégep de l'Outaouais saura mardi après-midi, à 14h, si la Cour d'appel accepte d'entendre sa demande visant à faire casser l'injonction émise mardi dernier pour forcer la reprise des cours.

Le Cégep invoque principalement des raisons de sécurité pour justifier sa demande d'appel. Selon Me Lucien Boucher, l'avocat de la quarantaine d'étudiants à l'origine de l'injonction, la Cour d'appel ne fera que se prononcer sur l'admissibilité de la requête en appel présentée par le Cégep.

«Si l'appel est admis, il y a des grosses chances que l'injonction soit suspendue» jusqu'à ce que la cause soit entendue, a indiqué Me Boucher, qui se dit toutefois «confiant» que la requête du Cégep soit rejetée.

TVANouvelles : Cégep de Sherbrooke : Une reprise des cours dans le calme - Première publication lundi 7 mai 2012 à 10h10

TVA Nouvelles

C'est dans un calme qui tranchait avec l'atmosphère des dernières semaines que s'est faite la reprise des cours ce lundi matin au Cégep de Sherbrooke.

Ceux-ci ont finalement repris à 8h30 et aucun incident n'a eu lieu. Un petit groupe en faveur de la grève s'est réuni sur le terrain du Cégep, mais aucun coup d'éclat n'a été observé.

Vendredi dernier, après huit semaines de grève, 56% des étudiants [se sont exprimés en faveur de la reprise des cours dès lundi](#).

En raison de la durée de la grève, les cours se termineront à la fin juin.

Rappelons qu'un jugement prononcé par le juge Gaëtan Dumas le 24 avril dernier ordonnait la reprise des cours malgré la grève.

Cependant, des étudiants en faveur de celle-ci ont ensuite décidé de bloquer chaque matin les entrées du Cégep. Le tout se déroulait dans une

atmosphère tendue, car des étudiants en faveur de la reprise des cours manifestaient eux aussi.

Pour assurer un retour en classe dans le calme ce lundi, la direction du Cégep de Sherbrooke soutenait en fin de semaine avoir pris les précautions nécessaires.

«On a prévu quelques gardiens de sécurité supplémentaires, mais on a confiance que les choses vont se dérouler correctement, que les étudiants vont collaborer», [affirmait alors la directrice des communications](#) du Cégep de Sherbrooke.

Semaine du 30 avril 2012

LA PRESSE: Retour en classe: des injonctions plus coercitives - Publié le samedi 05 mai 2012 à 10h18



Photo: Patrick Sanfaçon, La Presse

Des étudiants et des profs contre la hausse des droits de scolarité ont bloqué l'entrée du collège Maisonneuve pour contrer une injonction.

Christiane Desjardins, La Presse

Devant le non-respect des injonctions qui ont été décrétées dans divers établissements scolaires au cours des dernières semaines, le juge en chef de la Cour supérieure, François Rolland, a serré la vis. Au cours des derniers jours, il a imposé des injonctions plus coercitives pour que les élèves et étudiants qui en font la demande puissent reprendre leurs cours.

Il a notamment ordonné au collège Montmorency, à Laval, et au cégep de Saint-Hyacinthe d'avoir recours à la force policière s'il le faut. Il a aussi

«exhorté le procureur général à intervenir aux fins de faire respecter l'ordre public et de s'assurer du respect des droits des étudiants qui souhaitent terminer leur année scolaire, sans qu'ils aient à s'adresser individuellement aux tribunaux». Au collège Montmorency, en sachant que ce type d'injonction serait imposé, les parties (la direction du collège, le syndicat des professeurs, l'association des étudiants et l'avocat de l'aide juridique Donato Centomo qui représente les élèves qui ont demandé l'injonction) se sont rencontrées jeudi après-midi, au bureau de l'aide juridique de Laval. Une entente a été conclue avant même que l'injonction ne soit signifiée.

Des moyens déroutants

Hier après-midi, le juge François Rolland a imposé une injonction semblable à la suite d'une demande d'élèves du cégep de Saint-Hyacinthe. Ainsi, 5 élèves de cet établissement et 24 du collège Montmorency pourront reprendre leurs cours mardi. Mais ce nombre devrait augmenter considérablement. Le téléphone sonne beaucoup, a admis Me Centomo. Selon les informations obtenues hier, les élèves désireux de reprendre leurs cours devaient téléphoner à l'aide juridique de Laval pour se joindre aux autres. Un moyen déroutant, pour une situation qui l'est tout autant.

Vingt-cinq injonctions ont été imposées au cours des dernières semaines. Les élèves qui veulent poursuivre la grève peuvent le faire, mais ils ne doivent pas intimider ceux qui reprennent leurs cours, ni les enseignants qui les donnent. On sait que les élèves en grève jouissaient d'un appui massif des enseignants. Des enseignants du collège Montmorency avaient d'ailleurs la mine basse, hier.

«Dans nos assemblées générales, on a toujours appuyé la lutte étudiante», a fait valoir Sébastien Manka, représentant des professeurs du collège Montmorency.

JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC : Nouvelles injonctions - Publié le: vendredi 04 mai 2012, 23H31 | Mise à jour: vendredi 04 mai 2012, 23H56



Photo le journal de montréal, Martin Chevalier

Michael Nguyen

Vingt-trois étudiants du Collège Montmorency et cinq du Cégep de Saint-Hyacinthe pourront retourner en classe. Ainsi en a décidé le juge en chef François Rolland dans deux décisions distinctes. Dans les deux cas, les parties se sont engagées à respecter les injonctions.

Alors qu'il entendait la cause du Cégep de Saint-Hyacinthe, le magistrat avait mentionné que le non-respect des injonctions émises par le système était un dérapage important dans la démocratie.

Le magistrat a d'ailleurs exhorté le procureur général à intervenir afin s'assurer du respect des droits des étudiants qui souhaitent terminer leur session sans qu'ils aient à s'adresser individuellement devant les tribunaux.

Pour les étudiants du Collège Montmorency ayant eu gain de cause, les pro-grèves parlent le plus fort et font taire les autres. Et leur victoire pourrait déplaire à certains professeurs qui devront donner cours. « Ça va aller à l'encontre des principes de certains enseignants, ça me fait un peu peur », a confié un étudiant.

Depuis le début du boycott des cours, la justice a émis plus d'une vingtaine d'injonctions.

TVANouvelles: Conflit étudiant: Mesures extrêmes à Sherbrooke - Première publication vendredi 4 mai 2012 à 19h30



Crédit photo : archives Agence QMI

Par Marie-Pier Cornéliier | TVA Nouvelles

Alors que la majorité des étudiants du Cégep de Sherbrooke s'est essouffée, d'autres n'avaient visiblement pas digéré les résultats d'hier, alors que 55,6% des étudiants se sont positionnés pour un retour en classe dès lundi.

Au lendemain de ce vote, une soixantaine de rouges s'étaient massés devant l'établissement pour démontrer leur mécontentement. De la peinture rouge et des œufs ont été lancés sur les murs. Une arrestation a aussi été rapportée.

Après huit semaines de grève, lundi prochain, les rouges et les verts devront marcher dans les mêmes corridors. Pour assurer un retour en classe

dans le calme, la direction du Cégep de Sherbrooke a pris les précautions nécessaires.

«On a prévu quelques gardiens de sécurité supplémentaires, mais on a confiance que les choses vont se dérouler correctement, que les étudiants vont collaborer» affirme la directrice des communications du Cégep de Sherbrooke, Marie-Claude Dupoy.

La session devrait se terminer à la fin juin. Les cégépiens devront prendre les bouchées doubles afin de rattrapant leur session avec des cours de soirs et de fin de semaine.

À l'Université

Du côté de l'Université de Sherbrooke, les étudiants en communication inscrits à la session d'été ont appris vendredi en fin d'après-midi que leur session sera annulée et que celle d'hiver reportée.

Par courriel, la direction de ce département a annoncé cette nouvelle alléguant que la poursuite de la grève et l'impossibilité de donner les cours forçaient cette décision.

Lundi, une rencontre se tiendra entre l'administration du département des communications et l'association étudiante de la faculté des lettres et sciences humaines, qui représente ces étudiants.

À la faculté d'éducation, les étudiants d'hiver et également ceux de l'été se sont prononcés pour la poursuite de la grève jeudi, et ce, sous certaines conditions.

«On poursuit la grève jusqu'à ce qu'il y ait une entente avec le gouvernement, ou jusqu'à l'élection d'un nouveau gouvernement ou encore jusqu'au 27 août, à la session d'automne» dit Renaud Giraldeau, porte-parole de l'association étudiante de la faculté d'éducation.

Les étudiants de la session d'été de la faculté éducation physique ont refusé de rejoindre le mouvement de grève, ce qui n'empêche toutefois pas à quelque 400 étudiants inscrits à la session d'hiver de le poursuivre.

RADIO-CANADA / GATINEAU : Le Cégep de l'Outaouais interjettera appel – Mise à jour le vendredi 4 mai 2012 à 17 h 53 HAE

Le Cégep de l'Outaouais fera appel de la décision de la Cour supérieure du Québec d'imposer une injonction pour ordonner la reprise des cours à l'établissement. La demande de la direction sera entendue lundi à la Cour d'appel de Montréal.

La direction a annulé tous les cours lundi. Une manifestation était à nouveau prévue pour empêcher la tenue des activités normales du cégep.



(archives)

Manifestation étudiante au Cégep de l'Outaouais La Cour supérieure du Québec a accordé, mardi dernier, l'injonction demandée par 44 étudiants

[opposés à la grève](#). Le Cégep de l'Outaouais devait assurer une reprise totale des cours, mais [les manifestations des étudiants en faveur d'un boycott](#) ont forcé la direction à annuler toutes les activités académiques depuis mercredi.

L'Université du Québec en Outaouais (UQO) avait aussi contesté l'injonction que lui avait été imposée la justice. Par la suite, l'établissement avait pu offrir les cours et les examens électroniquement.

Les étudiants contestent la décision du gouvernement provincial de hausser les droits de scolarité au cours des sept prochaines années.

Assemblée générale lundi

Par ailleurs, l'Association étudiante du Cégep de l'Outaouais tiendra un nouveau vote sur la reconduction de la grève dès lundi midi. Le vote qui devait avoir lieu vendredi a été repoussé pour des raisons de sécurité.

Lors du dernier vote, le 27 avril dernier, 56 % des étudiants présents à l'assemblée avaient voté pour le prolongement de la grève.

Fin de la session d'hiver à l'UQO

À l'UQO, c'était la fin de la session d'hiver vendredi. La direction affirme que la grande majorité des étudiants qui voulaient terminer leurs cours ont pu le faire à distance. Ils ont jusqu'au 18 mai pour remettre leurs derniers travaux.

Les étudiants qui espéraient le retour en classe sont satisfaits des développements des dernières semaines malgré la situation difficile.

Les étudiants qui n'auront pas complété toutes les exigences de leurs cours [auront la mention "incomplet" dans leur bulletin académique](#), plutôt qu'échec. Ils ont un an pour s'entendre avec leur professeur pour les terminer.

En complément



Vidéo - [Le directeur général par intérim du Cégep de l'Outaouais répond aux questions de Michel Picard](#)

JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTRÉAL : Cégep de l'Outaouais : Les cours suspendus - Publié le: vendredi 04 mai 2012, 16H59 | Mise à jour: vendredi 04 mai 2012, 17H13



Photo Agence QMI / Archives

Les professeurs, appelés à reprendre les cours, se trouvent face à un dilemme.

Agence QMI

GATINEAU – Les cours ont été suspendus pour une troisième journée par la direction au Cégep de l'Outaouais, vendredi, alors que des étudiants opposés à la hausse des droits de scolarité occupaient l'entrée de l'établissement.

Ils étaient plusieurs centaines, postés devant l'entrée du bâtiment et sur le stationnement, à manifester leur mécontentement, tout en laissant néanmoins passer les étudiants qui souhaitaient entrer dans l'enceinte.

Ils ont par la suite bruyamment manifesté à l'intérieur des pavillons du cégep.

Les policiers qui se trouvaient sur place ne sont pas intervenus, sur les ordres de la direction, qui souhaitait éviter les affrontements.

Dilemme pour les professeurs

Les professeurs, appelés à reprendre les cours, se trouvent face à un dilemme.

«J'ai eu la directive de donner les cours, sauf qu'on ne veut pas me laisser passer, a expliqué un professeur. Est-ce que je vais foncer comme un joueur de football dans mes étudiants? Mais la consigne du directeur général a été claire aussi : pas de violence.»

Face à ce non-respect de l'injonction accordée aux 44 étudiants, l'avocat qui les représente pourrait déposer dès lundi une plainte pour outrage au tribunal.

JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC / TVANouvelles: Collège Montmorency : La grève est finie pour 24 étudiants - Publié le: vendredi 04 mai 2012, 16H29 | Mise à jour: vendredi 04 mai 2012, 16H39 / Première publication vendredi 4 mai 2012 à 16h56



Crédit photo : Agence QMI
Vote au Collège Montmorency



Photo Mathieu Courchesne / Agence QMI

Par Mathieu Courchesne | Agence QMI

Au moins 24 étudiants du Collège Montmorency rentreront en classe, mardi matin, à la suite d'une entente avec la direction du cégep, l'association étudiante et le syndicat des enseignants.

L'entente a été présentée vendredi matin devant le juge en chef de la Cour Supérieure, François Rolland, au palais de justice de Montréal.

Le juge devait alors entendre la demande d'injonction déposée par une vingtaine d'élèves souhaitant retourner en classe le plus rapidement possible, malgré la grève.

Mercredi, il avait déjà entendu la requête de deux autres élèves et avait finalement ordonné, en fin de journée jeudi, que le Collège Montmorency prenne tous les moyens raisonnables afin de leur permettre d'avoir accès à leurs cours, y compris le recours aux forces policières.

Devant la perspective d'un jugement similaire pour la vingtaine d'autres étudiants entendus vendredi matin, les parties ont préféré en venir à une entente, ce dont le juge a pris acte.

Il a donc rendu officiellement une injonction englobant tous les étudiants concernés et obligeant le cégep à leur offrir les cours à compter de mardi.

Soulagement

Pour les étudiants concernés, c'est tout un soulagement. «Nous ne pensions jamais que nous devrions nous battre en cour pour avoir droit à une éducation, a indiqué Catherine Dubé. C'est bien d'avoir réussi à nous faire entendre pour une fois.»

Le vote de grève illimité pris mardi dernier par l'assemblée étudiante a sonné le coup de grâce aux yeux de plusieurs, qui ont sérieusement commencé à craindre pour leur session.

Appel au calme

Tous espèrent maintenant que le retour en classe, mardi, se fera dans l'ordre. Si la plupart des étudiants semblent croire que le tout se déroulera dans le respect, d'autres sont plus craintifs. « Je pense que l'ordonnance ne sera pas respectée, a indiqué Audrey Janelle. On ne sait pas si on va pouvoir entrer. Nous avons vu ce qui est arrivé ailleurs.»

Du côté de l'association étudiante, on appelle les membres à faire preuve de civisme et on assure que les élèves touchés par le jugement n'ont rien à craindre.

«Évidemment, nous aurions préféré qu'il n'y ait pas d'injonction, mais c'est la meilleure entente que nous pouvions obtenir dans les circonstances », a dit Joey Racine, président de l'Association générale des étudiants du Collège Montmorency.

Les enseignants acceptent également de se plier au jugement et soutiennent que les élèves n'ont pas à craindre le mécontentement des profs, qui appuient ouvertement la cause étudiante.

«Nous ne voulons pas qu'il y ait de règlement de compte, a souligné Michel Duchesne, président du syndicat des professeurs. Ce ne sont pas ces étudiants qui sont responsables. C'est le gouvernement qui a créé le chaos dans lequel on se trouve en refusant de négocier.»

La direction du Collège Montmorency a déjà indiqué son intention de prendre tous les moyens nécessaires pour faire respecter l'ordre de la cour.

D'autres cas

Bien que le jugement émis concernera seulement les 24 étudiants ayant déposé une demande d'injonction, d'autres pourraient se joindre au mouvement dans les prochains jours.

Au cours de l'audience, vendredi matin, le juge François Rolland a dit souhaiter que les autres étudiants qui voudraient rentrer en classe puissent le faire par le biais d'une procédure accélérée.

«Les multiples demandes d'injonction alourdissent le système de justice, a-t-il déclaré. Je ne veux pas que nous ayons à revenir ici tous les jours.»

Si d'autres étudiants souhaitent se prévaloir du droit d'aller à leur cours, ils n'ont donc qu'à contacter l'Aide juridique de Laval qui se chargera de la procédure selon les mêmes modalités.

Il s'agit d'une brèche dans le mouvement étudiant, a admis le président de l'association étudiante. «C'est clair que d'autres demanderont une injonction, mais nous espérons que la grève sera terminée d'ici là, a ajouté Joey Racine. Honnêtement, je ne pensais pas que ça irait aussi loin aussi longtemps.»

LE DROIT: Injonction: le Cégep de l'Outaouais va en appel - Publié le vendredi 04 mai 2012 à 15h11 | Mis à jour le vendredi 04 mai 2012 à 15h56

<p>Justine Mercier, Le Droit</p> <p>Le Cégep de l'Outaouais a décidé de porter en appel l'injonction lui ordonnant d'offrir ses cours, a indiqué l'avocat du groupe d'étudiants à l'origine de la démarche, Me Lucien Boucher.</p> <p>L'avocat, qui représente une quarantaine d'étudiants qui ont fait appel aux tribunaux afin de pouvoir reprendre les cours, avait obtenu gain de cause mardi, devant la Cour supérieure. Le juge Martin Bédard avait alors ordonné la reprise des cours dans un délai de 12 heures, et imposé une</p>	<p>distance de 10 mètres des bâtiments du Cégep pour les manifestations.</p> <p>Selon ce qu'a fait savoir Me Boucher vendredi après-midi, le Cégep vient d'en appeler de cette décision, après avoir dû annuler les cours trois journées consécutives en raison de la présence de manifestants.</p> <p>Le porte-parle du Cégep de l'Outaouais, Simon Desjardins, a confirmé un peu avant 16h que l'établissement portait le dossier en appel.</p> <p>Me Boucher a indiqué qu'il se rendra lundi à Montréal, où siège la Cour d'appel. Il a précisé</p>	<p>que si l'injonction est maintenue, il n'aura «pas bien bien le choix» d'aller de l'avant avec une requête pour outrage au tribunal.</p> <p>Au Cégep, on indique par ailleurs que les cours sont d'ores et déjà annulés pour la journée de lundi afin de permettre la tenue de l'assemblée générale spéciale et du vote sur la reconduction de la grève, qui devait initialement avoir lieu ce vendredi. L'assemblée aura lieu dans le stationnement #6 du campus Gabrielle-Roy, à midi.</p>
--	--	--

LA PRESSE: Pluie d'injonctions grâce à l'aide juridique - Publié le vendredi 04 mai 2012 à 14h15



Photo: UQAR

L'utilisation de l'aide juridique dans ce dossier indispose fortement l'association étudiante de l'UQAR.

Philippe Teisceira-Lessard, La Presse

Un avocat de l'aide juridique a multiplié les recours financés par le Trésor public afin d'obliger une université à reprendre les cours, a appris *La Presse*.

Me Pierre Bousquet a lancé quatre recours contre l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) ou l'association étudiante dans les dernières semaines. Trois d'entre elles étaient des demandes d'injonction.

Comme les injonctions ne font pas partie des services habituellement couverts par l'aide juridique, Me Bousquet a utilisé son pouvoir discrétionnaire pour accepter de se charger des dossiers. Il a estimé que les libertés fondamentales des plaignants, leur sécurité physique ou psychologique, leurs besoins essentiels ou encore leurs moyens de subsistance étaient en jeu.

L'avocat jure qu'il n'a pas subi de pression pour intenter ces recours. «C'est moi qui me prononce. On est indépendants, on n'a aucun lien avec aucun ministère», a-t-il affirmé à *La Presse*. L'utilisation de l'aide juridique dans ce dossier indispose fortement l'association étudiante de l'UQAR.

«Je trouve ça un peu curieux que l'État soutienne des mesures judiciaires pour faire cesser un conflit étudiant. Ce sont des étudiants qui ont accès aux assemblées générales, qui peuvent venir voter», a fait valoir Thomas Briand-Gionest, président de l'association.

«On ensevelit l'association sous une pluie de poursuites judiciaires.»

M. Briand-Gionest affirme avoir englouti des milliers de dollars dans ces poursuites.

RADIO-CANADA / GATINEAU: Le Cégep de l'Outaouais annule ses cours pour une troisième journée consécutive – Mise à jour le vendredi 4 mai 2012 à 12 h 43 HAE



© Lorian Bélanger

Les manifestants se réjouissent de l'annulation des cours.

Le Cégep de l'Outaouais a annulé ses cours pour une troisième journée consécutive, vendredi, sur ses deux principaux campus, malgré l'injonction forçant le retour en classe.

Des manifestants étaient présents sur le campus Gabrielle-Roy tôt en matinée. Ils ont d'abord bloqué les accès au stationnement, puis se sont postés devant l'entrée principale tout en laissant passer les étudiants désirant aller à leurs cours.

Les manifestants ont par la suite pénétré dans le cégep en faisant du bruit afin de perturber les cours. Les étudiants en grève ont l'intention de recommencer le même scénario lundi, afin d'éviter une reprise des cours.

La direction a encore une fois évité de faire appel à la police, afin de ne pas exacerber les tensions. La direction de l'établissement a déploré quelques accrochages entre étudiants au cours de la manifestation. Elle traitera ces événements à l'interne, selon son code disciplinaire.

Plusieurs étudiants pour le retour en classe se sont montrés irrités par la situation. « Nous, on veut aller étudier. En ce moment, on perd de l'argent, on ne fait absolument rien et on n'aura pas d'été », déplore David Moore, étudiant en technique administrative au Cégep de l'Outaouais.

Les étudiants du cégep décideront la semaine prochaine s'ils poursuivent ou non la grève.

Par ailleurs, des étudiants s'organisent pour se rendre manifester devant le conseil général du Parti libéral du Québec à [Victoriaville](#) vendredi et samedi.

L'injonction n'est pas respectée

Mercredi et jeudi, la forte présence de manifestants avait aussi forcé le Cégep de l'Outaouais à annuler les cours.

Mardi, la Cour supérieure du Québec a accordé l'injonction demandée par des étudiants opposés à la grève, forçant ainsi l'institution à reprendre les cours.

Les étudiants du Cégep de l'Outaouais, qui sont en grève depuis le 13 mars, s'opposent à la hausse des droits de scolarité.



© Lorian Bélanger

Une étudiante affichait ses couleurs vendredi matin au Cégep de l'Outaouais.

En complément



• Vidéo - [Geneviève Côté s'est rendue au Cégep de l'Outaouais vendredi matin](#)



• Audio - Carl Bernier s'est entretenu avec une étudiante du Cégep de l'Outaouais qui veut reprendre ses cours

[Les commentaires \(11\)](#)

Suivre le déroulement de la journée

Jour 3 de l'entrée en vigueur de l'injonction au Cégep de l'Outaouais. Y

aura-t-il des cours ce matin? #RDI est là

par [Gen_Cote_SRC](#) via [twitter 4 mai 6:32](#)

Près d'une centaine d'étudiants sont réunis au parc près du Cégep.

par [Gen_Cote_SRC](#) via [twitter 4 mai 6:36](#)



Grève étudiante : Une centaine d'étudiants dans le parc des Ormes prévoient perturber les cours #GGI yfrog.com par [patrickpilon_RC](#) via [twitter 4 mai 6:37](#)
 Quelques gardiens de sécurité surveillent l'entrée principale du Cégep de l'Outaouais. Tout est calme pour le moment #ggi par [Gen_Cote_SRC](#) via [twitter 4 mai 6:39](#)
 Le Cégep de l'Outaouais compte donner ses cours aujourd'hui #GGI m.radio-canada.ca par [patrickpilon_RC](#) via [twitter 4 mai 6:42](#)



Cégep de l'Outaouais: Si les cours ne sont pas annulés à 8h, les manifestants rentreront dans le campus comme hier #GGI p.twimg.com par [patrickpilon_RC](#) via [twitter 4 mai 6:47](#)



Cégep de l'Outaouais : Les étudiants discutent de leur stratégie pour faire annuler les cours ce matin #GGI p.twimg.com par [patrickpilon_RC](#) via [twitter 4 mai 6:44](#)



Cégep de l'Outaouais : Le groupe quitte le parc en direction du Cégep #GGI #manifencours p.twimg.com par [patrickpilon_RC](#) via [twitter 4 mai 6:50](#)
 Les manifestants arrivent au Cégep de l'Out plus d'une centaine ils se dispersent entrées de stationnement et portes principales #ggi par [Gen_Cote_SRC](#) via [twitter 4 mai 6:54](#)



Cégep de l'Out:calme plat au campus G-Roy mais une centaine d'étudiants se massent dans un parc. yfrog.com par [lorianbelanger](#) via [twitter 4 mai 6:45](#)



Pour une 3e journée, des manifestants tenteront de faire annuler les cours au Cégep de l'Outaouais #GGI #manifencours p.twimg.com par [patrickpilon_RC](#) via [twitter 4 mai 6:54](#)



Cégep de l'Outaouais : Une centaine d'étudiants bloquent le stationnement #GGI #manifencours p.twimg.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter 4 mai 6:59](https://twitter.com/4mai659)



Cégep de l'Outaouais : Des professeurs et membres de la direction observent le déroulement de la matinée #GGI p.twimg.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter 4 mai 7:05](https://twitter.com/4mai705)



Cégep de l'Out: les étudiants bloquent déjà les accès du campus G-Roy. yfrog.com par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter 4 mai 7:00](https://twitter.com/4mai700)



Cégep de l'Out: des cadres observent et discutent à l'ext. Atmosphère calme malgré manif. #ggi yfrog.com par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter 4 mai 7:08](https://twitter.com/4mai708)



Cégep de l'Outaouais : Comme hier, les manifestants respectent la règle de 10 mètres et laissent passer les étudiants p.twimg.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter 4 mai 7:02](https://twitter.com/4mai702)



Cégep de l'Outaouais : les étudiants qui veulent rentrer forment des groupes avant de franchir le piquet de grève #GGI p.twimg.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter 4 mai 7:16](https://twitter.com/4mai716)



Cégep de l'Outaouais : les manifestants laissent passer les étudiants en scandant: "Je me moi" #GGI #manifencours p.twimg.com par [patrickpilon_RC](#) via [twitter](#) 4 mai 7:17



Cégep de l'Out: accrochages entre étudiants. yfrog.com par [lorianbelanger](#) via [twitter](#) 4 mai 7:19



Cégep de l'Out: 1 des 2 accès bloqués au campus Gabrielle-Roy. Plus des 200 grévistes sont ici. yfrog.com par [lorianbelanger](#) via [twitter](#) 4 mai 7:32



Cégep de l'Outaouais : Pour la première fois des policiers sont présents sur le terrain du Cégep #GGI p.twimg.com par [patrickpilon_RC](#) via [twitter](#) 4 mai 7:37



Cégep de l'Outaouais : Des manifestants discutent avec les policiers et des membres de la direction du Cégep #GGI p.twimg.com par [patrickpilon_RC](#) via [twitter](#) 4 mai 7:43



Cégep de l'Outaouais : Les portes parole du Cégep nous disent qu'ils n'ont pas encore demandé d'intervention #GGI p.twimg.com par [patrickpilon_RC](#) via [twitter](#) 4 mai 7:47



Cégep de l'Out: selon le SPVG, la direction a demandé aux policiers de faire une vérif à l'intérieur yfrog.com par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 4 mai 7:48



Cégep de l'Outaouais : Des musiciens du groupe tentent de faire baisser la tension p.twimg.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter](https://twitter.com/patrickpilon_RC) 4 mai 7:59



Cégep de l'Outaouais : Selon les manifestants, les policiers sont ici pour arrêter un étudiant de l'UQO #GGI p.twimg.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter](https://twitter.com/patrickpilon_RC) 4 mai 7:49



Cégep de l'Out: des centaines d'étudiants s'apprêtent à entrer yfrog.com par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 4 mai 8:00



Cégep de l'Outaouais : Selon le porte parole de la police, la direction du Cégep a demandé au policiers d'être présent p.twimg.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter](https://twitter.com/patrickpilon_RC) 4 mai 7:52



Cégep de l'Out: les grévistes entrent dans le campus. yfrog.com par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 4 mai 8:02



Cégep de l'Outaouais : 8h, Des centaines de manifestants entrent dans le campus #GGI #manifencours p.twimg.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter](https://twitter.com/patrickpilon_RC) 4 mai 8:05



Cégep de l'Outaouais : Les étudiants tentent de perturber les cours #GGI #manifencours p.twimg.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter](https://twitter.com/patrickpilon_RC) 4 mai 8:09



Cégep de l'Outaouais : Le directeur général suit les manifestants pour s'assurer qu'il n'y a pas de débordement #GGI p.twimg.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter](https://twitter.com/patrickpilon_RC) 4 mai 8:06



Cégep de l'Outaouais : Une dizaine d'étudiants sont dans ce local, une cinquantaine de manifestants font du bruit #GGI p.twimg.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter](https://twitter.com/patrickpilon_RC) 4 mai 8:11

Les étudiants marchent dans le Cégep de l'Out ils chantent et sifflent pour empêcher le début des cours #ggi par [Gen_Cote_SRC](https://twitter.com/Gen_Cote_SRC) via [twitter](https://twitter.com/Gen_Cote_SRC) 4 mai 8:13



Cégep de l'Outaouais : Classe par classe les manifestants perturbent la reprise des cours #GGI #manifencours p.twimg.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter](https://twitter.com/patrickpilon_RC) 4 mai 8:09



Cégep de l'Out: les grévistes font le tour du campus G-Roy. Un vendredi bruyant. #ggi yfrog.com par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 4 mai 8:13



Cégep de l'Outaouais : Des agents de sécurité se mettent devant la porte du local #GGI #manifencours p.twimg.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter 4 mai 8:13](https://twitter.com/4mai813)
 Les étudiants qui refusent d'enlever leur masque sont escortés vers la sortie #ggi par [Gen_Cote_SRC](https://twitter.com/Gen_Cote_SRC) via [twitter 4 mai 8:14](https://twitter.com/4mai814)
 Les cours sont annulés pour la 3ième journée consécutive au Cégep de l'Out #ggi par [Gen_Cote_SRC](https://twitter.com/Gen_Cote_SRC) via [twitter 4 mai 8:15](https://twitter.com/4mai815)
 Cégep de l'Out: tous les cours pour les campus Gabrielle-Roy et Felix-Leclerc sont annulés pour la journée. par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter 4 mai 8:15](https://twitter.com/4mai815)
 La direction ferme les deux pavillons sont fermés #ggi les manifestants scandent on a gagné et applaudissent par [Gen_Cote_SRC](https://twitter.com/Gen_Cote_SRC) via [twitter 4 mai 8:16](https://twitter.com/4mai816)



Cégep de l'Out: cours annulés pour la journée-l'esprit est à la fête chez les grévistes. #ggi yfrog.com par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter 4 mai 8:22](https://twitter.com/4mai822)



Cégep de l'Out: les cours pour les campus Gabrielle-Roy et Felix-Leclerc sont annulés yfrog.com par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter 4 mai 8:24](https://twitter.com/4mai824)



Cours annulés au Cégep de l'Outaouais : Les étudiants scandent: "On a gagné" et se promettent de recommencer lundi #ggi p.twimg.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter 4 mai 8:25](https://twitter.com/4mai825)
 Les étudiants se donnent RV lundi au Cégep de l'Outaouais. La direction doit s'adresser aux médias d'une minute à l'autre #ggi par [Gen_Cote_SRC](https://twitter.com/Gen_Cote_SRC) via [twitter 4 mai 8:30](https://twitter.com/4mai830)



Cégep de l'Out: tous les cours pour les campus Gabrielle-Roy et Felix-Leclerc sont annulés. yfrog.com par [lorianbelanger](#) via [twitter](#) 4 mai 8:35
La police de Gatineau n'a rapporté aucun incident au cours de la manifestation.
par [Joly-Anne Ricard](#) 4 mai 8:43



Cégep de l'Outaouais: l'image du jour - prise 2! #ggi yfrog.com par [lorianbelanger](#) via [twitter](#) 4 mai 9:15



Cégep de l'Outaouais : Quelques incidents se sont produits à l'intérieur, le DG affirme que ce sera traité à l'interne p.twimg.com par [patrickpilon_RC](#) via [twitter](#) 4 mai 8:53
Les luttes étudiantes ne datent pas d'hier. Consulter la [chronologie](#) de Radio-Canada.ca sur ces conflits.
par [Joly-Anne Ricard](#) 4 mai 9:01



Cours annulés au Cégep de l'Outaouais : Retour au calme devant le campus Gabrielle-Roy #GGI #manifencours p.twimg.com par [patrickpilon_RC](#) via [twitter](#) 4 mai 9:25



Cégep de l'Outaouais : Des manifestants s'organisent pour aller manifester à Victoriaville en fin de semaine #GGI p.twimg.com par [patrickpilon_RC](#) via [twitter](#) 4 mai 9:05



Photo Agence QMI, Mathieu Courchesne
Grâce à une injonction obtenue vendredi, 23 étudiants du Collège Montmorency pourront retourner en classe mardi.

Michael Nguyen

Vingt-trois étudiants du Collège Montmorency pourront retourner en classe. Ainsi en a décidé le juge en chef François Rolland, dans une décision rendue au palais de justice de Montréal.

L'injonction commencera mardi prochain et des discussions ont déjà eu lieu pour que l'ordre de la cour soit respecté. C'est ainsi dire que le collège, le syndicat des professeurs et l'association étudiante ont déposé des

Afficher 11 commentaires (Montréal)

- Inad20082008
le juge parle de démocratie, il ne se rend même pas compte que par son injonction il vient bafouer le vote démocratique des étudiants, il promeut ainsi la dictature de l'individu sur la majorité
- Andree Pascale Destin
ouais hein mhh!
- villemarie
ces gens-là qui se servent des tribunaux dans l'unique but de terminer leur session sont irresponsables et n'ont aucune conscience sociale
- un travailleur
- uheep
au contraire, ils sont responsables et très conscients des avantages offerts par le régime le plus accessible en Amérique. Contrairement aux carrés rouges violents.
- villemarie
les étudiants pauvres ne sont pas plus violents que ceux dont les parents ont les moyens
les casseurs n'ont rien à voir avec la grève étudiante
et Lucien Bouchard dont la firme a encaissé 2,7 millions pour gérer la crise de l'ilot

- voyageur...c'est indécent de le voir sermonner ces 23 étudiants qui ont recours au bras armé de l'État le font dans leur propre intérêt personnel et ne participent aucunement au débat qui nous occupe
- Bravo a ces 23 braves étudiants.
.....et bonne chance face à l'intimidation des carrés rouges!
- [Benoit Labelle](#)
encore 23 autres nombrils, j'espère bien que vous allez avoir des conséquences (échec) dans vos notes. comme ça, le nombre de moi-je qui va avoir une bonne job va être réduit, on fait pas une équipe forte avec des collègues qui pensent à leur nombrils
- [Sylvain Jonathan](#)
Moi j'appelle ça des moutons, qui veulent finir leur session, peu importe l'augmentation...Le gouvernement Charest aurait pu triplé les droits de scolarités, et ils auraient accepté quand même. Égoïstes et résignés, pas de colonne, y'a rien à faire avec ces gens là. JE, ME, MOI comme tu dis Benoit.
- [Francis Morin](#)
Ouais, bin je sais pas d'où vous sortez, mais des gens comme moi à cause de la grève je risque d'abandonné l'école, si la session n'est

engagements pour que les étudiants visés puissent bel et bien avoir des cours.

«On a pris les devants pour avoir des garanties que l'injonction soit respectée», a d'ailleurs mentionné l'avocat des demandeurs, M^e Donato Centomo.

Dans une autre demande d'injonction par le juge en chef Rolland hier, le magistrat avait mentionné que le non-respect des injonctions émises par le système était un dérapage important dans la démocratie.

Le magistrat a d'ailleurs exhorté le procureur général à intervenir afin de faire respecter l'ordre public et de s'assurer du respect des droits des étudiants qui souhaitent terminer leur session sans qu'ils aient à s'adresser individuellement devant les tribunaux.

De la joie

Du côté des étudiants qui ont obtenu le droit de retourner en classe, la joie était palpable dans le groupe, chacun d'entre eux arborant un large sourire.

«On est déterminés, on veut finir le plus vite notre session», a commenté l'étudiante Catherine Dubé.

Les étudiants étaient d'ailleurs d'accord pour dire qu'ils se sentaient faire partie d'une majorité silencieuse. Selon eux, ce sont les pro-grèves qui parlent le plus fort, faisant taire tous ceux qui voulaient terminer leur session.

Pourtant, le retour en classe s'annonce difficile, et certains étudiants appréhendent la réaction de certains professeurs.

«Ça va aller à l'encontre des principes de certains enseignants, ça me fait un peu peur», a d'ailleurs confié l'un d'eux.

pas annulé je pourrai pas travaillé cet été et je risque de me retrouver dans la rue. Ou de me trouvé 2 autres jobs en plus de mes 2 jobs déjà, moi j'ai pas papa et maman qui paye mes études. Alors arrêté de dire qu'ils pensent à leurs nombrils je suis pas le seul dans ma situation. Je suis bien heureux pour eux. Je ne suis pas pour l'augmentation au contraire, mais certains élèves ne peuvent pas se permettent une grève non plus. Faut pensez plus loin que le bout de son nez mon chou.

Guest
C EST TRES DUR D ACCEPTER QUE LES AUTRES PEUVENT AVOIR AUSSI DES DROITS ??? Souhaiter du mal aux autres, peuvent parfois nous retomber sur le nez. NE CRACHE PAS EN L AIR ??

MartinRiopel
«Ça va aller à l'encontre des principes de certains enseignants, ça me fait un peu peur», a d'ailleurs confié l'un d'eux.
C'est vrai qu'on peut se demander si les profs seront impartiaux avec les élèves qui demandent et obtiennent une injonction pour un retour en classe. À mon avis, ils n'auraient jamais dû se prononcer sur le boycott étudiant, étant trop proche d'eux.

LE DROIT: Cégep de l'Outaouais: les cours de nouveau annulés - Publié le vendredi 04 mai 2012 à 10h42

Justine Mercier, Le Droit
Pour une deuxième journée consécutive, il aura fallu que les étudiants en grève du Cégep de l'Outaouais se fassent entendre dans les corridors du campus Gabrielle-Roy, vendredi matin, pour obtenir ce qu'ils souhaitaient: l'annulation des cours.
Dès que les horloges ont indiqué 8h, heure prévue du début des cours, un manifestant a crié «on rentre». Une centaine d'étudiants arborant le carré rouge ont aussitôt pris d'assaut les corridors, avec leurs trompettes, sifflets et tambours.

Des manifestants sont entrés dans des salles de classe pour aller déranger les quelques étudiants qui souhaitaient assister à leurs cours, même si dans bien des cas, les enseignants n'étaient pas présents.
La direction a annoncé vers 8h15 que les cours étaient annulés sur les deux campus, soulevant la joie chez les manifestants qui ont repris le chemin de l'extérieur.
Les policiers étaient un peu plus visibles sur le terrain du cégep que les jours précédents, mais la direction ne leur a pas demandé d'intervenir

dans les bâtiments pour faire respecter l'injonction émise mardi par la Cour supérieure.
Cela fait trois jours que le Cégep de l'Outaouais annule ses cours, malgré l'ordre de la cour de les reprendre «de façon normale». Mercredi, les manifestants n'avaient pas eu à entrer dans l'établissement pour obtenir gain de cause, puisque la direction avait annulé les cours quelques minutes avant leur début.

TVANOUVELLES: Grève étudiante: Des injonctions sans valeur? - Première publication vendredi 4 mai 2012 à 10h13





Crédit photo : Agence QMI

Manifestation contre les étudiants qui demandent des injonctions, devant le Palais de justice de Sherbrooke, le 24 avril 2012

TVa Nouvelles

Malgré que la cour ait émis plusieurs injonctions pour permettre à certains étudiants contre la grève de poursuivre leur trimestre, dans la plupart des cas, elles ne sont pas respectées.

«C'est laissé au bon jugement des policiers de faire respecter l'injonction», a expliqué l'ex-juge à la Cour du Québec, Claude Bisson, en entrevue à l'émission de Claude Poirier vendredi matin.

Selon lui, «il est impératif de se plier aux injonctions» puisque le Québec est une société de droit. Il déplore que les policiers du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) ne réagissent pas pour forcer les établissements à donner des cours.

De son côté, le SPVM réagit en expliquant qu'avant d'intervenir physiquement, les policiers doivent d'abord s'informer auprès de la direction de l'établissement si elle est en mesure de donner les cours. Si oui, ils pourront intervenir.

Le cas échéant, les agents ne peuvent pas forcer la réouverture de l'établissement. Les étudiants qui veulent retourner en classe devront d'abord tenter d'obtenir un jugement d'outrage au tribunal contre la direction de l'école ou contre leurs collègues étudiants qui forment des piquets de grève.

«Ce n'est pas à nous à forcer l'établissement scolaire à donner des cours et à rendre des professeurs disponibles», a expliqué Yves Francoeur de la Fraternité des policiers de Montréal.

Rappelons que les étudiants en sont au 81e jour de grève depuis le début du conflit.

LA PRESSE: Collège Montmorency: au moins 24 élèves rentrent en classe - Publié le vendredi 04 mai 2012 à 10h03 | Mis à jour le vendredi 04 mai 2012 à 14h00



Photo: Robert Skinner, archives La Presse

Des élèves du Collège Montmorency en pleine manifestation, le 1er avril dernier.

Christiane Desjardins, La Presse

Au moins 24 élèves reprendront les cours au collège Montmorency mardi prochain. Devant la menace d'une injonction sévère, les parties se sont rencontrées hier après-midi et ont convenu de modalités pour ce retour en classe, qui doit se faire dans le calme.

L'accord a été conclu entre la direction du collège Montmorency, le syndicat des enseignants, l'association étudiante et Me Donato Centomo, qui représente les deux élèves qui ont demandé l'injonction au départ. Depuis, 22 autres élèves se sont joints à la requête, et d'autres suivront sans doute le mouvement. «Le téléphone sonne beaucoup», a indiqué Me Centomo ce matin. De fait, les élèves qui souhaitent reprendre les cours doivent s'adresser à Me Centomo, du bureau d'aide juridique de Laval.

Le juge en chef de la Cour supérieure, François Rolland, a rendu son injonction peu de temps avant que l'entente ne soit conclue, hier en fin d'après-midi, selon les renseignements obtenus ce matin. Il ordonne au collège Montmorency de prendre tous les moyens appropriés et raisonnables, y compris le recours aux forces policières, pour que les cours aient lieu. L'injonction interdit aussi à l'association générale des étudiants et à ses membres, de même qu'à toute autre personne, de faire des menaces, de bloquer l'entrée et la sortie du collège et de déranger la tenue des cours.

De plus, le juge exhorte le procureur général à intervenir pour faire respecter l'ordre public et les droits des étudiants qui souhaitent terminer leur année scolaire.

La directrice du collège, des professeurs, le représentant de l'association étudiante ainsi que plusieurs élèves étaient au palais de justice de Montréal, ce matin, car le juge Rolland devait entendre la demande d'injonction du second groupe d'élèves. L'exercice a été très bref puisque l'injonction sera identique. Plusieurs élèves et professeurs avaient la mine déçue.

«Dans nos assemblées générales, on a toujours appuyé la lutte étudiante, a fait valoir Sébastien Manka, représentant des professeurs. Le juge parle de l'utilisation des forces policières pour faire respecter son jugement. Au point de vue du droit, c'est peut-être correct, mais au point de vue de ce qu'on vit dans une classe, c'est invivable.» M. Manka ne croit toutefois pas qu'il y aura des problèmes puisque l'association des étudiants est partie à l'entente. Il devrait donc y avoir un mot d'ordre.

Pour le moment, l'injonction touche une trentaine des 450 professeurs du secteur «régulier». Si d'autres élèves s'ajoutent, leur nombre s'élèvera.

Joey Racine, représentant de l'association des étudiants, dit que ça ne change rien pour les autres élèves, qui ont d'ailleurs voté pour la poursuite de la grève au début de la semaine. «Mais à mesure qu'il y aura des injonctions, on va faire des arrangements. On espère que ça se réglera bientôt.»

TVANOUVELLES: Cégep de l'Outaouais: Les cours suspendus - Première publication 4 mai 2012 à 09h50 - Mise à jour : 4 mai 2012 à 12h41



(Crédit photo: TVA Nouvelles)

TVA Nouvelles

Les **cours ont été suspendus** pour une **troisième journée** par la direction au **Cégep de l'Outaouais**, vendredi, alors que des étudiants opposés à la **hausse des droits de scolarité** occupaient l'entrée de l'établissement.

Ils étaient plusieurs centaines, postés devant l'entrée du bâtiment et sur le stationnement, à manifester leur mécontentement, tout en laissant néanmoins passer les étudiants qui souhaitaient entrer dans l'enceinte.

Ils ont par la suite bruyamment manifesté à l'intérieur des pavillons du cégep.

Les policiers, qui se trouvaient sur place, ne sont pas intervenus, sur les ordres de la direction, qui souhaitait éviter les affrontements.

Dilemme pour les professeurs

Les professeurs, appelés à reprendre les cours, se trouvent face à un dilemme.

«J'ai eu la directive de donner les cours, sauf qu'on ne veut pas me laisser passer. Est-ce que je vais foncer comme un joueur de football dans mes étudiants? Mais la consigne du directeur général a été claire aussi: pas de violence», explique un professeur.

Face à ce non-respect de l'**injonction accordée aux 44 étudiants**, l'avocat qui les représente pourrait déposer dès lundi une plainte pour outrage au tribunal.



(Crédit photo: TVA Nouvelles)

LE QUOTIDIEN: UQAC: Le juge Babin prolonge l'injonction - Publié le vendredi 04 mai 2012 à 08h31



Photo archives

UQAC

Louis Tremblay, Le Quotidien

(CHICOUTIMI) C'est sans surprise que le juge Jacques Babin de la Cour supérieure du Québec du district de Chicoutimi a prononcé une ordonnance de sauvegarde sur l'injonction interlocutoire qui interdit aux associations étudiantes de l'Université du Québec à Chicoutimi d'entrer l'entrée aux locaux et par le fait même la dispense des cours.

Les associations étudiantes qui sont toujours techniquement en grève réclamaient la levée des mesures décrétées par le juge Babin à la demande de l'UQAC. L'université avait demandé à la cour d'imposer des mesures qui permettraient aux étudiants qui le désirent de suivre des cours. Les associations étudiantes ont voulu démontrer que l'injonction n'était plus pertinente puisque la

session d'hiver était terminée et qu'il n'y avait eu aucun incident contrairement aux événements survenus ailleurs dans la province alors que des injonctions ont été transgressées.

Le juge a statué que les mesures étaient tout de même nécessaires puisque l'établissement d'enseignement allait offrir d'ici quelques jours des cours pendant la session d'été. À ce titre, il considère qu'il y a lieu de maintenir les mesures qui permettront à l'UQAC d'offrir les cours sans entrave.

Il a convoqué les parties pour l'audition sur le fond de la requête en injonction interlocutoire le 4 juin.

TVANOUVELLES : Collège Montmorency : Des étudiants demandent une injonction - Première publication jeudi 3 mai 2012 à 23h43



Crédit photo : Agence QMI

Les étudiants du Collège Montmorency manifestent

Par Mathieu Courchesne | Agence QMI

Un groupe d'étudiants du Collège Montmorency demande une injonction permettant le retour en classe après plus de sept semaines de grève.

Mardi, les élèves réunis en assemblée de reconduction ont voté à 68 % en faveur d'une grève illimitée. Deux des étudiants réclamant l'injonction ont été entendus mercredi par le juge en chef de la Cour Supérieure, François Rolland, au Palais de justice de Montréal. Le même juge entendra vendredi matin une requête similaire formulée par 16 autres étudiants représen-

tés par l'Aide juridique de Laval. La décision du magistrat devrait être connue plus tard vendredi.

Selon le porte-parole de l'association étudiante du Collège Montmorency, Alexandre St-Onge-Perron, «Les votes de grève ont tous été pris démocratiquement». Il estime que le conflit devrait se régler de façon politique et non de façon juridique.

Sur les médias sociaux, des appels à la contestation sont déjà lancés en prévision d'un retour qui pourrait avoir lieu dès lundi.

Pour sa part, la direction du Collège Montmorency souligne qu'elle est consciente des problèmes vécus par d'autres établissements, mais confirme du même souffle son intention de se conformer au jugement qui sera rendu.

«On va tout faire pour ne pas se retrouver en outrage au tribunal», explique Johanne Morissette, porte-parole du Collège Montmorency.

Même son de cloche du côté du syndicat des professeurs. Bien que les enseignants appuient le mouvement de grève depuis le début, ils respectent les règles, affirme le président du syndicat, Michel Duchesne.

En fin de journée mercredi, le juge François Rolland a dit souhaiter que les parties arrivent à s'entendre d'ici jeudi.

La porte-parole du Collège Montmorency affirme que le cégep souhaite négocier, mais que le temps file.

«Ça fait beaucoup de choses à discuter en quelques heures, soutient Johanne Morissette. Je ne crois pas être en mesure d'avoir de nouvelles informations d'ici la fin de la journée [mercredi].»

Pour sa part, le porte-parole de l'association étudiante se montre plus optimiste. « Une entente hors cour est encore envisageable », a-t-il indiqué en début d'après-midi jeudi.



photo le journal de montréal, sarah-maude lefebvre
C'est sous une pluie d'injures et de huées que les 16 étudiants qui ont obtenu une injonction sont rentrés en classe au Collège de Maisonneuve, hier.

Michael Nguyen

Les injonctions pleuvent, mais elles ne sont pas toujours respectées. Pour le juge en chef de la Cour supérieure du Québec, la situation est « grave » pour une société démocratique. Sans règle de droit, c'est la loi de la jungle, prévient-il.

Afficher 7 commentaires (Québec)

- Georges_Allaire
Titre: non pas «Étudiants» mais «N'étudiant pas».
- lawry222
Lorsque nous savons comment les juges sont nommés par Jean Charest avec ses post it (petit carton rouge) collé par Mme Landry sur l'acte de nomination. peut on avoir encore du respect pour les décisions des juges
- Remidrolet
Dans un pays démocratique, il n'y aurait pas d'injonctions puisque les votes de grève seraient respectés.
- JDion
C'est faux. La démocratie n'a pas grand chose à voir dans ça.
La démocratie dicte que ceux qui gouvernent et prennent des décisions, sont ceux qui ont été élus de façon démocratique dans un état de droit. Et dans un état de droit, le justice juge et prend des décisions. Et la grève des étudiants n'en est pas une, c'est un boycott comme plusieurs le répètent. Les étudiants ont le droit de boycotté ce qu'ils veulent, mais ne peuvent empêchés ceux qui veulent continué d'aller a leurs cours. Les associations étudiantes ne sont pas des syndicats, qui eux peuvent faire la grève légalement. Alors si ont cèdent juridiquement parlant devant les étudiants en boycott, ça deviens de l'anarchie. Et l'anarchie n'a pas grand chose à voir avec la démocratie dans un état de droit....
- ronfor
Ben oui mon Rémidrolet...avec des votes à mains levées...pas très démocratiques...
- Can-Usa
J'espère que la justice qui dit qu'elle a le bras long, ira jusqu'au bout! Si elle laisse tomber, ce sera tout un message qu'elle envoie à cette future génération. Le crime ne paie pas, alors c'est le temps de mettre cette maxime en mouvement. Maintenant, c'est au ministre de la justice de se tenir debout!

- monacooo1
Quand tout va être réglé ceux et celles qui ont défié les injonctions vont payer pour. J'aime mieux pas être à leurs places.. \$ 50,000. ou un an de prison.

Afficher 14 commentaires (Montréal)

- porrick
A quand un recours collectif contre les associations étudiantes et contre leurs dirigeants. Si on a fait perdre un an de salaire à la moitié des étudiants qui ont voté contre la grève, on aurait 80,000 étudiants x \$30,000 pour la première année d'emploi perdue soit une poursuite de \$2.4 Milliards. Pas sûr que les centrales syndicales bailleurs de fonds du mouvement actuel pourraient se le permettre ! Si j'étais avocat, je flairerais ici la bonne cause....
- LeNomade
comique tout ce beau monde qui en ont contre le fait d'être socialiste au Québec, quand on sait que les gens on voté massivement NPD au dernière élections fédérales au Québec. Vous ne savez pas ce que vous voulez.
- Stech72
Ça été un plaisir pour de nombreuses personnes de piétiné cette jeunesse une sorte de jouissance collective pour avoir toute "autorité" morale a descendre quelqu'un, mais quelle magnifique société .
Le fond du problème lui zut évacué on se cache en derrière la règle des 4 ans on a remplacé le curé par le politicien on embarque a pied joint dans le marketing de sa juste part .
Mon garçon quand il y a une demande formelle de sa part et que ce n'est pas le temps d'en jaser je lui dis regarde fait tes choses on en rediscutera plus tard pour le moment ce n'est pas le cas .. Il se plis a cette décision sans rechigné réellement, car il sait que je vais honoré ma parole il me fait CONFIANCE ...

Depuis le début du conflit entre des associations étudiantes et le gouvernement concernant l'accroissement des droits de scolarité, des dizaines d'étudiants ont saisi les tribunaux pour obtenir leur droit de continuer à suivre leurs cours.

Ce jeudi, c'était au tour de cinq étudiants du cégep de Saint-Hyacinthe de présenter en cour une requête en injonction, la grève dans cet établissement d'enseignement perdurant depuis le 14 mars dernier. Le juge en chef François Rolland entendait l'affaire.

Or, même si l'association étudiante du cégep assure qu'elle respectera la décision du juge, le magistrat a élargi le débat, commentant sur la situation générale qui perdure depuis plusieurs semaines.

« Je suis préoccupé par les dérapages dans notre société, a dit le juge à propos du non-respect de certaines injonctions. La démocratie s'exerce dans le respect des lois. Si ce n'est pas la règle de droit, c'est la loi de la jungle. »

Dangereux dérapages

Dans certains établissements, même des professeurs ont participé au piquetage pour empêcher des étudiants ayant obtenu des injonctions de retourner en cours, a souligné le magistrat.

« Nous ne sommes plus au mois de mars, a noté le juge Rolland. Si un étudiant ne peut pas rentrer à l'université, ne pensez-vous pas qu'il a un recours contre les associations, les cégeps, les profs qui ont bloqué les portes ? »

Au-delà d'une accusation d'outrage au tribunal, les conséquences pourraient être beaucoup plus graves et les étudiants s'estimant lésés pourraient même aller jusqu'à engager des actions contre des éventuels fautifs. « Les associations ne sont pas solvables, mais les professeurs oui », a mentionné le juge.

Il a ajouté que les injonctions n'empêchent pas de boycotter les cours, mais permettent plutôt de laisser ceux qui le désirent aller en classe.

Quand je lui dis désolé je n'est pas les sous pour cela il me croit il me fait CONFIANCE . La jeunesse d'aujourd'hui ne fait plus confiance en nos institutions et a notre gouvernement et pourquoi ? vous êtes les premiers a venir pesté votre hargne contre le gouvernement et a dénigré le pouvoir des institutions et quand NOS Jeunes passe de la parole aux actes vous leurs tombés sur la tête comme des barbares sans aucun respect

Vous ne vous êtes même pas posé la question du pourquoi ce lien de confiance entre la jeunesse celle qui commence dans la vie est rendu a ce point méfiant de notre système de notre gouvernement .

Non tout ce qui compte c'est qu'une fenêtre de banque passe avant un nez cassé , une paire de lunettes passe avant un oeil fracassé .. Le désire de hair , le désire profond de dénigrer

Tout ce que j'ai a vous dire c'est zut . Pour ne pas dire autre chose .

Sablotin
Entièrement d'accord avec vous.
Maintenant on appelle ça " Student bashing "

Une haine incontrôlée des jeunes....en fait une peur des jeunes.

Peur, parce qu'ils voient clair.
Peur, car ils font ce que NOUS, collectivement, devrions faire à leur place.

On les laisse se faire massacrer.... et certains en rajoutent même....

Sarcastique
La démocratie s'exerce dans le respect des lois J'aimerais entendre Monsieur Nadeau-Dubois dire cette phrase ;)

Mouchel
« La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres » (John Stuart Mill)

markusso
on es tu au U.S.A?... viens icitte mon pit que je te poursuis...

Sarcastique

<p>Au Canada, au Québec, au nord du 45e parallèle, il y a aussi des lois :)</p> <ul style="list-style-type: none"> Xavier1793 <p>J'ai peur des méchants grévistes à revendications et projets de société!!!</p> <p>Soumettez vous à l'ordre établi; la domination des banques et la privatisation de votre savoir.</p>	<p>Big Brother 1984 au Québec et 49% d'illettrisme. Oh boy.</p> <ul style="list-style-type: none"> uheep <p>ce ne sont pas des grévistes mais bien des boycotteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> Jenesuispasetudiante change de disque... Rita Brassard Bien dit!!!! 	<ul style="list-style-type: none"> Basileus_premier <p>Eh bien, le juge en chef qui se permet de faire de la politique. Il devrait rentrer en cour et s'assurer que les magistrats soient nommés pour les bonnes raisons et non parce qu'ils ont financé le "bon" parti.</p> <ul style="list-style-type: none"> Alderic <p>Amendes, amendes et encore amendes à qui de droit.</p>
---	---	---

RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ: Cours annulés à Gatineau, accalmie au Collège Maisonneuve et grève terminée au Cégep de Sherbrooke – Mise à jour le jeudi 3 mai 2012 à 18 h 32 HAE

<p>La situation est moins tendue jeudi devant les cégeps qui doivent donner des cours malgré la grève étudiante en vertu d'injonctions accordées par la Cour supérieure.</p> <p>Seuls les étudiants du Cégep de l'Outaouais ont manifesté devant les portes de leur établissement pour contester le retour en classe.</p> <p>Ils ont d'ailleurs obtenu gain de cause pour une deuxième journée consécutive, la direction annonçant la suspension des cours, tant au pavillon Gabrielle-Roy qu'au pavillon Félix-Leclerc.</p> <p>La matinée se déroulait jusque-là un peu différemment d'hier. Les policiers de Gatineau insistaient pour que les grévistes se tiennent à plus de 10 mètres des portes, comme le spécifie l'injonction. Les manifestants chahutaient les étudiants qui voulaient reprendre leurs cours, mais les laissaient passer.</p> <p>Entente au Collège Maisonneuve</p> <p>Au Collège Maisonneuve, à Montréal, les 16 étudiants qui ont obtenu une injonction assistent à leurs cours ce matin, après que la direction et l'association étudiante eurent conclu une entente à ce sujet mercredi soir. Des piquets de grève avaient forcé la direction à suspendre la reprise des cours mardi et mercredi pour des raisons de sécurité.</p> <p>« On a convenu avec la SOGEECOM [l'association étudiante], que les 16 étudiants concernés par l'injonction pourraient avoir accès au collège, comme leurs enseignants d'ailleurs, ce qui permet aux étudiants qui ne sont toujours pas d'accord avec la hausse des droits de scolarité de piqueter, mais à une autre porte », explique la directrice des communications du Collège, Brigitte Desjardins.</p>	<p>L'entente ne concerne que les 16 étudiants touchés par l'injonction. Les étudiants inscrits au même cours, mais qui n'ont pas fait partie du groupe qui a demandé l'injonction ne doivent pas y assister.</p> <p>Selon Mme Desjardins, l'accord conclu mercredi constitue en quelque sorte une extension du protocole d'entente qui existait déjà entre le Collège et l'association étudiante. Ce protocole prévoyait que les étudiants qui doivent suivre des stages pouvaient suivre les cours préalables à ce stage.</p> <p>Un finissant en technique policière a par exemple déclaré à Radio-Canada qu'il était très content de cette entente, puisqu'il doit soumettre tous les documents requis à l'École de police de Nicolet avant le 15 juillet. Pour lui, le retour en classe est un soulagement.</p> <p>Mme Desjardins dit être convaincue que les étudiants respecteront cette entente. Elle souligne que l'association étudiante a la responsabilité de la diffuser auprès de leurs membres, et que cela a très bien fonctionné depuis le début du conflit.</p> <p>L'analyste politique de Radio-Canada Michel Pepin fait le point sur le conflit entre Québec et les grévistes étudiants, et sur la possibilité que des élections soient déclenchées. Cliquez ici pour lire son blogue.</p> <p>Fin de la grève au Cégep de Sherbrooke</p> <p>Au Cégep de Sherbrooke, les cours étaient suspendus jeudi, puisque les étudiants étaient conviés à une assemblée générale.</p>	<p>À l'issue de cette réunion de plusieurs heures, les quelque 2000 étudiants présents ont voté à 55 % pour mettre fin à la grève.</p> <p>Au cours des quatre derniers jours, des grévistes avaient bloqué le pavillon principal, forçant la direction à suspendre les cours, au grand dam d'étudiants qui souhaitaient retourner en classe.</p> <p>La CLASSE insiste sur la gratuité scolaire</p> <p>La Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE) a présenté sa contre-proposition à l'offre du gouvernement. La CLASSE propose de revenir aux droits de scolarité en vigueur en 2007, et de les diminuer graduellement pour en arriver à la gratuité scolaire.</p> <p>Le groupe propose aussi de financer le tout en instaurant une taxe sur le capital des institutions financières.</p> <p>En complément</p> <div data-bbox="1071 819 1485 1050" data-label="Image"> </div> <p>Vidéo - Demandes de la CLASSE et injonctions</p> <p>Les commentaires (53)</p>
--	---	--

TVANouvelles : Non-respect des injonctions : Un juge s'impatiente - Première publication jeudi 3 mai 2012 à 18h31

<p>TVA Nouvelles</p> <p>Le juge en chef de la Cour supérieure s'impatiente avec le non-respect des multiples injonctions pour forcer la reprise des cours.</p> <p>Le juge François Rolland entendait jeudi après-midi la cause de cinq étudiants de Saint-Hyacinthe.</p> <p>Il a fait clairement savoir qu'il s'exaspérait de voir les injonctions non respectées dans plusieurs cégeps et universités. Il a parlé d'un dérapage social et du fait que dans une société de droit, il est inacceptable de voir des injonctions non respectées.</p>	<p>Il a ajouté que cette grève met en péril la vie professionnelle de plusieurs étudiants. Me Rolland ne serait pas surpris de voir des recours collectifs surgir dans les prochaines semaines. Les associations étudiantes sont peut-être insolubles, dit-il, mais les enseignants et les institutions sont solvables, laissant entendre que les recours pourraient être très compliqués.</p> <p>Pas d'intervention policière</p> <p>Marc Parent, lors d'un déjeuner-causerie ce matin, a expliqué que la police ne peut pas intervenir puisqu'il s'agit d'un cas civil. La police peut seulement intervenir à la demande d'un juge, ce qui n'a pas encore été fait.</p>	<p>«Avoir un fusil sur la tempe pour enseigner»</p> <p>Au cégep de Maisonneuve, certains enseignants n'étaient pas heureux de devoir enseigner dans des conditions difficiles et tendues.</p> <p>«Est-ce qu'un juge vous a dit de rentrer au travail ce matin? Moi oui. C'est comme avoir un fusil sur la tempe et aller enseigner. Je ne crois pas que ce sont des conditions sereines et normales d'apprentissage et d'enseignement. C'est déplorable. Je trouve que la situation a gravement dégénéré et que le gouvernement de M. Charest nous a plongés dans un gâchis innommable», a affirmé Jacques Chamberland, enseignant.</p>
---	--	--

JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC : Non-respect des injonctions : Une situation dangereuse - Publié le: jeudi 03 mai 2012, 18H20 | Mise à jour: jeudi 03 mai 2012, 18H34



PHOTO AGENCE QMI, JOEL LEMAY

Michael Nguyen

Les injonctions pleuvent mais elles ne sont pas toujours respectées. Pour le juge en chef de la Cour supérieure du Québec, la situation est « grave » pour une société démocratique. Si la règle de droit ne s'applique pas dans la société, c'est la loi de la jungle, a-t-il dit.

Depuis le début du conflit entre des associations étudiantes et le gouvernement concernant la hausse des droits de scolarité, des dizaines d'étudiants ont saisi les tribunaux pour obtenir leur droit de continuer à suivre leurs cours.

Ce jeudi, c'était au tour de cinq étudiants du cégep de Saint-Hyacinthe de présenter en cour une requête en injonction, la grève dans cet établissement perdurant depuis le 14 mars dernier. Le juge en chef François Rolland entendait l'affaire.

Or, même si l'association étudiante du cégep assure qu'elle respectera la décision du juge, le magistrat a élargi le débat, commentant sur la situation générale qui perdure depuis plusieurs semaines.

« Je suis préoccupé par les dérapages dans notre société, a dit le juge à propos du non-respect de certaines injonctions. La démocratie s'exerce dans le respect des lois. Si ce n'est pas la règle de droit, c'est la loi de la jungle. »

Dangereux dérapages

Dans certains établissements, même des professeurs ont participé au piquetage pour empêcher des étudiants ayant obtenu des injonctions de retourner en cours, a souligné le magistrat.

« Nous sommes plus au mois de mars, a noté le juge Rolland. Si un étudiant ne peut pas rentrer à l'université, ne pensez-vous pas qu'il a un recours contre les associations, les cégeps, les profs qui ont bloqué les portes ? »

Au-delà d'une accusation d'outrage au tribunal, les conséquences pourraient être beaucoup plus grave et les étudiants s'estimant lésés pourraient même aller jusqu'à engager des actions contre des éventuels fautiveux.

« Les associations ne sont pas solvables mais les professeurs oui », a mentionné le juge.

Il a ajouté que les injonctions n'empêchent pas de boycotter les cours, mais plutôt de laisser ceux qui le désirent d'aller en classe. Dans l'injonction présentée par les étudiants du cégep de Saint-Hyacinthe, le juge a annoncé qu'il rendrait sa décision ce vendredi.

Afficher 4 commentaires (Montréal)

- greviste
Rien de plus anti-démocratique qu'une injonction! Bien fait
P.S. On a le droit d'expression au Québec, cesser de supprimer mes commentaires svp, il n'a rien de désobligeant, merci
66996699
ce matin en écoutant paul arcand au 98.5 un avocat disait que lorsqu'un juge émet une injonction c est que il a vu un danger quelconque...une insurrection appréhendée...des faits qui pourraient être dangereux pour des personnes ...mais est-ce que c est cela actuellement? Je pense que non...perte d une session au cegep ou a l université certes mais de là dire que cela pourrait être dangereux...je ne crois pas...on a accordé la première fois une injonction et les autres juges ont embarqué.
- greviste
L'avocat Damien Pellerin, qui a récemment défendu les intérêts d'étudiants du cégep de Saint-Laurent dans leur demande d'injonction, a contribué à la rédaction des documents à titre bénévole — par « principe », a spécifié M. Talbot. Damien Pellerin est l'ancien président de l'Association libérale de l'Université de Montréal.
C'est cocasse que les juges aient un lien avec le parti libéral...
- ginbo [Réduire](#)
Bravo ! Enfin un juge (par surcroît) qui prend position clairement face aux injonctions obtenues et non-respectées depuis le début du conflit étudiant en mars dernier...Espérons que QUELQU'UN l'entendra et posera des gestes en conséquence et que ce conflit se termine enfin...

RADIO-CANADA / GATINEAU: L'UQO reporte le début de sa session d'été – Mise à jour le jeudi 3 mai 2012 à 17 h 59 HAE



L'Université du Québec en Outaouais (UQO). L'Université du Québec en Outaouais (UQO) reporte le début de la session d'été en raison de la grève étudiante qui touche l'institution d'enseignement.

Le conseil d'administration de l'université a pris cette décision, jeudi, au cours d'une séance extraordinaire.

[Une injonction accordée par la Cour supérieure du Québec](#) oblige l'UQO à offrir les cours de la session d'hiver à distance. Les examens et tra-

vaux doivent aussi être soumis électroniquement.

Des affrontements [sont survenus au cours des dernières semaines](#) entre des étudiants qui s'opposent à la hausse des droits de scolarité et d'autres qui veulent reprendre leurs cours.

Le vice-recteur à l'enseignement de l'UQO doit maintenant fixer une nouvelle date lorsque « les conditions permettront un enseignement propice à l'apprentissage ».

La direction ajoute que si les cours de la session d'été ne commencent pas d'ici le 22 mai, l'horaire régulier devra être révisé et offert en mode condensé. Les responsables soulignent que le 23 juillet est la date limite pour amorcer la session d'été.

La situation est différente au campus de Saint-Jérôme puisque les étudiants y ont repris leurs cours. Le trimestre d'été commencera le lundi 7 mai.

Les notes des étudiants en grève

Par ailleurs, l'UQO réfléchit sur les conditions de fin de session pour les étudiants en grève qui n'ont pas suivi tous leurs cours à l'hiver 2012.

La direction en a discuté, jeudi, avec les syndicats des professeurs et des chargés de cours. Tous s'entendent pour que l'ensemble des étudiants puisse compléter les cours auxquels ils étaient inscrits.

L'UQO statue que la notation « I », pour « incomplet » devrait être inscrite dans leur bulletin, « dans tous les cas où l'étudiant n'a pas participé aux modalités d'évaluation du 28 avril au 18 mai inclusivement », précise le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Denis Dubé.

Ce sera aux professeurs de fixer les modalités d'évaluation, en tenant compte des examens et des travaux remis avant le début de la grève étudiante.

Les commentaires (1)

Envoyé par [Marc Pell](#) de Ottawa, 4 mai 2012 à 07 h 12 HAE

Pourquoi pas septembre 2013 afin que les petits zenfants aient le temp de bien réfléchir sur la décision qu'ils ont prise en supportant le petit morveux Dubois-Nadeau qui couche avec les profs syndiqués peureux.

RADIO-CANADA / GATINEAU: Le Cégep de l'Outaouais compte donner ses cours vendredi – Mise à jour le jeudi 3 mai 2012 à 17 h 34 HAE





© Lorian Bélanger

Les manifestants sont venus en grand nombre jeudi au campus Gabrielle-Roy

La direction du Cégep de l'Outaouais veut démontrer qu'elle se plie à l'injonction qui force la reprise des cours. Pour une troisième journée, vendredi, l'établissement tentera de donner des cours sur ses deux principaux campus.

Le cégep précise que l'administration demeurera à l'affût et suivra l'évolution de la situation. Le directeur général par intérim, Frédéric Poulin, souligne à nouveau l'importance d'assurer la sécurité de tous.

« Nous demandons la collaboration de tous afin de permettre une reprise des cours dans un environnement sécuritaire pour l'ensemble de notre communauté. »

Frédéric Poulin, directeur général par intérim du Cégep de l'Outaouais

Cours annulés jeudi

Pour une deuxième journée consécutive, la direction du Cégep de l'Outaouais a annulé, jeudi matin, la tenue des cours sur ses deux campus.

La direction précise que certains cours ont pu commencer, mais ils qu'ils ont rapidement été perturbés par les manifestations étudiantes, particulièrement au campus Gabrielle-Roy.

Tout indiquait que des perturbations semblables étaient sur le point de se produire au campus Félix-Leclerc, selon l'administration.

Estimant que la sécurité physique et psychologique de la communauté collégiale était en danger, le cégep a décidé d'annuler tous les cours.

Les manifestants persévèrent

Des étudiants ont formé, jeudi matin, une chaîne humaine devant des entrées du campus Gabrielle-Roy, sans empêcher les étudiants d'entrer. Ils ont aussi bloqué l'accès aux stationnements.

Déroulement de la matinée de minute en minute

Cégep de l'Outaouais: l'avocat Lucien Boucher dit que la direction est en outrage au tribunal en refusant d'offrir ses cours hier. #ggi #rdi par [lorianbelanger](#) via [twitter 3 mai 6:12](#)



Cégep de l'Outaouais : Le scénario d'hier se répète, des dizaines d'étudiants au parc des Ormes #GGI [yfrog.com](#) par [patrickpilon_RC](#) via [twitter 3 mai 6:16](#)

Les manifestants ont par la suite pénétré dans le cégep en faisant du bruit pour tenter de perturber les cours.

La direction n'a encore une fois pas fait appel aux policiers afin d'éviter d'exacerber les tensions.



© Lorian Bélanger

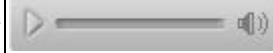
Le directeur général par intérim du Cégep de l'Outaouais, Frédéric Poulin, en entrevue avec Radio-Canada.

« On pense qu'en gérant la situation nous-mêmes pour le moment, on va arriver à de meilleurs résultats, soit d'offrir les cours dans un climat de non-violence. »

Frédéric Poulin, directeur général par intérim du Cégep de l'Outaouais

Les étudiants du Cégep de l'Outaouais, qui sont en grève depuis le 13 mars, s'opposent à la hausse des droits de scolarité.

En complément



Audio - [Le journaliste Patrick Pilon fait le bilan de la journée de manifestation au Cégep de l'Outaouais.](#)



Vidéo - [Le journaliste Michel-Denis Potvin résume la journée de jeudi au Cégep de l'Outaouais.](#)

[Les commentaires \(30\)](#)



Cégep de l'Outaouais : Les étudiants sont un peu moins nombreux qu'hier au parc des Ormes #GGI [yfrog.com](#) par [patrickpilon_RC](#) via [twitter 3 mai 6:19](#)



Cégep de l'Outaouais : Les étudiants utiliseront la même stratégie qu'hier: bloquer l'accès #GGI yfrog.com
par [patrickpilon_RC](#) via [twitter 3 mai 6:35](#)



Cégep de l'Outaouais:la sécurité est plus visible ce matin en anticipation de la reprise des cours. yfrog.com
par [lorianbelanger](#) via [twitter 3 mai 6:36](#)
Cégep de l'Outaouais:la sécurité est plus visible ce matin en anticipation de la reprise des cours. bit.ly #ggi
par [lorianbelanger](#) via [twitter 3 mai 6:37](#)



Cégep de l'Outaouais : Les manifestants quittent le parc en direction du Cégep #GGI yfrog.com
par [patrickpilon_RC](#) via [twitter 3 mai 6:39](#)
Cégep de l'Outaouais:plus d'une centaine d'étudiants sont déjà massés dans un parc près du Cégep. Ils veulent l'annulation des cours.
par [lorianbelanger](#) via [twitter 3 mai 6:40](#)



Cégep de l'Outaouais:les grévistes arrivent à Gabrielle-Roy. Détails @Gen_Cote_SRC à 7h. #ggi #rdi yfrog.com
par [lorianbelanger](#) via [twitter 3 mai 6:47](#)
L'équipe de #RDI est au Cégep de l'Outaouais. Les étudiants qui boycottent les cours viennent d'arriver sur le campus #ggi
par [Gen_Cote_SRC](#) via [twitter 3 mai 6:47](#)
Cégep de l'Outaouais : Des étudiants bloquent l'accès au stationnement du campus Gabrielle-Roy #GGI yfrog.com
par [patrickpilon_RC](#) via [twitter 3 mai 6:48](#)



Cégep de l'Outaouais:les grévistes bloquent les accès malgré la sécurité accrue sur le campus. #ggi yfrog.com
par [lorianbelanger](#) via [twitter 3 mai 6:50](#)



Cégep de l'Outaouais:le ton est bon enfant-gazous, vuvuzela et djembe au rendez-vous. yfrog.com
par [lorianbelanger](#) via [twitter 3 mai 6:55](#)



Des agents de sécurité sont devant les étudiants pour éviter les débordements avec les voitures #GGI yfrog.com par [patrickpilon_RC](#) via [twitter 3 mai 7:00](#)



Aujourd'hui la sécurité demande aux étudiants de respecter le 10 mètres et ne pas bloquer l'accès yfrog.com par [patrickpilon_RC](#) via [twitter 3 mai 7:16](#)



Cégep: Comme hier, des membres de la direction dont le DG sont à l'extérieur avec les étudiants #GGI yfrog.com par [patrickpilon_RC](#) via [twitter 3 mai 7:08](#)



Cégep de l'Outaouais: l'accès aux portes est bloqué. Les grévistes espèrent l'annulation des cours. yfrog.com par [lorianbelanger](#) via [twitter 3 mai 7:18](#)
Selon la police de Gatineau, aucun manifestant n'est présent au pavillon Félix-Leclerc, dans le secteur de Gatineau. par [Joly-Anne Ricard 3 mai 7:25](#)
Le journaliste Patrick Pilon fait le point sur la situation dans 5 minutes au 90,7 FM. par [Joly-Anne Ricard 3 mai 7:26](#)



Cégep de l'Outaouais: rien ne passe au campus Gabrielle-Roy. #ggi yfrog.com par [lorianbelanger](#) via [twitter 3 mai 7:11](#)
Les étudiants sont maintenant devant les portes du Cégep de l'Outaouais #ggi par [Gen_Cote_SRC](#) via [twitter 3 mai 7:11](#)



Cégep de l'Out: dg et @patrickpilon_RC. Cours ou pas cours? Il sera en direct avec #rdi à 8h30. #ggi yfrog.com par [lorianbelanger](#) via [twitter 3 mai 7:37](#)



De + en + d'étudiants se placent devant les portes, ils laissent passer ceux qui vont à leurs cours yfrog.com
par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter](https://twitter.com/patrickpilon_RC) 3 mai 7:44



Cégep de l'Outaouais: Des "verts" qui s'opposent à l'injonction participent à la manifestation #GGI yfrog.com
par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter](https://twitter.com/patrickpilon_RC) 3 mai 7:46



Cégep Outaouais: Les manifestants respectent encore le 10 mètres et laissent passer les étudiants yfrog.com
par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter](https://twitter.com/patrickpilon_RC) 3 mai 7:49



Cégep de l'Outaouais: la manif se déplace à l'intérieur. Mot d'ordre: j'veis voir si mon prof est là. yfrog.com
par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 3 mai 8:03
Cégep de l'Outaouais: la manif se déplace à l'intérieur. Mot d'ordre: j'veis voir si mon prof est là. [bit.ly](http://bit.ly/bitly) #ggi #rdi
par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 3 mai 8:06



Cégep de l'Outaouais : La direction n'a pas levé les cours à 8h, une centaine d'étudiants rentrent yfrog.com
par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter](https://twitter.com/patrickpilon_RC) 3 mai 8:08



Cégep Out: la manif est bruyante à l'intérieur en attendant la décision de l'admin. #ggi #rdi yfrog.com
par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 3 mai 8:17



Cégep de l'Outaouais : Une centaine d'étudiants à l'intérieur font du bruit pour déranger les cours yfrog.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter](https://twitter.com/patrickpilon_RC) 3 mai 8:17



Cégep de l'Outaouais : Tout se déroule dans un calme relatif à l'intérieur #GGI yfrog.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter](https://twitter.com/patrickpilon_RC) 3 mai 8:18
RT @patrickpilon_RC: Cégep de l'Outaouais : Une centaine d'étudiants à l'intérieur font du bruit pour déranger les cours t.co ... par [Gen_Cote_SRC](https://twitter.com/Gen_Cote_SRC) via [twitter](https://twitter.com/Gen_Cote_SRC) 3 mai 8:18



Cégep de l'Outaouais : Les cours sont annulés pour la journée #GGI yfrog.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter](https://twitter.com/patrickpilon_RC) 3 mai 8:22
Les cours et les stages du Cégep de l'Outaouais sont annulés pour la journée par [Gen_Cote_SRC](https://twitter.com/Gen_Cote_SRC) via [twitter](https://twitter.com/Gen_Cote_SRC) 3 mai 8:22



Cours annulés aujourd'hui au Cégep de l'Outaouais : Les manifestants sortent du campus #GGI yfrog.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter](https://twitter.com/patrickpilon_RC) 3 mai 8:24



Cégep de l'Outaouais : Les manifestants scandent: À qui le Cégep, à nous le Cégep!" #GGI yfrog.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter](https://twitter.com/patrickpilon_RC) 3 mai 8:25



Cégep Out: les cours sont annulés pour la journée. Détails sur #rdi à 8h30 avec @Gen_Cote_SRC #ggi yfrog.com par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 3 mai 8:26
Cégep Out.: les cours ne sont pas annulés au campus Felix-Leclerc pq pas de manif. Seulement au campus Gabrielle-Roy pour l'instant. #ggi par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 3 mai 8:32



Cégep Out.: entrevue en direct avec le d.g. à #rdi. #ggi yfrog.com par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 3 mai 8:34



Cégep Out.: Frédéric Poulin: 'preuve de bonne foi' face à l'injonction en ouvrant l'autre campus. yfrog.com par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 3 mai 8:38
Cégep de l'Outaouais les cours sont annulés au campus Gabriel-Roy mais pas au campus Félix Leclerc. Les grévistes se déplacent #ggi par [Gen_Cote_SRC](https://twitter.com/Gen_Cote_SRC) via [twitter](https://twitter.com/Gen_Cote_SRC) 3 mai 8:39



Cégep de l'Outaouais : Précision les cours sont levés à Felix Leclerc #GGI yfrog.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter](https://twitter.com/patrickpilon_RC) 3 mai 8:41
Les cours annulés à Félix-Leclerc aussi par [Gen_Cote_SRC](https://twitter.com/Gen_Cote_SRC) via [twitter](https://twitter.com/Gen_Cote_SRC) 3 mai 8:42
Cégep Out.: la direction change de cap, les cours aux 2 campus sont maintenant annulés. #ggi #rdi @RC_OttGat par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter](https://twitter.com/lorianbelanger) 3 mai 8:44



Cégep de l'Outaouais :Le DG a annoncé que les cours sont levés également à Felix-Leclerc #GGI yfrog.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter](https://twitter.com/patrickpilon_RC) 3 mai 8:45



yfrog.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter](https://twitter.com/patrickpilon_RC) 3 mai 8:46



Cégep Outaouais : 3 autobus de la STO bondés venaient de quitter vers le campus Felix-Leclerc #GGI yfrog.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter](https://twitter.com/patrickpilon_RC) 3 mai 8:47



Cégep Outaouais : Retour au calme à Gabrielle-Roy. Les étudiants répèteront la manoeuvre demain yfrog.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter 3 mai 9:03](https://twitter.com/patrickpilon_RC/status/1511111111)
 RT @CBCAshleyBurke: Director general of Cegep de l'Outaouais says he tried to resume classes today but protestors got into school & ...
 par [lorianbelanger](https://twitter.com/lorianbelanger) via [twitter 3 mai 9:15](https://twitter.com/lorianbelanger/status/1511111111)

JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC : Collège Montmorency : Des étudiants demandent une injonction - Publié le: jeudi 03 mai 2012, 17H10 | Mise à jour: jeudi 03 mai 2012, 17H16



Photo: Mathieu Courchesne / Agence QMI

Mardi, les élèves réunis en assemblée de reconduction ont voté à 68 % en faveur d'une grève illimitée.

Mathieu COURCHESNE / Agence QMI

LAVAL - Un groupe d'étudiants du Collège Montmorency demande une injonction permettant le retour en classe après plus de sept semaines de grève. Mardi, les élèves réunis en assemblée de reconduction ont voté à 68 % en faveur d'une grève illimitée.

Deux des étudiants réclamant l'injonction ont été entendus mercredi par le juge en chef de la Cour Supérieure, François Rolland, au Palais de justice de Montréal. Le même juge entendra vendredi matin une requête similaire formulée par 16 autres étudiants représentés par l'Aide juridique de Laval. La décision du magistrat devrait être connue plus tard vendredi.

Selon le porte-parole de l'association étudiante du Collège Montmorency, Alexandre St-Onge-Perron, «Les votes de grève ont tous été pris démocratiquement». Il estime que le conflit devrait se régler de façon politique et non de façon juridique.

Sur les médias sociaux, des appels à la contestation sont déjà lancés en prévision d'un retour qui pourrait avoir lieu dès lundi.

Pour sa part, la direction du Collège Montmorency souligne qu'elle est consciente des problèmes vécus par d'autres établissements, mais confirme du même souffle son intention de se conformer au jugement qui sera rendu.

«On va tout faire pour ne pas se retrouver en outrage au tribunal», explique Johanne Morissette, porte-parole du Collège Montmorency.

Même son de cloche du côté du syndicat des professeurs. Bien que les enseignants appuient le mouvement de grève depuis le début, ils respecteront les règles, affirme le président du syndicat, Michel Duchesne.

En fin de journée mercredi, le juge François Rolland a dit souhaiter que les parties arrivent à s'entendre d'ici jeudi.

La porte-parole du Collège Montmorency affirme que le cégep souhaite négocier, mais que le temps file.

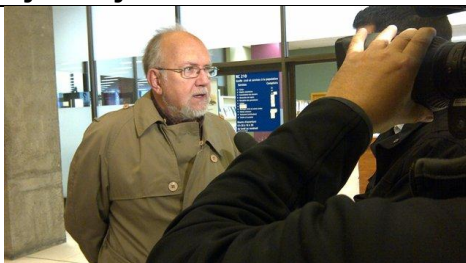
«Ça fait beaucoup de choses à discuter en quelques heures, soutient Johanne Morissette. Je ne crois pas être en mesure d'avoir de nouvelles informations d'ici la fin de la journée [mercredi].»

Pour sa part, le porte-parole de l'association étudiante se montre plus optimiste. «Une entente hors cour est encore envisageable», a-t-il indiqué en début d'après-midi jeudi.

Afficher 2 commentaires (Montréal)

- uheep
il ne s'agit pas d'une greve,mais bien d'un boycotte.
- ChuckDee5
...et j'imagine qu'on fait un boycott de la faim aussi?? Voyons...

RADIO-CANADA / GATINEAU: Cégep de l'Outaouais : pas de plainte imminente pour outrage au tribunal - Mise à jour le jeudi 3 mai 2012 à 14 h 40 HAE



© Radio-Canada/Lorian Bélanger
 Me Lucien Boucher a présenté la demande d'injonction la semaine dernière.

L'avocat qui représente les 44 étudiants signataires de l'injonction forçant le retour en classe au Cégep de l'Outaouais a confirmé, jeudi, qu'il ne déposera pas de plainte pour outrage au tribunal, du moins pas avant la semaine prochaine.

Me Lucien Boucher avait affirmé, mercredi, qu'il envisageait de se tourner vers les tribunaux si la reprise des cours n'avait pas lieu sur les campus du Cégep de l'Outaouais, comme l'exige l'injonction.

Les [cours ont été annulés](#) mercredi et jeudi, en raison de la forte présence de manifestants. Me Boucher attendra cependant de connaître l'issue du vote étudiant sur la reconduction de la grève avant de prendre une décision.

Jeudi après-midi, l'Association étudiante a fait savoir qu'elle reportait à la semaine prochaine le vote sur la reconduction de la grève, qu'elle devait tenir vendredi. Elle soutient que le vote doit être organisé à l'extérieur du cégep pour accommoder les étudiants qui ont été arrêtés et dont l'accès au cégep est interdit.

Mardi, la [Cour supérieure du Québec a accordé l'injonction](#) demandée par des étudiants opposés

à la grève, forçant ainsi l'institution à reprendre les cours.

Les étudiants du Cégep de l'Outaouais sont en grève depuis le 13 mars.

En complément

Audio - [Bernier et cie : Me Jean-Pierre Tessier, spécialisé en droit du travail, parle des conséquences d'une accusation d'outrage au tribunal.](#)



LA PRESSE: Injonctions et grève étudiante: le SPVM n'interviendra pas - Publié le jeudi 03 mai 2012 à 13h35



Photo Marco Campanozzi, archives La Presse

Le SPVM n'interviendra pas pour s'assurer du respect des injonctions qui ordonnent la reprise des cours dans certains cégeps et universités.

Pierre-André Normandin, La Presse

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) n'interviendra pas pour s'assurer du respect des injonctions qui ordonnent la reprise des cours dans certains cégeps et universités. Son directeur, Marc Parent, dit qu'un juge doit en faire la demande expresse, ordre qu'il n'a pas encore reçu.

«Une injonction est une affaire civile. On n'a pas à intervenir à moins qu'un juge en fasse la demande expresse», a indiqué le chef de police. Marc Parent a prononcé ce matin un discours devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain où il est revenu sur les manifestations étudiantes qui durent depuis plus de 80 jours.

Questionné à savoir pourquoi ses policiers n'étaient pas intervenus mercredi au Collège de Maisonneuve, où des manifestants ont empêché la reprise des cours décrétée par une injonction, le directeur du SPVM a dit qu'il n'avait pas le mandat de faire respecter ces décisions des tribunaux. Même une plainte de la direction du cégep ne pourrait mener à une intervention. «Ça doit venir d'un juge», a-t-il expliqué.

En fait, un juge pourrait seulement demander à un corps policier d'intervenir dans un «lieu spécifique».

Marc Parent estime que de faire appliquer toutes les injonctions pourrait être difficile pour les forces policières québécoises. «Ça pourrait être problématique que chacune des injonctions soit respectée dans le contexte actuel.»

Vendredi dernier, 16 élèves du Collège de Maisonneuve ont obtenu de la Cour supérieure une injonction qui ordonne à l'établissement de donner les cours auxquels ils sont inscrits. Les tribunaux ont rendu au moins 20 injonctions depuis le début du conflit étudiant, mais plusieurs reprises de cours ont été annulées en raison de la présence de manifestants aux entrées des institutions d'enseignement.

«Du jamais vu»

Dans sa présentation à la chambre de commerce, Marc Parent a souligné que le conflit étudiant en était à sa 80^e journée, «du jamais vu». La métropole a connu durant cette période 160 manifestations, dont 33% ont été décrétées illégales en raison d'actes criminels. Le chef de police a répété que ces débordements étaient l'oeuvre «de petits groupes de casseurs, d'agents provocateurs, d'agitateurs qui détournent les manifestations pacifiques».

Marc Parent a également souligné le défi que pose la popularité des médias sociaux. «Ce qui se passe en Égypte, à Londres, au Brésil, n'est plus qu'à quelques clics de notre population. Nous ne pouvons plus faire abstraction de cette cyberproximité.»

LA TRIBUNE: Injonction au Cégep de Sherbrooke: l'AECS veut en appeler - Publié le jeudi 03 mai 2012 à 10h40



Imacom, Claude Poulin

Claude Plante, La Tribune

(Sherbrooke) L'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke (AECS) veut faire appel de l'ordonnance de mise par le juge Dumas la semaine dernière. L'AECS dépose une requête d'en appeler.

Sous le coup d'une ordonnance de comparaître à une accusation d'outrage au tribunal, les membres du conseil exécutif de l'AECS ne gardent pas les bras croisés. Ils dénoncent encore une fois la judiciarisation «excessive et inappropriée du conflit» contre la hausse des droits de scolarité qui opposent les étudiants en grève et le gouvernement du Québec.

« On ne peut que déplorer le fait que des étudiants, qui ne croient pas opportun de respecter le résultat des votes démocratiques de leurs associations, aient recours depuis plusieurs semaines déjà aux tribunaux afin de forcer le retour en classe sur les campus. Loin de mettre un terme à la mobilisation des étudiants en grève, l'émission d'injonctions génère des tensions additionnelles sur les campus, comme il est possible de le constater aux Cégeps de Sherbrooke et de Maisonneuve notamment » mentionne dans un communiqué Amélie Guilbault, coordonnatrice de l'AECS.

Environ 25 injonctions et mandamus ont été émis par plusieurs juges différents de la Cour supérieure du Québec depuis un mois, fait-on valoir. Mercredi, le juge Gaétan Dumas, de la Cour supérieure, a convoqué la direction du Cégep de Sherbrooke ainsi que l'AECS le 7 mai prochain au palais de justice de Sherbrooke pour comparaître pour outrage au tribunal.

La semaine dernière, le juge avait émis une ordonnance de reprise des cours au Cégep de Sherbrooke. Depuis, les cours ont chaque jour été levés par la direction de l'institution collégiale.

LAPRESSE.CA: Grève étudiante: des injonctions ne sont toujours pas respectées - Publié le jeudi 03 mai 2012 à 10h37



Photo Patrick Sanfaçon, La Presse

Pendant ce temps, au collège de Maisonneuve, à Montréal, les professeurs sont tenus d'enseigner aux 16 élèves qui ont obtenu une injonction des tribunaux pour assister à leurs cours.

La Presse Canadienne, Montréal

Malgré une injonction de la Cour supérieure, le Cégep de l'Outaouais a annulé tous ses cours aujourd'hui jeudi.

La direction du cégep a pris cette décision peu avant 9h, après que des manifestants se furent introduits à l'intérieur du pavillon Gabrielle-Roy, à Hull. Il n'y a eu aucune arrestation ni grabuge, selon l'agent Pierre Lanthier, de la police de Gatineau.

Les quelque 250 manifestants ont d'abord bloqué l'accès aux véhicules, mais ils ont laissé passer les élèves qui avaient choisi de rentrer en classe. Le tout s'est déroulé dans l'ordre, selon l'agent Lanthier, qui a également précisé que la police n'avait reçu aucune demande de la direction du Cégep de l'Outaouais pour faire respecter l'injonction.

Aucune manifestation n'a eu lieu au pavillon Félix-Leclerc, à une dizaine de kilomètres de là, dans le secteur de Gatineau.

Pendant ce temps, au Collège de Maisonneuve, à Montréal, les professeurs sont tenus d'enseigner aux 16 élèves qui ont obtenu une injonction des tribunaux pour assister à leurs cours. L'association étudiante du collège a convenu une entente à cet effet, mercredi soir, avec la direction.

Par contre, les salles de classe ne sont pas ouvertes aux élèves qui ne sont pas visés par l'injonction.

Et encore une fois, l'injonction forçant le retour en classe n'a pas été respectée au Cégep de Sherbrooke, où les cours ont été suspendus pour la journée. Une première cause d'outrage au tribunal sera d'ailleurs entendue le 7 mai au palais de justice de Sherbrooke.

L'association étudiante a convoqués ses membres en assemblée générale aujourd'hui jeudi. Ils doivent se prononcer sur la possibilité de reconduire la grève.

LE DROIT: Cégep: Les cours annulés jeudi (en vidéo) - Publié le jeudi 03 mai 2012 à 10h14 | Mis à jour le vendredi 04 mai 2012 à 08h03

Justine Mercier, Le Droit

Entre 200 et 300 manifestants ont envahi les corridors du campus Gabrielle-Roy du Cégep de l'Outaouais, sur le coup de 8h, jeudi matin, pour s'opposer à la tenue des cours. Ils ont obtenu gain de cause une vingtaine de minutes plus tard, lorsque la direction a décidé d'annuler les cours pour la journée.

Comme ce fut le cas la veille, les étudiants en grève ont bloqué les deux accès au stationnement du campus du secteur Hull en matinée. D'autres se tenaient en groupe près des différentes entrées des bâtiments, en prenant soin, dans la plupart des cas, de respecter la distance de dix mètres imposée par l'injonction émise mardi par la Cour supérieure.

À 8h, heure du début des cours, tous sont spontanément entrés dans le Cégep, insatisfaits de n'avoir entendu aucune annonce d'annulation des activités d'enseignement. La veille, l'annonce avait été faite vers 7h55.

Les manifestants se sont dispersés dans les différents corridors, sur chaque étage. «À qui le Cégep? À nous le Cégep!», «grève générale illimitée, c'est pas une injonction qui va nous faire plier», criaient-ils.

Les étudiants qui s'étaient présentés sur place pour assister à leurs cours avaient une mine déconfite. Croisé près d'une salle de cours quelques minutes après 8h, Pierre-Luc Bédard avait peu d'espoir de pouvoir suivre le cours de procédé de tournage à son horaire. «Jusqu'à date, il n'y a pas de prof, et je suis le seul élève», a mentionné l'étudiant en génie mécanique.

Les étudiants au carré rouge ne se gênaient pas pour lancer des «je, me, moi, je, me, moi» à leurs confrères qui souhaitaient assister à leurs cours. Un cours de calcul intégral qui avait lieu dans une classe du 2e étage a été perturbé lorsque des grévistes ont fait irruption dans la salle, pour cogner sur les meubles et scander différents slogans.

Vers 8h20, il a été annoncé à l'interphone que les cours étaient annulés pour la journée au campus Gabrielle-Roy. Le directeur général par intérim du Cégep de l'Outaouais, Frédéric Poulin, a indiqué avoir pris cette décision pour respecter du mieux possible l'injonction, puisqu'il n'y avait pas de perturbations similaires au campus Félix-Leclerc, dans le secteur Gatineau.

Quelques minutes plus tard, alors que plusieurs manifestants s'organisaient pour se rendre au campus du secteur Gatineau, la direction a finalement annoncé que les cours étaient annulés sur les deux campus.

La présence policière était encore une fois très discrète aux abords du Cégep, alors que quelques voitures de police seulement étaient postées sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes et sur les rues avoisinantes. Aucun incident fâcheux n'a été rapporté par la police de Gatineau.

L'avocat représentant la quarantaine d'étudiants à l'origine de l'injonction, Me Lucien Boucher, a fait savoir mercredi matin qu'il étudiait toujours la possibilité de présenter une requête pour outrage au tribunal. «Il n'y aura rien avant lundi», a-t-il cependant indiqué en précisant qu'il s'agit d'une «question stratégique».

[> Consultez notre galerie de photos de la manifestation](#)



Patrick Woodbury, LeDroit

Des dizaines de manifestants ont envahi le Cégep de l'Outaouais, jeudi, forçant la direction de l'établissement à annuler ses cours pour une deuxième journée consécutive.



Patrick Woodbury, LeDroit



Patrick Woodbury, LeDroit



Patrick Woodbury, LeDroit



Patrick Woodbury, LeDroit



Patrick Woodbury, LeDroit



Patrick Woodbury, LeDroit



Patrick Woodbury, LeDroit



Patrick Woodbury, LeDroit



LA PRESSE: Collège de Maisonneuve: 16 élèves ont finalement accès à leurs cours - Publié le jeudi 03 mai 2012 à 09h37 | Mis à jour le jeudi 03 mai 2012 à 11h47



Photo Patrick Sanfaçon, La Presse

Des manifestants sont toujours devant le collège Maisonneuve.

David Santerre, La Presse

Après deux jours sans cours malgré une injonction qui oblige le collège de Maisonneuve à les donner, 16 élèves ont finalement pu y assister en ce jeudi matin.

Au terme d'une assemblée, hier mercredi, la direction et l'association étudiante se sont entendues pour que les grévistes laissent entrer sans les chahuter leurs 16 collègues qui ont obtenu l'injonction.

L'entente n'a fait plaisir à personne, mais elle a été respectée... ou presque.

«Ils ont pu entrer sans se faire bousculer. Mais ils se sont fait huer et traiter d'individualistes, ça criait "je me moi!"», a raconté Félix Dumont.

Arborant fièrement son carré vert, il a hâte de reprendre ses cours. Mais ce ne sera pas pour tout de suite, car l'injonction n'ordonne la reprise des classes que pour les 16 requérants, dont il ne fait pas partie.

«Ça doit être une étrange situation. Les étudiants ont des cours avec des professeurs qui portent le carré rouge et qui ont au cou une pancarte avec la mention "prof sous injonction"», poursuit-il.

«Ces élèves suivent des cours en tutorat. Ils sont tous de programmes différents alors ils mobilisent pour eux 77 professeurs», explique Pascale Sirard, présidente du syndicat des 750 enseignants de ce grand collège de 5800 élèves.

Elle estime que les professeurs se retrouvent dans une position extrêmement délicate.

«Nous sommes les professeurs de tous les étudiants. Jamais un ministère ne s'est aussi peu intéressé aux administrateurs scolaires et aux professeurs. Ce conflit est d'une ampleur qui nous dépasse», déplore-t-elle.

Elle salue la gestion de crise de la direction du cégep, qui, dit-elle, a «préservé la vie sociale» de ce grand «village», notamment en s'abstenant de faire intervenir la police.

Un élève au carré rouge redoute pour sa part l'ambiance qui régnera dans les classes lorsque le conflit se terminera. «Les horaires de ceux qui ont repris les cours et des grévistes s'imbriqueront forcément», dit-il.

Car les cours reprendront, selon lui et Pascale Sirard.

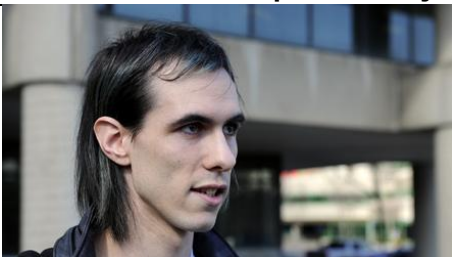
«L'annulation du trimestre, ça ne se peut pas. Les cégeps ont des devis imposés par le Ministère. Ici, il y a 5800 élèves. Si le trimestre est annulé, que les finissants doivent rester l'an prochain, il sera tout à fait impossible d'accueillir les 2500 nouveaux qui arriveront du secondaire», affirme Mme Sirard.

Notons que le collège de Maisonneuve n'est pas en grève à 100 %. Certains cours, notamment en techniques infirmières et en hygiène dentaire, ont été maintenus, car ils sont obligatoires pour l'obtention de stages. Les élèves de troisième année en technique policière, qui étaient eux aussi en grève, ont aussi repris les cours récemment, car ils devaient terminer leurs études avant une certaine date pour espérer être admis à l'École nationale de police, à Nicolet.

«Ils en ont fait la demande en bonne et due forme, en assemblée. Et ça a été accepté parce qu'on a considéré qu'ils avaient de bons motifs de cesser la grève», explique un élève.

À 10h, les portes du collège ont été ouvertes à tous ceux qui voulaient y entrer: professeurs à la mine résignée dans certains cas, étudiants au carré vert désireux d'aller voir comment la reprise des cours se déroulait pour le groupe des 16. Ils se sont fait huer et narguer eux aussi par les rouges.

TVANOUVELLES: Ordonnance de sauvegarde : Jean-François Morasse pourra assister à ses cours jusqu'à l'automne - Première publication jeudi 3 mai 2012 à 08h04



Crédit photo : Agence QMI

Jean-François Morasse

Par Kathyryne Lamontagne | Agence QMI

Jean-François Morasse pourra bel et bien assister à ses cours d'arts plastiques à l'Université Laval

malgré la grève, une ordonnance de sauvegarde ayant été prononcée jusqu'au 14 septembre.

C'est ce qu'a décidé mercredi le juge Jean-François Émond, dans un jugement de dix pages. Cette mesure évite ainsi aux parties de se présenter de nouveau tous les dix jours pour débattre de la question, comme cela se produit dans le cas d'une injonction provisoire.

Le tribunal ordonne donc à l'Université Laval et à l'Association des étudiants en arts plastiques (ASETAP) de lui laisser libre accès aux salles où sont dispensés ses cours, sans obstruction ni intimidation.

Le juge Émond se range ainsi du côté de l'étudiant, délaissant les prétentions de l'ASETAP dans cette affaire. Cette dernière s'opposait à

cette demande, prétextant notamment que la grève ne portait aucun préjudice sérieux et irréparable au demandeur et que les droits à la libre expression des étudiants en grève seraient brimés. Ces arguments ont été jugés «sans fondement» par le magistrat.

Une première injonction provisoire de dix jours avait été prononcée en faveur de Jean-François Morasse le 12 avril, puis prolongée temporairement jusqu'à cette semaine. Notons qu'une audition pour une requête en injonction interlocutoire pourrait avoir lieu à la fin de l'ordonnance de sauvegarde.

JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC : Collège Maisonneuve : Des cours pour 16 étudiants - Publié le: jeudi 03 mai 2012, 8H03 | Mise à jour: jeudi 03 mai 2012, 17H23

Vidéo : Alors que 16 étudiants ont pu rentrer en classe ce matin grâce à une injonction, d'autres étudiants du Collège Maisonneuve sont découragés et craignent de perdre leur session. Catherine Deziel, étudiante en sciences humaines, nous... , 3 mai 2012, Journal de Montréal Sarah-Maude Lefebvre

Les 16 étudiants qui tentaient depuis le début de la semaine de rentrer au Collège de Maisonneuve pour reprendre leurs cours ont enfin pu le faire, ce jeudi matin.

La direction et l'association étudiante du collège dont certains membres bloquaient l'entrée de l'établissement, sont parvenues à une entente mercredi soir, qui a permis aux étudiants et aux 77 enseignants de rentrer en classe.

«Nous avons discuté avec nos partenaires, les syndicats et l'association étudiante, on a décidé de prendre les moyens ensemble pour donner aux étudiants ayant obtenu l'injonction l'occasion de suivre leurs cours, a expliqué le directeur de l'établissement, Réginald Lavertu. Et [jeudi] matin, je considère que les conditions sont favorables pour que les étudiants suivent leurs cours.»

Aux alentours de 7 h 30, les étudiants rentraient un par un dans l'établissement. Aucun bloqueur n'occupait l'entrée de l'établissement, situation qui contraste avec celle observée ces derniers jours, où des élèves, cachés derrière des foulards et des lunettes de ski, scandaient leur désapprobation.

Les étudiants portant le carré rouge pourront néanmoins poursuivre leur piquetage, mais devant une autre entrée de l'établissement.

Climat de travail tendu

Certains professeurs déplorent le climat tendu dans lequel ils vont devoir travailler.

«Vous, est-ce qu'un juge vous a dit de rentrer au travail, ce matin? Moi, oui, alors c'est comme avoir un fusil sur la tempe et aller enseigner, a expliqué Jacques Chamberland, enseignant au Collège de Maisonneuve. Je ne pense pas que ce soient des conditions sereines et normales d'apprentissage, je trouve que la situation a gravement dégénéré et que le gouvernement de M. Charest nous a plongés dans un gâchis innombrable.»

Injonction nominative

Les portes ouvertes ne l'étaient cependant que pour les 16 étudiants ayant obtenu une injonction, puisque celle-ci est nominative.

«Ces 16 personnes nous représentaient, on espérait reprendre les cours avec eux, donc on se sent un peu lésés par ça, a expliqué un étudiant contraint de rester à la porte. Même si on est très contents pour eux, il reste des choses à faire.»

Les cours ont été levés chaque jour depuis le début de la semaine par la direction, qui craignait de ne pas pouvoir assurer la sécurité des élèves qui auraient tenté de briser les lignes de piquetage des étudiants opposés à la hausse des droits de scolarité.

L'injonction de la cour pour une reprise des cours obtenue par les 16 étudiants vendredi dernier n'était jusque-là pas respectée. Les étudiants arborant le carré vert ont tenté par plusieurs autres moyens de rentrer en classe, notamment en donnant des entrevues aux médias lors desquelles ils expliquaient avoir été victimes d'intimidation.

[Afficher 24 commentaires \(Montréal\)](#)

TVA NOUVELLES: Entente au Collège de Maisonneuve: Les étudiants rentrent en classe - Première publication jeudi 3 mai 2012 à 06h44 - Mise à jour : jeudi 3 mai 2012 à 13h24

TVA Nouvelles

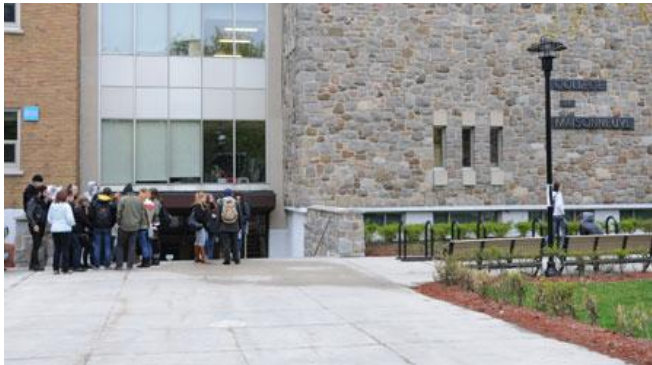
Les étudiants qui tentaient depuis le début de la semaine de [rentrer au Collège de Maisonneuve](#) pour reprendre leurs cours ont enfin pu le faire, ce jeudi matin.



(Crédit photo: TVA Nouvelles)

La **direction** et l'**association étudiante** du collège, dont certains membres bloquaient l'entrée de l'établissement, sont parvenues à une **entente mercredi soir**, qui a permis aux étudiants et aux 77 enseignants de rentrer en classe.

«Nous avons discuté avec nos partenaires, les syndicats et l'association étudiante, on a décidé de prendre les moyens ensemble pour donner aux étudiants ayant obtenu l'injonction l'occasion de suivre leurs cours, a expliqué le directeur de l'établissement, Réginald Lavertu. Et ce matin, je considère que les conditions sont favorables pour que les étudiants suivent leurs cours.»



(Crédit photo: Agence QMI)

Aux alentours de 7h30, les étudiants rentraient un par un dans l'établissement. Aucun bloqueur n'occupait l'entrée de l'établissement, situation qui contraste avec celle observée ces derniers jours, où des élèves, cachés derrière des foulards et des lunettes de ski, scandaient leur désapprobation.

Les étudiants portant le carré rouge pourront néanmoins poursuivre leur piquetage, mais devant une autre entrée de l'établissement.

Climat de travail tendu

Certains professeurs déplorent le climat tendu dans lequel ils vont devoir travailler.

«Vous, est-ce qu'un juge vous a dit de rentrer au travail, ce matin? Moi, oui, alors c'est comme avoir un fusil sur la tempe et aller enseigner. Je ne pense pas que se soient des conditions sereines et normales d'apprentissage, je trouve que la situation a gravement dégénéré et que le gouvernement de Monsieur Charest nous a plongés dans un gâchis innommable », explique Jacques Chamberland, enseignant au Collège de Maisonneuve.



(Crédit photo: TVA Nouvelles)

L'entrée du collège ces derniers jours

Injonction nominative

Les portes ouvertes ne l'étaient cependant que pour les 16 étudiants ayant obtenu une **injonction**, puisque celle-ci est nominative.

«Ces 16 personnes nous représentaient, on espérait reprendre les cours avec eux, donc on se sent un peu lésés par ça, explique un étudiant contraint de rester à la porte. Même si on est très contents pour eux, il reste des choses à faire», note-t-il.

Les cours ont été levés chaque jour depuis le début de la semaine par la direction, qui craignait de ne pas pouvoir assurer la **sécurité des élèves** qui auraient tenté de briser les lignes de piquetage des étudiants opposés à hausse des droits de scolarité.

L'**injonction de la cour** pour une reprise des cours obtenue par les seize étudiants vendredi dernier n'était jusque-là pas respectée. Les étudiants arborant le **carré vert** ont tenté par plusieurs autres moyens de rentrer



© Les archives

Jean-François Morasse Étudiant
Kathryne Lamontagne

QUÉBEC - Jean-François Morasse pourra assister à ses cours d'arts plastiques à l'Université Laval malgré la grève, une ordonnance de sauvegarde ayant été prononcée jusqu'au 14 septembre.

Le juge Jean-François Émond en a décidé ainsi, dans un jugement de dix pages dont Le Journal a obtenu copie.

Le tribunal ordonne à l'Université Laval et à l'Association des étudiants en arts plastiques (ASETAP) de lui laisser libre accès aux salles où sont dispensés ses cours, sans obstruction ni intimidation.

Le juge Émond se range du côté de l'étudiant, délaissant les prétentions de l'ASETAP. Cette dernière s'opposait, prétextant notamment que la grève ne portait aucun préjudice sérieux et irréparable au demandeur et que les droits à la

libre expression des étudiants qui boycottent les cours seraient brimés. Ces arguments ont été jugés « sans fondement » par le magistrat.

Une première injonction provisoire de dix jours avait été prononcée en faveur de Jean-François Morasse le 12 avril, puis prolongée temporairement jusqu'à cette semaine.

Afficher 2 commentaires (Québec)

- Marie
SUPER ! J'espère que les universités, les collèges ou les policiers qui ne font pas respecter les injonctions seront accusés d'outrage au tribunal.
- Etudiante
BRAVO!
Ils nous faut plus de nouvelles comme cela

RADIO-CANADA / GATINEAU: Le Cégep de l'Outaouais pourrait être accusé d'outrage au tribunal - Mise à jour le mercredi 2 mai 2012 à 17 h 10 HAE



© Lorian Bélanger

Des étudiants du Cégep de l'Outaouais ont bloqué les portes d'entrée mercredi matin

Les signataires de [l'injonction envers le Cégep de l'Outaouais](#) envisagent de porter plainte pour outrage au tribunal. Selon leur avocat, Lucien Boucher, il est clair que les conditions de l'injonction n'ont pas été respectées par les manifestations ni par le cégep qui a annulé les cours. Me Boucher estime que ses clients pourraient à nouveau prendre la voie des tribunaux.

« C'est évident que si la situation s'aggrave et qu'on aggrave le préjudice subi par mes clients, nous n'aurons d'autre choix que de tenter l'outrage. »

Me Lucien Boucher, avocat des 44 étudiants signataires de l'injonction envers le cégep

De leur côté, les étudiants qui s'opposent à la hausse des droits de scolarité ne lâchent pas prise. Ils organisent une manifestation pacifique mercredi soir, dans le secteur d'Aylmer, conjointement organisée par des étudiants du cégep, de l'UQO et pour la première fois d'élèves du secondaire.

Ils ont également l'intention de bloquer de nouveau l'accès au stationnement du campus Gabrielle-Roy, jeudi matin, dans le but d'éviter la reprise des cours au cégep.

Cours annulés mercredi

Mercredi matin, le Cégep de l'Outaouais a annulé les cours peu avant 8 h, à ses deux campus, parce qu'elle n'était plus en mesure d'assurer la sécurité de son personnel et des étudiants.

Des centaines de manifestants s'étaient donné rendez-vous pour empêcher la reprise des cours.

L'établissement a évité de faire appel à la police. Des agents étaient présents, mais ils ne sont pas intervenus, afin de ne pas exacerber les tensions.

La police rapporte toutefois que des véhicules ont tenté d'entrer dans le stationnement et de franchir la barrière des étudiants.



© Lorian Bélanger

Des étudiants du Cégep de l'Outaouais ont manifesté mercredi matin

« On sait que les étudiants veulent venir à leurs cours, mais on va leur demander de ne pas tenter une manoeuvre comme ça. C'est dangereux. Il peut y avoir des blessés. »

Pierre Lanthier, porte-parole du Service de police de Gatineau

Un calendrier serré

Si le même scénario se reproduit jeudi matin, le calendrier scolaire pourrait à nouveau être modifié.

Le syndicat des enseignants du Cégep de l'Outaouais a discuté avec ses membres des modalités pour condenser l'enseignement dans le temps qu'il restera.

« Ça va entraîner des dérangements à l'horaire vraiment inhabituels, c'est certain. Le climat risque d'être difficile lorsqu'il y aura retour en classe. »

Jean-François Gaudreau

vp du syndicat des enseignants du Cégep de l'Outaouais

Le syndicat voit par ailleurs d'un bon oeil l'annulation des cours, dans le contexte des manifestations. Il souhaite avant tout que la sécurité des étudiants et du personnel soit assurée.

« Dans les cas où les cours n'ont pas été suspendus, on l'a vu à l'UQO il y a deux semaines, la confrontation est arrivée à un niveau presque inégalé dans la province », souligne Jean-François Gaudreau, vice-président du syndicat des enseignants du Cégep de l'Outaouais.

En complément

Audio - [La journaliste Rachel Gaulin résume la journée, à la suite de la manifestation au Cégep de l'Outaouais.](#)

Audio - [Daniel Mathieu s'entretient avec Frédéric Poulin, directeur général par intérim du Cégep de l'Outaouais.](#)



Vidéo - [Le journaliste Michel-Denis Potvin fait le bilan de la journée de mercredi au Cégep de l'Outaouais.](#)

Déroulement de la matinée, de minute en minute



Cégep de l'Outaouais: +ou- 200 étudiants bloquent les 2 accès aux stationnements Gabrielle-Roy #GGI [yfrog.com](#) par [patrickpilon_RC](#) via [twitter 2 mai 7:02](#)



Cégep de l'Outaouais : Des étudiants qui souhaitent assister à leurs cours rebroussement chemin #GGI [yfrog.com](#) par [patrickpilon_RC](#) via [twitter 2 mai 7:04](#)



Cégep de l'Outaouais : Les étudiants ne laissent pas entrer les autobus #GGI [yfrog.com](#) par [patrickpilon_RC](#) via [twitter 2 mai 7:09](#)



Cégep Outaouais: Les autobus de la STO ne rentrent pas, ils passeront simplement sur Cité-des-Jeunes [yfrog.com](#) par [patrickpilon_RC](#) via [twitter 2 mai 7:16](#)



Des étudiants bloquent une des portes du campus. par [La rédaction 2 mai 7:27](#)



Les manifestants contre la hausse des droits de scolarité sont bien présents ce matin. par [La rédaction 2 mai 7:34](#)



Cégep de l'Outaouais: En + des stationnements, des étudiants bloquent l'accès aux portes principales yfrog.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter 2 mai 7:36](https://twitter.com/patrickpilon_RC/status/1511111111)



Cégep Outaouais: Les policiers restent à l'écart tant que le Cégep ne demande pas d'intervenir #GGI yfrog.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter 2 mai 7:55](https://twitter.com/patrickpilon_RC/status/1511111111)



Cégep Outaouais: Tous les accès au stationnement du Campus Gabrielle-Roy sont bloqués depuis 1h #GGI yfrog.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter 2 mai 7:45](https://twitter.com/patrickpilon_RC/status/1511111111)



Cégep de l'Outaouais : Les étudiants qui veulent rentrer utilisent d'autres portes yfrog.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter 2 mai 7:57](https://twitter.com/patrickpilon_RC/status/1511111111)



Cégep Outaouais: Aucune voiture de police visible dans le stationnement. Ils restent à l'écart #GGI yfrog.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter 2 mai 7:48](https://twitter.com/patrickpilon_RC/status/1511111111)
Des étudiants bloquent les entrées du Cégep de l'Outaouais la police se dit prête à intervenir si nécessaire par [Gen_Cote_SRC](https://twitter.com/Gen_Cote_SRC) via [twitter 2 mai 7:50](https://twitter.com/Gen_Cote_SRC/status/1511111111)



Cégep de l'Outaouais : Les cours sont annulés aujourd'hui #GGI yfrog.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter 2 mai 8:02](https://twitter.com/patrickpilon_RC/status/1511111111)



Cégep Outaouais : Les étudiants discutent de la suite, certains veulent manifester ds les rues #GGI yfrog.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter](https://twitter.com/patrickpilon_RC) 2 mai 8:03



Les étudiants ont appris vers 8h que les cours sont annulés. par [La rédaction](http://La_rédaction) 2 mai 8:18



Cégep de l'Outaouais : Les autobus ont maintenant accès au stationnement #GGI yfrog.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter](https://twitter.com/patrickpilon_RC) 2 mai 8:19
RT @PoliceGatineau: Tout s'est très bien déroulé au Cégep de l'Outaouais. Aucun incident. Manif très calme et pacifique. @InfoAstralGat ... par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter](https://twitter.com/patrickpilon_RC) 2 mai 8:34



Cégep de l'Outaouais : Des étudiants d'Ottawa ont participé à la manifestation ce matin #GGI yfrog.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter](https://twitter.com/patrickpilon_RC) 2 mai 8:36
Les étudiants vont rencontrer la direction du Cégep de l'Outaouais avec un professeur par [Gen_Cote_SRC](https://twitter.com/Gen_Cote_SRC) via [twitter](https://twitter.com/Gen_Cote_SRC) 2 mai 8:36
Le professeur vient d'être choisi en assemblée devant le Cégep par [Gen_Cote_SRC](https://twitter.com/Gen_Cote_SRC) via [twitter](https://twitter.com/Gen_Cote_SRC) 2 mai 8:38



Cégep Outaouais: Les étudiants recommenceront la manoeuvre demain #GGI yfrog.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter](https://twitter.com/patrickpilon_RC) 2 mai 8:40



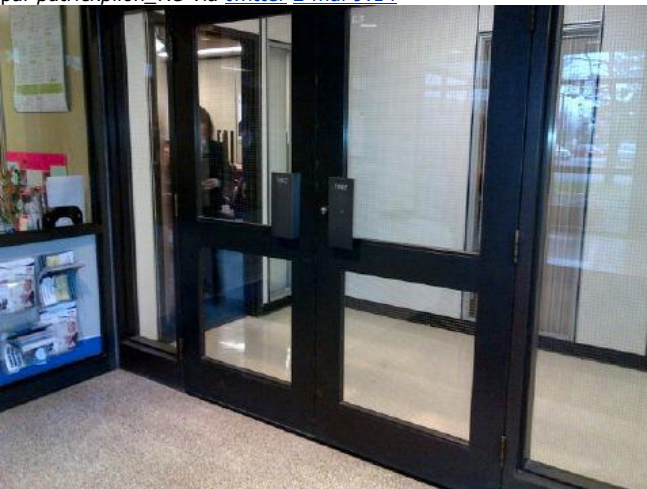
Grève Cégep: Un "comité" demandera à la direction que les policiers n'interviennent pas si c'est aussi calmedemain p.twimg.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter](https://twitter.com/patrickpilon_RC) 2 mai 8:51



Grève au Cégep de l'Outaouais : L'assemblée spontanée est terminée, la foule se disperse tranquillement #GGI p.twimg.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter 2 mai 9:04](https://twitter.com/2mai904)



Cégep Outaouais: La cellule de crise du Cégep est en réunion, il y aura point de presse + tard #GGI yfrog.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter 2 mai 9:14](https://twitter.com/2mai914)



Le Cégep de l'Outaouais tiendra un point de presse à 11h pour faire le point sur la situation #GGI yfrog.com

Les commentaires (10)

Envoyé par [Ronald Bergeron](#) de Longueuil, 3 mai 2012 à 03 h 55 HAE

Le juge devrait être accusé d'outrage à la démocratie.

Envoyé par [Hibou2 Bill](#) de Québec, 3 mai 2012 à 01 h 11 HAE

Hier j'ai appelé au Cégep pour m'informer des mesures que le Cégep avait prévues pour assurer la sécurité des élèves qui voulaient aller en classe.

J'ai parlé à cinq personnes et je n'ai toujours pas ma réponse donc, il s'en contre foute.

De toute façon le Cégep est main dans la main avec les petits profs péquistes qui portent toute la charge.

Ma fille est déjà inscrite au collège privé pour la prochaine session, et bon nombre d'étudiants vont traverser la rivière pour payer pour la qualité.

par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter 2 mai 9:17](https://twitter.com/2mai917)

Les luttes étudiantes ne datent pas d'hier. Consulter la [chronologie](#) de Radio-Canada.ca sur ces conflits.

par [Joly-Anne Ricard](#) [2 mai 9:35](https://twitter.com/2mai935)



Grève Outaouais: Des étudiants de Montréal viennent d'arriver. Finalement ils visiteront Gatineau yfrog.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter 2 mai 9:37](https://twitter.com/2mai937)



Grève au Cégep de l'Outaouais : Il n'y a officiellement plus personne au Cégep. #GGI yfrog.com par [patrickpilon_RC](https://twitter.com/patrickpilon_RC) via [twitter 2 mai 9:44](https://twitter.com/2mai944)

Enfin, j'ai bien hâte de voir si les profs vont accepter d'enseigner en Juillet, je crois que les rouges vont avoir un reveil brutal.

Et la cerise sur le sundae la police de Gatineau qui félicite les manifestants, si j'ai bien compris la police encourage l'outrage au tribunal de plus en plus intéressant

Bill Lessard

Envoyé par [Mathi90B Mathieu](#) de Nouveau-Brunswick, 2 mai 2012 à 18 h 41 HAE

J'ai une question. Pourquoi ceux qui manifestent contre les hausses osent-ils prétendre qu'ils sont pacifiques et qu'ils veulent étudier alors qu'ils empêchent les étudiants qui veulent « vraiment » étudier d'entrer dans leur établissement en bloquant les entrées? Je n'ai rien contre les manifestations pacifiques des étudiants du Québec, mais il y a des limites à tout et on n'a pas le droit de priver aux étudiants qui veulent étudier de leur droit légitime de poursuivre leurs études en paix.

Envoyé par [Christian Sheink](#) de Gatineau, 2 mai 2012 à 17 h 47 HAE

Qu'ils la soumette cette plainte pour outrage au tribunal. Quelqu'un doit être tenu responsable pour cette moelleuse et ce non respect de la loi. Quand vont-ils donc faire appliquer cette injonction accordée? Inacceptable...

Envoyé par [Anne M Bilodeau](#) de Montréal, 2 mai 2012 à 17 h 38 HAE

Le gouvernement a abandonné le dossier aux tribunaux, au point que le juge en chef s'en mêle devant l'avalanche d'injonctions (La Presse). S'en suivront une série de requêtes pour outrage au tribunal dont les amendes (jusqu'à 50 000\$/jour) coûteront cher aux étudiants, qui empêcheront l'accès aux établissements d'enseignement, et aux contribuables qui en bout de ligne, assument la facture des établissements, sans compter les conflits avec les policiers appelés à la demande de ceux-ci. Ce n'est pas aux tribunaux de régler un conflit politique, mais bien au gouvernement élu.

Ce n'est pas par la judiciarisation que l'on règle ce problème de société.

Seule une suspension des frais jusqu'en janvier 2013 pourrait ramener le calme. Hélas, je doute que ce gouvernement entêté pliera.

Envoyé par [Marc Pilon](#) de Gatineau, 2 mai 2012 à 15 h 04 HAE

Le Cégep de l'outaouais est coupable d'outrage au tribunal. Il n'a pas respecté l'injonction. Il devait demander aux policiers de dégager l'accès au cégep. Le Cégep pourrait être poursuivi.

Même chose pour l'UQO. Une requête d'outrage au tribunal a été déposée pour le Cégep de Sherbrooke. La même chose à venir pour l'outaouais.

Envoyé par [AndreJcastonguay André](#) de Québec, 2 mai 2012 à 13 h 04 HAE

Je crois que les verts devraient amener leurs body guards

Envoyé par [Luc Béland](#) de Gatineau, 2 mai 2012 à 12 h 51 HAE

C'est le monde à l'envers! La dictature d'une minorité bruyante et désœuvrée.

Des étudiants grévistes c'est un oxymore. Pour faire la grève il faut avoir un job.

Il s'agit de boycott. Et là, on assiste au boycott forcé par des perturbateurs et agitateurs qui se font passer pour des défenseurs de la démocratie.

Envoyé par [Eric Futin](#) de Gatineau, 2 mai 2012 à 09 h 51 HAE

"La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres". J'ai beaucoup de sympathie envers ceux et celles qui veulent retourner en classe. Il me semble qu'un ordre de la cour, ça se respecte. Incroyable!

Envoyé par [Dean McGraw](#) de Gatineau, 2 mai 2012 à 07 h 58 HAE

Comme je l'ai déjà dit, ça donne quoi une injonction? les grévistes défient l'injonction et la police regarde. La police ne fait pas son travail. Quel manque de respect des lois!!

RADIO-CANADA / ESTRIE: Requête en outrage au tribunal déposée contre le Cégep de Sherbrooke – Mise à jour le mercredi 2 mai 2012 à 15 h 31 HAE

Le Cégep de Sherbrooke devra expliquer au tribunal pourquoi il est incapable d'appliquer une injonction qui l'oblige à permettre la reprise de l'enseignement. Mardi, trois étudiants ont déposé une requête en Cour supérieure pour faire reconnaître la maison d'enseignement coupable d'outrage au tribunal.

Les étudiants considèrent que le Cégep de Sherbrooke n'a pris aucune mesure concrète pour s'assurer de pouvoir donner des cours. Les trois requérants notent que des policiers étaient sur place mardi matin mais que leur aide n'a pas été demandée.

La requête sera entendue le 7 mai. La direction du Cégep a dit avoir annulé ses cours de mardi afin d'éviter un affrontement entre manifestants et les contre-manifestants, qui se faisaient face à quelques mètres à peine de distance.

La direction du Cégep invite les étudiants à participer en grand nombre à l'assemblée générale qui se tiendra jeudi. Les cours seront d'ailleurs suspendus pour l'occasion.

« On va faire valoir la situation qui s'est présentée chaque matin au juge. Demain, il y a une assemblée générale des étudiants. On demande aux étudiants d'être nombreux et d'aller faire valoir leur point de vue ».

Annulation des cours

Pour une quatrième journée, le Cégep de Sherbrooke a été incapable d'ouvrir ses portes et d'offrir ses cours, en raison de la présence de nombreux manifestants et contre-manifestants.

« Les tensions étaient encore très vives ce matin entre les étudiants grévistes et ceux qui veulent reprendre les cours. Par mesure de sécurité et pour éviter que ça ne dégénère, on a décidé de suspendre les cours », explique la porte-parole du Cégep, Marie-Claude Dupoy.

Mme Dupoy souligne que si la direction avait demandé aux policiers de forcer l'ouverture des portes, il aurait été impossible de garantir la sécurité des étudiants.

« La géographie du campus, qui compte près de 80 portes et huit pavillons, fait en sorte que c'est très difficile d'assurer la sécurité », dit-elle.

La solution : l'enseignement à distance

En contre-partie, la direction du Cégep a demandé aux enseignants de réfléchir à d'autres façons d'offrir les cours. Les enseignants doivent communiquer avec leurs étudiants pour leur donner l'enseignement par Internet, par exemple.

Les cours à distance serviront principalement à préparer les élèves à la reprise des cours.

« Ce n'est pas la manière habituelle de procéder. Ce n'est pas comme ça qu'on préconise la formation, mais dans les circonstances dans lesquelles on se trouve, on considère que c'est peut-être la meilleure option », explique le président du Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke, Steve McKay.

En complément



Vidéo - [Cours annulés](#)

• Dossier - [Droits de scolarité au Québec](#)

Les commentaires (11)

Envoyé par [Jacques Prévost](#) de Montréal, 2 mai 2012 à 18 h 49 HAE

Les étudiants qui ont demandé des injonctions contre les étudiants qui sont en grève auraient dû les demander contre le gouvernement qui a décidé de hausser (sans justification) les frais de scolarité car c'est ce dernier qui est la cause des perturbations. Les tribunaux auraient dû refuser d'émettre les injonctions puisque les intimés (les étudiants en grève) ne sont pas la source du problème. Cependant, comme beaucoup le savent, le système de justice est lui-même entaché de corruption et de partialité, mais ça c'est tout un autre débat.

Envoyé par [Etienne Marcoux](#) de Kingston, 2 mai 2012 à 17 h 49 HAE

Je vous invite à lire la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étu-

dants et à me trouver un seul passage dans cette loi où il est question de grève...

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dyna-micSearch/telecharge.php?type=2&file=/A_3_01/A3_01.html

Dans nos lois, quand le législateur souhaite donner le droit de grève à certains groupes, non seulement on le mentionne spécifiquement, mais on l'encadre également par plusieurs obligations préliminaires.

..et c'est exactement ce qu'ils ont fait avec le droit de grève des syndicats dans le Code du travail que vous pouvez consulter ici :

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dyna-micSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_27/C27.HTM

Envoyé par [Etienne Marcoux](#) de Kingston, 2 mai 2012 à 16 h 43 HAE

Ce qui est contesté dans la démocratie étudiante, ce n'est pas si les étudiants ont votés en majorité ou non, ce qui est contesté ce sont les moyens utilisés par les associations étudiantes.

Nous vivons dans une société de droit et les lois sont le fondement de notre fonctionnement démocratique.

Même si la grève politique ou le boycott des cours n'est pas illégal, reste tout de même que légalement, les associations étudiantes n'ont pas le droit d'empêcher les cours de se donner puisque ce serait contre la charte des droits et libertés.

La majorité ne donne pas le droit de tout faire.

«La charte est là aussi pour les droits des minorités,» a rappelé le juge. Tel qu'indiqué par le juge en chef de la cour supérieure aujourd'hui dans l'article

suivant: <http://www.lapresse.ca/actualites/dossiers/conflit-etudiant/201205/02/01-4521224-greve-etudiante-le-juge-en-chef-sen-mele.php>

Au même titre qu'il serait illégal de bloquer l'accès à l'hôpital aux malades désirant se faire soigner, vous ne pouvez pas bloquer l'accès aux étudiants qui veulent accéder à leurs cours.

Envoyé par [Steve Lenneville](#) de Sherbrooke, 2 mai 2012 à 15 h 18 HAE

Envoyé par Joel Lagimoniere de Sherbrooke

2 mai 2012 à 14 h 38 HAE
 @Envoyé par Steve Lenneville de sherbrooke
 . 2 mai 2012 à 12 h 31 HAE
 " le gouvernement Charest qui n'a été choisi que par 24% de la population aux dernières élections??"
 Faux. Selon le site du Directeur Général des Elections, le parti Libéral a obtenu 46% du suffrage exprimé.
 Et bien mon cher Monsieur 46% des suffrag exprimes ca veut dire ceux qui ont voté mais si vous calculez il y a seulement 24% de la population quebecoise qui a voté pour eux puisque je ne crois pas vous apprendre quoi que ce soit si je vous dit que ce n'est pas tout le Quebec qui a voté!!
 Envoyé par [Joel Lagimoniere](#) de Sherbrooke, 2 mai 2012 à 14 h 38 HAE
 @Envoyé par Steve Lenneville de sherbrooke . 2 mai 2012 à 12 h 31 HAE
 " le gouvernement Charest qui n'a été choisi que par 24% de la population aux dernières élections??"
 Faux. Selon le site du Directeur Général des Elections, le parti Libéral a obtenu 46% du suffrage exprimé.

<http://www.electionsequbec.qc.ca/francais/provincial/resultats-electoraux/elections-generales.php?e=3&s=2#s>
 Envoyé par [Steve Lenneville](#) de sherbrooke, 2 mai 2012 à 12 h 31 HAE
 Bon les enfants-rois commencent à taper du pied parce que la mer ne s'ouvre pas devant eux?? Si on a le droit d'amener la cause devant les tribunaux pour contester la démocratie pourquoi personne ne le fait pour mettre une injonction contre le gouvernement Charest qui n'a été choisi que par 24% de la population aux dernières élections?? On est loin d'une majorité meme que le mouvement étudiants a encore plus de support dans la population que le PLQ (35% pour les étudiants et a peine 30% pour les liberaux)!!
 Envoyé par [Sylvain Gagné](#) de Sherbrooke, 2 mai 2012 à 11 h 17 HAE
 «Vous proposez donc de tirer sur les manifestants? Des les jeter en prison? C'est quoi la proposition? Est-ce une incitation à la violence?»
 Du tout!!! Les étudiants qui veulent faire leurs études sont très pacifique... comparativement à la Classe..
 Les étudiants devraient avoir le droit d'entrer et faire leurs cours calmement sans intimidation.

La violence c'est les associations qui l'encouragent cessez de mettre ça sur le dos des étudiants vert!!!
 Envoyé par [Sylvain Gagné](#) de Sherbrooke, 2 mai 2012 à 10 h 48 HAE
 J'en reviens pas de voir à quel point nos dirigeants scolaire sont de mauvaise foi!
 Ils laissent libre cours à l'intimidation, même les profs se joignent aux étudiants pour intimider ceux qui veulent poursuivre leurs sessions!!!
 C'est inacceptable.
 J'espère que dans l'outrage Nadeau-Dubois va y être poursuivi pour l'instigateur de cet outrage avec comme preuve son discours :<http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/national/archive/2012/05/20120501-202411.html>
 La direction du Cégep de Sherbrooke invite les étudiants à participer en grand nombre à l'assemblée générale qui se tiendra jeudi. Les cours seront d'ailleurs suspendus pour l'occasion. La farce, donc une journée de plus sans cours...on voit bien que la direction est de connivence avec l'asso

JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTRÉAL : Conflit étudiant | Injonctions : Les policiers n'ont pas le pouvoir d'intervenir - Publié le: mercredi 02 mai 2012, 16H28 | Mise à jour: mercredi 02 mai 2012, 16H40



© Agence QMI

Geneviève Lajoie
 QUÉBEC - **Les policiers n'ont pas le pouvoir d'intervenir de leur propre chef pour faire respecter les injonctions émises par les tribunaux pour la reprise des cours dans les cégeps et universités du Québec.**

Plusieurs professeurs et étudiants, injonctions en mains, se sont butés à un mur d'étudiants arborant le carré rouge qui bloquaient les accès aux établissements d'enseignement, au cours des derniers jours. Ces derniers ont dû rebrousser chemin.

Pour que les agents puissent s'en mêler, les responsables des cégeps et universités visés doivent s'adresser aux corps policiers puisqu'il s'agit de «terrains privés». Le ministère de la Sécurité publique a confirmé au Journal mercredi qu'aucune demande d'assistance n'a été faite jusqu'à maintenant.

L'autre possibilité, c'est qu'il soit écrit noir sur blanc dans les injonctions que les policiers ont le pouvoir d'intervenir sur le terrain des cégeps ou des universités en question.

Afficher 5 commentaires (Québec)

- jc
 Si vous lisez bien l'article il est stipulé au 3e paragraphe: Pour que les agents puissent s'en mêler, les responsables des cégeps et universités visés doivent s'adresser aux corps policiers puisqu'il s'agit de «terrains privés». Le ministère de la Sécurité publique a confirmé au Journal mercredi qu'aucune demande d'assistance n'a été faite jusqu'à maintenant...

Rajoutez-en sur le dos de la police, elle de toute façon dans une situation perdant/perdant... car si la police prend action, elle va être blâmée... et si elle ne prend pas action, elle sera aussi blâmée...

- Marc
 ça rien à voir. Vous n'avez pas compris. La loi fait en sorte qu'ils n'ont pas le droit d'intervenir. Si l'école ou la cour leur demande d'intervenir, là ils vont le faire.
- Marie
 Les étudiants ne font que démontrer leur ignorance et leur manque de maturité (on dit que c'est à 25 ans pour les hommes). Ils n'ont pas pris le temps d'étudier l'offre du Gouvernement qui est plus que raisonnable. Ils ne veulent pas négocier ils veulent gagner. Le pire c'est que plusieurs professeurs les appuient. Quelle incompétence !
- Manouchka
 Si la police n'a pas le pouvoir de faire respecter l'ordre et les injonctions du tribunal alors qui? Sommes-nous en train de faire la démonstration que nous sommes devenus un peuple de pleutes? Sommes-nous en train de démontrer notre totale incompétence à gérer les conflits qui mettent en cause une minorité en mal de vivre?
 Je croyais naïvement (?) que je vivais dans une société de droit et que c'est avec cette prémisse que l'ordre était maintenu et les conflits étaient gérés.
 De plus en plus de citoyens souffrent de devoir supporter l'hystérie des étudiants-rois. À quand une police qui a des couilles, à quand un gouvernement qui a du courage, à quand les artistes retourneront à leur banjo?
 Que toute cette merde cesse enfin.
- Altibo99
 Police de tapettes. Si tu as battu ta femme, une injonction est effective sur le champs. Mais 30 étudiants masqués oh lala ils sont dangereux les ti-namm. C'est vrai que les hommes aujourd'hui dans la police, hummmm. Mon père était policier jusqu'en 1982 et croyez-moi comme disait Edward Carpentier, ça va faire mal. Ses amis 5'11'' et + et 200lbs et ils imposaient le respect.
 Aujourd'hui on les instruit pour leur faire donner des tickets. Belle société de ratés le Québec. Et on veut faire un pays avec ça????
 Quel gâchis.

Afficher 3 commentaires (Montréal)

- Con_tribuable
 Ils faut botter le derriere des directions...et surtout les mettres en prison pour outrages aux tribunaux, je pense que les autres vont comprendre apres.
- goldikocks
 C'est que les autorités ne veulent pas intervenir . Dirigeants des écoles, politiciens.
- Con_tribuable
 justice a moine de 5 piastres par semaine????

JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC : Cégep de Sherbrooke : Dépôt d'une requête pour outrage au tribunal - Publié le: mercredi 02 mai 2012, 14H51 | Mise à jour: mercredi 02 mai 2012, 15H05



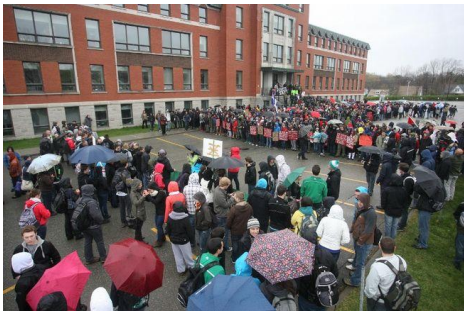


Photo Agence QMI / Archives
Les intimés sont la direction du Cégep de Sherbrooke et son association étudiante.

Jean-François Desbiens / Agence QMI
SHERBROOKE – Après la levée des cours mercredi matin, une soixantaine d'étudiants du clan des Verts ont marché jusqu'au palais de justice où trois de leurs collègues ont déposé une requête pour outrage au tribunal.

Les intimés sont la direction du Cégep de Sherbrooke et son association étudiante.

Les demandeurs reprochent aux deux parties de ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour que les cours puissent reprendre normalement comme l'ordonne l'injonction provisoire émise le

mardi 24 avril, par le juge Gaétan Dumas de la Cour Supérieure.

Le juge avait ordonné à la direction du cégep de faire en sorte que la reprise des cours se fasse dans l'ordre et la paix et lui avait donné jusqu'au jeudi 26 avril pour se conformer à l'injonction.

Le magistrat avait également indiqué que les associations étudiantes n'ont pas les mêmes qualifications juridiques qu'un syndicat au sens de la loi et, par conséquent, elles n'ont pas le droit de grève et encore moins le pouvoir d'empêcher le déroulement des cours et d'imposer le boycottage aux étudiants qui sont contre.

Mercredi matin, malgré l'injonction, les cours ont été levés pour une quatrième fois depuis vendredi dernier. La direction du cégep a tenté à nouveau de procéder à la reprise des activités scolaires, mais des centaines d'étudiants en grève formant une chaîne ont bloqué les entrées aux différents pavillons de l'établissement.

La requête déposée par des membres du groupe des Verts demande que la Cour condamne les défendeurs à une amende de 20 000 \$.

La requête en outrage au tribunal sera entendue lundi, le même jour où un juge doit entendre celle déposée la semaine dernière par quatre étudiants de l'Université de Sherbrooke.

Afficher 4 commentaires (Montréal)

• frehoula

rapidement des amendes salés aux asso pseudotudiantes qui meprisent les lois dans leur conception de démocratie Polo307

Le gouvernement ne fait rien il laisse la situation pourrir. Il est le seul responsable de ce qui se passe. Le gouvernement a laissé les juges non élus faire la salle job et maintenant on se retrouve avec de la désobéissance civile. Un beau gachis signé charest.

Pour éviter les arrestations demain les jeunes seront masqués pour bloquer les portes. Va t-on envoyé la SQ et tous les mettre en prison.

[Daniel Blanchet](#)

Bravo, enfin si ça peut donner l'idée à d'autres. Nous avons un gouv. mou, corrompu, accusé de collusion mafieuse, des étudiants qui font régner le désordre et la désobéissance civile des immigrants qui viennent nous dicter notre conduite et essayer de nous brimer dans nos coutumes mais en plus la justice n'aurait plus de pouvoir contre une minorité d'étudiants roi...non j'en ai plus qu'assez de voir le QC s'embarquer dans la merd...Ce sont les payeurs de taxes comme moi et bien d'autres qui paient pour tout ce bordel.

[Mononc Claude](#)

• Oui, défendez-vous. Il est grand temps

LA PRESSE: Grève étudiante: le juge en chef s'en mêle - Publié le mercredi 02 mai 2012 à 14h17 | Mis à jour le jeudi 03 mai 2012 à 07h35



Photo Patrick Sanfaçon, La Presse
Le cégep de Maisonneuve a levé les cours ce matin malgré une injonction qui permettait de les donner. Les étudiants qui espéraient assister à leur cours grâce à cette injonction ont dû se résigner à rentrer chez eux.

Christiane Desjardins, La Presse

Le juge en chef de la Cour supérieure, François Rolland, a suggéré hier aux élèves et étudiants qui demandent des injonctions pour pouvoir reprendre leurs études de faire appel au procureur général du Québec dans leurs requêtes.

«On est à la douzième heure, pas à la onzième... Il y a un péril. Il faut que quelqu'un intervienne. Je le déclare encore, le procureur doit intervenir», a répété le juge Rolland, hier, pendant qu'il entendait une demande d'injonction de deux élèves du collègue Montmorency qui veulent retourner en classe pour sauver leur trimestre.

Il s'agit de la 20e demande d'injonction en lien avec la grève étudiante. Devant cette avalanche qui monopolise les effectifs de la Cour supérieure, le juge en chef a décidé de sauter lui-même dans l'arène. Lundi, il était à Sherbrooke. Hier, il s'est occupé de la demande concernant le collègue Montmorency. Et aujourd'hui, il doit se rendre à Saint-Hyacinthe pour le même genre de recours. Les injonctions sont presque toujours accordées. Le problème, c'est que, souvent, elles ne sont pas respectées. Une situation que le juge trouve inacceptable. «J'ai cinq outrages au tribunal qui sont entrés à mon bureau», a-t-il noté, hier. Il a comparé cette situation à une équipe de hockey qui ferait fi du hors-jeu sifflé par l'arbitre, et qui continuerait à jouer et à «scorer». Il a insisté sur le fait que la majorité ne donne pas aux associations étudiantes le droit de tout faire. D'autant plus

que le droit de grève s'applique aux travailleurs, pas aux étudiants, et qu'il y a des règles à respecter. «On ne peut pas bloquer l'entrée» des établissements, a-t-il donné en exemple.

Échanges musclés

Hier, l'audience a donné lieu à des échanges musclés entre le magistrat et les avocats qui représentent l'association des élèves et le syndicat des professeurs de Montmorency. Les deux ont soutenu que l'injonction demandée par les deux élèves pénaliserait les 271 autres qui suivent les mêmes cours. Ces derniers feraient face au choix de reprendre leurs cours ou de se retrouver avec des échecs.

Me Jonathan Leblanc, qui représente les élèves, a voulu donner son opinion, qu'il a qualifiée de politique et non juridique, sur la situation. «Lorsqu'un gouvernement sape les bases de la démocratie, et s'attaque au vote démocratique d'une association, il est normal que les gens fassent de la désobéissance civile», a-t-il déclaré.

«Vous êtes un officier de justice, et vous faites une telle affirmation devant un juge de la Cour supérieure», s'est offusqué le juge Rolland, avant de dire qu'il y avait une cour d'appel pour ceux qui ne sont pas satisfaits d'une décision.

Me Jonathan Di Zazzo, qui représente le syndicat des professeurs, a lui aussi signalé qu'une injonction irait à l'encontre de ce qui a été voté en assemblée générale par les cégépiens, et que cela créerait de l'insatisfaction. Les élèves feraient face à un choix qui les obligerait à retourner à l'école. Les professeurs sont censés enseigner dans un climat serein, ce qui ne serait sûrement pas le cas, a-t-il relevé.

Le juge a rappelé à Me Di Zazzo qu'il était l'avocat des professeurs, pas celui de l'association étudiante. «Si je suis votre raisonnement, on oublie ça, c'est fini, tout le monde a perdu sa session, *too bad*. Ça reprendra quand ça reprendra», a dit le juge.

Le magistrat estime que les conséquences n'ont pas toutes été évaluées. Les élèves qui perdent leur trimestre pourraient très bien tenter des recours collectifs contre l'association étudiante et les professeurs qui se retrouvent aux piquets de grève. L'association aurait peu à perdre, mais les professeurs, eux, sont solvables, a-t-il dit.

Entente

Les élèves du collègue Montmorency sont en grève depuis la mi-mars. La direction a une entente avec l'Association générale des étudiants. La direction respecte les piquets de grève, mais, en échange, certains cours se poursuivent, notamment pour les techniques où il y a des stages. Le collègue compte plus de 5000 élèves. Environ 700 ont des cours.

Il est de plus en plus difficile de mobiliser les élèves qui voteraient contre la grève dans les assemblées, notamment en raison de la crainte d'intimidation sur place et sur Facebook ont confié ces élèves à *La Presse*. Une accusation que le porte-parole de l'Association générale des étudiants du collègue Montmorency, Alexandre Saint-Onge Perron, réfute. Les assemblées étaient démocratiques, dit-il.



Photo Patrick Sanfaçon, La Presse

Le cégep Maisonneuve a levé les cours ce matin malgré une injonction qui permettait de les donner.

La Presse Canadienne, Montréal

La bataille juridique dans le dossier étudiant entre dans une nouvelle phase. Une première cause d'outrage au tribunal sera entendue le 7 mai à Sherbrooke.

Les étudiants qui avaient obtenu une injonction sommant le cégep d'assurer la reprise des cours se sont présentés mercredi au palais de justice de

Sherbrooke où ils ont présenté une requête pour outrage au tribunal qui a été validée par le juge Gaétan Dumas, de la Cour supérieure.

Lundi prochain, le 7 mai, la direction du Cégep de Sherbrooke et l'association étudiante devront comparaître pour outrage au tribunal.

Plus tôt en matinée, mercredi, les dirigeants du Cégep de Sherbrooke ont suspendu les cours pour la quatrième journée consécutive, invoquant des raisons de sécurité.

La direction du cégep de 6300 élèves a expliqué que, en forçant l'accès aux classes avec l'aide de la police, elle aurait risqué d'exacerber le climat d'agressivité entre les étudiants qui sont pour le mouvement de grève et ceux qui s'y opposent.

La stratégie des élèves de Sherbrooke est aussi étudiée au Cégep de l'Outaouais. Là aussi, malgré une injonction, les élèves n'ont pu accéder à leurs cours mercredi. Me Lucien Boucher, qui représente les cégépiens de l'Outaouais désireux de rentrer en classe, examine avec ses clients l'option de faire une requête pour outrage au tribunal.

Selon lui, il importe de déterminer si le cégep a fait tous les efforts nécessaires pour se conformer à l'injonction.

«Dans une société de droit, l'injonction est un ordre de la cour et doit être respectée», a indiqué Me Boucher.

Le retour en classe a aussi été impossible au Cégep de Maisonneuve, à Montréal. L'annulation des cours a été décidée peu après 8h00. Quelques dizaines d'étudiants masqués identifiés à la grève ont refusé de céder le passage au directeur de l'institution.

Au Cégep de Saint-Laurent, bastion de la lutte étudiante, six cours devaient avoir lieu mercredi parmi les 19 visés par deux injonctions. Cependant, cinq d'entre eux ont dû être annulés par mesure de sécurité

RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ: Les étudiants grévistes forcent trois cégeps à suspendre les cours – Mise à jour le mercredi 2 mai 2012 à 11 h 43 HAE



Vers 7 h 30, environ 300 grévistes faisaient face à quelques dizaines de partisans d'un retour en classe devant le pavillon principal du Cégep de Sherbrooke.

Le Cégep de Sherbrooke, le Collège Maisonneuve et le Cégep de l'Outaouais ont été contraints de suspendre les cours qu'ils doivent normalement donner en vertu d'injonctions accordées par la Cour supérieure à des étudiants opposés à la grève.

Les institutions se sont une fois de plus heurtées à des grévistes qui bloquent les accès au campus et forcent les directions à suspendre les cours pour des raisons de sécurité, au grand dam d'étudiants arborant le vert pour signifier leur opposition au débrayage.

Le Cégep de Sherbrooke en était à sa quatrième tentative, le Collège Maisonneuve à sa deuxième. Il s'agissait toutefois d'un **premier essai** au Cégep de l'Outaouais, au lendemain d'une injonction accordée mardi par la Cour supérieure à un groupe de 44 étudiants désireux de retourner en classe.

Au Cégep de Sherbrooke, quelques dizaines d'étudiants opposés à la grève ont entrepris de manifester devant la porte du pavillon principal après l'annulation des cours, afin de signifier leur désarroi quant à la situation actuelle.

La direction du Cégep, qui fait face à un possible outrage au tribunal, se défend d'agir avec mollesse dans ce dossier. Elle soutient qu'elle ne pourrait pas assurer la sécurité des étudiants qui retourneraient en classe.



Des étudiants grévistes bloquent une entrée au Collège Maisonneuve.

Au Collège de Maisonneuve, la direction s'est adressée aux grévistes qui bloquaient les portes pour leur demander de respecter l'injonction, mais en vain. Elle a finalement capitulé étant donné le climat tendu qui régnait sur le campus.

Le Cégep de Saint-Laurent tentait aussi de reprendre certains cours ce matin pour une troisième fois. La direction indique qu'un seul des 19 cours touchés par une injonction a dû être annulé.

[Les commentaires \(271\)](#)

TVANOUVELLES: Collège Lionel-Groulx : Alerte à la bombe - Première publication mercredi 2 mai 2012 à 10h22 - Mise à jour : mercredi 2 mai 2012 à 15h06



Crédit photo : Archives Agence QMI

Par Josiane Yelle | Agence QMI

Une **alerte à la bombe** a perturbé les activités du **Collège Lionel-Groulx**, mercredi matin, à **Sainte-Thérèse**, dans les Basses-Laurentides. Vers 5h45, un des agents de sécurité du collège a trouvé un message sur le pare-brise d'un véhicule sur lequel le mot «bombe» apparaissait.

La Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville a été avisée et un périmètre de sécurité extérieur a été mis en place, interdisant l'accès au site.

C'est la firme de sécurité du **Collège Lionel-Groulx** qui a pris en charge l'opération. Selon le sergent Martin Charron, les policiers, en nombre restreint, étaient en assistance.

Les fouilles intérieures et extérieures se sont révélées négatives.

Le sergent Charron a indiqué que l'enquête se poursuivait. «On veut déterminer d'où provient la note et quel était l'objectif de celle-ci», a-t-il dit. La direction du collège a rouvert l'établissement à 10 h 30.

«Message concerté»

La direction de l'établissement, le syndicat des employés de soutien, le syndicat des professionnels, le syndicat des enseignants et l'association étudiante ont par ailleurs tenu un point de presse commun mercredi avant-midi, dans le but de livrer un «message concerté» quant à la suite des choses.

«Les récents événements démontrent que les injonctions déposées à l'endroit des universités et cégeps du Québec ne représentent pas une solution efficace au conflit, peut-on lire dans un communiqué. Celles-ci augmentent plutôt les tensions et contribuent à l'instaurer d'un climat inapproprié à l'enseignement et à l'apprentissage.»

La direction et tous les employés du Collège travaillent à l'élaboration de différents scénarios de retour en classe.

L'établissement est en grève depuis le 29 février dernier.

TVANouvelles: Sherbrooke: Requête pour outrage au tribunal - Première publication mercredi 2 mai 2012 à 10h18



Crédit photo : TVA Nouvelles

Une soixantaine d'étudiants du **clan des Verts** ont marché jusqu'au palais de justice de **Sherbrooke** où trois de leurs collègues ont déposé une requête pour outrage au tribunal

Par Jean-François Desbiens | TVA Nouvelles

Après la **levée des cours ce matin**, une soixantaine d'étudiants du **clan des Verts** ont marché jusqu'au palais de justice de **Sherbrooke** où trois de leurs collègues ont déposé une requête pour outrage au tribunal.

Les intimés sont la direction du Cégep de Sherbrooke et son association étudiante.

Les demandeurs reprochent aux deux parties de ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour que les cours puissent reprendre normalement comme l'ordonne l'injonction provisoire émise mardi dernier par le juge Gaétan Dumas de la Cour supérieure.

Mercredi matin, les cours ont été levés pour une troisième journée de suite, des centaines d'étudiants en grève formant une chaîne et bloquant les entrées aux différents pavillons de l'établissement.

La requête demande que la Cour condamne les défendeurs à une amende de 20 000 dollars.

La requête en outrage au tribunal sera entendue lundi, le jour même où un juge doit entendre celle déposée la semaine dernière par quatre étudiants de l'Université de Sherbrooke.

LA TRIBUNE: Les cours sont suspendus pour une quatrième fois au Cégep (vidéo) - Publié le 02 mai 2012 à 08h42



La Tribune, Isabelle Pion

Isabelle Pion, La Tribune

(Sherbrooke) À défaut d'ouvrir les portes du Cégep de Sherbrooke en dépit de l'injonction, la direction a demandé à ses professeurs de donner des cours à distance, mercredi.

« Les professeurs vont prendre contact avec leurs étudiants... On essaie de trouver une solution. On souhaite avancer, on souhaite se plier à l'injonction », a expliqué Marie-Claude Dupoy, conseillère en communication au Cégep de Sherbrooke.

Le président du Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke (SPECS), Steve McKay, parle plutôt d'encadrement pédagogique à distance, puisque le corps professoral n'est pas techniquement équipé pour offrir des cours à distance. Les enseignants pourront cependant suggérer des lectures et des exercices à leurs étudiants, précise-t-il.

Le Cégep en est à une quatrième suspension des cours depuis vendredi dernier. L'institution a aussi levé les cours jeudi dernier pour la tenue de l'assemblée générale.

Cette « solution mitoyenne » proposée par la direction n'a pas du tout satisfait les étudiants en faveur de la reprise des cours. Jean Lessard, cet étudiant en sciences humaines et le porte-parole dans le dossier de l'injonction et maintenant la requête d'outrage au tribunal, n'en revenait tout simplement pas. « Ça ne marche pas pour les gens dans les techniques. En techniques policières, par exemple, ils ont des cours de combat. Ça ne se fait pas électroniquement! », a-t-il lancé.

La tension était à couper au couteau sur le campus mercredi matin. Les verts étaient beaucoup plus nombreux. Pendant un long moment, ils ont fait face aux rouges, qui bloquaient l'accès au pavillon 5 du Cégep, jusqu'à ce qu'un membre du personnel leur recommande de reculer.

Lorsque les manifestants se sont dispersés, un groupe de verts est resté sur le balcon du pavillon 5, scandant «honte à la direction».



JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTRÉAL : Cégeps : Cégeps du Québec : les cours levés une fois de plus - Publié le: mercredi 02 mai 2012, 8H29



Photo Agence QMI / Archives
Agence QMI

Les étudiants qui souhaitent reprendre les cours au Collège de Maisonneuve et au Cégep de Sherbrooke devront une fois de plus être patients, puisque la direction des établissements a encore une fois annoncé la suspension des cours, mercredi matin.

« L'administration nous appuie et veut que les étudiants reprennent les cours », soutient Anthony Guay, l'un des 16 étudiants de Maisonneuve qui ont obtenu une injonction pour la reprise des cours. Il y a des agents de sécurité au cégep, mais ils ne sont pas assez nombreux pour ouvrir les lignes de piquetage et ce n'est pas leur travail, c'est aux policiers de le faire », explique-t-il.

Les étudiants opposés à la hausse des droits de scolarité formaient un blocus devant l'entrée principale, équipés de foulards et de lunettes.

Malgré l'injonction obtenue par les étudiants du Collège, les cours avaient aussi été levés lundi et mardi par la direction pour des questions de sécurité.

Cette injonction de la cour n'ayant pas été respectée, les étudiants cherchaient d'autres moyens pour pouvoir retourner en classe.

« On fait des pétitions, on donne des entrevues, parce que selon notre avocat, il serait très compliqué d'avoir une deuxième injonction, a expliqué un étudiant. On doit se faire connaître à travers les médias, car on est une majorité silencieuse. »

Montrer 1 commentaire (Québec)

- Etudiante
C'est assez le niassage!
Carré rouges, laissez passé les verts, ils ont des DROITS EUX AUSSI!

Afficher 5 commentaires (Montréal)

- PierreBourgoin
Petit cours de démocratie 101 et ce sans méchanceté :
Prenons une organisation X avec 100 membres (je me garde ça simple pour ne pas me mélanger), 2/3 représente 66 membres, pour qu'un résultat soit valide, il vous faut un

pourcentage de 66% de participation. Ce qui veut dire que si 65 personnes se présentent pour voter et disons qu'ils votent tous oui à une question donnée ce qui donne 100% pour le oui, ce vote ne sera pas valide puisque seulement 65 membres se sont présentés. C'est une démocratie discutable

Intervention du directeur

Vers 7 h 30, le directeur de l'établissement de Montréal s'est rendu auprès des étudiants pour leur demander de lever leurs lignes de piquetage.

« Vous savez que nous sommes soumis à une injonction qui permet à 16 étudiants de retourner en cours? Mon rôle est de les laisser entrer, les laissez-vous entrer? », a-t-il demandé aux étudiants qui arborent le carré rouge.

Les réponses ont aussitôt fusé dans la foule: « Non! La justice des riches, la voix du peuple! », ont crié les étudiants.

Intimidation

Mardi, plusieurs membres de ce groupe des carrés verts avaient dit avoir été intimidés par les étudiants opposés à la hausse des droits de scolarité annoncée par le gouvernement de Jean Charest, qui occupaient l'entrée du Collège. La situation semblait depuis s'être améliorée.

« On a plus d'appuis, le fait d'avoir parlé, les gens savent que les verts ont de l'intimidation, donc ça va mieux », a confié une étudiante.

Les professeurs mal à l'aise

L'éclatement au sein des étudiants rendait les professeurs mal à l'aise.

« Nous sommes sous injonction, tenus de se présenter en cours sous ordre de la cour, donc on est tous très anxieux, inquiets et mal à l'aise avec cette situation, a expliqué un professeur de philosophie. Ça fait près de 20 ans que je suis ici et je n'ai jamais vécu ça. »

Quatrième essai à Sherbrooke

Pour une quatrième fois, la direction du Cégep de Sherbrooke a tenté elle aussi de procéder à la reprise des activités scolaires mercredi matin, mais de nouveau, les manifestants ont empêché le tout.

Des manifestants étudiants étaient de nouveau sur place afin d'empêcher le retour en classe et formaient une ligne afin de bloquer l'entrée principale.

Comme lors des derniers jours, des étudiants en faveur du retour en classe et portant le carré vert étaient aussi sur les lieux. Ils formaient une ligne quelques mètres devant celle formée par les étudiants au carré rouge.

Puis, peu avant 8 h, il a été annoncé que les cours étaient annulés pour une quatrième journée de suite.

Les manifestants ont alors commencé à quitter les lieux. Un autre rassemblement des manifestants étudiants devait avoir lieu plus tard.

Rappelons que le Cégep détient également une injonction de cour ordonnant la reprise des cours. Or, les manifestants ont réussi à empêcher le retour en classe depuis vendredi dernier.

vous en conviendrez, seul problème, le gouvernement Libéral de M. Jean Charest a utilisé ce même type de proportion lors des référendums tenus en 2003 pour les fusions/défusion des villes.

Pour ce qui est du vote libre, je tiens juste à vous préciser qu'encre là, les différents partis, non pas de leçon a donner aux jeunes, puisque nos lois sont votées de cette façon, chaque député est appelé par son nom et doit se prononcer, imaginez votre chef qui vous regarde lorsque vous votez... Sans compté les lignes de parti à respecter ou encore pire la règle du bâillon utilisé par certain gouvernement.

Bonne soirée

• Guest

Comme beaucoup de citoyen on est fatiguer de tout ça que le gouvernement annule la session.

• Polo307

Avec vous on a toujours les explications qui vont dans le sens qui vous fait plaisir. Vous

accusez les autres de partis pris alors que vous ne faites que cela depuis le debut. Moi je n'ai pas peur de dire que j'ai pris le parti des étudiants. je joue pas a l'hypocrite qui essaie de se faire passé pour quelqu'un d'impartiale.

jaba1947

Que les professeurs arretent de soutenir la cause des étudiants ce n'est pas la leur. Qu'il fassent leur guerre personnelle quand ce sera le temps. Quel bel enseignement ils donnent à nos jeunes de ne pas respecter les injonctions Quand nous voyons ces jeunes anarchistes camouflés derrière leurs foulards et leurs lunettes eux qui brandissent sans arrêt le mot démocratie c'est à y perdre son latin. Faire des barricades les bras croisés dissimulés derrière leurs déguisements représentent la pire des intimidations et nos chers professeurs et directeurs laissent faire au lieu de demander aux forces de l'ordre de voir à faire respecter les injonctions. N'oublions surtout pas que ce sont seulement une minorité

d'étudiants qui perturbent toute une société et une économie québécoise

myriam77

JE VAIS VOUS EXPLIQUER CERTAINES DÉMOCRATIES ÉTUDIANTES

Dans quelques CEGEP, on a voté, mettons à 53 %, en faveur d'une grève illimitée. Après plusieurs semaines, certains étudiants veulent voter sur la proposition du gouvernement. On demande de retourner en vote libre. Mais là, on leur annonce que pour changer cette décision, il va leur falloir les 2/3 des étudiants. Pourtant, cette demande de vote libre est accepté dans une proportion de 55%..

Expliquez-moi tout le monde, dont le très grand démocrate qu'est Jean-Pierre Charbonneau, où voit-on la démocratie dans ce geste?

merci

LAPRESSE.CA: Cours suspendus au cégep de Sherbrooke et au collège de Maisonneuve - Publié le mercredi 02 mai 2012 à 08h15 | Mis à jour le mercredi 02 mai 2012 à 09h39



Photo Patrick Sanfaçon, La Presse
Au cégep Maisonneuve, ce matin.

La Presse Canadienne

Pour une quatrième journée de suite, les dirigeants du cégep de Sherbrooke ont suspendu pour une journée la tenue des cours, mercredi, pour des raisons de sécurité.

Une décision identique a été prise par la direction du Collège de Maisonneuve, à Montréal.

À l'instar des derniers jours, de nombreux manifestants se sont réunis sur le campus de Sherbrooke, à l'aube. Le climat de tension qui y régnait a été provoqué par la présence d'étudiants en faveur de la grève et, à quelques mètres d'eux, par d'autres qui exigent l'application de l'injonction de la Cour supérieure qui, mardi de la semaine dernière, ordonnait une reprise des cours.

Mardi de cette semaine, la direction du cégep qui compte quelque 6300 inscrits a affirmé que si elle avait forcé l'accès avec l'aide des policiers, elle aurait risqué d'exacerber le climat d'agressivité et de faire en sorte que la situation dégénère.

D'autre part, des étudiants des camps opposés se sont aussi massés, mercredi, face aux entrées principales du cégep de l'Outaouais, à Gatineau, et du Collège de Maisonneuve, à Montréal.

Au Collège de Maisonneuve, l'annulation des cours pour la journée a été décidée peu après 8h00. Quelques dizaines d'étudiants masqués identifiés à la grève ont refusé de céder le passage au directeur de l'institution.

TVA NOUVELLES: Cégep de Sherbrooke: Une quatrième levée des cours - Première publication mercredi 2 mai 2012 à 07h31 - Mise à jour : mercredi 2 mai 2012 à 09h10

TVA Nouvelles

Pour une quatrième fois, la direction du Cégep de Sherbrooke a tenté de procéder à la reprise des activités scolaires ce mercredi matin, mais de nouveau, les manifestants ont empêché le tout.

Des manifestants étudiants se sont en effet rendus encore une fois sur place afin d'empêcher le retour en classe et ont formé une ligne afin de bloquer l'entrée principale. Rappelons que le Cégep détient une injonction de cour ordonnant la reprise des cours.



(Photo: TVA Nouvelles)

Comme lors des derniers jours, des étudiants en faveur du retour en classe et portant le carré vert se sont aussi rendus sur les lieux. Ils for-

maient une ligne quelques mètres devant celle formée par les étudiants au carré rouge.

Le tout se déroulait pacifiquement, mais des effectifs policiers se trouvaient à l'extérieur du terrain du Cégep par mesure préventive.

Autre levée des cours

Puis, peu avant 8h, il a été annoncé que les cours étaient annulés pour une quatrième journée. Avant aujourd'hui, une telle mesure avait en effet été prise vendredi dernier, de même que lundi et mardi de cette semaine.

Après l'annonce de la levée des cours, les manifestants contestant l'injonction ont commencé à quitter les lieux.

Ceux au carré vert se sont quant à eux rendus devant l'entrée afin de montrer leur mécontentement face à cette quatrième annulation consécutive des cours. Quelques dizaines de ceux-ci ont ensuite [marché jusqu'au palais de justice](#), où trois de leurs collègues ont déposé une requête pour outrage au tribunal.



TVANouvelles: Collège de Maisonneuve: Les cours levés une fois de plus - Première publication mercredi 2 mai 2012 à 07h14 - Mise à jour : mercredi 2 mai 2012 à 08h16



(Crédit photo: TVA Nouvelles)

TVA Nouvelles

Les étudiants qui souhaitent reprendre les cours au **Collège de Maisonneuve** devront une fois de plus être patients, puisque la direction de l'établissement a annoncé la suspension des cours pour une troisième journée consécutive, alors que les étudiants opposés à la **hausse des droits de scolarité** formaient un blocus devant l'entrée principale, équipés de foulards et de lunettes.

«Après évaluation de la situation, après avoir parlé aux étudiants qui occupent l'entrée, il m'est apparu qu'il n'est pas possible d'assurer la sécurité des personnes qui voudraient y entrer», a conclu le directeur de l'établissement, Réginald Lavertu, aux alentours de 8h.

Le recours aux policiers pour forcer un retour en classe a donc été exclu par la direction.

«L'intervention des policiers n'a rien de magique», a tranché la direction.

«Je suis totalement outrée, nous sommes beaucoup plus nombreux à vouloir rentrer en classe», a dit une élève.

Quelques minutes plus tôt, les 16 étudiants qui ont obtenu une injonction pour la reprise des cours espéraient encore voir la situation débloquer.

«L'administration nous appuie et veut que les étudiants reprennent les cours, soutenait Anthony Guay. Il y a des agents de sécurité au cégep, mais ils ne sont pas assez nombreux pour ouvrir les lignes de piquetage et ce n'est pas leur travail, c'est aux policiers de le faire», expliquait-il.



(Crédit photo: TVA Nouvelles)

Malgré l'injonction obtenue, les cours avaient déjà été levés lundi et mardi par la direction, pour des questions de sécurité.

Cette injonction de la cour n'étant pas respectée, les étudiants cherchent d'autres moyens pour pouvoir retourner en classe.

«On fait des pétitions, on donne des entrevues, parce que selon notre avocat, il serait très compliqué d'avoir une deuxième injonction, explique un étudiant. On doit se faire connaître à travers les médias, car on est une majorité silencieuse.»

Intervention du directeur

Vers 7h30 mercredi, le directeur de l'établissement s'était rendu auprès des étudiants pour leur demander de lever leurs lignes de piquetage.

«Vous savez que nous sommes soumis à une injonction qui permet à 16 étudiants de retourner en cours? Mon rôle est de les laisser entrer, les laissez-vous entrer?», a-t-il demandé aux étudiants qui arborent le carré rouge.



(Crédit photo: TVA Nouvelles)

Réginald Lavertu

Les réponses ont aussitôt fusé dans la foule: «Non! La justice des riches, la voix du peuple!», on crié les étudiants.

Intimidation

Mardi, plusieurs membres de ce groupe des carrés verts avaient dit avoir été **intimidés par les étudiants** opposés à la **hausse des droits de scolarité** annoncée par le gouvernement de **Jean Charest**. La situation semble depuis s'être améliorée.



(Crédit photo: TVA Nouvelles)

«On a plus d'appuis, le fait d'avoir parlé, les gens savent que les verts ont de l'intimidation, donc ça va mieux», confie une étudiante.

Les professeurs mal à l'aise

L'éclatement au sein des étudiants rend les professeurs mal à l'aise.

«Nous sommes sous injonction, tenus de se présenter en cours sous ordre de la cour, donc on est tous très anxieux, inquiets et mal à l'aise avec

cette situation, explique Claude Landry, professeur de philosophie. Ça fait près de 20 ans que je suis ici et je n'ai jamais vécu ça.»

LA TRIBUNE: Ordonnance d'outrage au tribunal déposée - Publié le mercredi 02 mai 2012 à 06h32



René-Charles Quirion, La Tribune
[Actualité](#) | [Éducation](#)

Imacom, Frédéric Côté

(SHERBROOKE) Incapables de faire appliquer l'injonction interlocutoire provisoire pour la reprise de leurs cours au Cégep de Sherbrooke, trois étudiants ont déposé un outrage au tribunal contre l'institution et son association étudiante.

Dans la requête déposée mardi aux greffes du palais de justice de Sherbrooke, Jean Lessard, Isabel Leblanc et Daniel Guillemette allèguent que le Cégep de Sherbrooke « n'a pris aucune mesure concrète pour s'assurer de pouvoir donner les cours ».

Ils considèrent que le Cégep n'a pas honoré ses engagements ni suivi l'injonction interlocutoire provisoire accordée par le juge Gaétan Dumas de la Cour supérieure.

Dans leurs dépositions au soutien de la requête en outrage au tribunal dans laquelle ils réclament 20 000 \$, les trois requérants mentionnent avoir constaté la présence de policiers sans que leur aide soit demandée pour donner les cours normalement. Ils allèguent que les manifestants ne bloquaient que deux entrées du Cégep de Sherbrooke sur 80 lorsque « la direction a décidé de lever les cours par mesure de sécurité ».

JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC : Grève | Étudiants : Tensions sur les campus : Les conflits entre partisans et opposants s'intensifient - Publié le: mardi 01 mai 2012, 23H53 | Mise à jour: mardi 01 mai 2012, 23H57



Photo Le Journal de Montréal, Ben Pelosse
Environ 2000 étudiants ont défilé pacifiquement et sous un air de fête dans les rues de Montréal, hier soir, pour une huitième manifestation nocturne consécutive visant à dénoncer la hausse des droits de scolarité. Pendant la longue marche de soirée, les policiers ont procédé seulement à deux arrestations.

Francis A-Trudel

La grève étudiante perdue depuis 79 jours, mais l'escalade des tensions entre rouges et verts continue.

Le climat était particulièrement tendu, hier matin, au Collège de Maisonneuve, dans l'est de Montréal.

Les seize étudiants qui s'y sont présentés, injonction en main, ont été refoulés par une centaine d'individus, pour la plupart cagoulés. Des enseignants ont également pris part au blocus autour de l'institution en grève depuis le 21 février.

« Il règne un climat d'intimidation, ils veulent montrer qu'ils sont en sur-nombre, ils sont masqués et ont des boucliers. C'est pas drôle, on essaie de donner des entrevues et même des profs nous insultent. On essaie de

[Afficher 27 commentaires \(Montréal\)](#)

[Afficher 6 commentaires \(Québec\)](#)

• Vic

Je ne suis pas d'accord, du moins en partie. Premièrement ce n'est pas mon beau gouvernement mais bien NOTRE beau gouvernement. Si, pour ma part, je ferai parti des gens qui remercieront avec plaisir cette administration (si on peut l'appeler ainsi) aux prochaines élections, je le ferai en votant comme tout autre honnête citoyen qui se

respecte. Un taux d'insatisfaction de 70 % ? Peut être... Je suis également mécontent de ce gouvernement pour qui je n'ai pas voté, mais je respecte le droit de vote des autres! Ce n'est pas au mouvement étudiant de s'auto octroyer une légitimité quelconque et de prendre en otage le reste de la population pour faire la guerre au gouvernement. Jusqu'à maintenant ça n'a pas trop réussi d'ailleurs... 58% de la population est maintenant en faveur de la hausse... (Source Radio

voter et on se fait huer », déplore Félix Dumont, carré vert qui s'était déplacé pour appuyer ses collègues dans leur démarche juridique.

Or, craignant pour la sécurité du personnel et des étudiants, la direction a suspendu toutes ses activités pour la journée.

Les cégeps de Sherbrooke et de Saint-Laurent ont aussi opté pour l'annulation des cours, hier, jugeant que le climat n'était pas propice à leur tenue.

Par ailleurs, lundi, une assemblée générale forcée par le dépôt d'une pétition a avorté avant même de se rendre à un vote sur la reconduction de la grève générale.

Les statuts et règlements du Collège de Maisonneuve stipulent que les deux tiers des membres présents doivent accepter de se pencher à nouveau sur la question.

Sur l'assemblée de 1 350 étudiants, 850 ont voté pour rouvrir le débat, ce qui n'a pas été suffisant.

Orage d'outrages

On prévoit que les tensions aux portes des institutions augmenteront au cours des prochains jours.

Après la pluie d'injonctions, l'orage d'outrages au tribunal.

C'est ce qu'annonce l'avocat Yvon Garneau, instigateur de cette averse de recours juridiques en compagnie de Laurent Proulx, étudiant à l'Université Laval.

Les deux hommes avaient même bricolé un « kit » à l'intention des étudiants souhaitant recourir à ce moyen.

Mais pour le moment, les injonctions n'ont pas eu l'effet escompté. Devant la grogne suscitée, les directions préfèrent lever les cours plutôt que de forcer l'application du document de la cour.

Me Garneau se dit « renversé » et « outré » que les ordres d'un juge soient ainsi ignorés. « Je n'en reviens tout simplement pas que les autorités ne prennent pas leurs responsabilités, s'indigne-t-il. Ce n'est jamais arrivé au Québec, un groupe de personnes est en train de défier les ordres judiciaires ! »

D'où les requêtes en outrage au tribunal. Une première a été déposée, hier, contre le Cégep de Sherbrooke.

Si l'outrage est reconnu devant le tribunal, le Code civil prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 5000 \$.

Les directions des institutions rétives à faire appliquer les injonctions obtenues pourraient être visées par ces requêtes.

Can hier à 12h30 PM). Ça vous empêche de dormir ?

Deuxièmement, les assos j'ai participé aux miennes et on a voté contre la grève à deux reprises et ce malgré tous les stratagèmes, carrément antidémocratique, employés par les pros grévistes pour qu'on étire le débat ou que l'on ne vote pas par scrutin secret/électronique... Résultats ? Ils nous ont empêchés d'aller à nos cours. On obtient une

<p>injonction de la cour... elle est antidémocratique ? Non c'est tout le contraire. Bien entendu il y a eu certaines injonctions qui sont allé à l'encontre de décisions prises par certaines assos. Cependant, bloquer l'accès d'un service c'est illégal. On empêche personne de manifester, est-ce trop demander de les laisser aller à leurs cours ? Vivre et laisser vivre c'est ça la démocratie, elles, les injonctions, ne vous empêchent pas de manifester, elles ont pour but de rendre justice aux étudiants qui veulent assister à leur cours, donc non les injonctions ne sont pas antidémocratique c'est tout le contraire ! Manifestez OUI mais arrêtez de bloquer l'accès aux services!</p> <p>Pour les insultes, je suis tout à fait d'accord avec toi qu'ils y en a des deux bords et c'est regrettable.</p> <p>Pour le vandalisme on sait très bien que le black block y est pour beaucoup mais pas entièrement responsable. L'attitude de la Classe à envenimer le débat ne berne heureusement pas tout le monde (celle des partis politiques à faire de même non plus d'ailleurs). Alors s'il te plaît on repassera pour la virginité du mouvement étudiant.</p> <p>Pour ce qui est de la brutalité policière, la plupart du temps elle est décriée quand il y a du grabuge... Hasard ? Je ne pense pas.</p> <p>Deux poids, deux mesures !</p> <p>Comprends-moi bien, je ne suis pas POUR la hausse, mais CONTRE les moyens de pressions employés !</p> <p>Je te souhaite une bonne journée.</p> <p>Vic</p> <p>coltsfan</p> <p>c'est quoi le taux d'appui au gouvernement en ce qui a trait aux frais de scolarité?</p>	<p>carré rouge</p> <p>Les congrès de la classe ont lieu une fois par semaine, et si la réponse a été plus rapide cette fois, c'est parce que la proposition a été faite juste avant un congrès. C'est tout. De plus, ton beau gouvernement élu a un taux d'insatisfaction supérieur à 70%. Alors dans ces cas le gouvernement ne représente plus la population. Pour les assos, je te conseille de lire le code Morin, utilisé pour la gestion de la législation étudiante.</p> <p>Pour les insultes, c'est pas tout le monde qui fait cela et c'est regrettable. N'ometts pas que ça se fait des deux bords. Et oui, les injonctions sont antidémocratiques, car contreviennent à la décision de la majorité dans l'établissement.</p> <p>Actes de vandalisme: c'est le black blok, organisation anarchiste qui s'infiltrer dans les manifs. Les étudiants ont commencé à livrer ces casseurs. On verra ce que ça va donner. L'affaire de l'étudiant capitalisme nombriliste, qui a dit ça exactement, à part toi?</p> <p>La réaction policière est démesurée par rapport à "l'infraction" commise par les manifestation, selon la charte policière. S'en prendre aux étudiants voulant aller à leurs cours? Ça se passe des deux bords encore une fois, et c'est regrettable, mais ça arrivera toujours et il faut vivre avec.</p> <p>Vic</p> <p>Lorsque le gouvernement élu par la population tente de prendre une décision, c'est anti démocratique... Mais quand la ministre leur demande de faire voter les membres des associations étudiantes aux scrutins secrets on lui répond que celles-ci décident démocratiquement elle même du type de vote utilisé.</p>	<p>Quand c'est le temps de dénoncer la violence et l'intimidation, ce n'est pas leur mandat, il faut attendre une semaine de consultation alors qu'il semble que cette même médiocratie a besoin de seulement 5 minutes pour rejeter l'offre du gouvernement.</p> <p>Quand des étudiants veulent partir en grève et n'obtiennent pas un vote majoritaire, on intimide, on bloque et on insulte les étudiants qui ne sont pas pro grève. Par contre si ceux-ci obtiennent une injonction, c'est anti démocratique et injuste.</p> <p>Quand on associe des actes de vandalismes aux mouvements étudiants il s'agit de généralisation injuste... Mais quand un étudiant veut aller à ses cours il s'agit d'un méchant capitaliste nombriliste et égoïste...</p> <p>Ils se font arrêter parce qu'ils foutent le bordel et prennent en otage la population ? C'est de la brutalité policière ! Mais quand on s'en prend aux étudiants qui veulent aller à leur cours ? C'est ben correct....</p> <p>Deux poids deux mesures...</p> <p>Citoyen</p> <p>On se doit de respecter leur (les étudiants qui boycottent) droit de s'exprimer et de supposément grévez, mais quand c'est le contraire, des élèves qui veulent avoir accès à leur cours, NON ils n'ont pas ce même droit.</p> <p>C'est le temps que l'école intervient ainsi que la police pour faire respecter les injonctions! monaco001</p> <p>C'est à la justice à faire respecter ses injonctions. La force policière est la pour faire ce que les juges ont demandé..... Ou est la justice au Québec....</p>
---	---	---

JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC : Paralysie « malsaine » sur les campus - Publié le: mardi 01 mai 2012, 22H47 | Mise à jour: mardi 01 mai 2012, 22H49

<p>Régys Caron</p> <p>La multiplication des injonctions délivrées par les tribunaux depuis le début du conflit étudiant ne permet pas la reprise des cours dans plusieurs établissements.</p> <p>Des étudiants s'estimant lésés par la grève qui en est à sa douzième semaine continuent à s'adresser aux tribunaux par dizaines pour reprendre leurs cours. « Ça se multiplie et c'est drôlement un problème, confirme Caroline Tessier, porte-parole de la Fédération des cégeps. Nous ne sommes pas capables d'ouvrir les cégeps pour des raisons de sécurité. »</p> <p>Appels répétés</p> <p>« L'effet des injonctions dans les cégeps crée un climat vraiment malsain, témoigne Caroline Tessier. Il y a des échauffourées. Pour nous, la sécurité du personnel est primordiale. On ne va pas</p>	<p>faire entrer les étudiants avec la police antiémeute », insiste Mme Tessier.</p> <p>Les injonctions ne permettaient pas la reprise des cours dans au moins quatre établissements hier. Les entrées du cégep et de l'Université de Sherbrooke étaient bloquées par des manifestations d'étudiants. La situation demeurerait bloquée aux cégeps de Saint-Laurent et de Saint-Jean-sur-Richelieu.</p> <p>Une injonction a permis la reprise des cours au cégep de Rosemont et les cours sont sensés reprendre ce matin au cégep de l'Outaouais sur ordre de la Cour supérieure.</p> <p>Les appels répétés aux tribunaux ont mis en émoi le juge en chef de la Cour supérieure du Québec, François Rolland, qui a souhaité que le ministre de la Justice établisse une « gestion générale » des requêtes en injonction, afin d'éviter des décisions contradictoires.</p>	<p>Un professeur de droit de l'Université Laval, M. Christian Brunelle, s'inquiète de voir « la primauté du droit mise en péril ». Les ordonnances de la cour et le contexte de crise placent les directions d'établissement dans une position « intenable » à son avis. « Plusieurs de ces ordonnances ne peuvent pas être respectées malgré la bonne foi des directions d'établissements », écrivait M. Brunelle lundi dans le quotidien Le Devoir.</p> <p>Crise sociale</p> <p>Le Procureur général du Québec, Jean-Marc Fournier, a rejeté la requête du juge Rolland. « Jamais je ne m'exprimerai pour empêcher les citoyens d'exprimer leurs droits », a déclaré M. Fournier. « La crise sociale vécue actuellement appelle d'urgence une solution négociée par les acteurs politiques », suggère le professeur Brunelle.</p>
--	---	--

RADIO-CANADA / GATINEAU: Les professeurs de l'UQO demandent la démission du recteur – Mise à jour le mardi 1 mai 2012 à 17 h 56 HAE





Des professeurs avaient formé une chaîne humaine pour empêcher les policiers d'entrer dans l'UQO (archives)

Le syndicat des professeurs de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) demande la démission du recteur Jean Vaillancourt. Ils estiment que le recteur les a mal défendus.

Réunis en assemblée annuelle à huis clos, mercredi, 40 d'entre eux ont voté en faveur de la démission, 20 contre et trois se sont abstenus.

Les professeurs exigent par ailleurs que leurs conditions de travail soient pleinement respectées durant cette fin de session marquée par une injonction.

« On est dans une situation de crise, effectivement. On a besoin de trouver des solutions qui vont convenir à tous les acteurs dans le dossier. »

Un professeur de l'UQO

Les commentaires (8)

Envoyé par [Walannesophie Anne-Sophie](#) de Québec, 2 mai 2012 à 13 h 16 HAE

Mr. Marc Beaulieu:

« Bravo aux étudiants qui se battent pour avoir accès à leurs cours » et à ceux qui se battent pour que tous aient accès à l'éducation!

« qui ne se laissent pas manipuler par des assemblées générales aux votes à main levée ». Je ne vois pas comment ces assemblées manipulent. Aussi le code Morin, sur lequel se basent les chartes de grand nombre d'associations étudiantes, stipule que si une seule personne demande le vote secret, alors il est obligatoire qu'il y ait vote secret. Aussi le vote à main levée se fait-il au Parlement, comme nous le rappelle Mr. Ray Ric plus bas. En tous les cas, et spécialement dans les assemblées générales, personne n'empêche personne de voter, s'il y a intimidation, il y en a des deux côtés.

Pour finir, je vous demanderais de retirer vos propos comme quoi les étudiants pro-grève « (jouent) les bébés gâtés ». Cela est tout à fait inadmissible. Autant que de dire que les Noirs sont paresseux.

Dans l'espoir d'une réponse argumentée de votre part,

Anne-Sophie Alain

Envoyé par [Eric Futin](#) de Gatineau, 2 mai 2012 à 09 h 55 HAE

On se croirait au hockey. Les joueurs n'aiment pas l'entraîneur, et bien il faut le congédier.

Envoyé par [Ray Ric](#) de Chicoutimi, 1^{er} mai 2012 à 22 h 05 HAE

S'il y a un endroit où il serait vraiment intéressant de voir le vote secret, c'est au parlement...

Envoyé par [Marc Beaulieu](#) de Montréal, 1^{er} mai 2012 à 14 h 26 HAE

Bravo aux étudiants qui se battent pour avoir accès à leur cours et qui ne se laissent pas manipuler par des assemblées générales aux votes à main levée, avec de l'intimidation et dans des salles minuscules pour empêcher que les gens contre la grève puisse voter.

Bravo aussi à ceux qui terminent leur session cette semaine. Vous avez choisi d'étudier pour votre avenir au lieu de jouer les bébé gâtés.

Envoyé par [Richard Larouche](#) de Gatineau, 1^{er} mai 2012 à 18 h 07 HAE en réponse à [Marc Beaulieu de Montréal](#)

Toujours les mêmes préjugés...

Je vous met au défi de calculer ce que la hausse rapporterait réellement au gouvernement en tenant compte d'une éventuelle diminution du nombre d'étudiants universitaires sachant que durant l'ensemble de sa carrière, un diplômé universitaire paiera 500 000\$ de plus en impôts qu'une personne qui ne détient pas de diplôme universitaire. En passant, la hausse des frais de scolarité du gouvernement de Ro-

bert Bourassa a entraîné une diminution de 10%.

Mise en demeure

Par ailleurs, l'UQO a réagi, mardi, à la mise en demeure envoyée la fin de semaine dernière par un groupe d'étudiants en faveur de la grève.

La direction soutient qu'elle défendra ses professeurs ainsi que toute personne qui serait visée par une poursuite.

L'avocat qui représente le groupe d'étudiants qui a envoyé la mise en demeure, Me Bruno Grenier, doit évaluer la portée de cette réponse de l'UQO.

« La réponse de l'université est très sibylline. [Les dirigeants de l'université] ont modifié leur calendrier et ils sont maîtres de ce qu'ils font. »

Me Bruno Grenier, avocat des étudiants qui ont envoyé la mise en demeure à l'UQO

Les étudiants à l'origine de cette mise en demeure se réunissent mardi soir afin d'évaluer la réponse obtenue de l'UQO. Ils doivent décider du mandat à donner à leur avocat.

Le groupe d'étudiants a envoyé une mise en demeure afin de prévenir d'éventuels préjudices causés aux manifestants qui n'iront pas assister à leurs cours et ne se présenteront pas aux examens.

En complément



Vidéo - [Le journaliste Michel-Denis Potvin fait le bilan de la réunion du syndicat des professeurs de l'UQO](#)

RADIO-CANADA / GATINEAU: Les cours reprennent mercredi au Cégep de l'Outaouais – Mise à jour le mardi 1 mai 2012 à 17 h 36 HAE



Plus de 200 étudiants du Cégep de l'Outaouais ont manifesté à la mi-mars (archives).

Les 4500 étudiants du Cégep de l'Outaouais retournent en classe mercredi. La Cour supérieure du Québec a accordé, mardi, l'injonction demandée par 44 étudiants opposés à la grève.

Le juge Martin Bédard a déclaré que la reprise des cours était urgente pour respecter les droits des étudiants. Il n'a pas été convaincu par le procureur du cégep selon qui il était possible de prolonger la session jusqu'au 30 juin, si une entente était conclue avec les professeurs.

De plus, le juge Bédard ne reconnaît pas le droit à l'Association étudiante du Cégep de l'Outaouais (AGECO) de déclencher la grève au nom de tous les étudiants.

Ils peuvent toutefois manifester, sans s'interposer. Le juge Martin Bédard ordonne donc à l'association étudiante et à ses membres de laisser le libre accès aux pavillons du cégep.

Les étudiants qui veulent manifester pourront continuer à le faire à au moins 10 mètres des bâtiments.

Craintes de débordement

Les commentaires (4)

Envoyé par [Dominic Ritchot](#) de Gatineau, 1^{er} mai 2012 à 22 h 18 HAE

N'importe quoi! Le juge ne reconnaît pas que l'association étudiante puisse aller en grève au nom de tous les étudiants, mais il reconnaît que 44 sont suffisants pour bafouer le vote démocratique qui a lieu toutes les semaines! N'importe quoi, M. le juge. Si les étudiants ne veulent plus de grève, qu'ils aillent voter et qu'ils gagnent. Point final!

Je croyais que juge et jugement allaient ensemble... ça a bien l'air que non.

Envoyé par [Marc Pilon](#) de Gatineau, 1^{er} mai 2012 à 13 h 45 HAE

Des étudiants se préparent déjà à bloquer l'accès au cégep et empêcher la reprise des cours. Les étudiants ne veulent rien savoir. De plus ils ont le culot de dire vouloir négocier et leur contre-proposition consiste en un gel des droits de scolarité!!!! Line Beauchamp a bien fait d'abandonner les négociations

Envoyé par [Dean Mcgraw](#) de Gatineau, 1^{er} mai 2012 à 12 h 17 HAE

Ça donne quoi une injonction? plusieurs universités et CÉGEP l'ont eu, mais il n'y a toujours pas

Le magistrat n'a pas non plus retenu l'argument du cégep qui craignait qu'une injonction mette le feu aux poudres, [comme à l'Université du Québec en Outaouais](#) (UQO).

« J'ose espérer qu'ici, dans l'Outaouais, on montrera peut-être une maturité qu'on n'a pas ailleurs et qu'on se conformera aux ordonnances rendues. »

Me Lucien Boucher, avocat des 44 étudiants signataires de l'injonction

Par ailleurs, une trentaine d'étudiants arrêtés il y a deux semaines, en marge des manifestations à l'UQO, pourront se rendre en classe. Accusés de méfaits, il leur est interdit de manifester, mais pas de se rendre en classe.

Mobilisation sur les réseaux sociaux

Les appuis se sont multipliés dans les médias sociaux à la suite de la décision de la Cour supérieure.

On peut notamment lire dans Facebook que des personnes comptent se déplacer de Montréal pour soutenir les étudiants en grève du Cégep de l'Outaouais, comme ce fut le cas pour l'UQO.

Réaction du cégep

La direction du cégep, de son côté, se veut rassurante. Elle soutient que l'établissement a pris les mesures nécessaires pour « éviter les affrontements et maintenir un climat de travail et d'études sécuritaire et empreint de respect » et ce, même s'il y a des manifestations.

Les portes extérieures aux campus Gabrielle-Roy et Félix-Leclerc seront ouvertes dès 6 h mercredi, afin d'éviter la congestion. Les cours reprennent à 8 h, selon l'horaire du mercredi.

Le cégep ajoute toutefois que, si quelqu'un juge que sa sécurité est menacée, il ou elle devra se rendre dans un endroit jugé sécuritaire à l'intérieur ou à l'extérieur du cégep.

En complément



Vidéo - [La journaliste Rachel Gaulin explique les conséquences de l'injonction envers le Cégep de l'Outaouais.](#)

de cours. Et la police ne fait pas sa job pour les faire respecter. Ça va être pareil au CÉGEP de l'Outaouais.

Envoyé par [FTFT Florence](#) de Ontario, 1^{er} mai 2012 à 11 h 45 HAE

Voilà le résultat de la tyrannie d'une poignée de gens qui profitent d'un vide judiciaire pour détruire la notion de démocratie que l'Occident a mis des siècles à bâtir.

RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ: Les cégeps de Sherbrooke et de Maisonneuve suspendent les cours – Mise à jour le mardi 1 mai 2012 à 12 h 05 HAE

Pour une troisième journée consécutive, plusieurs dizaines d'étudiants grévistes ont réussi à empêcher la reprise des cours qu'a ordonnée le tribunal au Cégep de Sherbrooke. La direction a annoncé la suspension des cours peu après 8 h 30.

Les grévistes étaient de nouveau massés devant les portes du pavillon principal mardi matin, une stratégie qui avait déjà forcé la direction à suspendre les cours vendredi et lundi pour des raisons de sécurité.

Les grévistes n'étaient cependant pas seuls ce matin : quelques dizaines de « verts », comme on désigne ceux qui s'opposent au débrayage, se sont aussi rassemblés sur le campus pour manifester leur désir de rentrer en classe.

Au moment où la direction a annoncé sa décision, les deux groupes se faisaient face, à quelques mètres de distance seulement. Malgré une tension palpable, aucun affrontement n'est à signaler.

Les « verts » n'ont pas tenté d'entrer au cégep, les portes de l'établissement demeurant fermées à la demande de la direction, qui souhaite éviter tout grabuge.

Le retour en classe au Cégep de Sherbrooke est obligatoire en vertu d'une injonction accordée mardi par la Cour supérieure à un groupe d'étudiants désireux de reprendre les cours, suspendus depuis le 1er mars.

Il devait initialement avoir lieu vendredi dernier, au lendemain d'une assemblée générale houleuse au terme de laquelle les étudiants ont décidé de reconduire la grève jusqu'au 4 mai dans une proportion de 55,9 %.

Le cégep pourrait être accusé d'outrage au tribunal s'il ne rouvre pas ses portes. Cette possibilité a fait l'objet d'une audience hier devant le juge Gaétan Dumas de la Cour supérieure.

« Ce qui se passe à Sherbrooke, et c'est ce qu'on a vu en Outaouais, à Valleyfield et à plusieurs endroits, c'est une démonstration que la judiciarisation du conflit est quelque chose de quand même fragile et à laquelle il faut faire attention, parce que cela peut mener à des affrontements et à des tensions », a commenté mardi le président de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Léo Bureau-Blouin.

« C'est pourquoi, à long terme, cela serait peut-être plus simple de codifier, de réglementer le droit de grève des étudiants pour éviter qu'il y

ait des recours systématiques aux tribunaux », a affirmé-t-il.

Blogue Sur les collines

Notre [courriériste parlementaire Sébastien Bovet](#) analyse la stratégie du gouvernement dans le conflit étudiant.

Une stratégie qui « a partiellement marché », écrit-il. « Des associations ont voté pour un retour en classe, d'autres ont voté contre. Chaque fois, les majorités ont été minces. »

Cours suspendus au Cégep Maisonneuve

À Montréal, des étudiants du Collège de Maisonneuve ont également réussi à empêcher le retour en classe de certains étudiants qui ont obtenu une injonction interlocutoire la semaine dernière. Des dizaines d'étudiants, accompagnés de quelques professeurs et de parents, ont bloqué les différentes entrées du cégep, ce qui a forcé la direction de l'établissement à suspendre les cours.

La tension était telle qu'un groupe d'intervention de la police a été déployé sur place pour éviter d'éventuels affrontements ou débordements.

Appui de 150 artistes et personnalités

Un collectif réunissant 150 personnalités issues des milieux artistiques, intellectuels et universitaires a exprimé son soutien aux étudiants en grève.

Le collectif revendique notamment un moratoire sur la hausse des droits de scolarité ainsi que la tenue d'états généraux sur l'éducation supérieure

Des étudiants de quatre écoles secondaires de Montréal débraient aussi pour contester la hausse des droits de scolarité de 1625 \$ sur cinq ans. Il s'agit des écoles Louise-Trichet, Louis-Riel, Saint-Louis et Jeanne-Mance.

Au Cégep de Saint-Laurent, des étudiants ont de nouveau érigé des piquets de grève mardi matin, mais sans se livrer à des opérations de blocage. Lundi, la direction a suspendu les cours après que des grévistes eurent effectué du piquetage sur le campus pour empêcher la reprise des cours ordonnée là aussi par la Cour supérieure. Lundi soir, de 8000 à 10 000 personnes ont marché dans les rues de Montréal pour dénoncer la façon dont le gouvernement du Québec agit dans ce dossier. C'était la **septième manifestation** nocturne consécutive dans la métropole. Des manifestations de nuit ont aussi eut lieu à **Québec** et à **Gatineau**.

Plusieurs manifestations doivent avoir lieu mardi. La FECQ, la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE) prévoient notamment manifester ce midi devant les bureaux montréalais du premier ministre Jean Charest. Des syndicats soulignant la Journée internationale des travailleurs se joindront à eux.

Ailleurs en province

Au **Cégep de Saint-Félicien**, le retour en classe se déroule sans heurts mardi matin. Les étudiants, qui étaient en grève depuis 39 jours, ont voté en faveur d'un retour en classe dans une

proportion de 51 % lundi. Le taux de participation a été de 72 %.

Le retour en classe se déroule aussi sans problème au campus de Gaspé du Cégep de la Gaspésie, où les étudiants **ont voté** à 51 % pour mettre un terme à leur grève.

À Gatineau, l'injonction des étudiants réclamant la reprise des cours au Cégep de l'Outaouais a été **acceptée**.

Par ailleurs, la direction de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) a fait savoir mardi matin qu'elle ne **commentera pas** la mise en demeure que lui ont envoyée des étudiants en fin de semaine.

Des étudiants en faveur de la grève étudiante avaient envoyé cette mise en demeure afin que l'établissement respecte le vote de grève tenu lors de l'assemblée générale spéciale, jeudi dernier.

L'UQO doit donner des cours en raison d'une injonction de la Cour supérieure qui est en vigueur jusqu'au 4 mai. Les professeurs donnent leurs cours à distance pour empêcher des affrontements sur le campus.

Quatre étudiants de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) ont également fait parvenir une **mise en demeure** à l'Association générale des étudiants du campus de Rimouski et une autre à la direction de l'établissement.

Ils allèguent que, selon les termes du dernier vote de grève, une nouvelle assemblée devait être tenue trois jours après des négociations avec la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, et une proposition sur les droits de scolarité. D'après eux, ces conditions ont été remplies la semaine dernière.

Contre-proposition de la FEUQ et de la FECQ

La FECQ et la FEUQ doivent tenir un **conférence de presse** mardi, à 13 h 30, pour faire une contre-proposition au gouvernement.

La présidente de la FEUQ, Martine Desjardins, a confirmé au Réseau de l'information que la pro-

position en sept points comprendra un gel des droits de scolarité qui s'effectuera à coût nul pour les contribuables.

La CLASSE, qui a déjà **rejeté** l'offre de Québec, fera sa contre-proposition jeudi.

En complément



Vidéo - [Sherbrooke : cours annulés](#)

Les commentaires (284)



Quelques étudiants opposés à la grève ont tenu à livrer leur message mardi matin.

LE DROIT: Injonction: le Cégep de l'Outaouais frappé à son tour - Publié le mardi 01 mai 2012 à 11h12



Etienne Ranger, LeDroit

L'Association générale des étudiants du Cégep de l'Outaouais ne pourra tenir ses manifestations à moins de 10 mètres des bâtiments de l'institution.

Louis-Denis Ebacher, Le Droit

La Cour supérieure accueille la requête en injonction visant à obliger le Cégep de l'Outaouais à dispenser ses cours «de façon normale» malgré le vote de grève entériné par son association étudiante, la semaine dernière.

Le juge Martin Bédard a rendu un jugement semblable à ceux touchant l'Université du Québec en Outaouais, mardi. Sa décision écrite précise que le Cégep devra dispenser ses cours de façon normale «tel que prévu au calendrier 2011-2012 et 2012-2013 dans les 12 heures» suivant la validation de l'injonction, soit d'ici mardi soir.

Tout piquetage, blocage des pavillons et menaces visant à empêcher la tenue des cours seront punis.

L'Association générale des étudiants du Cégep de l'Outaouais ne pourra tenir ses manifestations à moins de 10 mètres des bâtiments de l'institution.

L'injonction est en vigueur jusqu'au 11 mai à 16h30.

LA PRESSE: Nouvelle levée des cours au Cégep Maisonneuve - Publié le mardi 01 mai 2012 à 10h53



Photo Patrick Sanfaçon, La Presse
Nouvelle manifestation au Cégep Maisonneuve.

David Santerre, La Presse

Ça devient routinier, un cégep en grève ou un groupe de ses étudiants obtient une injonction forçant la reprise des cours. En réaction, des étudiants et des profs contre la hausse des droits de scolarité bloquent l'entrée au collège et forcent la direction à lever les cours. C'est ce qui s'est encore passé ce matin au collège de Maisonneuve.

Seize étudiants, issus de programmes divers, ont obtenu une injonction qui obligeait la reprise des cours ce matin. Compte tenu des programmes divers, la reprise des cours aurait dû se faire dans presque tous les programmes.

Environ 200 étudiants, locaux et d'autres institutions scolaires, et des professeurs contre la hausse des droits de scolarité ont donc érigé un blocus autour du collège dès 5h pour faire respecter le vote en faveur de la grève et empêcher la reprise des cours.

La tension a monté d'un cran, et le groupe d'intervention de la police a été mobilisé sur place. Mais tout n'est resté qu'à l'état de mots.

La direction a finalement tranché et a levé les cours pour éviter tout affrontement. Comme au cégep de Sherbrooke, où l'histoire se répétait pour une troisième journée. Et comme ce fut le cas ces dernières semaines aux collèges de Saint-Laurent, Valleyfield, Alma et Saint-Jean-sur-Richelieu, entre autres.

Mais les 16 étudiants de Maisonneuve qui voulaient rentrer sont déçus. Ils ont demandé aux policiers de les aider à entrer dans leur école à partir de demain.

«La Justice a tranché. Et les grévistes ne la respectent pas. On n'a même pas pu essayer d'entrer, la police a dit que c'était trop dangereux. On ne veut pas perdre notre session. On est dans notre dernière année avant l'université. On veut finir avant le 30 juin», plaide l'étudiante en sciences humaines, Geneviève Jacob.

«On se fait insulter. Pendant qu'on donnait une entrevue tantôt, deux profs de l'UQAM sont venus nous traiter d'égoïstes, d'individualistes. C'est ridicule. C'est notre droit, on veut avoir accès à nos cours. L'administration a dit qu'on finirait peut-être en septembre. Mais l'université commence en août. On ne peut pas faire les deux», ajoute Félix Dumont, étudiant en science de la nature.

«On voit depuis la fin de semaine des économistes qui disent que l'offre du gouvernement vendredi sera profitable aux classes pauvres et moyenne, qui ont en bas de 60 000 \$ de revenu familial. Les grévistes veulent le gel, mais le gel pourrait être moins profitable que ça. Le gouvernement n'a pas réussi à vendre l'offre. On dirait que la grève est de plus en plus maintenue pour une cause idéologique», renchérit un autre.

Du côté des grévistes, on martèle que la grève a été entérinée par un vote démocratique, à plus d'une reprise. Lundi, une assemblée générale au cours de laquelle on devait se prononcer sur l'offre de Jean Charest n'a pas eu lieu, parce que 60 % des étudiants seulement en ont demandé l'ouverture. Et les règles stipulent qu'il faut le deux tiers des votes (66%) pour forcer la tenue d'une telle assemblée.

«On est tous dans le même bateau. Nous aussi, on va subir les conséquences de la grève, comme eux», indique un gréviste de Maisonneuve.

Pour l'enseignant en multimédia à ce même collège, Dominic Girard, l'injonction pour forcer le retour en classe est la pire solution.

«Si n'importe quel citoyen peut se soustraire à une politique qui l'affecte au moyen d'une injonction, ça n'a aucun sens. Ici, les votes en faveur de la grève ont été clairs. L'administration fait un travail délicat pour essayer d'être solidaire avec les étudiants en grève et essayer d'accommoder ceux qui ont obtenu l'injonction, qui ne plaît à personne», analyse-t-il.

Il convient qu'il y a intimidation entre les jeunes.

«Il y en a de part et d'autre dans le conflit. C'est dommage, mais ce n'est pas la majorité du monde. Mais il faut se rappeler que ce conflit est maintenu par l'entêtement déraisonnable de notre gouvernement, qui ne veut pas nommer de médiateur alors que tout le monde lui dit qu'il en faut un. Les étudiants pour la grève sont écoeurés, et les profs sont écoeurés. Mais le gouvernement persiste parce que sa base électorale est pour la hausse», déplore-t-il.

JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC : Cours annulés : Dans 3 cégeps - Publié le: mardi 01 mai 2012, 9H37 | Mise à jour: mardi 01 mai 2012, 10H17



Photo Agence QMI / Archives

Agence QMI

La direction du Collège de Maisonneuve, du Cégep de Saint-Laurent et du Cégep de Sherbrooke ont annoncé la levée des cours, mardi matin, malgré des injonctions par des élèves de ces établissements pour retourner en classe.

«On est extrêmement déçus, on vient de se faire dire que ce n'est pas assez sécuritaire», a expliqué une étudiante du Collège de Maisonneuve.

«Ce qu'on comprend, c'est qu'il n'y a pas assez d'effectifs du Service de police de la Ville de Montréal pour nous escorter dans l'enceinte», a déploré un autre étudiant, alors qu'un peu plus loin, les applaudissements se faisaient entendre parmi la foule d'élèves qui espéraient cette levée des cours pour dénoncer la hausse des droits de scolarité annoncée par le gouvernement de Jean Charest.

À Sherbrooke, des étudiants pour la reprise des cours et ceux pour la poursuite de la grève se faisaient face devant l'entrée du cégep, tout en restant calmes. Peu avant 9h, la direction a confirmé que les cours avaient été annulés pour une troisième journée de suite.

Le cégep de Saint-Laurent à Montréal devait lui aussi ouvrir ses portes mardi matin. La direction a cependant annulé ses cours parce qu'elle a jugé le climat n'était pas propice.

Une première tentative de réouverture avait échoué lundi. La direction avait été contrainte d'annuler les cours en raison d'un piquetage symbolique réunissant professeurs et étudiants, même si trois jeunes avaient obtenu une injonction pour reprendre leurs cours.

Les grévistes laissaient passer les étudiants qui désiraient pénétrer dans l'enceinte, mais la direction avait levé les cours pour être certaine de pouvoir assurer la sécurité de tous.

Grève au Collège Montmorency

De leur côté, les étudiants du Collège Montmorency de Laval ont voté pour une grève générale illimitée mardi après-midi. Aucun nouveau vote de grève ne sera tenu jusqu'à ce qu'il y ait entente entre le gouvernement et les trois grandes associations étudiantes (FECQ, FEUQ et CLASSE).

L'assemblée s'est déroulée sous surveillance policière, ce qui a suscité le mécontentement des étudiants. Ceux-ci ont tenté d'imposer un huis clos en début de séance pour les forcer à quitter

la salle, mais les agents ont vite fait savoir qu'ils étaient là pour rester.

«Nous n'avions pas été prévenus, a indiqué Alexandre St-Onge-Perron, porte-parole de l'association étudiante. On nous a simplement dit que c'était une bonne chose qu'ils soient là.»

Selon la direction du cégep, des menaces sérieuses à la sécurité des élèves justifiaient la présence des policiers. «La police nous a indiqué avoir reçu un appel anonyme faisant état d'une menace pour nos étudiants, a expliqué Johanne Morissette, porte-parole du Collège Montmorency. Nous avons donc souhaité qu'ils restent sur place. Nous ne voulions pas courir de risque.»

La police de Laval dément l'existence de telles menaces et affirme avoir agi simplement de manière préventive.

La porte-parole Nathalie Lorrain a spécifié que des menaces ont bel et bien été lancées sur Facebook en lien avec la dernière assemblée, mais que ce dossier était clos.

«Ça n'a rien à voir avec une menace précise pour la journée d'aujourd'hui, a-t-elle dit. Nous avons simplement décidé de venir observer le déroulement de l'assemblée étant donné qu'il s'agit d'un vote important et qu'il y a déjà eu du brassage camarade dans le passé.»

Les assemblées du Collège Montmorency ont pourtant rarement été houleuses. Une seule fois, il y a quelques semaines, des étudiants ont eu de vifs échanges verbaux à la suite d'un vote, sans plus.

Avec la collaboration de Mathieu Courchesne



LA TRIBUNE: Cégep de Sherbrooke: la forte tension oblige la levée des cours - Publié le mardi 01 mai 2012 à 08h40

Isabelle Pion, La Tribune (Sherbrooke) La tension a atteint son paroxysme mardi matin au Cégep de Sherbrooke. La direction a réuni les deux parties pour tenter de trouver une solution afin de permettre la tenue des cours, mais sans succès. Devant cette situation de tension extrême, la direction a une fois de plus suspendu les cours pour la journée. Signe qu'ils ne se laisseraient pas faire, des étudiants arborant du vert se sont installés sur le balcon du pavillon 5... à quelques pas d'étudiants

portant le carré rouge. Quelques marches plus bas, les opposants à la hausse des droits de scolarité formaient une chaîne humaine pour bloquer l'accès. Vers 8 h, une ligne formée d'étudiants souhaitant la reprise des cours leur faisaient face. Les rouges ont exulté lorsqu'ils ont appris que les cours étaient une fois de plus suspendus, avant de se disperser un peu plus tard. Pour la première fois, la direction a réuni des membres des deux groupes en espérant que la discussion allait venir à bout de cette impasse.

La grève a commencé le 1er mars au Cégep de Sherbrooke. L'institution compte maintenant 35 jours à reprendre au calendrier scolaire. À l'annonce de l'injonction, la semaine dernière, la direction avait entamé des discussions avec les syndicats pour la reprise des cours. Or, celles-ci ne peuvent plus avancer, puisque les étudiants ne sont finalement pas revenus en classe.

TVANOUVELLES: Conflit étudiant: Les cours levés au cégep de Maisonneuve - Première publication mardi 1 mai 2012 à 07h46 - Mise à jour : mardi 1 mai 2012 à 12h49

La direction du **cégep de Maisonneuve** a annoncé la **levée des cours**, mardi matin, malgré l'injonction obtenue par 16 élèves de l'établissement. «On est extrêmement déçus, on vient de se faire dire que ce n'est pas assez sécuritaire», explique une étudiante. Suivant les conseils de la police, le groupe portant le carré vert est resté à l'écart de la foule et n'a pas franchi les piquets de grève. «Ce qu'on comprend, c'est qu'il n'y a pas assez d'effectifs du Service de police de la Ville de Montréal pour nous escorter dans l'enceinte», déplore un autre étudiant, alors qu'un peu plus loin, les applaudissements font rage parmi la foule d'élèves qui espéraient cette levée des cours, en contestation de la **hausse des droits de scolarité** annoncée par le gouvernement de **Jean Charest**. «C'est sûr qu'on a peur qu'ils nous bloquent et qu'ils nous intimident, c'est certain, confie une étudiante. On se fait déjà crier pas mal de noms, donc on a peur que ça en vienne à la confrontation physique.»



(Crédit photo: TVA Nouvelles)

TVANOUVELLES: Cégep de Sherbrooke: Les cours de nouveau levés - Première publication mardi 1 mai 2012 à 07h32 - Mise à jour : mardi 1 mai 2012 à 18h30

TVA Nouvelles La direction du **Cégep de Sherbrooke** a tenté à nouveau de procéder à la reprise des cours ce mardi matin, pour une troisième fois sans succès. Rappelons que malgré les tentatives de reprise des cours vendredi dernier et hier, ceux-ci ont dû être finalement levés par l'institution en raison de la présence de nombreux manifestants opposés à la mesure. Ce matin, les manifestants étudiants étaient encore des dizaines sur place. Ils ont formé une imposante chaîne humaine devant l'entrée principale.

La tension monte d'un cran Or, des étudiants demandant la reprise des cours au cégep étaient aussi sur les lieux et attendaient la décision de la direction. À 8h30, heure prévue de la reprise des cours, les étudiants portant le carré rouge faisaient face à ceux portant le carré vert devant l'entrée et la situation était passablement tendue. Puis, peu avant 9h, la direction a confirmé que les cours avaient été levés pour une troisième journée de suite, toujours pour des raisons de sécurité. Les étudiants ont par la suite commencé à se disperser.

«Ils attendent le matin magique où il n'y aura plus aucun manifestant devant les portes pour pouvoir les ouvrir, pour que ça fasse plaisir à tout le monde, mais ce matin-là n'arrivera jamais», déplore Jean Lessard, porte-parole pour les étudiants en faveur d'une reprise des cours. **Outrage au tribunal** Ces derniers ont négocié toute la journée avec la direction du cégep. Ils n'en sont pas arrivés à une entente pour la tenue des cours de la journée de mercredi. En conséquence, ils ont prévu se présenter au palais de justice dans la matinée de mercredi pour déposer une requête en outrage au tribunal.

LE DROIT: Les étudiants veulent éviter d'être pénalisés: L'UQO muette devant la mise en demeure des grévistes - Publié le 01 mai 2012 à 05h30



Simon Séguin-Bertrand, Archives LeDroit

Justine Mercier, Le Droit L'Université du Québec en Outaouais (UQO) n'a pas voulu réagir publiquement, hier, à la mise en demeure que lui ont fait parvenir des étudiants en grève qui exigent de ne pas être pénalisés s'ils ne remettent pas leurs travaux et ne font pas leurs examens. Le directeur des communications de l'UQO, Jean Boileau, a indiqué hier matin qu'« une réponse sera faite aujourd'hui à l'avocat par le secrétariat général », sans toutefois en préciser la teneur. L'un des avocats qui pilotent le dossier pour les étudiants, Me Bruno Grenier, a indiqué n'avoir encore reçu aucune réponse, hier en fin d'après-midi. Un étudiant ayant signé la mise en demeure a fait savoir que la réponse était attendue, au plus tard, aujourd'hui. Louis Renaud, l'un des étudiants à l'origine de l'injonction ayant forcé la reprise des cours à l'UQO, ne s'oppose pas à la requête faite par les rouges. « Je ne peux pas m'avancer à dire s'ils ont raison ou tort, mais s'ils peuvent avoir raison devant le juge, ce sera tant mieux pour eux, a-t-il réagi. Cette mise en demeure ne s'adresse pas à nous, mais ça fait quand même bizarre, parce que les rouges dénoncent depuis le début la judiciarisation du conflit. »

M. Renaud se dit par ailleurs satisfait de la manière dont l'injonction est appliquée par l'UQO pour permettre aux étudiants de remettre leurs travaux ou de faire leurs examens sans devoir se présenter sur le campus. « Tous nos droits sont respectés. »

La mise en demeure envoyée à l'UQO et aux syndicats des professeurs et des chargés de cours par un groupe d'étudiants grévistes vise à faire reconnaître leur droit de poursuivre la grève sans que leur dossier académique s'en ressentent.

RADIO-CANADA / GATINEAU: Le juge met en délibéré la demande d'injonction visant le Cégep de l'Outaouais – Mise à jour le lundi 30 avril 2012 à 18 h 26 HAE



© Lorian Bélanger

Des étudiants du Cégep de l'Outaouais attendent au palais de justice la décision du juge.

Le juge Martin Bédard, de la Cour supérieure du Québec, a mis en délibéré la [demande d'injonction visant à forcer le Cégep de l'Outaouais à reprendre ses cours](#).

Le magistrat estime qu'il s'agit d'un litige politique et social. Il ne croit donc pas qu'il devrait y répondre. Sa décision sera fondée sur le droit. Le juge Bédard trouve toutefois regrettable de devoir s'immiscer dans le débat.

Le magistrat a également déclaré aux étudiants présents en cours qu'il appréciait leur comportement, leur démarche s'étant faite avec beaucoup de dignité. Il aimerait que la même sérénité se poursuive par la suite auprès des étudiants, ici comme ailleurs au Québec.

Le juge Bédard a déclaré que toute manifestation qui tombait dans la violence était regrettable. Selon lui, les millions de dollars dépensés pour assurer la sécurité devraient plutôt être injectés dans l'éducation.

De son côté, l'avocat de l'AGE-UQO, Jonathan Leblanc, souligne que le cégep a déclaré être en mesure de préserver la session et de donner les cours correctement.

« Le cégep est en mesure de respecter ses obligations légales et réglementaires, selon ses dires. »

Me Jonathan Leblanc, avocat de l'AGE-UQO

L'avocat qui représente les étudiants qui ont déposé l'injonction, Me Lucien Boucher, souligne plutôt que la suspension des cours constitue un accommodement qui ne touche qu'un faible pourcentage des étudiants.

« Le cégep annule ses cours parce qu'un groupe d'étudiants n'en veulent pas. Ce n'est pas ça la règle de droit. »

Me Lucien Boucher, avocat des 44 requérants

En plus d'exiger la reprise des cours, les étudiants qui ont signé la requête en injonction demandent à l'association étudiante de cesser toute manifestation qui aurait pour effet d'empêcher l'accès aux cours.

Autre mise en demeure envers l'UQO

Des étudiants qui s'opposent à la hausse des droits de scolarité ont envoyé à leur tour une mise en demeure à l'UQO. Les grévistes craignent d'échouer leur année scolaire si les professeurs exigent des travaux et donnent des examens.

L'UQO de son côté compte répondre à la mise en demeure, mais elle ne fera pas de déclaration publique.

En complément



Vidéo - [Le journaliste Michel-Denis Potvin fait le bilan de la journée.](#)

Les commentaires (7)

Envoyé par un utilisateur non divulgué, 1^{er} mai 2012 à 11 h 29 HAE

Ce commentaire a été retiré par le modérateur car il ne respectait pas la [nétiquette](#).

Envoyé par [J'en Narrache](#) de Gatineau, 30 avril 2012 à 17 h 45 HAE

"Des étudiants qui s'opposent à la hausse des droits de scolarité ont envoyé à leur tour une mise en demeure à l'UQO. Les grévistes craignent d'échouer leur année scolaire si les professeurs exigent des travaux et donnent des examens."

Non mais sérieusement... vous vous attendez à quoi au juste... un laisser-passer gratuit!

Moi, mes parents m'ont appris que j'étais 'libre' de faire mes propres choix dans la vie en insistant surtout pour me rappeler que j'étais aussi 'responsable' des conséquences de ces mêmes choix. Vos parents auraient-ils manqué de vous faire part de cette grande vérité fondamentale? Aurait-il été tellement plus difficile de poursuivre vos études et de manifester de façon pacifique et civilisée dans vos moments libres?

Envoyé par [FTFTFT Florence](#) de Ontario, 30 avril 2012 à 17 h 09 HAE

"Le magistrat estime qu'il s'agit d'un litige politique et social. Il ne croit donc pas qu'il devrait y

répondre. ... Le juge Bédard trouve ... regrettable de devoir s'immiscer dans le débat". Pourquoi donc il y en a toujours qui insistent à forcer la main de la justice ? Parce qu'ils croient qu'à coups de poing on arrivera à quelque chose d'intelligent???

Envoyé par [J'en Narrache](#) de Gatineau, 30 avril 2012 à 18 h 08 HAE en réponse à [FTFTFT Florence de Ontario](#)

Mais madame, c'est justement pour ne pas avoir à utiliser les poings qu'on a recours à la justice... On a évolué depuis l'époque du Far-West où on se tirait dessus à coups de Colt 45 Envoyé par [FTFTFT Florence](#) de Ontario, 30 avril 2012 à 21 h 27 HAE en réponse à [FTFTFT Florence de Ontario](#)

La justice pour une poignée de gens pour balayer sous le tapis un vote majoritaire? C'est beau la démocratie au Québec!

Envoyé par [UgoUQO Ugo](#) de Québec, 30 avril 2012 à 12 h 52 HAE

Dans tout conflit, il y a une part de responsabilité des deux côtés et je dois admettre que certes l'injonction peut irriter des boycotteurs qui manifestent mais leur droit n'est en aucun temps brimé ce qui fait que le droit commun termine ou le droit individuel commence. Si les manifestants décident de crier plus forts et de faire des actes

de violence ou encore de rentrer dans la police pour tenter d'entrer dans un édifice, les seules responsables sont ceux qui ont posés ces actions. Le jeune qui a été blessé grièvement à la tête l'a dit très clairement à un journaliste: 'Quand un leader étudiant a demandé d'avoir des gens courageux sur la première ligne, j'ai accepté. Je savais que cela cognerais fort mais pas aussi fort'. Ce jeune homme a donc accepté la responsabilité de ses gestes alors assez prétendre que c'est la faute d'un avocat ou d'une injonction fait preuve d'un manque de responsabilité. L'injonction leur permet seulement d'encadrer leur droit à l'éducation, leur droit à l'accessibilité à l'éducation. Ce même droit qui est supposément défendu pas les manifestants.....

Envoyé par [Michel Coderre Michel](#) de Québec, 30 avril 2012 à 10 h 28 HAE

Ce que je ne comprends pas c'est l'insistance de cet avocat de créer un climat de conflits au profit de son enrichissement personnel. Tous les injonctions au Québec s'avèrent être inefficaces et se terminent par des manifestations plus vocales et plus confrontationnelles. Comme tout le monde le dit, la judiciarisation de ce conflit est une très mauvaise idée...

RADIO-CANADA / ESTRIE: Deux étudiants du Cégep de Sherbrooke arrêtés – Mise à jour le lundi 30 avril 2012 à 18 h 12 HAE



Près de 500 étudiants ont bloqué les accès au Cégep de Sherbrooke lundi matin.

Une centaine d'étudiants ont manifesté lundi matin devant le quartier général du Service de police de Sherbrooke pour dénoncer l'arrestation de deux étudiants.

Selon ce qu'il a été possible d'apprendre, un individu, qui n'est pas un étudiant, a tenté de franchir les piquets de grève ce matin. Des étudiants ont voulu l'en empêcher et s'en est suivi une bousculade.

Selon la porte-parole de l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke, Catherine Boudin, l'arrestation s'est faite de manière brutale. « Des policiers en civil sont sortis d'une voiture qui n'était pas balisée et ont arrêté les étudiants très rapidement. On aurait dit un kidnapping! », s'étonne-t-elle.

Le Service de police de Sherbrooke se défend en soutenant agir ainsi pour éviter les débordements.

Les commentaires (4)

Envoyé par [Nicolas Caron](#) de Sherbrooke, 1^{er} mai 2012 à 07 h 17 HAE

Pourquoi ne parle-t-on pas de l'instigateur de cet affrontement? Le niochon qui voulait "foncer dans le tas" et passer les lignes de piquetage?

Envoyé par [Marco Constantineau](#) de Sherbrooke, 1^{er} mai 2012 à 06 h 58 HAE

Pour clarifier certaines informations, les manifestants qui veulent reprendre les cours sont, au plus fort de leurs luttes, une 50 à manifester devant notre mur de plus de 200 personnes qui

crient haut et fort non à l'injustice et aux injonctions, qui crient haut et fort que la hausse des frais de scolarité est injuste pour les moins nantis, et qui dénonce la possibilité que 17 personnes paient 400 dollars pour que tout un cégep qui vote démocratiquement pour la grève, se voit interdire de piqueter pacifiquement pour se faire entendre.

Envoyé par [Sylvain Gagné](#) de Sherbrooke, 1^{er} mai 2012 à 06 h 56 HAE

Bravo, encore une fois de l'excellent travail des policiers de Sherbrooke!!!

Les deux prévenus seront relâchés ont été relâchés sous promesse de comparaître.

Levée des cours

Un peu plus tôt, la direction du Cégep de Sherbrooke a levé à nouveau les cours pour une deuxième journée par mesure de sécurité.

Plus de 500 étudiants ont manifesté devant les entrées de l'établissement pour empêcher les gens d'accéder au Cégep.

Pour une [deuxième journée](#), le Cégep de Sherbrooke renonce à la tenue des cours. Des centaines d'étudiants manifestaient à nouveau lundi matin contre la reprise des cours imposée par une injonction émise la semaine dernière.

Le retour en classe au Cégep de Sherbrooke est obligatoire en vertu d'une injonction accordée mardi par la Cour supérieure à un groupe d'étudiants désireux de reprendre les cours, suspendus depuis le 1^{er} mars.

Le retour en classe devait s'effectuer au lendemain d'une assemblée générale houleuse au terme de laquelle les étudiants ont décidé de reconduire [la grève jusqu'au 4 mai](#) dans une proportion de 55,9 %.

Les étudiants ont ensuite pris le chemin du palais de justice où a été entendue une demande d'injonction permanente visant à forcer la reprise des cours au Cégep de Sherbrooke. La cause a été entendue en après-midi.

Le juge Gaétan Dumas a ordonné au Cégep de Sherbrooke de dispenser des cours et a ordonné à l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke de ne pas empêcher l'accès ou de perturber la circulation, ce qui ne les empêche pas de manifester comme le prévoit la Charte des droits et libertés.

Sur le fond de la question, le juge Dumas a transmis tout le dossier au juge en chef à la Cour supérieure, François Rolland, pour que les 25 dossiers d'injonctions au Québec ne donnent pas lieu à des jugements contradictoires.

Si le Cégep de Sherbrooke décide de lever à nouveau les cours mardi, il n'est pas impossible que des étudiants portent plainte pour outrage au tribunal.

Même si certain essaie de ternir leur image avec des histoire inventées...cela doit être la raison pourquoi il donne un chiffre et non un nom comme auteur de cette histoire...facile de dire n'importe quoi sous l'anonymat.

Envoyé par [Mykillergosht Mykhael](#) de Québec, 30 avril 2012 à 19 h 06 HAE

J'étais dans la manif durant la rafle de la police, puis je m'étonne qu'on ne parle pas de l'étudiant qui a été piétiné par les policiers et qui est à l'hôpital en ce moment.

TVA NOUVELLES: Sherbrooke: Des ordonnances pour assurer le respect des injonctions - Première publication lundi 30 avril 2012 à 18h05



Crédit photo : archives TVA Nouvelles

Le tribunal a émis des ordonnances de sauvegarde enjoignant les établissements d'enseignement à donner les cours de façon normale malgré la grève et les lignes de piquetage.

Par Jean-François Desbiens | TVA Nouvelles

Le juge en chef de la Cour supérieure François Rolland est venu de Montréal pour entendre les demandes d'injonction permanente déposées par quatre étudiants de l'Université et 17 autres du Cégep de Sherbrooke.

Dans les deux cas, le tribunal a émis des ordonnances de sauvegarde enjoignant les établissements d'enseignement à donner les cours de façon normale malgré la grève et les lignes de piquetage qui sont érigées.

Le juge Rolland a émis le souhait que les étudiants qui se représentent seuls puissent bénéficier des services d'avocats de l'aide juridique pour l'audition des requêtes sur le fond.

Le juge en chef va même plus loin et entend demander qu'un seul et unique juge entende les quelque 35 demandes d'injonction qui traînent actuellement devant les différentes cours du Québec.

Entente

Du côté de l'université, les parties impliquées se sont entendues pour que les cours d'été et les mesures de rattrapage d'hiver impliquant les quatre demandeurs puissent se dérouler sans perturbation et à l'abri des moyens de pression. L'entente ne concerne que les cours impliquant les quatre étudiants requérants et non les autres qui font l'objet d'un boycott.

[Au cégep, rien n'est encore réglé.](#) On sait que la direction, malgré l'injonction en vigueur depuis jeudi, a procédé chaque matin à une levée des cours systématique pour des questions de sécurité.

Les demandeurs ont signifié aux autorités qu'ils déposeront, mardi matin, une requête pour outrage au tribunal si les centaines de manifestants bloquant les entrées ne leur cèdent pas le passage ou si la direction et les policiers, ne prennent pas les moyens pour leur donner accès aux locaux.

RADIO-CANADA / ESTRIE: L'Université de Sherbrooke accusée de « profilage politique » par les étudiants - Mise à jour le lundi 30 avril 2012 à 17 h 59 HAE



Des agents de sécurité étaient postés aux entrées de l'Université de Sherbrooke lundi matin.

L'entrée à l'Université de Sherbrooke s'est faite sous haute tension lundi matin. Des agents de sécurité, engagés par l'établissement, étaient postés aux portes d'entrée de plusieurs pavillons et demandaient aux gens de s'identifier avant de les laisser entrer.

« De très bonne heure, les gardiens étaient aux portes. Nous sommes découragés et inquiets. Nous ne nous attendions pas à ça », raconte une professeure à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke, Michelle Vatz-Laaroussi.

« Nous avons appris qu'un groupe d'étudiants s'était fait refuser l'accès à notre faculté », explique une autre professeure, Karin Collette.

Spontanément, une centaine de manifestants ont tenté d'obtenir des explications auprès du rectorat, mais sans succès. Les étudiants ont donc demandé une rencontre avec la direction le plus rapidement possible.

« Nous revendiquons qu'il n'y ait pas de profilage politique sur les allées et venues des étudiants. Des étudiants ont voulu entrer dans leur faculté

Les commentaires (2)

Envoyé par [Etienne Marcoux](#) de Kingston, 30 avril 2012 à 21 h 05 HAE

Les associations étudiantes n'ont pas l'autorité légale de faire la grève. Ils n'ont pas le droit d'imposer aux étudiants qui ne veulent pas une grève.

Les lois sur le travail s'appliquent aux travailleurs et leur donne le droit de grève, dans ce cas, les

protections s'appliquent. Ces mêmes lois ne s'appliquent pas aux étudiants.

Je sais que plusieurs sont outrés du non respect de cette mesure soit disant démocratique cependant, si les étudiants votaient en majorité pour un suicide collectif est ce que vous embarqueriez en support à cette démocratie?

Les associations étudiantes peuvent organiser des manifestations pour faire valoir leurs points de vue mais c'est là la limite de leur pouvoir.

et ont dû passer un interrogatoire sur ce qu'ils venaient faire et quelles étaient leurs intentions. Tout ça à la simple vue d'un carré rouge. C'est inacceptable », soutient la présidente de la FEUS, Jessica Gaouette.

La direction de l'Université de Sherbrooke assure qu'il n'y avait aucune consigne de profilage politique. Ces mesures de sécurité seront revues au cours des prochains jours.

Injonction

Le juge en chef à la Cour supérieure du Québec, François Rolland, s'est saisi du dossier de l'injonction forçant l'Université de Sherbrooke à donner ses cours.



Le juge Martin Bureau s'est récusé du dossier parce que l'une des signataires de la demande d'injonction est la fille d'un collègue juge.

Le juge Rolland a ordonné que les quatre demandeurs aient la garantie de suivre leurs cours, ce que la Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke et le Syndicat des professeurs ont accepté.

Les cours ont théoriquement repris, mais la plupart des étudiants grévistes n'y vont pas.

RADIO-CANADA / EST-DU-QUÉBEC: Bas-Saint-Laurent : des étudiants de l'UQAR adressent deux mises en demeure pour reprendre leurs cours – Mise à jour le lundi 30 avril 2012 à 15 h 10 HAE



© Courtoisie UQAR

Quatre étudiants de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) ont fait parvenir une mise en demeure à l'Association générale des étudiants du campus de Rimouski et une autre à la direction de l'UQAR.

Marc-André Jourdain, Mohamed Fahed Louati, David Leclair-Legault et Jimmy Turgeon Carrier demandent à l'Association générale des étudiants du campus de Rimouski de convoquer immédiatement une nouvelle assemblée générale.

Ils allèguent que, selon les termes du dernier vote de grève, une nouvelle assemblée devait être tenue trois jours après des négociations avec la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, et une proposition sur les droits de scolarité. D'après eux, ces conditions ont été remplies la semaine dernière.

« On demande à la direction de l'université, conformément au fait que l'association étudiante n'est pas capable de respecter ni ses membres ni sa propre démocratie, de cesser l'entente qu'il y a eu avec et de reprendre les cours. »
Marc-André Jourdain, un des signataires des mises en demeure

Des conditions non remplies

À l'association étudiante, il n'est pas question pour le moment de convoquer cette réunion. Le président de l'association, Thomas Briand Gionest, estime qu'il n'y a jamais eu de véritables négociations sur les droits de scolarité.

« La ministre n'a pas négocié sur les frais de scolarité. En fait, la ministre n'était pas là lors des négociations... Et pour le reste, ces négociateurs n'avaient pas le mandat de parler du dossier des frais de scolarité. Les conditions ne sont pas rencontrées », indique-t-il.

Les quatre étudiants ont fait également parvenir une mise en demeure à l'UQAR pour que l'université offre « tous les cours à tous les étudiants inscrits dans tous ses programmes » d'ici jeudi dans l'optique où l'association étudiante refuserait de tenir cette assemblée générale spéciale.

Pour le moment, la direction de l'établissement s'est refusée de tout commentaire à ce sujet.

Entre temps, les étudiants entament leur neuvième semaine de grève. Ils ont organisé ce lundi une marche dans les rues de Rimouski.

Les commentaires (2)

Envoyé par [Nicolas Caron](#) de Sherbrooke 30 avril 2012 à 18 h 25 HAE

Que les juges se mêlent de leurs affaires. Ils devraient expliquer aux plaignants qu'ils ont intérêt à participer à leurs assemblées et à voter. Ils prétendent être majoritaires...ça ne devrait donc pas être un problème! Les absents ont tort et quelle espèce de leçon tordue leur donne-t-il en les appuyant? C'est vraiment laid!

Envoyé par [Rodrigue Guimont](#) de Rimouski, 1^{er} mai 2012 à 09 h 38 HAE

Des avocats, des juristes, des professeurs et même un juge (Martin Bédard de la Cour supérieure à Gatineau) dénoncent la judiciarisation de la grève étudiante en soutenant qu'elle transgresse au droit d'expression.

La répression judiciarisée du conflit est contraire à l'esprit des chartes des droits et libertés canadienne et québécoise, elle porte atteinte au droit d'association et d'expression.

La judiciarisation du conflit étudiants-gouvernement n'est pas la solution. Le gouvernement doit s'asseoir et négocier, chose qu'il refuse obstinément de faire actuellement. Si la ministre Beauchamp se sent incapable de négocier pour différentes raisons personnelles, dont entre autres l'antipathie affichée pour le porte-parole de la CLASSE, alors que J. J. Charest nomme un autre ministre de l'éducation. Cette ministre n'a pas l'objectivité nécessaire à sa fonction.

Si ce conflit dure et perdure c'est que le gouvernement n'apporte dans ce conflit que sa mauvaise foi.

Envoyé par [Jeff Lafleur](#) de Bas du Fleuve, 30 avril 2012 à 15 h 17 HAE

Faites une plainte, contre UQAR et l'Association étudiante, d'outrage au tribunal, c'est deux organismes ne se sont pas pliés aux jugements de la Cour Supérieure.

RADIO-CANADA / ESTRIE: Cours suspendus au cégep de Sherbrooke : deux arrestations – Mise à jour le lundi 30 avril 2012 à 12 h 36 HAE

Pas de solutions en vue - Sébastien Bovet

Les directions des cégeps de Sherbrooke et de Saint-Laurent ont suspendu les cours lundi matin en raison de piquets de grève érigés devant les établissements par des centaines d'étudiants en grève.

À Sherbrooke, la direction du Cégep a dû **suspendre les cours** pour une deuxième fois depuis vendredi, en dépit d'une injonction du tribunal qui oblige l'établissement à dispenser des cours à un groupe d'étudiants. Dès 7 h lundi matin, environ 500 étudiants s'étaient rassemblés sur le campus afin de bloquer les portes de l'établissement pour empêcher le cégep de dispenser des cours.

Au moins deux arrestations ont été effectuées par les policiers à la suite d'une altercation entre des manifestations et un citoyen qui tentait de franchir les piquets de grève. Selon des images tournées par des étudiants et des témoins, les policiers ont procédé aux arrestations de façon brutale en jetant littéralement les suspects dans une camionnette banalisée.

Après avoir forcé l'annulation des cours au Cégep de Sherbrooke, les manifestants ont convergé vers le palais de justice de la ville, où une demande d'injonction permanente est présentée au tribunal pour forcer la reprise des cours.

Des étudiants se sont aussi rendus au poste de police de Sherbrooke pour réclamer la libération des deux manifestants arrêtés en matinée.

Mardi dernier, un groupe d'une douzaine d'étudiants avait obtenu une injonction provisoire du tribunal pour forcer la levée des piquets de grève qui les empêchent d'assister à leurs cours.

Dès vendredi, des centaines d'étudiants en grève **ont bravé l'injonction du tribunal** en bloquant les accès de l'établissement. La direction a alors dû annuler les cours.

Perturbation au Cégep de Saint-Laurent



© Karine Bastien

Des étudiants se réunissent devant le Cégep St-Laurent

Peu de temps après, à Montréal, la direction du Cégep de Saint-Laurent annonçait elle aussi une suspension des cours sous la pression exercée

par un groupe d'une centaine d'étudiants qui manifestaient devant l'établissement.

La direction soutient que le climat n'est pas approprié pour dispenser des cours.

Une injonction interlocutoire provisoire accordée par le juge Louis Lacourrière force l'institution à offrir des cours jusqu'au 4 mai à trois étudiants en sciences humaines et en sciences de la nature.

Ailleurs au Québec

Réunis en assemblée générale ce lundi, les étudiants du campus de Gaspé au Cégep de la Gaspésie et des Îles ont décidé de **mettre fin à leur mouvement** de grève dans une proportion de 51 %. Les 500 étudiants du campus étaient en grève depuis le 8 mars.

Les 6100 étudiants du Cégep de Maisonneuve, les 3600 étudiants de l'Association facultaire étudiante du secteur des sciences de l'Université du Québec à Montréal, les 2000 étudiants du Collège de Valleyfield et les 3200 étudiants du Cégep de Bois-de-Boulogne poursuivront leur grève, selon la CLASSE. Tous sont en grève depuis la fin février, sauf au Collège de Bois-de-Boulogne, où le débrayage est en cours depuis le 7 mars.

La direction du Collège de Valleyfield annonce par ailleurs sur son site Internet que l'épreuve uniforme de français, qui devait avoir lieu le 16 mai 2012, est annulée. Le ministère de l'Éducation, dit-on, confirmera sous peu une nouvelle date pour cet examen.

À Québec, une quinzaine d'étudiants **ont dressé des tentes et des structures rouges devant l'Assemblée nationale**.

En Outaouais, un juge de la Cour supérieure du Québec a pris en délibéré lundi **une demande d'injonction** pour forcer la reprise des cours au Cégep de l'Outaouais.

La requête a été déposée au nom d'une quarantaine d'étudiants qui demandent à l'association étudiante du cégep de cesser toute manifestation qui aurait pour effet d'empêcher l'accès aux cours.

À Montréal, les étudiants **ont manifesté dimanche pour une sixième nuit de suite**. Une autre manifestation est prévue ce soir.

En complément

- Dossier - [Droits de scolarité au Québec](#)



Vidéo - [Pas de solutions en vue - Sébastien Bovet](#)

[Les commentaires \(169\)](#)

LA TRIBUNE: Le juge Dumas veut «clarifier un jugement qui lui semble clair» - Publié le lundi 30 avril 2012 à 12h18



René-Charles Quirion, La Tribune

Imacom, Maxime Picard

(Sherbrooke) Le juge Gaétan Dumas de la Cour supérieure a convoqué le Cégep de Sherbrooke au palais de justice de Sherbrooke pour voir s'il y a lieu « de clarifier un jugement qui lui semble clair ».

C'est après avoir entendu les arguments du Cégep de Sherbrooke, qui a levé les cours à trois reprises en autant de jours de classe depuis l'ordonnance du tribunal de reprise des cours, que le juge Dumas déterminera s'il y a lieu de citer l'institution pour outrage au tribunal.

À l'endroit de l'avocat du Cégep de Sherbrooke et d'un membre de la direction, le juge a mentionné qu'il entendait aussi les entendre sur les façons dont son ordonnance pouvait être exécutée d'une autre façon que ce qui était libellé dans son jugement.

Il a cité que nulle part il n'était inscrit que la direction du Cégep devait se plier à l'assemblée générale de son association étudiante, jeudi dernier, pour la levée des cours.

L'avocat du Cégep de Sherbrooke, Me Thomas Dilenge a tenté un début d'explication au juge que les cours avaient été suspendus vendredi et lundi derniers, car il était impossible de donner les cours de façon sécuritaire.

Il a expliqué brièvement le plan qui avait vraisemblablement émis en place par les opposants à la reprise des cours. Si des étudiants souhaitent forcer l'accès aux pavillons, la première rangée de la barrière humaine devait foncer vers ces derniers, alors que les autres devaient se retourner et foncer en direction des bâtiments.

Le juge se récusé

Par ailleurs, le juge Martin Bureau de la Cour supérieure qui a commencé à entendre vendredi dernier l'injonction interlocutoire permanente de quatre étudiants de l'Université de Sherbrooke qui souhaitent reprendre leurs cours a choisi de se récuser.

Le juge Bureau a expliqué qu'il se retirait de la cause étant donné que la fille de son collègue le juge François Tôth de la Cour supérieure était l'une des signataires de l'injonction.

C'est le juge en chef de la Cour supérieure du Québec François Rolland qui entendra la suite de l'injonction.

LE DROIT: Grève étudiante: un juge déplore la judiciarisation du conflit - Publié le lundi 30 avril 2012 à 11h25 | Mis à jour le lundi 30 avril 2012 à 14h40



Martin Roy, LeDroit

Louis-Denis Ebacher, Le Droit

Le juge Martin Bédard, de la Cour supérieure à Gatineau, s'est dit préoccupé par la judiciarisation du conflit étudiant au Québec.

«Ce que je trouve ridicule, dit-il, c'est qu'avec ce que ce conflit va coûter pour des têtes folles qui ne se sont pas des étudiants, on aurait payé la scolarité de millions d'étudiants. C'est incroyable que des pseudos étudiants auront une conduite telle qu'ils auront un dossier criminel et qu'ils n'auront pas d'avenir.»

Le juge Bédard s'est ainsi exprimé lundi matin lors du débat sur l'injonction demandée par une quarantaine d'étudiants du Cégep de l'Outaouais qui veulent forcer l'institution à leur dispenser les cours, malgré le vote de grève de la semaine passée.

Le juge a par ailleurs tenu à maintenir le terme «boycott», a souligné le «comportement exemplaire» de la très grande majorité des étudiants contestataires. «C'est un problème politique important et là on en fait un problème juridique important. C'est regrettable», a mentionné le juge, lundi matin.

La décision sur la requête en injonction ne sera pas rendue aujourd'hui, le juge ayant décidé de prendre la cause en délibéré.

LE DROIT: L'UQO répondra à la mise en demeure - Publié le lundi 30 avril 2012 à 10h46



Archives, LeDroit

Justine Mercier, Le Droit

L'Université du Québec en Outaouais (UQO) entend répondre, ce lundi, à la mise en demeure qui lui ont fait parvenir des étudiants en grève qui exigent de ne pas être pénalisés s'ils ne remettent pas leurs travaux et ne font pas leurs examens.

Le directeur des communications de l'UQO, Jean Boileau, a indiqué lundi matin qu'«une réponse sera faite aujourd'hui à l'avocat par le secrétariat général», sans toutefois vouloir préciser la teneur de cette réponse.

Louis Renaud, l'un des étudiants à l'origine de l'injonction ayant forcé la reprise des cours à l'UQO, ne s'objecte pas à la requête faite par les rouges.

«Je ne peux pas m'avancer à dire s'ils ont raison ou tort, mais s'ils peuvent avoir raison devant le juge, ce sera tant mieux pour eux, a-t-il réagi. Cette mise en demeure ne s'adresse pas à nous, mais ça fait quand même bizarre, parce que les rouges dénoncent depuis le début la judiciarisation du conflit.»

M. Renaud se dit par ailleurs satisfait de la manière dont l'injonction est appliquée par l'UQO pour permettre aux étudiants de remettre leurs travaux ou de faire leurs examens sans devoir se présenter sur le campus. «Tous nos droits sont respectés», souligne-t-il.

La mise en demeure envoyée à l'UQO et aux syndicats des professeurs et des chargés de cours par un groupe d'étudiants grévistes vise à faire reconnaître leur droit de poursuivre la grève sans que leur dossier académique s'en ressentent.

«La remise de travaux et d'évaluation en temps de grève étudiante va à l'encontre des décisions prises par la majorité des étudiants et étudiantes lors de la dernière assemblée générale spéciale», souligne le groupe à l'origine de la mise en demeure.

JOURNALDEQUÉBEC / JOURNALDEMONTRÉAL: Sherbrooke: Demandes d'injonction - Publié le: lundi 30 avril 2012, 8H56 | Mise à jour: lundi 30 avril 2012, 19H56



Photo Agence QMI / Archives

Agence QMI

Le juge en chef de la Cour Supérieure, François Rolland, s'est rendu à Sherbrooke pour entendre en personne les demandes

d'injonction permanente déposées par quatre étudiants de l'Université de Sherbrooke et 17 autres du Cégep.

Dans les deux cas, le tribunal a émis des ordonnances de sauvegarde enjoignant les établissements d'enseignement à donner les cours de façon normale malgré la grève votée par les assemblées étudiantes.

Le juge Rolland a émis le souhait que les étudiants qui se représentent seuls puissent bénéficier des services d'avocats de l'aide juridique pour l'audition des requêtes sur le fond.

Le juge en chef va même plus loin et entend demander qu'un seul et unique juge entende les quelque 35 demandes d'injonction qui traînent actuellement devant les différentes cours du Québec.

Du côté de l'université, les parties impliquées se sont entendues pour que les cours d'été et les mesures de rattrapage d'hiver impliquant les quatre demandeurs puissent se dérouler sans perturbation et à l'abri des moyens de pression. L'entente ne concerne que les cours impliquant les quatre étudiants requérants et non les autres.

Au cégep, rien n'est encore réglé. On sait que la direction, malgré l'injonction en vigueur depuis jeudi, a procédé chaque matin, à une levée des cours systématique pour des questions de sécurité.

Les demandeurs ont signifié aux autorités qu'ils déposeront mardi matin, une requête pour outrage au tribunal, si jamais les certaines de manifestants bloquant les entrées ne leur cèdent pas le passage ou que la direc-

tion et les policiers ne prennent pas les moyens pour leur donner accès aux locaux.

Montrer 1 commentaire (Montréal)

- myriam77
DANS LES CEGEP, QUE FAIT -ON DE CEUX QUI SONT EN TECHNIQUE ?

C'est leur dernier trimestre avant d'aller travailler. Et ces cours ne se donne qu'au trimestre d'hiver. Quelques uns de sciences molles, mes illuminées préférés, vont dire que " l'on ne peut pas faire de révolution sans casser des eux ", c'est collatéral. Et méchant raisonnement. Vous raisonné exactement comme Jean Charest que vous décriez tant: lui dit qu'il va attirer des investisseurs mais quand à la magouille dans son gouvernement, il y en a partout sur la terre, donc c'est un fait collatéral à un gouvernement.

JOURNALDEMONTRÉAL / JOURNALDEQUÉBEC : Saint-Laurent et Sherbrooke : Cours annulés - Publié le: lundi 30 avril 2012, 7H56 | Mise à jour: lundi 30 avril 2012, 9H04



© Sylvain Denis / Agence QMI

À 7h, une trentaine de piqueteurs occupaient l'entrée principale de l'établissement.

Agence QMI

Les cours ont été annulés pour la journée de lundi au Cégep Saint-Laurent, à Montréal, où des manifestants qui contestent la hausse des droits de scolarité avaient organisé un piquetage symbolique afin de rappeler leur désaccord par rapport à la judiciarisation du mouvement de grève.

À 7 h, une trentaine de piqueteurs occupaient l'entrée principale de l'établissement, tout en laissant passer les étudiants qui désiraient pénétrer dans l'enceinte pour suivre leurs cours, qui devaient en effet reprendre à la suite d'une injonction déposée par trois étudiantes.

Un appel au boycottage des cours avait aussi été donné, par le biais du site www.bloquonslahausse.com.

Question de sécurité

Or, à 8 h 30, le directeur de l'établissement a finalement confirmé sur les ondes de LCN que les cours étaient levés pour la journée.

« Au niveau de la sécurité, on pense que c'était mieux pour aujourd'hui », a indiqué Paul-Émile Bourque, tout en précisant que l'injonction avait été émise il y a deux jours, soit vendredi.

Il a précisé que l'établissement tenterait de nouveau de reprendre les cours dès mardi matin.

Annulés à Sherbrooke aussi

Les cours ont aussi été annulés au cégep de Sherbrooke, alors que des manifestations se poursuivaient pour dénoncer le reprise des cours prévue pour la matinée.

Comme vendredi dernier, des étudiants se sont rassemblés devant l'institution qui devait reprendre ses cours en raison d'une injonction en ce sens.

Plusieurs dizaines de manifestants portant le carré rouge étaient sur place et bloquaient des entrées du cégep. De nombreux étudiants qui demandaient le retour en classe étaient aussi présents.

Hausse de tension

La tension a d'ailleurs grimpé d'un cran lorsqu'un étudiant a tenté de briser le blocus. Les policiers ne sont pas intervenus.

Vers 8h, la direction a finalement annoncé que les cours étaient de nouveau levés pour la journée.

Rappelons que vendredi, la direction du Cégep de Sherbrooke avait décidé d'annuler cette reprise, afin de ne pas compromettre la sécurité des étudiants et du personnel.

L'institution avait cependant indiqué avoir l'intention d'appliquer dès lundi l'injonction du juge Gaétan Dumas lui ordonnant de dispenser ses cours normalement.

Afficher 26 commentaires (Montréal)

Montrer 1 commentaire (Québec)

- Citoyen
Arrêtez de bloquer l'accès au cours pour ceux qui VEULENT y aller parce qu'ils ont PAYÉ pour!

TVANOUVELLES: Cours annulés au Cégep de Sherbrooke: Deux arrestations captées sur vidéo - Première publication 30 avril 2012 à 07h13 - Mise à jour : 30 avril 2012 à 18h23



(Photo: TVA Nouvelles)

TVA Nouvelles

Les manifestations étudiantes se sont poursuivies ce lundi au Cégep de Sherbrooke, afin de dénoncer la reprise des cours qui était prévue pour ce matin.

Escarmouche

Comme vendredi dernier, des étudiants se sont rassemblés au petit matin devant l'institution, alors que la direction prévoyait reprendre les cours en raison d'une injonction en ce sens.

Plusieurs dizaines de manifestants portant le carré rouge ont ainsi bloqué les entrées du Cégep. De nombreux étudiants qui demandent le retour en classe étaient aussi présents sur les lieux.

La tension a d'ailleurs grimpé d'un cran lorsqu'une personne, qui n'était pas un étudiant, a tenté de franchir la ligne de piquetage. Il a été empêché de le faire et une escarmouche a suivi cet incident.

Deux manifestants ont été arrêtés en cours d'avant-midi pour voie de fait en lien avec ces événements. La scène a été captée par un vidéaste amateur. Certains étudiants ont émis des critiques sur la vigueur avec laquelle les policiers ont fait leurs arrestations. De son côté, la police a dit qu'elle n'avait d'autre choix d'intervenir.

Cours annulés

Vers 8h, la direction avait annoncé que les cours étaient de nouveau levés pour la journée. Peu de temps après cette annonce, les manifestants en faveur du retour en classe ont commencé à quitter les lieux.

Les étudiants contre la reprise des cours ont ensuite entrepris une marche. Ils devaient se rassembler au palais de justice en cours de journée, mais plusieurs manifestants se sont rendus à un poste de police afin d'appuyer les étudiants arrêtés plus tôt.

Rappelons que vendredi dernier, la direction du Cégep de Sherbrooke a décidé [d'annuler la reprise des cours](#), afin de ne pas compromettre la sécurité des étudiants et du personnel.

L'institution avait cependant indiqué avoir l'intention d'appliquer dès lundi l'injonction du juge Gaétan Dumas lui ordonnant de dispenser ses cours normalement.

Dans la journée de lundi, le juge [François Rolland de la Cour supérieure est venu entendre les demandes d'injonction permanente](#) déposées par 21 étudiants de l'université et du cégep.



Crédit photo : Agence QMI

TVA Nouvelles

Les manifestants qui contestent la **hausse des droits de scolarité** ont organisé un **piquetage symbolique** réunissant professeurs et étudiants

ce lundi au **Cégep Saint-Laurent**, afin de rappeler leur désaccord face à la **judiciarisation du mouvement de grève**.

À 7h, une trentaine de piqueteurs occupaient l'entrée principale de l'établissement, tout en laissant passer les étudiants qui désiraient pénétrer dans l'enceinte pour suivre leurs cours, qui devaient en effet reprendre à la suite d'une [injonction déposée par trois étudiantes](#).

Un appel au **boycottage des cours** a aussi été donné, par le biais du site www.bloquonslahausse.com.

Or, à 8h30, le directeur de l'établissement a finalement confirmé sur les ondes de LCN que les cours étaient levés pour la journée.

«Au niveau de la sécurité, on pense que c'était mieux pour aujourd'hui», a indiqué Paul-Émile Bourque, directeur général de l'établissement. «On a besoin de temps pour discuter.»

Le directeur général a cependant précisé que l'établissement tenterait de nouveau de procéder à la reprise des cours mardi matin.

«Disons que l'injonction est arrivée assez rapidement, on a fait l'organisation pédagogique et on n'a peut-être pas pris assez de temps pour discuter et pour mieux convaincre toute la communauté de bien fonctionner aujourd'hui, alors on va se reprendre», a poursuivi le directeur.